



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 24 juin 2019

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.5, 41)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Communication</b> de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 6)
<b>Approbation</b> des procès-verbaux des séances publiques des Conseils des 28 janvier et 18 mars 2019	(p. 6)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente du 8 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3526)	(p. 12)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2019 - (dossier n° 2019-3527)	(p. 8)
<b>Désignation</b> de représentants au sein du bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) (dossier n° 2019-3547)	(p. 51)
<b>Désignation</b> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC-SAC) Iloé (dossier n° 2019-3553)	(p. 56)
<b>Présidence</b> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 21)
<b>Annexe 1</b> : Compte administratif 2018 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm (dossier n° 2019-3607)	(p. 136)
<b>Annexe 2</b> : Amendement présenté par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés : contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public relatif aux aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais (dossier n° 2019-3662)	(p. 171)
<b>Annexe 3</b> : Amendement n° 1 présenté par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés : le transit fret ne doit plus traverser l'agglomération (dossier n° 2019-3662)	(p. 173)
<b>Annexe 4</b> : Amendement n° 2 présenté par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés : améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL (dossier n° 2019-3662)	(p. 174)
<b>Annexe 5</b> : Amendement de synthèse suite à la proposition d'amendement n° 2 de l'UDI : améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL (dossier n° 2019-3662)	(p. 175)
<b>Annexe 6</b> : Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal sur l'amendement n° 2 présenté par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés : améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL (dossier n° 2019-3662)	(p. 176)
<b>Annexe 7</b> : Stratégie alimentaire métropolitaine - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Charles (dossier n° 2019-3625)	(p. 185)

Les textes des délibérations n° 2019-3526 à 2019-3530, 2019-3538, 2019-3543, 2019-3546, 2019-3547, 2019-3549, 2019-3550, 2019-3552 à 2019-3554, 2019-3562, 2019-3567, 2019-3569, 2019-3572, 2019-3573, 2019-3575, 2019-3580, 2019-3581, 2019-3606, 2019-3607, 2019-3609, 2019-3610, 2019-3618, 2019-3621, 2019-3624, 2019-3625, 2019-3640 à 2019-3642, 2019-3645, 2019-3653 à 2019-3657 et 2019-3662 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 45 (Juin 2019).

- N° 2019-3526** *Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -* (p. 12)
- N° 2019-3527** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 30 avril 2019 -* (p. 8)

## COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2019-3528** *Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest, Lyon, Oullins, Pierre Bénite, Tassin la Demi Lune - Requalification M6-M7 (ex A6-A7) - Horizon 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la Ville de Lyon - Sollicitation de subvention Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) -* (p. 65)
- N° 2019-3529** *Évolution vers une nouvelle offre métropolitaine de covoiturage - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Sollicitation de subvention Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) -* (p. 72)
- N° 2019-3530** *Développement des modes actifs - Attribution de subventions aux associations Janus France et La P'tite Rustine pour le projet "Pack autonomie Vélo" -* (p. 73)
- N° 2019-3538** *Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 74)
- N° 2019-3543** *Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - 18 lots - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -* (p. 76)
- N° 2019-3546** *Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Raccordement des mobiliers urbains aux réseaux d'éclairage public - Conventions tripartites avec l'entreprise JC Decaux France, le SIGERLY et 17 communes ayant conservé la compétence éclairage public -* (p. 78)
- N° 2019-3662** *Contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public relatif aux aménagements de long terme du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) -* (p. 79)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2019-3547** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Approbation du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 47)
- N° 2019-3549** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 et d'une avance de trésorerie -* (p. 52)
- N° 2019-3550** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Partenariats pour la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) -* (p. 53)
- N° 2019-3552** *Economie sociale et solidaire (ESS) et innovation sociale - Attribution de subventions de fonctionnement aux projets labellisés "French impact" -* (p. 54)
- N° 2019-3553** *Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Iloé, pôle d'innovation sociale en économie circulaire dans le cadre de la French Impact - Désignation d'un représentant du Conseil - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 55)
- N° 2019-3554** *Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2019 -* (p. 57)
- N° 2019-3562** *Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2019 à la dotation initiale de la Fondation -* (p. 58)
- N° 2019-3567** *Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2019 -* (p. 60)
- N° 2019-3569** *Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2019 visant à accompagner les entreprises industrielles implantées sur la Métropole de Lyon dans la transformation digitale de leur process -* (p. 61)

- N° 2019-3572** *Lyon 7° - Biodistrict Lyon-Gerland - Validation du programme de travaux - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 62)
- N° 2019-3573** *Filière sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European Defense Economic Networks (EDEN) pour son programme d'actions 2019 -* (p. 64)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2019-3575** *Engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté -* (p. 101)
- N° 2019-3580** *Partenariat entre la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) domiciliés dans la Métropole - Demande de subventions -* (p. 113)
- N° 2019-3581** *Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions pour l'année 2019 -* (p. 114)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

- N° 2019-3606** *Compte de gestion 2018 - Tous budgets -* (p. 20)
- N° 2019-3607** *Compte administratif 2018 - Tous budgets -* (p. 21)
- N° 2019-3609** *Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Evolution du régime indemnitaire de grade (RIG) -* (p. 42)
- N° 2019-3610** *Ressources humaines - Politique de rémunération - Création d'une prime d'intéressement collectif en faveur des agents de la Métropole de Lyon -* (p. 43)

## COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- N° 2019-3618** *Saint Fons - Convention de partenariat pour l'expérimentation d'une opération d'autoconsommation collective, avec Lyon Métropole habitat (LMH), Enedis et GRDF -* (p. 117)
- N° 2019-3621** *Déchets - Collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Contrat avec l'éco-organisme EcoDDS - 2019-2024 -* (p. 118)
- N° 2019-3624** *Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 120)
- N° 2019-3625** *Stratégie alimentaire métropolitaine -* (p. 121)

## COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- N° 2019-3640** *Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC -* (p. 9)
- N° 2019-3641** *Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Déclaration d'intention portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) au titre du code de l'environnement -* (p. 9)
- N° 2019-3642** *Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux - Contractualisation d'une obligation réelle environnementale (ORE) avec la Commune sur le site dit de l'école de Beaunant dans le cadre des obligations réglementaires de compensation écologique du projet urbain au sens de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages -* (p. 9)
- N° 2019-3645** *Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation d'équipements publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 13)
- N° 2019-3653** *Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 14)
- N° 2019-3654** *Contrat de plan 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 15)

<b>N° 2019-3655</b>	<i>Villeurbanne - Convention de programme pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde 2019-2024 en faveur de la copropriété Saint-André -</i>	(p. 18)
<b>N° 2019-3656</b>	<i>Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Versement de l'avance de subvention aux partenaires du consortium -</i>	(p. 19)
<b>N° 2019-3657</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Renouveau urbain et patrimonial - Résidence Immobilière des chemins de fer (ICF) Habitat Aux jardins des Monts d'or - Approbation du protocole de projet -</i>	(p. 20)

---

---

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Président**

Le lundi 24 juin 2019 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 4 juin 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrllich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Brumm (pouvoir à M. Crimier puis à M. Eymard), Le Faou (pouvoir à Mme Brugnera), Abadie (pouvoir à M. Suchet), Crimier (pouvoir à M. Colin), Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Vessiller (pouvoir à Mme Baume), MM. George (pouvoir à Mme Frier), Rousseau (pouvoir à Mme Cardona), Eymard (pouvoir à Mme Poulain), Mme Rabatel (pouvoir à Mme Cochet), MM. Bernard (pouvoir à Mme Geoffroy), Véron (pouvoir à M. Sellès), Mmes Belaziz (pouvoir à M. Chabrier), Leclerc (pouvoir à Mme Basdereff), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), M. Augoyard (pouvoir à Mme Croizier), Mme Balas (pouvoir à M. Rabehi), M. Barret (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), MM. Blache (pouvoir à Mme Maurice), Boumertit (pouvoir à M. Millet), Bousson (pouvoir à M. Vergiat), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Butin (pouvoir à M. Dercamp), Charmot (pouvoir à M. Rantonnet), Collomb (pouvoir à M. Sécheresse), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Croizier (pouvoir à M. Augoyard),

M. Curtelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme David (pouvoir à Mme Varenne), MM. David (pouvoir à M. Gouverneyre), Denis (pouvoir à M. Pouzol puis à M. Véron), Dercamp (pouvoir à M. Sannino), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Genin (pouvoir à Mme Ghemri), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), MM. Gillet (pouvoir à M. Lavache puis à M. Augoyard), Girard (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Gouverneyre (pouvoir à M. David), Guillard (pouvoir à M. Cochet), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Cachard), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), de Malliard (pouvoir à M. Martin), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), Millet (pouvoir à Mme Croizier puis à M. Uhlich), MM. Millet (pouvoir à M. Bravo), Moretton (pouvoir à M. Piegay), Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picard (pouvoir à Mme Peytavin), M. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Mmes Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Runel (pouvoir à M. Philip), M. Sécheresse (pouvoir à M. Bernard), Mmes Servien (pouvoir à M. Da Passano puis à M. Vaganay), Tifra (pouvoir à M. Kabalo), MM. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vial (pouvoir à Mme Giraud), Vincendet (pouvoir à M. Cohen).

---

### Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous informe de la création, par lettre reçue en date du 19 juin 2019, du groupe "Avenir Métropole", présidé par madame Fouziya Bouzerda.

De plus, je vous informe que le groupe Rassemblement national devient le groupe "Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM)" à compter de ce jour.

Vous disposez, sur vos pupitres, de la liste de composition des groupes d'élus et je vous rappelle que cette liste est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de ces communications.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 28 janvier et 18 mars 2019

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 28 janvier et 18 mars 2019. La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de l'adoption du compte-rendu du Conseil du 18 mars, je souhaite vous interroger sur l'état d'avancement du dossier du RER à la lyonnaise que j'appelle le REM (Réseau express métropolitain).

En effet, le 18 mars 2019, le Conseil de la Métropole a adopté à l'unanimité le vœu que j'avais déposé au nom des élus du groupe UDI et apparentés. Ce vœu visait à entreprendre à court terme un travail avec les différentes collectivités de la Région urbaine de Lyon, l'objectif étant d'aboutir à moyen terme à la mise en œuvre d'un RER métropolitain.

Depuis le 18 mars, ce dossier bénéficie d'un alignement des planètes assez exceptionnel. En effet, le 28 mai, madame Élisabeth Borne, Ministre des transports, a annoncé à Bordeaux que l'État cofinancerait à hauteur de 50 % les projets de RER métropolitain.

Pour reprendre son expression, elle met sur la table un budget de 2,6 milliards d'euros sur dix ans, sous réserve que ces projets lui soient adressés avant le 1er janvier 2020.

Cette annonce est historique. En effet, c'est la première fois que l'État français s'engage à un cofinancement de cette ampleur pour améliorer les déplacements du quotidien hors Ile de France. C'est ainsi que la Métropole de Bordeaux et la Région Nouvelle Aquitaine annoncent une mise en œuvre du RER métropolitain bordelais à échéance 2025, c'est-à-dire dans six ans.

À la suite de cette déclaration, je vous ai adressé monsieur le Président, ainsi qu'au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un courrier vous demandant de travailler main dans la main afin de construire ensemble un projet de RER à l'échelle de la Région urbaine lyonnaise, ce RER permettant d'améliorer concrètement les déplacements en interne de la Métropole, en exploitant mieux les 35 gares SNCF qui sont sur notre territoire mais aussi avec les agglomérations voisines, Grenoble, Saint Etienne, Ambérieu, Roanne, Bourg en Bresse et bien plus encore. Vous trouverez, chers collègues, dans vos boîtes mail copie de ce courrier.

L'alignement des planètes se poursuit. En effet, le 16 juin, dans le cadre du débat à l'Assemblée nationale de la loi d'orientation des mobilités, la fameuse LOM, madame Élisabeth Borne a également indiqué qu'elle sanctuarisait

les 400 M€ initialement programmés pour la réalisation de l'A45, ce budget était donc sanctuarisé pour améliorer les conditions de déplacements entre Lyon et Saint Etienne, une partie de cette somme devant être utilisée pour améliorer les dessertes ferroviaires entre Saint Etienne et Lyon, via Givors puis la rive droite ou la rive gauche du Rhône, nous sommes bien là dans le RER à la lyonnaise que nous appelons de nos vœux.

Monsieur le Président, merci de bien vouloir nous faire un point d'étape sur ce dossier stratégique pour notre territoire et pour la qualité de l'air de notre Métropole, sachant que nous sommes aujourd'hui à J - 188 jours de l'échéance fixée par madame la Ministre. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce Conseil s'annonce long au regard du nombre de rapports à traiter, mais avec des décisions importantes à prendre dans les politiques majeures comme l'aménagement du territoire avec les suites de l'aménagement des ex-autoroutes A6-A7, des transports en commun avec le nœud ferroviaire lyonnais, la stratégie alimentaire, etc.

Il y a quelques semaines, nous étions plusieurs à nous inquiéter que la collectivité soit bloquée par les péripéties politiques du Président, et force est de reconnaître que notre collectivité continue à agir.

Elle continue à agir sous votre impulsion, monsieur le Président et cela, tout le monde a pu s'en rendre compte en lisant la dernière édition du Met', le magazine de notre collectivité, avec votre photo cerclée en une du magazine, la photo en page 3 pour l'éditorial, votre présence sur une photo en page 5, puis en page 22 avec une interview et si on vous avait loupé, un encart sur "La Métropole de Lyon, c'est quoi ?" avec votre photo accolée au numéro 1.

Si je voulais parodier je dirais en hommage à de célèbres lectures pour la jeunesse qu'on a eu droit à : "David travaille pour la planète", "David redonne confiance aux jeunes", "David chef du grand village", "David aime le foot, la nature, le vélo, les parcs, les festivals de musique", en résumé : David vous aime, aimez le ! Au-delà de la boutade, il nous semble utile de vous faire remarquer que nous avons observé votre choix d'engager une tournure très partisane de la communication institutionnelle.

Faire c'est bien, mais la manière de faire compte aussi.

Sur cet aspect, malgré les différentes interventions partagées sur plusieurs bancs de cette assemblée pour attirer votre attention sur votre irrespect des élus locaux, il semble que votre choix est résolument fait de décider sans concertation.

L'épisode qui a fait les choux gras de la presse locale est bien entendu d'expérimenter un samedi par mois la piétonisation de toute la Presqu'île de Lyon. Il semble difficile de penser que votre annonce fut très concertée puisque le compte-rendu de la commission urbanisme, voirie, de la Ville de Lyon, du 12 juin 2019 a discuté du rapport sur le lancement des travaux de l'opération "végétalisation Presqu'île", sans faire état de cette expérimentation.

Si vous justifiez cela par la guerre politique que vous menez à l'encontre de monsieur Collomb, ce n'est pas très glorieux mais c'est la vie politique. Malheureusement, nous constatons que c'est plutôt votre choix de gouvernance.

Votre volonté actuelle de faire des propositions tous azimuts relève plus de l'action compulsive pour compenser peut-être un manque de notoriété que de la mise en œuvre d'une vision partagée avec les Maires et les élus locaux au sein de notre Métropole.

Il est tout de même à noter, bien que vous fassiez partie de l'Exécutif depuis plus de dix ans, que nous n'avons jamais entendu une note dissonante concernant la gouvernance, les choix politiques, les erreurs majeures de votre majorité, l'absence de concertation avec la population, la loi inique que vous avez cautionnée qui éliminera un grand nombre de Maires, etc., et à quelques mois des élections, vous reniez ce que vous avez adoré. Votre volonté de vous refaire une virginité ne trompera pas les Grand Lyonnais. Ce que vous avez voté, vous l'avez voté avec vos amis d'hier et ce, sans aucune réserve.

Vous décidez sans concertation, tant pour les grands projets que pour les organisations internes, comme quand on apprend en commission que l'impact financier des décisions sur les ressources humaines n'a été partagé ni avec le 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé des ressources, ni le Vice-Président chargé des finances, mais que vous avez décidé seul.

On se demande alors bien pourquoi vous avez missionné monsieur Marc Grivel pour rédiger un rapport sur la meilleure prise en compte de l'avis des communes dans la gouvernance de la Métropole. Est-ce pour contrecarrer une loi inique qui empêche toutes les communes d'être représentées dans ce conseil ? Ou est-ce pour mettre les garde-fous à votre dérive autoritaire qui vous amène à ne pas concerter ces mêmes communes dans vos

décisions ? En tout cas, monsieur Collomb, vous constaterez les dégâts de vos propres actions. La loi dont vous vous êtes si souvent vanté d'avoir influencé la rédaction se retourne aujourd'hui contre vous, aidée en cela, je vous le concède, par vos propres amis politiques !

Ce qui est aussi perturbant c'est de voir que ceux qui sont chargés de nous guider vers plus de démocratie participative communale, sont les mêmes qui constituent une majorité qui accepte vos choix d'écarter l'avis des communes.

Lorsque vous lancez la notion de co-construction, concertation, plateforme participative, etc., vous avez dans cette enceinte des Maires dont c'est le quotidien depuis de nombreuses années et qui auraient certainement pu vous montrer la bonne méthode que nous réclamons depuis des années. Mais vous êtes plutôt un bon politicien monsieur Kimelfeld. Vous fixez le menu, vous déléguez la préparation de la marmite, notamment à ceux qui vont se faire manger, et vous invitez ensuite les loups au repas.

Malheureusement à la fin, ceux qui ne mangeront pas à leur faim, ce seront les habitants du Grand Lyon et ceux qui se seront fait dévorer ne seront plus là pour assumer leurs responsabilités d'avoir laissé faire.

Je conclurai en citant un proverbe chinois : "Si chaque homme, chaque jour jetait une fleur sur le chemin de son prochain, les routes de la terre seraient tellement plus agréables." Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'espère que cette citation va nous inspirer jusqu'à au moins 21 heures 30. Je vous remercie.

Pour ce qui concerne monsieur Geourjon, effectivement nous avons bien reçu le courrier. Après le vœu que nous avons adopté ici, qui était une première marche, la deuxième marche a été franchie par madame Borne, comme vous l'avez dit, le 28 mai, qui a confirmé ce cofinancement à 50 % de projet, qui a eu l'occasion aussi de s'exprimer à travers la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) et, en parallèle à la loi LOM, sur l'A45 et sur des sommes réservées pour finalement envisager une meilleure liaison entre Lyon et Saint Etienne.

Dans les deux cas, début juin, j'ai échangé immédiatement avec le Président de la Région Laurent Wauquiez. Une première rencontre est prévue mi-juillet, l'idée étant d'entamer un véritable travail partenarial entre, vous l'avez dit, la Région et la Métropole mais pas seulement, avec l'ensemble des territoires que vous avez cités ici ou là et en particulier les autres agglomérations, en y associant la majorité et l'opposition de nos Exécutifs. Nous verrons comment on le traite, à travers une commission mixte, une commission générale, enfin quelque chose qui soit aussi avant tout opérationnel, bien évidemment en associant de manière extrêmement étroite le SYTRAL avec Fouziya Bouzerda parce que c'est déjà une scène dans laquelle nous nous retrouvons avec un certain nombre de Communautés de communes et avec la Région et à partir de là, il faut saisir cette perche qui nous est lancée par la Ministre Elisabeth Borne.

Nous aurons l'occasion sans doute au cours du Conseil d'évoquer à nouveau ce sujet. On verra combien il est important de pouvoir se pencher rapidement parce que, comme vous l'avez dit, le 31 décembre c'est demain, sur cette proposition.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).*

---

### **Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil**

---

**N° 2019-3527** - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 30 avril 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, en vertu de la délégation d'attribution accordée à monsieur le Président et qui font l'objet du dossier n° 2019-3527 pour ce qui concerne les décisions diverses.



Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2019-3640 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3641 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Déclaration d'intention portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) au titre du code de l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3642 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux - Contractualisation d'une obligation réelle environnementale (ORE) avec la Commune sur le site dit de l'école de Beunant dans le cadre des obligations réglementaires de compensation écologique du projet urbain au sens de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2019-3640 à 2019-3642. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Avis favorable de la commission sur ces trois rapports qui concernent la ZAC du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval.

Un premier rapport sur l'approbation de la création de la ZAC et d'un programme prévisionnel qui prévoit 1 600 logements, des surfaces tertiaires pour 68 000 mètres carrés de commerces et d'activités économiques. Un deuxième rapport concerne la déclaration d'intention sur la mise en compatibilité du PLU (plan local d'urbanisme) au titre du code de l'environnement. Et un troisième rapport porte sur la compensation environnementale, sur la contractualisation d'une obligation réelle environnementale (ORE) avec la commune sur le site de l'école de Beunant.

Pour ces trois rapports avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Longueval. Toutes mes excuses, j'ai enjambé le compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente, j'y reviendrai après ces rapports.

La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller délégué HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je prendrai 30 secondes, juste pour vous dire que l'on a là, à Saint Genis Laval, un beau projet d'éco-quartier mais un projet qui apparaît étonnamment baroque quand on y regarde de plus près.

En effet, il va se trouver à proximité immédiate du futur, futur et improbable, échangeur autoroutier de l'Anneau des sciences. Outre que ce dernier va manger, détruire, des espaces verts de qualité, il sera à environ 200 mètres, par exemple, de la maternité des hôpitaux sud, je tiens les plans à disposition de qui les veut.

Eco-quartier et échangeur autoroutier : un nouveau concept, le premier en Europe qui devrait plaire aux riverains, n'en doutons pas. Soyons clairs, on ne peut pas faire en même temps un éco-quartier et l'Anneau des sciences. Je m'arrêterai là, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD :** Merci monsieur le Président. Comme l'a dit Pierre Hémon, le projet du Vallon des hôpitaux est vraiment important pour notre Métropole. Il consiste à porter un nouveau quartier avec 1 600 logements, des équipements publics, des activités économiques. Il permettra aussi d'accompagner le développement d'un pôle universitaire et médical majeur de notre agglomération : Lyon-sud qui va connaître bientôt une restructuration importante dans l'esprit innovant qui caractérise bien ce groupement hospitalier des Hospices civils.

Ce sont près de 100 M€ qui seront investis dans les pôles chirurgie et urgence notamment, et c'est d'ailleurs l'occasion de souligner l'engagement sans commune mesure des personnels médicaux, soignants et administratifs qui ont permis la transformation de Lyon-sud et qui va permettre son développement.

Bref, il s'agit d'une belle opportunité pour notre Métropole, d'autant plus que le Vallon des hôpitaux sera aussi un pôle multimodal majeur avec l'arrivée du métro B en 2023. Il deviendra ainsi la porte d'entrée du sud-ouest vers le cœur de notre Métropole.

Toutefois, le projet dont on parle peu mais qui apparaît en filigrane, c'est celui de l'Anneau des sciences. Ce n'est qu'avec ce projet que l'arrivée du métro B au Vallon des hôpitaux prendra tout son sens. On entend parfois que le projet d'Anneau des sciences serait une aberration écologique, on l'a encore entendu il y a deux minutes ! Un retour aux années 1970 et au "tout voiture". Certains opposants pensent que lorsque nous parlons du périphérique, en fait on pense irrémédiablement à une autoroute urbaine. Lorsque l'on parle du bouclage du périphérique, on penserait à la reproduction à l'ouest des erreurs que l'on a commises à l'est. Lorsque l'on parle pôle multimodal, certains pensent encore que l'on pense au centre d'échanges de Perrache mais ce ne sont que des caricatures. Personne n'a le monopole de l'écologie. Et pour paraphraser le grand Clémenceau : "l'écologie, c'est une chose trop grave pour être laissée aux seuls écologistes".

L'écologie c'est l'affaire de tous, on le voit d'ailleurs dans la plupart des actions qui sont menées par notre Métropole mais aussi par les communes et les arrondissements. Les mentalités ont changé. On peut, par exemple, saluer les coopérations fructueuses et l'exemple, pris au hasard, entre la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement et la Métropole pour développer les itinéraires cyclables, les alternatives à la voiture, la végétalisation de la ville ou encore les sites de compostage de proximité. Tout cela, ce sont des faits, des actions et pas que des paroles ou des tweets.

Pour l'Anneau des sciences, on ne peut pas se résoudre à rester condamnés à l'immobilisme, à être dépendants de ceux qui s'opposent à tous les projets tout le temps. Je me demande même si parfois, surtout pour le Vallon des hôpitaux, on ne serait pas dans une bonne vieille opposition à la NIMBY : not in my backyard (pas dans mon jardin), en prétendant défendre l'intérêt général on essaie surtout de préserver celui de quelques-uns.

En fait, il faut avoir une vision d'ensemble. Il faudrait aussi expliquer comment on pourra transformer l'axe A6-A7, qui fera l'objet d'un débat tout à l'heure, en boulevard urbain normal et apaisé si on n'a pas réalisé l'Anneau des sciences. Il ne faut pas voir l'Anneau des sciences comme l'infrastructure opposée aux transports collectifs. Le bouclage du périphérique va irrémédiablement avec des investissements en métro et en tram qui lui seront connectés et donc complémentaires, comme le métro B qui arrivera au Vallon des hôpitaux et, demain peut-être, le métro E à Alai.

Il en sera de même avec le formidable projet de réseau express métropolitain, que nous portons et qui devient de plus en plus partagé, ce dont on ne peut que se réjouir. En fait, l'Anneau des sciences permettra, pour reprendre la formule de Pierre, en même temps de la mobilité.

Tout cela pour dire que le projet du Vallon des hôpitaux est un bon projet. Il sera encore meilleur avec la réalisation de l'Anneau des sciences, même s'il ne fait pas toujours l'unanimité, y compris dans mon groupe. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Monsieur le Président, chers collègues, je ne rajouterai pas grand-chose à ce que vient de dire Marc Augoyard, simplement je voudrais souligner l'importance de ce nouveau quartier pour notre bassin de vie et d'emploi. C'est un projet partenarial communes/Métropole/SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise)/HCL (Hospices civils de Lyon).

Il s'agit bien là de ce que nous souhaitons faire pour l'avenir, c'est construire un nouveau quartier, un quartier, bien entendu, durable et cela est pris dès sa conception avec la préservation des EBC (espaces classés boisés). Je ne suis pas tout à fait d'accord avec monsieur Hémon parce que les deux petites bretelles qui sortent sont en dehors des espaces classés boisés et l'architecte en chef nouvellement désigné a bien montré que les espaces classés boisés seraient très largement préservés.

C'est un quartier durable par la préservation des EBC, par la préservation de la ressource en eau, par les mesures compensatoires environnementales qui sont extrêmement nombreuses et, bien entendu, sur l'aspect déplacements métro et connexions aux différents modes doux, à la fois du bassin de vie et, plus particulièrement, de la Commune de Saint Genis Laval. Je rappelle également que c'est un site qui verra le développement des sciences du vivant, ce qui est aussi pour l'intérêt de la santé, un point important.

Alors bien entendu, l'ADS (Anneau des sciences) qui est en filigrane pose la question du devenir de ce projet mais finalement, quand on entend un peu les aspects caricaturaux qui sont faits aujourd'hui : a-t-on peur finalement des enquêtes publiques et de l'expression de l'ensemble des citoyens face aux ultimatums que l'on entend ici ou là ? A-t-on peur que l'ensemble des citoyens ait les éléments à travers ces enquêtes publiques : enquêtes sur l'eau, sur l'air, etc., qui se développeront ?

Et puis aujourd'hui, il s'agirait peut-être de se projeter aussi dans l'avenir car, dans les 10 ou les 20 ans qui viennent, on va vers des mobilités propres. C'est déjà engagé avec des transporteurs routiers. Nous avons inauguré, il n'y a pas très longtemps, la station Biogaz et, plus tard, Biogaz vert pour les transports lourds. Nous avons également eu un engagement très important de la société Stef qui livre le froid dans l'ensemble de l'agglomération avec un engagement très important sur l'écologie, la transition énergétique et la diminution des gaz à effet de serre. On a bien entendu également toutes les mobilités électriques et hydrogènes qui vont venir. Donc, dire qu'aujourd'hui on est dans la même situation qu'il y a 10 ou 20 ans, ceci est faux parce qu'on va vers une mobilité propre de plus en plus, des navettes autonomes, des véhicules électriques, d'ailleurs le SYTRAL montre l'exemple avec ses nouvelles acquisitions.

Bien entendu, c'est un projet qui doit évoluer, tout projet évolue. On le voit bien dans nos communes, entre le moment où on décide d'un projet et sa réalisation, il y a forcément une évolution extrêmement importante. Aujourd'hui, l'Anneau des sciences doit évoluer vers une utilisation plus importante par les transports en commun. Cela a d'ailleurs été le cas du grand débat public national qui a eu lieu. C'est une des conclusions de la commission d'enquête nationale. Il faudra effectivement voir les connexions entre l'Anneau des sciences et l'ensemble des transports en commun de l'agglomération lyonnaise : les lignes E et B, bien entendu, qui sont vraiment des éléments importants de notre nouvelle mobilité de la Métropole.

Aujourd'hui, nous sommes dans la création d'un quartier, c'est la création de la ZAC. Je rappelle qu'il a été voté quasiment à l'unanimité du Conseil municipal de Saint Genis Laval, que l'accompagnement s'est fait d'une manière très pragmatique, pas à pas avec l'ensemble des services, du SYTRAL et des HCL. Le futur pôle multimodal d'ailleurs a des orientations développement durable et transition énergétique extrêmement marquées, et je voulais me féliciter de la création de cette ZAC. Il nous reste maintenant à construire un beau quartier pour la Métropole, pour les habitants, accompagné par des éléments de déplacement durable et d'une mobilité douce qui est de plus en plus utile.

Simplement pour conclure, est-ce qu'aujourd'hui, on ne doit rien faire par rapport à tous les riverains qui sont aujourd'hui exposés : Francheville, Tassin la Demi Lune, Écully, Pierre Bénite, Saint Genis Laval et bien d'autres communes qui sont aujourd'hui engluées dans la circulation parce que les liaisons est-ouest de notre agglomération sont actuellement insuffisantes et que, tous les jours, nous avons des dizaines de milliers de véhicules qui trahissent par nos communes ?

Moi je suis plutôt un optimiste, pour ceux qui connaissent Londres, à terme l'Anneau des sciences pourra être l'anneau circulaire utilisable par les transports en commun, on appelle cela "le Circle Line" à Londres, qui permettra de relier toutes les branches en étoile de notre agglomération.

Donc oui, l'Anneau des sciences, c'est une première pierre pour demain avec des mobilités douces, des mobilités propres et c'est la construction d'un futur réseau de transports en commun tout à fait efficient sur l'agglomération. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Crimier. Juste quelques mots pour saluer l'intervention de monsieur Roland Crimier et celle de monsieur Gérard Collomb ainsi que les Maires d'Oullins, de Pierre Bénite et d'Irigny parce qu'on est dans ce bassin de vie, parce que c'est une vision partagée qui permet le développement de ce Vallon des hôpitaux.

Beaucoup de choses ont été dites, simplement je dirai que cela marque aussi la volonté d'un développement multipolaire. On a beaucoup développé la filière santé sur le campus de Gerland, aujourd'hui c'est un campus d'envergure mondiale et, tout à l'heure, on le verra à travers une délibération je crois, où on évoquera ces sujets mais, aujourd'hui, c'est une opportunité extraordinaire pour développer aussi cette filière santé autour du Vallon des hôpitaux et, dans le même temps -parce qu'on peut faire des choses en même temps- de s'occuper, notamment du quartier de la Saulaie, de ce qui tourne autour d'Oullins et de La Mulatière parce qu'on est dans la même zone et dans le même territoire.

Je mets les rapports aux voix un par un s'il vous plaît, non pas pour rallonger la séance, mais parce que c'est mieux comme cela :

- *Rapport n° 2019-3640* :

Adopté, le Groupe de réflexion et d'action métropolitaine (GRAM) ainsi que M. Moroge (groupe Les Républicains et apparentés) s'étant abstenus.

- *Rapport n° 2019-3641* :

Adopté, le Groupe de réflexion et d'action métropolitaine (GRAM) ainsi que M. Moroge (groupe Les Républicains et apparentés) s'étant abstenus.

- *Rapport n° 2019-3642* :

Adopté, le Groupe de réflexion et d'action métropolitaine (GRAM) ainsi que M. Moroge (groupe Les Républicains et apparentés) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je fais une petite marche arrière, vous ne m'en voudrez pas.

---

### Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

---

**N° 2019-3526** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 8 avril 2019, en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2019-3526.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, une fois encore les élus du GRAM ne prendront pas acte des décisions de la Commission permanente, réunie sous votre présidence le 8 avril 2019 car nous refusons cette confusion entre les pouvoirs exécutifs et délibératifs.

Monsieur le Président, depuis juillet 2017, cela fait plus de deux ans, nous vous demandons avec d'autres d'ouvrir la Commission permanente à tous les groupes du Conseil afin que celle-ci puisse délibérer valablement et démocratiquement, mais vous avez choisi d'ignorer cette demande.

D'autre part, en séance publique du 18 mars dernier, j'avais souligné le fait que la Commission permanente réunie le 14 janvier 2019 avait décidé de deux accords-cadres : le premier entre Métropole de Lyon et Saint Etienne Métropole, le second entre Métropole de Lyon et le groupe Véolia, un accord-cadre d'une durée de trois ans.

Or, d'après ma lecture des choses, il n'est pas dans les attributions de la Commission permanente de décider des délibérations-cadres. Seul notre Conseil est autorisé à le faire. C'est pourquoi, je vous avais demandé le 18 mars dernier, monsieur le Président, d'annuler ces deux décisions de la Commission permanente et de les remplacer par deux projets de délibérations à soumettre au vote de notre assemblée. Plusieurs semaines se sont écoulées depuis. Je me permets donc, monsieur le Président, de vous demander, et je vous demanderai une réponse en séance, s'il vous plaît, si vous avez procédé à cette annulation et si ces deux projets d'accord-cadre vont être soumis à notre vote lors d'une séance publique prochaine.

Je suis de plus étonnée de voir que la Commission permanente réunie le 8 avril dernier, et dont vous nous demandez de prendre acte, a voté deux décisions du même ordre, une décision portant sur le transfert total de la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fabrication, la pose, la dépose, la maintenance et l'entreposage de signalisation hôtelière, et puis une décision concernant les missions d'assistance technique pour les projets d'ouvrage d'art sur le territoire de la Métropole avec des accords-cadres à bons de commande et le lancement d'appels d'offres associés.

Monsieur le Président, devant la répétition de ces décisions, je me dis que peut-être j'ai mal compris la délibération de 2017 qui fixe les attributions de la Commission permanente, peut-être que ma lecture n'est pas la bonne. Aussi pouvez-vous nous confirmer ce matin en séance publique que la Commission permanente peut bien décider d'accords-cadres et que ces derniers ne nécessitent pas le vote de notre Conseil car, depuis le 18 mars dernier, et c'est pour cela que je me permets d'insister, je n'ai toujours pas de réponse de votre part.

Pour terminer mon intervention, je souhaite aborder un autre sujet qui est celui des décisions que vous prenez en tant que Président au nom de notre Conseil. Vous avez le pouvoir de prendre la décision d'ester en justice. Je tiens à dire que nous ne partageons pas la décision que vous venez de prendre récemment, la décision de demander l'expulsion immédiate du squat du collègue Maurice Scève dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Alors, je comprends bien que le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) venant d'être voté, le groupe Vinci est pressé de démarrer les travaux sur le site de l'ancien collège. C'est d'ailleurs ce qui motive votre référé. Mais qu'est-ce que la promotion immobilière devant l'avenir de mineurs non accompagnés, de familles et de femmes actuellement hébergées qui pourraient être expulsées immédiatement et qui n'ont pas de solutions ?

Je regrette cette décision d'ester en justice car je n'ai pas l'impression que, depuis le mois de septembre, des propositions aient été faites aux personnes sans solution d'hébergement qui sont dans ce squat. Que va-t-il donc se passer pour elles dans l'urgence alors qu'elles attendent depuis septembre, si la justice ordonne l'expulsion, suite à l'audience en référé de vendredi ? J'imagine monsieur le Président qu'avant de prendre une telle décision, vous avez demandé à vos services de construire des solutions dignes et acceptables. Je vous remercie donc de nous indiquer ce qui est prévu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Sur le premier point, très rapidement, je vous répondrai par écrit car je crois qu'il y a beaucoup de mélanges sur ce que vous expliquez sur les accords-cadres mais je vous répondrai, et vous allez voir, avant le 8 juillet 2019, vous aurez une réponse par écrit, vous aurez fini d'attendre, et vous pourrez même le révoquer le 8 juillet 2019 car vous aurez eu ma réponse par écrit.

Sur Maurice Scève, j'aurai l'occasion je pense, dans d'autres délibérations au cours de ce Conseil qui va être très long, de répondre précisément à vos demandes.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

**N° 2019-3645 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville -** Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation d'équipements publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3645. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération pour désigner l'aménageur, approuver le traité de concession et la participation financière de la Métropole à la ZAC du Mas du Taureau, un avis conforme de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller GOMEZ :** Monsieur le Président, chers collègues, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer devant vous le Mas du Taureau et Vaulx en Velin et permettez-moi d'y revenir une nouvelle fois à travers cette délibération, pour désigner l'aménageur délégué pour la ZAC du Mas.

À travers les années puis les dizaines d'années, le Mas du Taureau est devenu le nom emblématique des dysfonctionnements sociaux et urbains, des mal-être de la société française, puis aussi de la politique de la ville et de tous ses espoirs accomplis ou déçus.

Localement aussi, le nom du Mas est trop souvent devenu synonyme d'inaction publique, d'incapacité à agir ou à vouloir agir. Pour rester la "pompe à fric" efficace qu'il était, il fallait que le Mas du Taureau reste la vitrine des mal-être de la société française, il fallait que les habitants de Vaulx en Velin restent les victimes des dysfonctionnements sociaux et urbains français.

Car durant un quart de siècle, c'est ce qu'ont été les Vaudaises et les Vaudais, les victimes d'une volonté partagée qui fabriquait une image qui niait les réussites humaines, collectives ou individuelles. Les Vaudaises et les Vaudais devaient être une image conforme et pas une humanité complexe.

Élus vaudais, nous n'ignorons rien des complexités de notre ville. Cette conscience n'est pourtant pas dédain ou crainte : élus vaudais, nous aimons notre ville et ses habitants et nous n'aurons de cesse de le démontrer en nous battant avec les habitants pour co-construire notre ville à vivre et à s'épanouir.

Cette vision, ce projet, nous les portons depuis 2014, quand nous avons refusé que la ZAC du Mas soit la matrice d'une nouvelle cage à vivre, d'un quartier monofonctionnel, densifié, déshumanisé, enclavé, porteur de nouveaux dysfonctionnements avant même que d'être annonceur de la prochaine génération de contrats de ville.

Avec le Vice-Président Michel Le Faou et les services de la Métropole ou de l'État, nous avons construit une ZAC et une convention communale au contrat de ville métropolitain, ambitieuse, diversifiée, avec plus d'écologie, plus d'activités, plus de formations, plus de transports, avec plus d'envies, avec plus de vie.

Cette ambition vaudaise s'est traduite dans de nombreuses réunions de concertation avec les Vaudais et les Vaudaises, des Vaudais nombreux, assidus et actifs à ces réunions ; elle s'est traduite par un avenant à la première convention de ZAC pour y donner du sens et des financements ; elle s'est traduite par la présentation en comité d'engagement de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) en décembre dernier, de l'un des programmes jugés les plus ambitieux de France ; elle s'est traduite par la signature à Vaulx en Velin le lundi 4 mars dernier du contrat de ville métropolitain. Cette ambition vaudaise se traduit aujourd'hui par la délégation d'aménagement concédée à la SERL (Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon).

Cette délégation d'aménageur pour la ZAC du Mas n'est pas qu'un vote technique. Le vote que vous allez faire dans quelques minutes, c'est la création d'un outil pratique pour enfin commencer le renouvellement urbain du Mas, un Mas plus vert, un Mas plus actif, un Mas plus diversifié, un Mas plus désenclavé (et c'est là où je fais subtilement un sous-entendu sur le tramway). C'est le vote pour dire que, pratiquement 29 ans après les émeutes urbaines du Mas du Taureau, la volonté publique redevient agissante au Mas. L'égalité républicaine est partout chez elle et Vaulx en Velin est dans la République. Votre vote, notre vote va dire que ça y est, on démarre, on renoue les fils rompus ou coupés de la fraternité républicaine.

Le Mas du Taureau est depuis 29 ans le nom emblématique des dysfonctionnements sociaux et urbains, des maux de la société française. Ensemble nous allons en faire le nom emblématique de l'excellence républicaine. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Gomez. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N° 2019-3653 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3653. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici d'une délibération relative au 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et, plus précisément, sur le réaménagement de la place des Pavillons. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme qui vise à réaliser des aménagements qui permettront de renforcer l'attractivité de la centralité sud de Gerland en améliorant, notamment, les flux piétons en modernisant et en améliorant la qualité de l'espace public en permettant aussi une meilleure sécurité, une lisibilité et un confort des cheminements piétons et enfin, de faire en sorte que l'on conforte l'attractivité et la visibilité des commerces et des terrasses existantes sur ce secteur.

Ce projet de délibération a recueilli un avis favorable de la commission urbanisme.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Le Faou. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3654 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Contrat de plan 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3654. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable pour cet avenant n° 1 au contrat de plan 2016-2020 avec nos trois Offices publics de l'habitat (LMH -Lyon Métropole habitat-, EMH -Est Métropole habitat) et GLH -Grand Lyon habitat-). Il s'agit, bien évidemment, de poursuivre notre soutien à ces trois offices et donc notre soutien au logement social pour un montant de 13 450 000 € sur trois ans de 2019 à 2021, avec trois éléments notables :

- le basculement des crédits de la production neuve du fonctionnement à l'investissement,
- une évolution des indicateurs de performance avec un nouvel indicateur de performance lié au coût des impayés,
- et enfin, le soutien aux projets collectifs de notre pôle public de l'habitat pour un peu plus de 1 M€ et six projets que vous avez dans la délibération.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, juste un petit mot pour saluer le partenariat entre la Métropole et ces trois bailleurs publics, un partenariat qui se traduit à travers les contrats de plan effectivement, que nous examinons aujourd'hui et puis à travers le travail collaboratif dans le cadre du PPH (pôle public de l'habitat), sans pour autant engager de grandes opérations de regroupement ou autres. En fait, les bailleurs travaillent déjà avec la Métropole et ce travail collectif est tout à fait intéressant. On tenait juste à le souligner et à redire qu'effectivement, les trois bailleurs sociaux sont vraiment les bras armés de la mise en œuvre de la politique du logement de la Métropole. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : On est sur les OPH ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, on est sur les OPH, le dossier n° 2019-3654.

**M. le Conseiller MILLET** : Merci beaucoup monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi une petite réaction instinctive aux propos de notre collègue Stéphane Gomez, insultants pour l'histoire de la Ville de Vaulx en Velin. Je rappelle que Vaulx en Velin a été citée en exemple pendant tout l'ANRU 1 et il est honteux et politicien de vouloir jouer au nouveau monde en niant l'histoire, d'autant que tous les projets de Vaulx en Velin étaient réalisés dans un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon.

Alors revenons à cette délibération, elle nous propose un avenant au contrat de plan avec nos offices métropolitains qui ne nous pose pas de problème, mais qui n'évoque pas la situation de ces offices dans le contexte des réformes du logement et, notamment, des conséquences financières de la réduction, par l'État, de ses dépenses logement, à la fois par la disparition de toute aide à la pierre dans le budget de l'État et par la forte baisse du budget APL (aide personnalisée au logement) que les bailleurs doivent compenser avec la réduction du loyer de solidarité.

On sait en général que cela représente de 8 à 10 % des recettes des bailleurs et notamment des offices d'HLM dont une part importante des locataires bénéficient justement des APL et donc, sur lesquels s'applique la RLS (réduction de loyer de solidarité).

Sans doute cela explique-t-il en partie les difficultés évoquées dans la délibération des bailleurs pour finaliser le montage de certaines opérations. Mais nous n'en saurons pas plus.

C'est pourquoi nous demandons que soit inscrit à notre prochaine séance, un état des lieux de nos trois offices : d'une part, pour en connaître la situation financière, l'impact de la RLS et des mesures de compensations mises en œuvre, d'autre part, pour mieux comprendre les causes du ralentissement des mises en chantiers de logement social qui ont abouti à de nettes baisse en 2018. Où en sont nos trois bailleurs sur ce sujet ?

Ces questions sont essentielles pour mieux comprendre des situations locales où des locataires nous informent de leur insatisfaction sur les actions de proximité (de l'entretien à la sécurisation de leur cadre de vie), difficultés qui relèvent souvent d'abord de la société de manière générale mais pour lesquelles la capacité des bailleurs à mobiliser des ressources pour agir est essentielle. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Huit minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT :** Merci monsieur le Président, oui c'est une délibération qui est un peu difficile effectivement à saisir parce qu'on n'a pas tout, comme vient de le dire le groupe Communiste. On voit bien en fait que vous essayez de préserver ce qui peut l'être et, bien sûr, nous allons voter cette délibération parce que, par rapport aux mesures gouvernementales qui ont cassé la dynamique de construction, nous sommes effectivement inquiets. Il s'agit d'un étalement jusqu'en 2021, peut-être 2022, peut-être 2023. Je rappelle que les chiffres de construction du logement sont, pour le premier trimestre 2019, très mauvais puisqu'on a encore moins 37 % des mises en vente, 13 000 logements de moins en trois mois, donc cela fait beaucoup.

C'est vrai que si on écoute le Ministre Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics qui disait, la semaine dernière, répondant à une question "Comment le Gouvernement allait financer les baisses d'impôts", il a déclaré que -et c'est un petit peu ce qui nous fait très peur- malgré les économies faites dans les réformes déjà entreprises sur le logement, l'assurance chômage, les contrats aidés et l'audiovisuel public, il allait falloir trouver encore un milliard d'euros car la réforme des APL (aide personnalisée au logement) qui devait intervenir au 1er avril, sur "N + les revenus de l'année" ne va pas se faire. Il va manquer un milliard d'euros au budget 2019. Il va encore falloir que le Ministre Darmanin enlève plus d'emplois aidés.

Mais c'est aussi un peu comme le plan pauvreté, il y a des objectifs dans ce contrat de plan qu'on ne peut bien sûr que soutenir et on pourrait même les développer. Je pense d'ailleurs, si on pouvait baisser, enlever en tout cas la baisse de 6 % dans le budget 2020 qui touche le logement, ce serait une bonne chose mais, quand on voit aussi l'annonce de la réforme de l'assurance chômage, c'est vrai qu'on va durcir les conditions d'accès à l'indemnisation, on va voter le plan pauvreté et il ne sera déjà plus à jour puisqu'on sait que ceux qui ne vont plus être indemnisés, près de 250 000, on va les retrouver au RSA (revenu de solidarité active) et ce sont les Départements ou la Métropole qui vont devoir payer.

Alors on n'a effectivement pas tout puisque, pour l'année 2018, on nous dit qu'on rencontre des difficultés, que les offices d'HLM ont à finaliser le montage de certaines opérations qui pourraient aboutir en 2019 ou en 2020. On apprend qu'entre 2016 et 2018, la somme n'a pas été non plus absorbée complètement et on nous dit que c'est pour anticiper d'éventuels décalages pour 2019 et 2020 qu'il est proposé que la Métropole puisse adopter un cadre budgétaire plus souple qu'actuellement pour gérer les crédits restants qui seront de l'ordre tout de même de 13 M€. On s'aperçoit que, si les deux premières années, on est à 6 M€, pour l'année 2018 on ne va pas arriver à 4 M€. Sur l'année 2020, je trouve que les prévisions sont très optimistes avec 5,8 M€ et qu'on va déjà, sur 2021 avec 3 M€, je pense qu'on va aller jusqu'à 2022, 2023.

Il y a eu, monsieur le Président l'appel de Lyon et vous le savez, nous soutenons toutes les propositions qui visent à réduire les coûts de logement et à réguler les prix de loyers pour une Europe de progrès social comme vous nous l'avez écrit et sur cette société du logement abordable parce que nous savons bien que, si la production n'est pas à la hauteur, les prix ne pourront pas se stabiliser et, comme nous sommes comme vous, partisans d'une régulation du marché immobilier, mais que nous avons de plus en plus de mal à ce que nos administrés puissent se loger, vu les prix de l'immobilier qui flambent, je crois qu'il y a une mesure, c'est l'encadrement des loyers parce que, si la construction est en panne, il va bien falloir l'encadrement des loyers et l'OFS (organisme de foncier solidaire) est bien sûr quelque chose d'indispensable mais ça va prendre du temps.

L'encadrement des loyers, c'est gratuit pour la Métropole et ça peut aller très vite, regardez Berlin qui vient de le faire pour cinq ans, regardez New-York qui vient de voter une loi pour enrayer la disparition du logement abordable et contre la gentrification galopante et puis Stockholm qui vient aussi de faire l'encadrement des loyers.

Je crois aussi, et c'est important que nous puissions avoir à la rentrée une Commission générale avec les offices HLM, comme nous l'avons fait pour le SYTRAL, parce que là, j'avoue que, dans la délibération, on a des chiffres mais on n'a pas le nombre de logements alors qu'on voit, dans les avenants, que c'est entre 350 et 600 logements par logement HLM et je pense que l'on pourrait soutenir utilement cette transparence et j'ai aussi un vœu, c'est qu'il serait souhaitable que les comptes rendus des conseils d'administration puissent être en ligne pour les offices HLM, je crois aussi que ça participe de la transparence. Merci monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Guillemot. Quatre minutes pour les groupes Les Républicains et apparentés.



**M. le Conseiller GUILLAND :** Monsieur le Président, quelques remarques très rapides : si j'en crois vos récentes déclarations, vous avez découvert qu'il y avait un petit problème de logements dans la Métropole, on ne peut que s'en réjouir, problème de logements pour les classes moyennes et pour les familles et les solutions que vous proposez, comme l'OFS, sont des solutions pour lesquelles j'avais eu l'occasion de prendre position et d'y expliquer, même si le plus bel exemple français est celui de Lille, que nous pouvions y être totalement favorables. J'aurais tendance à dire, pour vos positions de ce week-end monsieur le Président, que mieux vaut tard que jamais !

Sur l'avenant qui nous est soumis, effectivement je rejoins monsieur Millet et madame Guillemot, je les rejoins sur plusieurs points, d'une part sur le manque d'informations, je m'associerai à leur demande également d'une Commission générale à la rentrée des OPH, j'ai la chance de siéger dans deux des trois OPH métropolitains donc c'est vrai que j'ai peut-être un niveau d'informations un peu supérieur mais n'oublions pas que la collectivité de tutelle est la Métropole et il appartient que l'information remonte jusqu'à l'ensemble des Conseillers et je m'associe totalement à cette demande de Commission générale et j'y participerai avec beaucoup de sérieux.

Sur l'avenant en question, deux remarques rapides, pas tant sur l'avenant que sur le bilan qui nous a été présenté en commission. Le bilan présentait deux volets, un volet neuf, un volet rénovation. Sur le volet neuf, j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois, on est plus dans le quantitatif que dans le qualitatif. Il faut afficher un nombre de logements produits, toujours plus, toujours mieux et ce chiffre revient, reviendra on le sait et là-dessus, il est plutôt respecté donc il n'y a rien à dire.

Moi ce qui me gêne le plus, c'est le bilan de la rénovation, les objectifs ne sont pas remplis, pas de 10 %, de plus de la moitié et, à un moment, ça pose quand même un vrai problème parce que ne pas entretenir le patrimoine à la hauteur de ce qui a été prévu, c'est repousser le problème à plus loin et ce problème est prégnant, certains de nos biens chez certains OPH ont un besoin urgent de rénovation et reporter ces rénovations de plusieurs années, c'est ne pas respecter les locataires et c'est ne pas respecter non plus nos engagements. Donc ça me gêne parce que c'est quand même, il faut le dire et ça nous a été dit en commission, la conséquence directe de la politique gouvernementale du logement, Gouvernement dont vous avez dit ce week-end que vous le souteniez donc, à un moment, il faut quand même avoir un peu de cohérence.

Depuis 2014, j'ai toujours, dans toutes mes déclarations sur le logement social, eu de cesse de dénoncer les limites de la politique que vous mettez en œuvre, le bilan que vous nous présentez aujourd'hui le démontre, vos annonces le démontrent, mieux vaut tard que jamais comme je l'ai dit ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Guillard. Monsieur Le Faou.

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments d'éclairage au regard de tout ça.

Premièrement, nous ne mesurons pas encore complètement les effets de la RLS et, notamment, suite au dernier accord qui est intervenu entre l'Union sociale de l'habitat et l'État sur la clause de revoyure de cette réduction des loyers sociaux donc nous en aurons un plein effet probablement dès la fin de cette année et en début d'exercice prochain, cela nous permettra de mesurer la situation sur un exercice plein et de voir quel en est exactement l'impact.

Quelques éléments en termes de chiffres pour montrer que, certes la situation sur 2018 a été un tant soit peu compliquée mais qui est une conjonction de différents phénomènes, à la fois la conjonction du phénomène du nouveau contexte de financement des bailleurs qu'ils ont dû intégrer et ensuite décliner dans leur programmation de construction, le contexte aussi de la mise en œuvre du futur PLU-H qui est maintenant opposable depuis la semaine passée, nous avons eu en programmation financière au titre de l'année 2018, un peu plus de 3 100 logements inscrits à la programmation financière, je tiens d'ores et déjà à indiquer que nous sommes ici mi-juin et que nous en avons déjà, au titre de l'année 2019, plus de 5 000 qui sont inscrits à la programmation financière de l'année 2019.

Cela montre en tout état de cause qu'en moyenne lissée sur dix ans, nous tenons largement et nous dépassons nos objectifs de production que nous avons retenus au PLU-H, qui sont de l'ordre de 4 000 logements par an et nous sommes au-dessus de ces 4 000 logements en moyenne lissée sur dix ans, on le sait toujours et on le sait tous dans une programmation sur des périodes aussi longues, il y a des années qui sont beaucoup plus significatives, d'autres un peu moins et il faut regarder ça en tendance et sur des périodes longues, c'est ce qui est plus significatif et qui montre en tout cas le chemin que nous suivons en la matière.

Concernant la situation plus spécifique de nos trois bailleurs métropolitains, nous avons, au regard des nouvelles circonstances de la loi Elan, conduit une étude pour définir, alors que nous n'étions pas obligés au regard des critères de la loi mais nous souhaitons quand même le faire, quelles pouvaient être les circonstances de réorganisation de nos bailleurs sur le territoire de la Métropole pour faire en sorte que, notamment, nous puissions tenir nos objectifs à la fois de production neuve mais aussi de réhabilitation et de voir quelles pourraient être les

voies leur permettant de retrouver un peu plus d'aisance financière en mettant en œuvre une organisation plus mutualisée entre eux.

Donc nous avons exploré différentes pistes qui produisent un certain nombre de résultats que nous avons commencé à partager avec les bailleurs, que nous avons aussi présentées dès la semaine passée devant le conseil d'administration de Lyon Métropole habitat. Ces présentations auront aussi lieu devant le conseil d'administration de Grand Lyon habitat et d'Est Métropole habitat et je vous propose, en accord avec le Président, que nous puissions aussi tous avoir une présentation, dans le cadre d'une Commission générale qui interviendrait à l'automne sur le sujet pour que l'ensemble des Conseillers de la Métropole puissent avoir la totalité de l'information à disposition et pour faire en sorte que nous puissions tous objectiver cette situation et voir quelles seraient les meilleures voies d'organisation de nos offices sur le territoire métropolitain pour la mandature qui vient.

Concernant ce travail, il y a encore un certain nombre d'éléments exploratoires à expertiser et, notamment, la question juridique et fiscale au regard des modalités d'organisation qui pourraient être proposées et donc tout ceci va se réaliser d'ici la fin de l'année. Nous aurons l'occasion d'évoquer tout cela en Commission générale si vous le souhaitez, comme cela a été demandé par un certain nombre de groupes en la matière.

Concernant plus spécifiquement la question du logement abordable et l'encadrement des loyers, concernant notamment la mise en place d'un office foncier solidaire, je tiens à indiquer qu'au Conseil de la rentrée de septembre, nous aurons la présentation d'une délibération instituant la mise en œuvre d'un office foncier solidaire à l'échelle métropolitaine qui nous permettra, dès la fin de cette année et le début de l'année prochaine, d'engager la production de logement dans ce cadre-là.

Tout le travail partenarial est en cours de réalisation. Je vous indique qu'il y aura une réunion de présentation du dispositif courant juillet devant l'ensemble des Maires de la Métropole, je crois que la date est le 8 juillet. L'invitation à cette réunion doit partir incessamment sous peu. Cela permettra à l'ensemble des Maires de prendre connaissance des dispositions de cet office foncier solidaire. Il s'accompagne, et nous avons déjà délibéré là-dessus, de la mise en place du plan 3A et qui, dans ses nouvelles modalités, recueille déjà un succès d'estime parce que nous attribuons un certain nombre de primes depuis deux mois.

Et enfin, concernant l'encadrement des loyers, il n'a pas fait la preuve de son efficacité sur un certain nombre de territoires où il a été mis en œuvre. Un certain nombre de territoires en France qui l'ont testé soit se sont fait retoquer sur le plan juridique, soit le dispositif n'a pas fait preuve de son efficacité. Nous avons, sur le territoire de la Métropole de Lyon, un observatoire local des loyers qui permet d'examiner plus de 20 000 références par an qui montre qu'il n'y a pas d'inflation notable des loyers en la matière et donc nous allons continuer à poursuivre dans cette voie, c'est-à-dire réguler sur un certain nombre d'éléments mais ne pas encadrer complètement le marché. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Le Faou. Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu et M. Michel LE FAOU, à sa demande, délégué de la Métropole de Lyon au sein des conseils d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, de l'OPH Grand Lyon habitat et de l'OPH Lyon Métropole habitat ainsi que Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3655 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Convention de programme pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde 2019-2024 en faveur de la copropriété Saint-André - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3655. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de signer la convention entre plusieurs acteurs publics, l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), la Métropole, la ville et la copropriété Saint-André à Villeurbanne pour engager un projet ambitieux de rénovation énergétique, notamment des bâtiments et de redressement durable de la gestion de cet ensemble de 640 logements, tout cela dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'ANAH mais aussi du plan initiative copropriété qu'a lancé l'ANAH pour renforcer son intervention sur les copropriétés les plus en difficulté. Le projet, à plus de 30 M€, est soutenu largement par l'ANAH 20 M€, par la Métropole pour 4,5 M€ avec 2,2 M€ d'Ecoreno'v et par la ville pour 2,3 M€. La commission a donné un avis favorable. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Vessiller. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller LLUNG** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur la résidence Saint-André parce qu'elle mérite quelques mots.

D'abord nous n'utilisons pas si souvent les plans de sauvegarde. Le plan de sauvegarde est un outil puissant. Il a été utilisé à Saint Fons pour la copropriété des Clochettes, à Bron pour Terrailon, nous en avons parlé souvent, à Saint Priest pour Les Alpes, Bellevue ou Beauséjour et maintenant pour la résidence Saint-André.

La résidence Saint-André, c'est 640 copropriétaires, c'est 2 200 habitants, comme le dit un élu de cet Exécutif, c'est deux fois Curis au Mont d'Or, je ne citerai pas cet élu mais il s'occupe d'urbanisme. 640 ménages copropriétaires, c'est donc une copropriété d'un seul tenant qui est assez importante avec, bien sûr, des copropriétaires en difficulté financière qui ne peuvent pas faire face au désordre du bâti et qui ont aussi du mal à investir pour décider en assemblée générale des travaux qui seraient nécessaires.

C'est aussi un site un peu particulier parce qu'il est au sud du Médipôle, qui entraîne beaucoup de développement à Villeurbanne. Il fait partie du périmètre d'études du Carré de Soie sur les 150 hectares qui sont à Villeurbanne et, par conséquent, il s'insère dans un plan urbain en développement qu'il faut mener de front, ce que nous faisons avec la Métropole et la Ville de Villeurbanne.

Ce sont des raisons suffisantes pour que nous en parlions, ce qui nous a conduits avec les copropriétaires, au départ, à envisager ce plan de sauvegarde et je dois dire que la Métropole a répondu positivement très rapidement et puis l'arrêté du Préfet est intervenu en septembre 2017 pour se mettre en ordre de marche. Nous avons d'abord décidé le maintien des services publics parce qu'il y a une Maison de la Métropole et un équipement petite enfance de la ville, la création de voie publique est en projet au cœur de la résidence, qui ira de pair avec la division de la copropriété pour la rendre plus facile à gérer.

Il y a aussi la traduction de notre politique publique, notamment l'isolation des bâtiments, évidemment les rénovations qui sont nécessaires, peut-être et sans doute, c'est à l'étude, le raccordement au chauffage urbain, ce qui nous a conduit aussi à mobiliser ce grand outil qui est le plan de sauvegarde ainsi que le plan d'initiative copropriété. Le tout est un projet ambitieux, tout de même un budget général de 31 M€ et un financement de l'ordre de 80 % de financements publics qui vont aider les copropriétaires à faire face à la situation.

Donc cela méritait un peu plus qu'une délibération, certes intéressante mais malgré tout technique puisque là ce sont des décisions politiques. On parle beaucoup du prix des loyers, du prix des investissements dans le neuf mais il faut aussi penser à ceux qui sont là et qui sont dans des situations un peu délicates.

Le groupe La Métropole autrement votera avec plaisir cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2019-3656 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) Home silk road - Projet européen L'Autre Soie - Versement de l'avance de subvention aux partenaires du consortium - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3656. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LLUNG, rapporteur** : Ce rapport concerne l'Autre Soie, nous en avons parlé la dernière fois en janvier 2019. En réalité nous avons participé à un appel à projets européen en 2018 avec des partenaires : Est Métropole habitat, le CCO (centre culturel œcuménique) Alynéa, la Ville de Villeurbanne et la Métropole. La candidature a été retenue, ce qui nous avait conduit en janvier à parler de différents aspects, notamment d'un contrat de subvention, d'un contrat de partenariat et il y a aussi une contribution du FEDER (Fonds européen de développement régional) à hauteur de 5 M€.

Il s'agit aujourd'hui d'une délibération qui est en quelque sorte un jeu d'avances et de recettes pour les partenaires. L'avis de la commission est favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Ce sera seulement quelques mots puisqu'au-delà du contenu de cette délibération qui permet effectivement le versement d'une avance de subventions de l'Europe au consortium, puisque c'est le terme qui est utilisé pour désigner la structure qui porte le projet de l'Autre Soie à Villeurbanne, je voudrais simplement souligner une nouvelle fois tout l'intérêt et tout l'engagement surtout que nous portons à ce projet, qui avance à un rythme soutenu avec les bailleurs sociaux concernés : Est Métropole habitat, Alynéa, avec la ville bien sûr, avec aussi le CCO, le centre culturel œcuménique qui apportera la dimension culturelle et participative dans ce projet.

C'est donc un projet tout à fait exemplaire et innovant que beaucoup d'entre vous ont déjà été amenés à rencontrer, à visiter ou à y être présents à l'occasion de certaines des manifestations qui sont organisées sur le site. Je voudrais souligner aussi qu'il s'agit d'une reconnaissance européenne à travers cette délibération un peu administrative, que l'aide financière vient de l'Europe et que le titre de la demande était Urban innovative actions, donc je retiens le terme d'innovation pour caractériser ce qui va se passer sur ce site.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

---

**N° 2019-3657 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Germain au Mont d'Or - Renouvellement urbain et patrimonial - Résidence Immobilière des chemins de fer (ICF) Habitat Aux jardins des Monts d'or - Approbation du protocole de projet - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3657. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour l'approbation d'un protocole de projet relatif à la résidence Immobilière des chemins de fer (ICF) habitat, la cité Cheminote, aux jardins des Monts d'Or à Saint Germain au Mont d'Or.

Il est à noter que cette opération ne figure pas dans l'ANRU donc on peut faire du renouvellement urbain de façon volontariste avec les bailleurs. Cela concerne 153 logements avec 65 démolitions, 80 réhabilitations et des logements supplémentaires, reconstitution de 65 logements démolis certes mais 63 nouveaux logements dont 44 en logement social. Avis favorable de la commission pour ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une Nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu et M. Pierre-Alain MILLET, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société ICF Sud-est Méditerranée, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3606 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Compte de gestion 2018 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons d'abord adopter le compte de gestion 2018 de notre trésorier avant d'examiner le compte administratif. Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3606. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Sur ce rapport, c'était un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**M. LE PRÉSIDENT** : Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 3661-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un Président en vue de l'examen de ce dossier.

Nous avons coutume de désigner notre doyen d'âge pour remplir cette fonction. Au cours de ce mandat, le doyen d'âge est monsieur Claude Vial. S'il n'y a pas d'opposition à ce que monsieur Vial assure la présidence pour l'examen de ce dossier, je l'invite à nous rejoindre à la tribune. Monsieur Vial, je vous laisse ma place.

---

### Présidence de monsieur Claude Vial doyen d'âge

---

**N° 2019-3607 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte administratif 2018 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3607. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Je vous remercie, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter le compte administratif en apéritif puisque nous le présentons le matin, ce qui est exceptionnel, je ne le ferai donc pas durer trop longtemps, mais je vous présenterai quand même de façon concrète tout d'abord les recettes, les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, l'investissement et, enfin, la dette.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 136-)*

#### I - Les recettes de fonctionnement

Commençons par les recettes réelles de fonctionnement et leur évolution. Après deux années de relative stabilité, les recettes de fonctionnement ont connu en 2017 une augmentation conséquente. On enregistre, en effet, une hausse de 53 M€ entre 2017 et 2018 et nous atteignons ainsi 2,7 milliards d'euros.

Je reviendrai plus tard sur l'évolution de ces différentes recettes mais je vous indiquerai d'ores et déjà, que ces 2,7 milliards d'euros que je viens d'évoquer se décomposent de la façon suivante : 71 % en recettes fiscales avec 1,947 milliard d'euros. À taux identique, conformément aux engagements du mandat, leur produit a augmenté de 69 M€ entre 2016 et 2017, et de plus de 86 M€ entre 2017 et 2018.

Les dotations ensuite représentent 17 % avec 476 M€. Elles ont connu, comme vous le savez, une érosion continue jusqu'en 2017 en lien avec notre contribution au redressement des finances publiques. Entre 2017 et 2018, cette érosion a été stoppée, suite à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat signé avec l'État.

Et enfin, troisième poste, les produits divers avec 11 % qui sont constitués de recettes liées à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), au RSA (revenu de solidarité active) ou encore au péage du BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon) qui représentent 308 M€. Ces produits divers ont connu une forte augmentation entre 2016 et 2017, en raison de l'augmentation des produits de cession.

Les recettes fiscales représentent 1,947 milliard d'euros comme je vous l'ai dit. Leur produit augmente ainsi de 86,2 M€, soit 4,6 % par rapport au CA 2017, principalement en raison de l'augmentation du produit des droits de mutation à titre onéreux. Le produit des recettes fiscales se ventile de la façon suivante : 35 % sont issus de la fiscalité des entreprises, qui sont en bleu sur le tableau qui apparaît, soit 680 M€ contre 674 M€ en 2017.

Parmi ces recettes de la fiscalité des entreprises, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) avec 279 M€, soit un montant pratiquement identique à celui de 2017, la CFE (cotisation foncière des entreprises) avec 241 M€ contre 235 M€ en 2017. Ensuite, vous avez pour 22 % les produits fiscaux qui sont issus de la fiscalité des ménages, et qui apparaissent en jaune sur le tableau, soit 415 M€ contre 405 M€ en 2017. Dans ces recettes fiscales des ménages, il y a les taxes foncières pour 165 M€ et la taxe d'habitation pour 155 M€.

Enfin, 44 % des produits fiscaux, soit 853 M€, sont composés de plusieurs taxes et reversements de fiscalité liés à des transferts de charge parmi lesquels l'attribution de compensation versée par la Région, 140 M€, les DMTO en forte croissance, comme je vous l'avais dit, 350 M€ contre 308 M€ en 2017 ou encore la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques reversée par l'État qui atteint 114 M€, montant identique en 2017.

Après ces recettes fiscales, parlons en quelques mots des dotations. Le nouveau graphique présenté est plus "parlant". La baisse des dotations a représenté près de 106 M€, je vous le rappelle, entre 2015 et 2017. Le niveau s'est stabilisé en 2017 et aujourd'hui ces dotations atteignent 476,3 M€. Cela correspond aux engagements contractualisés avec l'État et conditionne leur maintien au respect des engagements pris dans le cadre du contrat, soit, je vous le rappelle, une croissance des dépenses annuelles de fonctionnement de 1,19 % par an maximum.

Les principales composantes des dotations sont tout d'abord la DGF (dotation globale de fonctionnement) pour 399 M€, soit un montant quasiment identique à 2017, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle qui est perçue à hauteur de 59 M€, à peu près comme en 2017, et encore les allocations compensatrices de fiscalité pour exonérations nationales qui représentent 11 M€. C'était 12 M€ en 2017.

## II - Les dépenses de fonctionnement

Après les recettes, les dépenses de fonctionnement et leur évolution globale. Ces dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2,271 milliards d'euros, soit une baisse de 24 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le graphique qui vous est projeté permet de mesurer leur évolution en retraitant les opérations relatives au financement de la dette que vous connaissez bien. Ces opérations revêtent notamment en 2016 un caractère tout à fait exceptionnel, heureusement, de nature à fausser l'examen des tendances de fond. Hors refinancement de la dette, les dépenses de fonctionnement diminuent ainsi de 8,4 M€.

Je reviendrai plus tard sur le détail des différents postes et je dirai à présent simplement quelques mots sur la contractualisation. Je vous rappelle donc que le contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense publique locale conclu avec l'État a fixé pour la Métropole, comme je viens de le dire, une évolution maximale d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement de + 1,19 %, la base étant la référence de 2017. Cela nous donne un montant maximum de dépenses, qui était en quelque sorte autorisé, de 2,7 milliards d'euros en 2018 sur le périmètre du contrat.

Or, vous le constaterez, l'augmentation nous a conduits simplement à une dépense de 1,956 milliard d'euros. C'est donc un delta de plus de 50 M€ qui se dégage et qui garantit naturellement à la Métropole de Lyon, de ne pas avoir à régler de pénalités pour dépassement du contrat qui, je vous le précise à toutes fins utiles, aurait pu atteindre 50 M€.

En intégrant divers retraitements prévus dans le cadre de cette contractualisation, tels que le changement de périmètre budgétaire, les transferts de compétences, le plafonnement lié aux dépenses des MNA (mineurs non accompagnés), le delta sera compris entre 57 et 67 M€. Grâce à cette bonne gestion, on peut d'ores et déjà dire que la Métropole de Lyon saura respecter les termes de la contractualisation pour l'année en cours, c'est-à-dire pour l'année 2019.

Regardons à présent (avec ce superbe camembert) quelle est la répartition des dépenses de fonctionnement. Les principaux postes, comme vous pouvez le constater, sont :

- les dépenses du secteur social avec 735 M€, soit 32 % des dépenses de fonctionnement. Elles atteignent ainsi 31 % du total de l'année dernière,
- les subventions et participations qui atteignent 440 M€, soit 20 % des dépenses de fonctionnement,
- les dépenses de personnel avec 391 M€ représentent 17 % de ces dépenses,
- la partie "autres charges" comporte les subventions aux ZAC qui émargeaient en fonctionnement en 2017 pour 37 M€ et sont désormais comptabilisées, c'est important, en investissement. C'est cet ensemble de 185 M€, soit 8 % des dépenses de fonctionnement, qui connaît la plus grosse variation par rapport à 2017.

Un zoom sur les dépenses du secteur social, qui représentent, comme je le disais, 735 M€ en 2018, contre 720 M€ en 2017 : elles comprennent les frais de séjour et d'hébergement, tous secteurs confondus et constituent le plus gros ensemble avec 318 M€. Ils atteignent 309 M€ en 2017. La hausse a principalement touché le domaine des frais de séjour "enfance", avec + 14 M€ liés à l'accueil des mineurs non accompagnés.

Ensuite, le RSA représente 235 M€ contre 227 M€ en 2017. L'allocation personnalisée d'autonomie : 103 M€ avec un montant identique pratiquement à celui de 2017 et puis, la prestation de compensation du handicap et l'allocation

compensatrice pour tierce personne représentent, à elles deux, 56 M€, soit un peu moins que l'année dernière où le montant était de 57 M€.

Un regard aussi sur les dépenses de personnel qui atteignent 391 M€ en 2018, montant similaire à celui de 2017, avec une légère variation de - 0,1 %, en raison de l'évolution compensant les effets du glissement vieillesse technicité.

Parmi ces évolutions, on peut citer des évolutions réglementaires, tels que le jour de carence, la modification de la contribution sociale généralisée, ce qui fait - 1 M€, le taux de vacance : - 0,5 M€, la baisse des contrats aidés : - 0,2 M€, la baisse de notre contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : - 0,5 M€ et encore l'effet de Noria : - 1,5 M€.

### **III - L'autofinancement**

Après les dépenses et les recettes de fonctionnement, regardons naturellement l'autofinancement et son évolution. Je vous rappelle que c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui permet de calculer l'autofinancement de la collectivité. Il s'agit d'un ratio extrêmement important d'analyse financière, puisque c'est lui qui détermine notre capacité à financer nos investissements sur les ressources que nous pouvons dégager.

Le tableau présenté retrace l'évolution et permet également de mettre en évidence deux éléments qu'il faut retraiter pour analyser les grandes tendances sans les événements exceptionnels.

En premier lieu, les opérations de refinancement de la dette dont j'ai déjà parlé pour près de 136 M€ en 2016 et les opérations courantes, j'allais dire, de gestion active de notre dette qui nous conduisent à rembourser de façon anticipée certains emprunts coûteux.

En second lieu, désormais, les subventions d'équilibre versées aux ZAC, comme je vous l'ai dit, à l'occasion de l'examen des dépenses, par suite d'une codification comptable différente, elles sont passées à présent dans le domaine de l'investissement. Il convient donc de les ôter des exercices antérieurs pour analyser l'évolution de l'autofinancement à périmètre constant.

Ces éléments pris en compte, on peut dégager l'évolution tendancielle de notre autofinancement que représente le graphique qui s'affiche.

Ainsi, d'un montant de 424 M€ en 2015, l'autofinancement retraité est passé à 425 M€ en 2016 et aujourd'hui, il est à 467 M€ au CA 2018. Cet autofinancement ne cesse de croître parce qu'il est dopé par le dynamisme de nos recettes fiscales et favorisé également par notre maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet excellent niveau d'autofinancement a d'ailleurs été salué, comme vous le savez, par l'excellente note qui a été accordée à notre collectivité par l'agence Fitch.

Cette agence Fitch qui est, je vous le rappelle totalement autonome et qui donc, ne nous fait aucun cadeau, soulignait d'ailleurs la solidité financière de la collectivité et sa capacité à financer son investissement, sans remettre en cause ses grands équilibres.

### **IV - L'investissement opérationnel**

L'investissement opérationnel à présent : je vous rappelle que pour l'investissement, nous raisonnons sur le périmètre de la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) en prenant en compte l'ensemble des budgets.

Dans ce cadre, examinons successivement l'évolution et la répartition des crédits de paiement.

Leur évolution, tout d'abord : les dépenses du périmètre PPI représentent 579 M€, alors que je vous le rappelle, en 2017, il ne s'agissait que de 417 M€ et les recettes de ce même périmètre sont de 43,5 M€.

L'évolution des dépenses correspond au déroulement de la mandature. Les opérations lancées sont entrées à présent en phase de réalisation et la consommation des crédits est en hausse de 39 % en 2018.

Penchons-nous rapidement sur la répartition des crédits de paiements : sur les près de 580 M€ de crédits de paiement concernant l'amélioration des déplacements et l'aménagement de l'espace public, sur le reste qui se trouve en trois parties équilibrées :

- d'une part, les actions dans le domaine de l'environnement,
- d'autre part, les actions dans le domaine de l'économie, l'éducation, la culture et le sport,
- enfin, les actions dans le domaine de la solidarité et de l'habitat.

Pour illustrer ces chiffres, je vais vous présenter quelques exemples de nos investissements, en commençant par la mobilité. Vous noterez l'importance du versement aux prestataires, afin de prendre en charge la mise en sécurité du BPNL, tel que prévu dans le contrat de délégation de service public.

Toujours dans cet ensemble mobilité, vous avez ici l'illustration des travaux engagés pour le nouveau tramway T6 ou la requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Toujours en matière de mobilité, je serai bien sûr incomplet mais vous avez dans le rapport de nombreux détails. J'en terminerai simplement avec la mobilité par la présentation des aménagements du cours Émile Zola à Villeurbanne qui s'affichent devant vous.

Pour ce qui concerne le domaine de l'aménagement et du développement urbain, notre principal outil reste, bien sûr, notre participation aux ZAC. Réalisées en régie avec un budget annexé dédié ou concédé, elles ont mobilisé en 2018 près de 40 M€. Les projets urbains partenariaux ont mobilisé, quant à eux, plus de 3 M€.

D'autres projets d'envergure sont menés hors des outils d'aménagement que je viens d'évoquer. Ils contribuent, bien sûr, à l'attractivité de notre territoire et au bien-être de ses habitants. Il permet également de développer son tissu commercial et industriel. Nous intervenons sur des opérations structurantes qui ont d'ailleurs contribué à l'arrivée de nouvelles enseignes, par exemple, sur le site du Puisoz à Vénissieux. Le volontarisme affiché par la Métropole favorise naturellement, et on le constate tous les jours, le développement économique du territoire.

En matière de solidarité et d'habitat, il faut citer en premier lieu les aides à la pierre. Avec 41 M€, elles constituent la plus grosse partie de nos dépenses d'investissement pour le logement. À cela s'ajoutent 22,4 M€ de réserves foncières constituées pour soutenir le logement social. Un autre type d'intervention est en forte croissance en matière de logement, en cohérence avec notre souhait d'accompagner la transition énergétique du territoire, il s'agit de l'éco-rénovation. On dénombre ainsi plus de 7 700 logements qui ont été rénovés depuis la création du dispositif, avec une dépense de près de 8 M€, (pour mémoire 4,5 M€ en 2017).

Dans le domaine de l'économie, de l'éducation, de la culture et du sport, je voudrais citer notre soutien aux pôles de compétitivité, les travaux sur le secteur de la Vallée de la Chimie ainsi que la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer et également les travaux de la Cité internationale de la gastronomie qui ont, quant à eux, mobilisé près de 7 M€ en 2018.

Enfin je vous rappelle, toujours dans ce même domaine, que la Métropole a la charge de 79 collèges publics. Ainsi, le collège Lacassagne à Caluire sera entièrement reconstruit pour la rentrée 2019. Celui du Professeur Dargent à Lyon 3° disposera d'un nouvel espace pour les élèves de la section d'enseignement général et adapté, d'une salle de réunion ouverte aux associations du quartier et d'un second préau.

En matière d'environnement, pour en terminer, on peut noter l'impact de l'aménagement de l'Yzeron avec près de 5 M€ en 2018. Ce projet d'envergure, mené sur plusieurs années, permettra de restaurer la qualité de la rivière et d'optimiser les conditions d'exploitation de celle-ci.

On notera également, dans le secteur de l'environnement, les mesures relatives au plan de prévention des risques technologiques qui se poursuivent. Il peut s'agir de mesures foncières d'opérations de démolition-déconstruction mais aussi de dispositifs d'accompagnement des propriétaires privés pour la mise en œuvre des travaux prescrits pour le relogement.

## **V - La dette**

Si vous le voulez bien, j'en terminerai avec la présentation de notre compte administratif 2018 par l'évolution de la dette, l'évolution de son encours et ses caractéristiques.

L'évolution : vous noterez que notre encours de dette, tous budgets, atteint aujourd'hui 1,961 milliard d'euros au 31 décembre dont 1,775 milliard d'euros au budget principal. Pour mémoire, cet endettement était de 2,2 milliards d'euros en 2017. On constate donc qu'en dépit de l'accroissement de nos dépenses d'investissement, notre collectivité réussit à se désendetter.

Quant aux caractéristiques de la dette, elles sont les suivantes : l'encours est totalement sécurisé, classé à 100 % en catégorie A1 et B1 selon la charte de Gissler. Je ne vous rappellerai pas les numéros qu'avaient les prêts que nous avons, il y a quelques années, remboursés. La dette à taux fixe représente 54 % de l'encours de dette. La dette à taux variables, néanmoins très sécurisée, est de près de 42 % et le solde est basé sur le livret A et l'inflation.

Les sources de financements, je vous le précise, sont diversifiées avec pas moins de 146 emprunts en 2018 répartis auprès de 16 groupes bancaires. Le principal prêteur, la SFIL (Société de financement local), représente près de 20 % du volume des financements, le deuxième prêteur est la Banque européenne d'investissement avec



plus de 16 %, vient ensuite la Société Générale. Je préciserai et j'en aurai presque terminé, que notre taux moyen était, au 31 décembre 2018, de 1,61 %, soit un tout petit peu plus qu'en 2017 tandis que le taux moyen des grandes collectivités, et cela mérite d'être souligné, est de 2,12 %.

La durée résiduelle moyenne de notre dette atteint neuf ans et onze mois alors qu'il était de dix ans et huit mois au 31 décembre 2017.

Pour terminer, je citerai le ratio remarquable de notre capacité de désendettement qui est tombé à trois ans et demi. Je ne crois pas que, parmi les grandes collectivités de la strate, il y en ait d'autres qui peuvent afficher un tel chiffre, à part Villeurbanne.

Mes chers collègues, j'en ai déjà terminé et vous pourrez donc simplement noter que, d'une part, ce compte administratif est très satisfaisant avec les ratios qu'il dégage, ce qui est indiscutablement le résultat d'une bonne gestion de notre collectivité et puis vous constaterez, d'autre part, que cette bonne gestion a permis d'agir dans tous les domaines de la collectivité, de tous les domaines d'intervention. Je pense d'ailleurs que nous irons dans le même sens en 2019 et en conséquence, nous ne pouvons que nous réjouir des chiffres que nous avons présentés. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Nous vous remercions monsieur Brumm. Je vais passer la parole pour les différentes interventions. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Une minute pour remercier tout d'abord les services de la Métropole pour leur travail sur ce compte administratif et puis une minute pour féliciter Richard Brumm pour sa constance puisque, adjoint aux finances de Gérard Collomb à la Ville de Lyon, il se félicite des bonnes notes attribuées par l'agence de notation financière Standard & Poor's, Vice-Président aux finances de David Kimelfeld à la Métropole, il se félicite des bonnes notes de l'agence de notation financière Fitch, mêmes hommes, mêmes politiques, pour notre part, à partir de 2020 à la Ville de Lyon comme à la Métropole, nous mettrons en place d'autres critères d'évaluation et de suivi du budget, des critères de bien-être et de bien-vivre humain, que ce soit l'amélioration de l'accès au logement, l'amélioration de la qualité de l'air, l'amélioration également de la préservation de terres agricoles, etc., pour que nous fassions enfin une ville, une Métropole et des budgets pour les habitantes et les habitants. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Merci. Neuf minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM).

**M. le Conseiller BOUDOT :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, en préambule je voudrais excuser l'absence de mon ami Michel Casola qui se bat contre une grave maladie et j'espère qu'il sera de retour parmi nous au plus vite.

Dernière présentation du compte administratif pour votre majorité, monsieur le Président, l'instant est important, il présente la trajectoire effective du budget 2018 que vous aviez fait voter par votre majorité ; instant important et instant solennel également puisqu'il s'agit vraisemblablement de la présentation de votre dernier compte administratif.

Dans quelques instants je détaillerai les grandes masses de ce compte administratif, non sans avoir au préalable rendu hommage au sérieux et à la compétence de monsieur Soulas et des services qui, pourtant sous le double effet de la contractualisation avec l'État et de l'augmentation constante des dépenses à caractère social, doivent, si j'ose dire, tenir la baraque.

Puisque ce document est un document éminemment politique, je m'attacherai également à dresser le constat politique de cette Métropole de Lyon, après trois années budgétaires de plein exercice.

Qu'avez-vous fait de votre budget 2018 monsieur le Président ?

Sur le plan des recettes de fonctionnement, on note une hausse globale, on assiste aussi à une relative stabilité des dotations de l'État, cette stabilité qui est en quelque sorte le pendant de l'accord contractuel passé avec l'État.

Nous savons que certaines recettes sont très dynamiques, elles reposent sur l'activité économique, (CVAE -cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises-/CFE -cotisation foncière des entreprises-) le concours des ménages aussi que vous avez augmenté en début de mandat, chacun s'en souvient, cette année pour 10 M€. Les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sont favorables, ils ont augmenté de 308 à 350 M€ entre 2017 et 2018.

Sur le plan des dépenses réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 2,270 milliards d'euros, ce qui frappe c'est la trajectoire toujours haussière des dépenses sociales, 735 M€, soit 32 % au total, avec tout particulièrement le poste des frais de séjour, notamment la prise en charge des mineurs étrangers isolés.

C'est une dépense en explosion qui coûte déjà 2 milliards d'euros à nos finances publiques et 50 M€ à la Métropole de Lyon, un budget que vous ne maîtrisez plus et qui est passé de 25 à 50 M€ en un an. Je rappelle que déjà dans une décision modificative, l'année dernière, la Métropole avait dû rajouter 14 M€ pour faire face à ces dépenses.

Ensuite, vous maintenez la stabilité des dépenses de personnel malgré la hausse de près de 2 % due à l'EGVT (effet glissement, vieillesse technicité), bien aidée notamment par la fin des contrats aidés, vous n'avez pas le choix, la masse salariale est néanmoins contenue.

Si j'étais un peu taquin, je vous dirais monsieur le Président mon espoir que les récents licenciements des équipes Collomb au sein de votre Cabinet auront sans doute aidé notre collectivité à mieux tenir sa masse salariale pour l'année prochaine, même si, par effet de vase communicant, celle de la Ville de Lyon risque bien d'augmenter.

20 % des dépenses, soit plus de 440 M€, vont aux subventions, certaines vont traditionnellement aux boîtes à sucre dont vous pourrez vous servir le moment venu, évidemment le moment va arriver, c'est le jeu habituel de l'ancien monde.

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement assure un autofinancement confortable de 466 M€ à la collectivité, en hausse de 24 M€.

Au niveau de l'investissement, on est loin des annonces d'une PPI qui, certes avait tardé à se mettre en place et qui, malgré l'omniprésence de Michel le Faou sur tous les plateaux de télévision, casque de chantier sur la tête qui dit tous les jours le contraire, les objectifs de cette PPI ne seront pas tenus pour 2020 et ce sont comme toujours certaines communes qui en feront les frais.

Après avoir relevé ces chiffres globalement qui montrent que cette collectivité est tenue, nombre de questions se posent néanmoins. Comment allons-nous faire pour assurer à l'avenir l'augmentation des dépenses sociales ? Cette Métropole, à deux corps mais à une seule tête, ne cesse de se déséquilibrer structurellement. En absorbant le Conseil général, la collectivité s'est tiré une balle dans le pied, certains disent même qu'elle serait condamnée à enfler pour encore exister dans le futur.

Les dépenses sociales augmentent plus vite que la moyenne nationale, nous l'avons constaté, ces dépenses sociales sont pour l'heure assumées grâce à l'aide constante de l'État et grâce à une dynamique fiscale mais à bien y regarder, c'est une fuite en avant qui n'a pas de sens et qui est dangereuse. C'est bien grâce à la partie DMTO, les sacro-saints DMTO, qui vous assurent le développement des dépenses sociales mais que fera-t-on dans quelques années quand il y aura peut-être un ralentissement et peut-être la crise ?

Quand vous rencontrez les habitants de notre Métropole, ils ne comprennent rien à cette fusion du Département et du Grand Lyon, la seule question pourtant qui est généralement posée est la suivante : "A-t-on eu des économies avec cette fusion ?" Le mieux pour moins cher est-il une réalité ? Aujourd'hui nous pouvons encore en douter.

Pire, la course en avant est-elle la seule chance de survie d'une métropole à deux corps mais à une seule tête, mal née et poussée à n'être qu'un guichet social pour les uns, condamnant de fait les communes à recevoir de moins en moins d'équipements dans les années futures ?

Si à l'avenir, compte tenu de cet effet ciseau dont nous parlons si souvent, notre collectivité sous la pression des dépenses à caractère social et face à la baisse du dynamisme fiscal, ne pouvait plus contenir ses dépenses dans les 1,19 % contractés, ce serait, monsieur Brumm l'a rappelé tout à l'heure, une pénalité de plus de 50 M€ qu'il faudrait acquitter. Cette dépense nouvelle s'ajouterait à la rente annuelle qu'il faut verser au Conseil général. Mais nous parlons d'un temps que vous ne pourrez peut-être pas connaître car, monsieur le Président, d'ici là la majorité aura changé et d'autres que vous, je l'espère, auront à gérer cette collectivité et à envisager de vrais choix budgétaires.

En conclusion, monsieur le Président, je m'adresserai au candidat plutôt qu'au Président, en remarquant d'emblée la faiblesse de nos institutions et de la morale publique qui laisse au pouvoir d'une collectivité un Président officiellement en campagne, qui ne manquera pas d'utiliser tous les moyens à sa disposition, y compris ceux de la Métropole pour mener campagne aux frais du contribuable comme c'est déjà le cas depuis plusieurs mois.

Il aurait été plus normal et respectueux de notre démocratie que le Président s'étant déclaré en campagne officielle s'efface au profit de son premier Vice-Président qui aurait eu la charge des affaires courantes. Au lieu de cela, nous assistons, depuis près d'un an, à une lamentable guerre des chefs qui donne une bien piètre image de notre collectivité.

Pardon d'utiliser cette formule un peu facile, monsieur le Président, monsieur le candidat, le cirque KIM est en marche, alors le grand show peut commencer dans ce Lugdunum - circus où tous les coups sont permis, il est aujourd'hui primordial que chacun se positionne sur la confiance qu'il entend apporter à votre majorité.

Ce document du compte administratif est un document politique et j'invite tous les élus qui s'opposent encore à cette macronie des notables à voter contre ce compte administratif. Tous les élus qui ont le courage de s'opposer à la macronie des notables doivent s'unir pour dire "oui" à la survie de nos communes en voie totale d'absorption. Sans les Maires, cette Métropole sera une coquille vide, ils sont les piliers de notre démocratie, ils incarnent la politique au quotidien et les faire disparaître est un crime institutionnel grave que d'ailleurs Gérard Collomb aurait pu corriger lors de son passage au Gouvernement : il ne l'a pas fait.

Il faut agir d'urgence. Sur le retour de la sécurité, le journal Le point nous révélait hier encore que, depuis des mois, des bandes dégradent des Vélo'v de la Métropole, comme jamais, la lutte contre le communautarisme aussi qui gangrène notre société, un exemple hier, au terrain du Clos Layat, où le vivre ensemble, la coupe d'Afrique des quartiers, si louée par votre Exécutif, dont vous vous faites des gorges chaudes, ne marche pas et le pire c'est que vous le savez et vous ne faites rien. Vous êtes dépassés par le phénomène.

Cette Métropole aujourd'hui me fait penser au paradoxe de l'âne de Buridan. Chacun connaît cette légende selon laquelle un âne serait mort de faim et de soif n'ayant pu se résoudre à choisir entre un seau d'avoine et un seau d'eau qu'il avait pourtant à proximité. Le paradoxe de la contrainte, monsieur le Président, c'est tout l'enjeu de l'avenir de notre Métropole quels qu'en seront demain les exécutifs.

Oui monsieur le candidat Kimelfeld, il faut changer de méthode et d'état d'esprit, c'est vous qui l'avez déclaré. Il est cocasse de vouloir changer de méthode alors que vous êtes vous-même en gestion de notre collectivité, c'est bien que votre méthode n'est pas bonne. Moi je propose de se rassembler contre votre majorité pour une nouvelle Métropole, pour établir de nouvelles règles métropolitaines et se sortir des griffes de cette gauche écolo-sociétale qui vous lâchera un jour aussi.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Les neuf minutes sont passées.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Je me dépêche monsieur le Président, merci. La virginité politique c'est comme les allumettes, ça ne marche qu'une fois ! Alors mon groupe politique, Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM), ne votera pas votre compte administratif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Six minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Monsieur le Président, chers collègues lors de cette séance du Conseil, nous nous attelons à l'exercice du bilan, pas de vraies décisions à la clé donc mais un temps de regards croisés sur ce qui constitue le dernier état réel des comptes avant le rendez-vous électoral de l'année prochaine.

La photographie de la vraie base financière sur laquelle le prochain mandat va se construire avec ses grands équilibres, ses marges, ses risques aussi, concernant les recettes de fonctionnement, le nerf de la guerre, je relève avec satisfaction leur progression de presque 2 %, c'est bien. Plus en détail, on relève quelques chiffres intéressants en fiscalité qui pèsent 57 % de nos recettes, les recettes en CVAE, légère baisse certes mais 279 M€ tout de même, complétées par les compensations de CVAE progressant fortement de plus de 20 M€.

Côté immobilier, le marché se porte manifestement bien puisque l'on passe à 350 M€ au total de droits de mutation, soit 40 M€ de plus. Une bonne moitié de notre progression globale est là, c'est satisfaisant. Chacun sait cependant pour l'avoir vécu dans sa commune, que les droits de mutation, ça yoyotte, si vous me permettez l'expression familière, donc restons prudents sur ce poste.

Les petites taxes, à l'échelle métropolitaine s'entend, c'est parfois moins bien. Les surfaces commerciales, l'aménagement, ça s'érode : - 3,6 M€ et - 6 M€ respectivement mais les bonnes vieilles TH (taxes d'habitation) et taxes foncières compensent pour 17 M€ donc ça va. Une petite satisfaction : la taxe de séjour, presque + 2 M€, + 32 %, c'est un bon signe pour l'attractivité de la Métropole. Une belle petite progression des recettes des services : + 15 %, largement soutenue par l'apparition du forfait post-stationnement dont l'ambition coercitive est de réguler drastiquement le stationnement : 8 M€ ce n'est pas mal !

Trêve de commentaires sur les recettes, je passe sur les dotations constantes ou globales, encore heureux puisque nous respectons le deal du moment avec l'État.

Passons donc aux dépenses. Pour les dépenses de fonctionnement, hors dette, je relève - 0,36 %, c'est bien, c'est moins que 1,19 %. Saluons la marge de manœuvre de 57 M€ que la Métropole s'est créée à cause, ou grâce, à cette politique contractuelle.

Tenons le challenge en 2019 et en 2020 pour que ces marges soient affectées à accélérer et finir des projets en cours ou faire du désendettement par exemple et, dans le même temps, les réserver pour le mandat qui vient.

En tout cas, cher Exécutif, soyez vigilant et actif politiquement pour que cette marge de l'agglomération reste bien sur le territoire et ne soit pas mutualisée, ici ou là, par Bercy.

Quelques coups de projecteur en dépense : les dépenses courantes des services, ce n'est pas là que ça baisse ! Cela aurait été pas mal pourtant. La masse salariale constante, malgré le GVT (glissement, vieillesse, technicité) à 1,8 %, là aussi c'est bien, l'effet de noria, me dit-on, soit des départs de contractuels : - 180 ETP (équivalent temps plein) en lisant le tableau des effectifs, remplacés par des titulaires : + 133.

Bref, c'est maîtrisé, c'est sûr ! Mais des écarts entre les postes ouverts à 8 500 contre 7 400 occupés, il faudra bien recruter et payer un jour, ou mieux, réorganiser et ajuster, d'autant que la dynamique des dépenses sociales est toujours là. Le RSA que je relève globalement à + 8 M€ et le reste de la compétence sociale et de gestion avec près de 20 M€ de dépenses ou d'engagements pluriannuels supplémentaires.

La multiplicité des lignes rend fastidieux, stérile ou risqué un comparatif ligne par ligne mais l'inquiétude reste. Concernant la dette, rien à redire, hors ma suggestion précédente. La phase emprunt toxique est close et ne pollue plus nos comptes, c'est satisfaisant, poursuivons dans cette voie et en désendettant. Avant de perdre nos marges de manœuvre, le ratio de désendettement à 3,6 ans, bien des communes en voudraient. 17 % de nos recettes basculées en autofinancement, c'est bien aussi, maîtrisons nos dépenses sociales pour éviter de perdre ce levier de la collectivité.

Les investissements, disons-en un mot bref, une bonne hausse, un budget principal de 76 M€ pour aller à 429 M€, c'est plutôt un bon bilan.

Avec le soutien des hausses de réalisation des budgets annexes, c'est bien aussi, mais vu le stock de PPI à écluser, heureusement que nous avons ces bons résultats ! Pour conclure, des bonnes bases et une trajectoire qui va dans le bon sens mais il y a encore des efforts à fournir. C'est pourquoi le groupe AGIR s'abstiendra sur le vote de ce compte administratif. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS** : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe est satisfait du compte administratif 2018 que vous nous présentez aujourd'hui. Ce deuxième compte administratif depuis votre élection, monsieur le Président, illustre les orientations que vous avez voulu donner à notre Métropole. Dans un contexte particulier, il s'agit de la première année de contractualisation avec l'État qui limite la hausse de nos dépenses de fonctionnement à 1,19 % par an. La Métropole de Lyon continue de mener une politique volontariste en matière de développement économique, d'environnement et de solidarité.

Sur le plan économique, ce compte administratif montre que notre Métropole continue à être attractive. Cela se traduit notamment par une nouvelle hausse des recettes fiscales entre 2017 et 2018 avec, par exemple, la hausse des recettes perçues au titre de la taxe foncière ou par celles de la cotisation foncière des entreprises. Cela est la conséquence des efforts réalisés par la Métropole dans sa politique de développement économique, avec un budget passant de 18,6 M€ en 2017 à 25,1 M€ en 2018 avec, par exemple, la participation de la Métropole à la construction du nouveau siège du Centre international de recherche contre le cancer ou encore avec 2,8 M€ consacrés au développement de l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, les dépenses de solidarité sont une nouvelle fois en hausse avec plus de 9 M€, notamment avec la poursuite de la politique d'accompagnement des mineurs non accompagnés. Par ailleurs, plus de 90 M€ sont consacrés à la protection de l'enfance. Cela représente plus de 2 850 enfants accueillis en établissements et plus de 1 100 enfants et adolescents pris en charge par des assistants familiaux. Ce sont des efforts significatifs mais nécessaires face à l'urgence, et qui s'inscrivent dans la tradition humaniste de notre territoire.

Ce compte administratif montre aussi que nous avons encore davantage pris en considération les enjeux en matière d'environnement avec une hausse de près de 6 % du budget qui lui est consacré, avec notamment les dépenses en matière de transition écologique qui sont multipliées par six par rapport à 2017.

D'autre part, tous les grands indicateurs sont au vert. Notre capacité d'autofinancement n'a jamais été aussi haute depuis 2015. Quant à l'encours de notre dette, il baisse de plus de 200 M€ par rapport à 2017. À côté de cela, la hausse des dépenses de fonctionnement est maîtrisée dans le respect des engagements que nous avons pris lors de la contractualisation avec l'État, quand celles d'investissement sont en très forte hausse. Notons également qu'après plusieurs années de baisse, la dotation globale de fonctionnement est pour la première fois stable depuis la création de notre collectivité en 2015.

Quatre ans après sa création, notre Métropole a su adapter son modèle pour allier l'humain, l'économique et l'urbain afin de répondre aux préoccupations de notre époque et de rendre notre Métropole agréable à vivre. Notre gestion

rigoureuse nous permet, elle, d'aborder les prochaines années sereinement. Nous sommes donc, vous l'aurez compris, très satisfaits de ce compte administratif 2018 et notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe LMGS prend acte de la présentation de ce compte administratif 2018 et des identités de valeurs constatées. Nous voulons apporter quelques observations et réflexions.

La situation financière, comme il a déjà été dit, de notre collectivité reste solide : des recettes supérieures aux prévisions et des dépenses inférieures au plafond imposé par la contractualisation avec l'État (les 1,19 %). Donc, le delta représente un peu plus de 56 M€ et vous nous confirmez, monsieur le Président, que ceux-ci seront utilisés pour le régime indemnitaire de nos agents, par une plus forte redistribution aux communes et quelques travaux nécessaires dans nos collèges, MDM (Maisons de la Métropole) et autres lieux d'activités de la Métropole.

Deux remarques à partir de là. La première sur la nature de nos recettes : celles-ci augmentent du fait des droits de mutations et de notre attractivité. Il y a un effet pervers à l'augmentation des droits de mutations car ceux-ci sont basés sur le prix du foncier et des coûts de construction et sont inflationnistes. Ils poussent de plus en plus de catégories de nos populations à ne pas s'installer ici ou à s'en aller à la périphérie, voire au-delà, et c'est vrai particulièrement pour notre jeunesse.

Vous avez, monsieur le Président, annoncé la mise en place d'un établissement foncier solidaire, délibération prévue en septembre, en doublant d'ailleurs le financement dédié, ce que nous approuvons bien entendu. En m'étonnant de l'annonce qu'il n'y aurait pas d'inflation de loyers sur notre Métropole, nous pensons toujours nécessaire d'utiliser et d'expérimenter un autre levier, sur proposition de monsieur le Préfet, celui d'encadrer les loyers dans certains secteurs tendus de notre agglomération. Cette disposition, comme viennent de le décider Barcelone, Paris, Berlin et Stockholm, si elle ne règle pas tout, peut être un frein utile à la hausse des prix du foncier et de la construction, à condition bien entendu d'être soutenue par une volonté politique forte parce que sinon, cela peut effectivement ne pas produire les effets escomptés.

Enfin, sur le fond, il est nécessaire de revoir sérieusement à la hausse notre production de logements sociaux et très sociaux sur l'ensemble de notre Métropole, et nos recettes nous le permettent. Et ceci est nécessaire du fait de l'attractivité et de la démographie de notre Métropole.

La deuxième remarque porte sur le niveau de nos dépenses. Le plafond imposé s'élève à 2 007,6 M€ et le réalisé à 1 951,6 M€, soit - 2,8 %. Comme l'indique la délibération, l'objectif est largement respecté. En notant que les dépenses sociales n'augmentent que de 1 %, d'une année sur l'autre, soit légèrement moins que l'inflation, au regard des besoins, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Au contraire, nous devons décider de les augmenter, comme nous avons su le faire l'an passé sur le dossier très sensible des mineurs non accompagnés, ce dont nous nous félicitons car ce dossier concrétise nos valeurs d'accueil et notre éthique.

Enfin pour conclure, la Métropole soutient la fondation pour l'Université de Lyon et l'organisation des 12<sup>ème</sup> JECO (journées de l'économie) qui, cette année, invite Joseph Stiglitz, ce dont nous nous félicitons pour l'avoir suggéré, il y a quelques années. Joseph Stiglitz a obtenu le prix Nobel pour son ouvrage "Le prix de l'inégalité", question très actuelle qui motive les mécontentements et nourrit les propositions alternatives aux crises systémiques actuelles. Donc, "Bon JECO" en novembre prochain et merci.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président, chers collègues, la présentation qui vient d'être faite du compte administratif pour 2018 donne, cette année encore, un aperçu rassurant de la santé financière de notre collectivité. Les grands ensembles budgétaires semblent, en effet, tous refléter une gestion saine et efficace de l'argent public.

Nos recettes de fonctionnement sont en hausse, particulièrement de par la fiscalité, alors même que les taux n'ont pas été modifiés entre 2017 et 2018. Notons tout de même qu'avec une augmentation sensible des recettes issues de la fiscalité des ménages et des DMTO, une grande partie de l'augmentation de nos recettes pèse directement sur les particuliers.

Certes, c'est l'un des signes du dynamisme de notre territoire, mais la hausse des prix de l'immobilier que cette évolution engendre doit absolument être surveillée. Nous serons attentifs aux propositions qui seront faites sur ce point, même s'il semble, d'ores et déjà, que le rythme d'évolution des DMTO soit en train de se tasser sur l'année 2019.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes évidemment satisfaits de constater que la contractualisation avec l'État, aussi inique soit-elle, sera respectée pour cette première année et qu'aucune pénalité ne nous sera imposée. La "marge" ou le "delta" de 57 M€ par rapport au plafond de dépenses autorisées est la traduction d'un principe de prudence appliqué pour cette première année, principe à réinterroger, et particulièrement dans la mesure où la contractualisation nous oblige encore sur 2019 et 2020.

Pour ce qui est de l'autofinancement brut et de l'investissement opérationnel, nous ne pouvons que nous satisfaire de telles évolutions, même s'il est logique et même attendu que la PPI atteigne sa vitesse de croisière sur la fin du mandat, afin de remplir autant que possible les objectifs déterminés en 2015.

Enfin, année après année, nous constatons une gestion positive de la dette, qui diminue sensiblement sur ce compte administratif, tant en valeur qu'en taux moyen. Cette efficace politique de la dette doit être soulignée, puisque c'est grâce à ces efforts que la collectivité peut emprunter dans des conditions favorables.

En regardant dans le détail, évidemment l'évolution de certaines lignes budgétaires nous semble moins réjouissante : par exemple, l'augmentation des dépenses d'insertion, qui se justifie en partie par l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA sur notre territoire. S'il est évident qu'il nous faut agir contre le non-recours aux droits, il est difficile de ne pas rapprocher cette augmentation de presque 500 foyers à la suppression des emplois aidés. En d'autres termes, une mesure exogène a contribué à la précarisation de 483 ménages en un an, dans notre seule agglomération.

Mais dans l'ensemble, notre groupe est satisfait de la présentation qui a été faite de ce compte administratif, dont nous donnons acte. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif 2018 que nous nous apprêtons à voter, démontre une fois de plus, la gestion rigoureuse et vertueuse dont peut se targuer notre collectivité pourtant encore toute jeune.

À ce titre, j'aimerais tout d'abord souligner la reconnaissance du groupe Socialistes et apparentés aux services de la Métropole et aux agents qui les composent car ce sont bien eux qui ont permis d'assurer notre santé financière et de nous engager dans ce cercle vertueux.

Si la comparaison avec d'autres collectivités est une tâche bien ardue, de par l'unicité de la nôtre, la seule lecture des différents indicateurs financiers peut nous contenter. Notre dette est à un niveau historiquement bas de 1,9 milliard d'euros, avec une capacité de désendettement de trois ans et six mois seulement, en plus d'être saine, ce qui, lorsqu'on a siégé sur les bancs du Conseil général, reste à peine croyable.

Nous sommes en capacité de respecter la contractualisation avec l'État, avec des dépenses inférieures d'au moins 50,8 M€ par rapport au plafond, tout en étant en capacité d'augmenter les régimes des agents et de leur accorder une plus juste rétribution. Nous y reviendrons par la suite, même si là, j'avoue ma consternation à la lecture d'un amendement soudainement déposé le 17 juin dernier au Sénat par le groupe LREM sur le droit de grève dans la fonction publique territoriale, -on se demande pourquoi la seule fonction publique territoriale- avec obligation de se déclarer et sanction disciplinaire à la clé si ce n'est pas fait. Donc, je voudrais redire notre confiance envers la fonction publique territoriale.

Enfin, la Métropole ne prend pas ce chemin et c'est un autre chemin : nous parvenons même à dégager un autofinancement brut de 466 M€, en hausse de 5,6 % depuis 2017. Pourtant l'évidence appelle aussi à la vigilance ; l'un des premiers points de vigilance doit être la structure de nos recettes fiscales. Si l'on peut se réjouir de constater une hausse globale des recettes, conséquence directe du dynamisme de nos territoires, on peut en revanche s'inquiéter de voir la fiscalité des ménages augmenter de façon continue depuis 2015, + 5 %, soit 20 M€ environ, quand celle des entreprises accuse une baisse de 73 M€ sur cette même période, alors qu'il y a des implantations toujours de plus en plus nombreuses dans notre Métropole.

Dernier point de vigilance sur ce thème mais peut-être le principal, la question des DMTO dont le volume perçu total a crû de 41 % en quatre ans dont une hausse de près de 16 % entre 2017 et 2018, soit 47,6 M€. En plus d'être un indicateur de la pression phénoménale qui s'exerce sur notre marché de l'immobilier et qui nous oblige à agir vite, cette ressource constitue une rentrée hautement incertaine et volatile et il nous faudra donc anticiper au maximum une potentielle chute de revenus sur ce plan.

Enfin, certains s'inquiètent d'une hausse à venir des dépenses sociales, notamment en ce qui concerne les allocations RSA dont le volume total ne cesse d'augmenter depuis 2015 et qui devrait croître toujours en raison de l'action du Gouvernement, notamment sur l'assurance chômage. En effet, depuis 2015, entre le montant consigné

dans le compte administratif de l'année et le montant renseigné au budget primitif de cette année, on constate une augmentation de 14 % du montant des allocations versées.

Enfin, consécutivement à cet avertissement, nous nous alertons aussi du poids qu'ont pris les allocations sociales à la personne dans le montant total des dépenses sociales. Un constat national fait état d'une hausse des dépenses obligatoires de 2 % en 2018, contre seulement 0,7 % pour les autres. Se remarque ainsi une prévalence de plus en plus prononcée mais pas forcément assumée d'une logique de gestion plutôt que de prévention. On le sait, mieux vaut prévenir que guérir, l'un coûte toujours moins cher à long terme que l'autre, ce quels que soient les coûts considérés. Cela ne fait aucun doute, ce sont bien encore une fois les plus précaires qui, malheureusement vont être concernés, puisque mécaniquement, on peut et on doit s'attendre à un report des bénéficiaires de l'assurance chômage vers le RSA, l'accès à cette première étant rendu encore plus compliqué.

On peut aussi s'interroger sur l'annonce du Gouvernement qui veut compenser la taxe d'habitation par la taxe foncière qui est versée au Département et donc à la Métropole.

En conclusion, monsieur le Président, si nous nous satisfaisons de ce bilan, nous appelons à la vigilance et à la clairvoyance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, comme nous n'interviendrons pas sur le dossier n° 2019-3552, cela me donne quelques petites secondes de confort pour intervenir sur ce dossier.

Je ne ferai pas durer le suspense trop longtemps : les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts voteront favorablement ce compte administratif et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, globalement, il est conforme aux orientations que nous avons prises pour nous conduire à faire changer durablement la façon de gérer un territoire aussi important que celui de la Métropole et d'offrir à nos concitoyens et concitoyennes des moyens d'existence respectueux de leur santé, de leur environnement et de leur climat, que ce soit sur les mobilités actives, l'éco-rénovation, le cycle des déchets et les actions menées dans le cadre du PCAET (plan climat-air-énergie territorial), l'éducation au développement durable, la biodiversité, etc.

Mais comme vous le savez, pour les écologistes, l'urgence à laquelle nous sommes confrontés est telle que nous devons non seulement afficher de grandes ambitions, mais aussi et surtout mettre en œuvre des réalisations concrètes construites dans un souci de transparence démocratique, tenant compte du point de vue de toutes et de tous et de leur impact sur les générations futures.

En second lieu, et non des moindres, nous pouvons nous féliciter qu'après ces nombreuses années de péripéties budgétaires, notre collectivité soit en capacité d'afficher un compte administratif de bonne tenue. Non seulement la dette est maîtrisée, mais notre capacité d'autofinancement s'est aussi améliorée. Et pour cela nous pouvons collectivement remercier tant notre Vice-Président aux finances que les personnels de la direction des finances qui ont fait un travail remarquable. Cela nous donne de belles marges de manœuvre pour les années à venir.

Parmi les points sensibles qui ont été soulevés, figure bien sûr la question du montant de nos dépenses de fonctionnement qui sont restées bien en-deçà des 1,19 % d'augmentation que l'État nous imposait. Nous avons réussi ainsi à économiser entre 57 et 60 M€ (je laisserai aux services compétents le soin de nous le préciser ultérieurement) mais, à ce titre, avant de rentrer dans les points d'amélioration, nous savons que, dans leur grande majorité, l'ensemble des collectivités sont arrivées à contenir leurs dépenses, sauf quelques rares exceptions.

Ainsi, si nous pouvons rejoindre les propos de monsieur Brumm sur les inquiétudes que nous avons de respecter les contraintes de l'État, le fait que nous soyons en-deçà de 57 M€ de notre objectif et que très peu de collectivités aient dépassé leurs objectifs de dépenses de fonctionnement, montre *a posteriori* que ce n'était sans doute pas aussi compliqué que cela, et qu'*in fine*, nous aurions pu dépenser 57 M€ pour mieux financer la transition écologique de notre territoire ou venir davantage en aide à nos concitoyens les plus démunis et les plus fragiles.

En outre, il faut avoir à l'esprit que, pour l'exercice 2019, nous ne repartirons pas des 2 milliards d'euros escomptés initialement mais du résultat 2018, donc de 1,956 milliard d'euros. Cela va donc nous donner une contrainte supplémentaire dont nous aurions pu nous passer.

Le bon état de ce compte administratif tient pour partie au niveau de nos recettes fiscales comme ça a déjà été cité mais je n'en citerai que deux qui sont aussi un indicateur de l'évolution démographique et sociologique de nos territoires.

En premier lieu, nous notons que le produit des DMTO est de 347 M€, soit 48 M€ de plus qu'en 2017. Cela traduit une augmentation importante des prix de l'immobilier et interroge sur la capacité de jeunes ménages à pouvoir

devenir propriétaires sur la Métropole. Cela aura aussi une double conséquence : une gentrification par des ménages aisés et un endettement important des familles plus modestes. C'est inquiétant quant à l'équilibre des territoires de la Métropole.

En second lieu, l'augmentation des recettes de la taxe d'habitation et de la taxe foncière montre que le nombre d'habitants sur la Métropole est en croissance. Cela doit nous interroger sur notre capacité d'accueil et de facilitation d'intégration de ces nouveaux arrivants. Cela doit nous interroger aussi sur nos politiques publiques sur le long terme telles que les mobilités, le cadre de vie, la pollution de l'air, la gestion des déchets, les collèges pour accueillir nombre de familles, la construction de logements sociaux, etc. Cette croissance démographique est plus importante que le rythme prévu par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et est même sans doute trop importante.

Avoir une Métropole attractive, cela peut être réjouissant, mais au-delà de jeunes cadres aisés, il ne faudrait pas oublier trop vite les personnes en situation de handicap, les personnes âgées en perte d'autonomie, les salariés privés d'emploi et, bien entendu, les mineurs non accompagnés pour qui la Métropole de Lyon est bien plus attractive que d'autres territoires.

En d'autres termes, n'en déplaise à certains, nos dépenses sociales vont et devront continuer à augmenter et cela sera aussi un marqueur positif de notre Métropole solidaire.

Sur ce point, nous sommes convaincus que le PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi) devra porter ses fruits et permettre à de nombreux concitoyens d'accéder à un emploi. Pour les écologistes, il est nécessaire que nos concitoyens qui sont actuellement loin de l'emploi puissent s'assurer de revenus stabilisés. C'est souvent une condition nécessaire avant de s'engager dans des démarches écoresponsables.

Un dernier mot quant à la prestation de compensation du handicap : celle-ci baisse alors que le nombre de bénéficiaires augmente. Je ne crois pas qu'user du terme d'optimisation soit approprié quand on connaît les difficultés organisationnelles des centres d'accueil, les taux d'absentéisme et les maladies professionnelles qui grèvent fortement les conditions de travail des personnels et l'accueil des personnes handicapées et notamment les adultes.

Il nous faut avoir une politique d'abord humaine avant d'être budgétaire et la baisse de nos dépenses de fonctionnement de 8 M€ n'est pas en soi une satisfaction. En d'autres termes, le financement de la politique du handicap de la Métropole doit être à la hauteur de l'image que la Métropole veut donner.

Dernier mot, sur la maîtrise des dépenses de personnel, notamment la masse salariale, ayons à l'esprit que l'effet de noria et le rétablissement du jour de carence ont été très utiles. Mais cela ne fait pas une politique de ressources humaines à long terme et étant donné les besoins de personnel compétent et motivé, nous aurons probablement besoin d'être plus souples dans les années à venir. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Une minute pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Merci monsieur le Président. Une explication de vote : en cohérence avec nos votes sur le budget, nous voterons contre le compte administratif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Monsieur le Président, chers collègues, dans la logique de nos votes précédents, nous nous abstenons sur ce compte administratif. Je ferai quelques courtes remarques sur l'année 2018. L'autofinancement a augmenté de plus de 60 M€ en 2018 et l'endettement s'est considérablement réduit, de près de 200 M€. Ces chiffres, assez loin des situations communales, reposent sur un écart par rapport au budget de fonctionnement voté de + 5 % sur les recettes et de - 5 % sur les dépenses.

Cet autofinancement satisfaisant serait une raison supplémentaire -s'il en était besoin- de faire évoluer la rémunération des agents de la Métropole de Lyon dont nous saluons le travail et le dévouement au service public. On constate une baisse des dépenses de 1,37 %, beaucoup mieux que l'objectif de contractualisation de 1,19 %, avec des évolutions différenciées selon les missions qui auraient mérité une analyse plus claire, et une baisse significative des charges financières de 21 M€ qui représentent l'essentiel de la baisse des dépenses.

Il repose aussi sur une progression des recettes de fonctionnement de plus de 3 %, 50 M€, notamment due aux droits de mutation en hausse mais aussi à la hausse des recettes fiscales du foncier bâti et de la CFE. Notons que les décisions prises pour le budget 2019 conduiront à une stagnation de la CFE.

La dotation globale de fonctionnement est stable mais c'est l'occasion de rappeler, à tous ceux qui justifient la baisse des dotations de l'État, que la DGF est venue remplacer une ressource fiscale : la taxe sur les salaires qui avait deux avantages, elle reposait sur le développement économique et elle était progressive, donc plus juste.



Non, la DGF n'est pas du tout un cadeau mais une compensation de ce que l'État a pris aux communes, certes il y a longtemps.

Comme le disaient deux parlementaires socialistes dans un rapport de 2015, l'objectif de la DGF est de compenser les charges de fonctionnement des collectivités, en remplacement d'une fiscalité locale sur les salaires. Si le montant de la DGF avait suivi l'évolution de la masse des salaires versés, elle serait très largement supérieure. C'est une remarque qui prend toute son importance quand le Gouvernement assure, la main sur le cœur, que la disparition de la taxe d'habitation n'aura pas de conséquence pour les communes étant intégralement compensée. Cela prendra sans doute moins de temps que pour la DGF avant qu'un Gouvernement ne remette en cause la promesse de prise en charge de la taxe d'habitation mais ceci est une autre histoire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Merci. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, l'année 2018 est la première année de la mise en œuvre du dispositif défini dans la loi de finances 2018 qui vise à l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et l'examen aujourd'hui du compte administratif est l'occasion d'un bilan rapide de la mise en œuvre de cet encadrement.

On peut préférer cette désignation d'encadrement au terme utilisé par certains de "contractualisation" tant il s'agit peu d'un contrat et plus d'un encadrement unilatéral que les principes constitutionnels d'autonomie des collectivités locales ont conduit à dissimuler derrière une pseudo-contractualisation.

Le satisfecit gouvernemental est constant, quel est-il ? Il consiste à dire que c'est le Gouvernement qui a conduit les collectivités locales à maintenir leurs dépenses en dessous de ces 1,2 % et que, sans ce dispositif, les élus locaux auraient continué à dépenser à tort et à travers.

C'est ce message que le Gouvernement porte au niveau de l'opinion publique. La réalité correspond à une partie de ce message. Au niveau national, les collectivités qui entrent dans le cadre du plafonnement ont effectivement fait évoluer à la baisse de 0,2 % leurs dépenses de fonctionnement au-delà du seuil fixé par l'État.

La Ville de Villeurbanne, comme la Ville de Lyon, comme la Métropole enregistrent à leur compte administratif 2018 une baisse de leurs dépenses de fonctionnement mais il faut être aussi clairs sur ce sujet et la réalité des communes est sur ce point la même que celle de la Métropole.

La baisse des dépenses de fonctionnement est le résultat d'un travail d'optimisation de long terme qui a été conduit depuis plusieurs années. Les marges de manœuvre qui ont été dégagées correspondent parfois à des actions structurelles et, dans ce cas, elles relèvent d'une véritable amélioration de la gestion publique.

Cependant, elles relèvent aussi d'actions conjoncturelles liées par exemple à la non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique et du report de la réforme dite "parcours professionnel, carrière et rémunération" qui ont des effets de ralentissement sur la dépense des personnels.

Ces actions conjoncturelles n'auront donc d'impact que sur une année. Durablement, les collectivités locales de notre agglomération s'inscrivent dans une évolution à la hausse des dépenses publiques liée, d'une part, à l'évolution démographique mais également à l'évolution des besoins sociaux et à la concentration sur les agglomérations de populations les plus en difficultés sociales et économiques liées aussi au mouvement continu de transfert de responsabilités et de charges que le Gouvernement actuel a largement maintenu, voire accéléré.

Le plafonnement des dépenses de fonctionnement, comme seul paramètre de l'action publique locale, et je l'ai souvent répété, ce n'est, dans un moyen terme, pas quelque chose de viable. Il n'est pas efficace en termes de gestion, il n'est pas durable en termes d'action publique.

Sur notre agglomération, la tension entre cette contrainte financière et l'évolution des politiques publiques va être particulièrement forte et elle conduira inévitablement, si l'on reste dans les mêmes épures financières, à faire des choix de gestion qui laisseront une partie de la population et des besoins sociaux sur le côté.

Alors à quoi cela a-t-il servi ? Le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique qui est paru en juin 2019, rappelle quelques chiffres : en 2018, la croissance de l'économie française a ralenti, elle a été de 1,7 %, elle avait été de 2,3 % en 2017. Parallèlement, le déficit public en 2018 s'établit à 2,5 % du produit intérieur brut, il était de 2,8 % en 2017.

Cette évolution est due aux administrations de sécurité sociale qui ont dégagé un excédent de près de 11 milliards d'euros et, dans une moindre mesure, aux collectivités locales qui ont dégagé un excédent de 2,3 milliards d'euros, après un excédent de 1,6 en 2017. L'État, et c'est là qu'il faut voir tout de même les choses dans leur réalité, a pour sa part, accru son déficit de 70,5 milliards d'euros à 72,16 : + 2.

Ce sont donc les efforts des collectivités locales associés à ceux des administrations de sécurité sociale qui permettent de respecter l'engagement européen de la France tout en autorisant l'État à accroître son déficit de presque 4 milliards d'euros. Le terme de contrat de dupe était donc loin d'être immérité !

En second point, je voudrais revenir à la situation locale et voir dans ce contexte ce que traduit le compte administratif. Tout d'abord, il traduit une excellente situation en termes financiers : amélioration de l'autofinancement, évolution à la baisse des dépenses de fonctionnement, dynamise de certaines recettes, amélioration de la capacité de désendettement. Cette situation tranche avec la moyenne des départements français.

L'évolution des dépenses sociales est de 2 % sur la Métropole alors qu'au niveau national elle est de près de 3 % pour l'ensemble des départements français. Les dépenses de fonctionnement retenues au titre du contrat avec l'État baissent de plus de 2 %, je l'ai dit, mais on repère toutefois mal dans la délibération ce qui relève d'une baisse à périmètre constant. Au niveau national, par exemple, la baisse des dépenses de fonctionnement, en neutralisant les transferts de compétences et des financements, est de 1 %. Il semble donc que la Métropole fasse mieux.

Cependant, le point d'interrogation sur ce compte administratif réside plutôt dans l'évolution de l'investissement qui a été évoqué. Sur l'ensemble du mandat, depuis 2015, les niveaux de consommation sont bien en dessous de ce qu'ils étaient sur le mandat précédent en moyenne annuelle alors même que le financement de compétences d'investissement nouvelles est intervenu. La comparaison est difficile à faire au regard des différents budgets d'investissement qu'il faudrait consolider.

La capacité d'investissement de la Métropole augmente avec l'amélioration de l'autofinancement, avec le désendettement, cependant sa capacité à mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux est interrogée et par les moyens de fonctionnement que cela suppose et par l'impact en termes de fonctionnement que cela nécessitera pour la Métropole comme pour les villes.

L'investissement dans des politiques comme le logement, et notamment sur l'action foncière, de manière à permettre de produire une offre largement accessible, la rénovation thermique des bâtiments et la transition énergétique avec, par exemple, une accélération du développement du chauffage urbain, sont des pistes que la Métropole a déjà empruntées mais qui demandent à être confortées. Sur ces politiques essentielles il faut passer un cap, il faut accélérer.

Aujourd'hui, les villes et la Métropole sont solidaires dans un objectif : comment continuer à assurer un développement urbain durable, de qualité et équilibré pour les habitants de l'agglomération. De qualité, cela signifie un ensemble de services sociaux urbains d'accès à une qualité de vie et d'espaces naturels publics. Équilibré, cela signifie qu'il bénéficie à l'ensemble de la population et que cela ne passe pas par le fait de repousser les plus pauvres et les moins riches aux marges de l'agglomération, en dehors de sa centralité. Cet objectif dans lequel les villes et la Métropole sont solidaires interroge avant tout sur la manière dont leurs capacités financières évoluent concomitamment.

Pour l'heure, il interroge aussi la manière dont l'État, dont chacun prend en compte l'encadrement des dépenses posées par l'État. Si cet encadrement devait perdurer au-delà du contrat actuel, c'est-à-dire de 2020, il faudrait véritablement, non seulement que le partenariat villes-Métropole s'inscrive dans un pacte fiscal, ce que j'ai appelé de mes vœux depuis longtemps, mais aussi dans un pacte des dépenses publiques qui permette d'arriver à une gestion cohérente de cette contrainte et qui pourrait également se traduire par une négociation globale avec l'État.

Nous y gagnerions en cohérence et surtout en capacité collective d'actions qui est la seule manière d'assurer la mise en œuvre d'un projet véritablement commun. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Six minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**M. le Vice-Président GEORGE** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mois avant la fin de ce mandat l'examen du compte administratif 2018 revêt une dimension tout particulière et souligne globalement une mise en œuvre rigoureuse de notre budget.

Parmi les éléments principaux des constats que nous faisons, nous pouvons observer une augmentation constante de nos recettes de fonctionnement depuis 2015 : + 103 M€ entre 2015 et 2018, ce n'est pas rien malgré la baisse des dotations de l'État.

Cette évolution positive s'explique par une hausse considérable de nos recettes fiscales : presque + 5 % par rapport à 2017, ce qui reflète le dynamisme de notre territoire et nous pouvons évidemment nous en féliciter. Nos politiques volontaristes en matière de rayonnement et d'attractivité économique sont une nouvelle fois couronnées de succès puisque nous avons plus de 23 000 entreprises créées en 2018, soit 21 % de plus par rapport à 2017, un nouveau record à inscrire au bilan de notre Métropole.

Comme soulignée par Richard Brumm, cette bonne gestion se reflète également dans nos dépenses de fonctionnement dont la maîtrise rigoureuse permet une baisse de plus de 24 M€ par rapport à 2017. La contractualisation avec l'État est donc parfaitement respectée avec un écart de plus de 50 M€ par rapport à notre objectif de dépense, une avance qui pourra nous être utile dans les prochaines années, l'avenir n'étant jamais certain.

Si ces éléments s'accompagnent en conséquence d'un autofinancement en forte augmentation (+ 20 % par rapport à 2017), d'un encours de dette en diminution (- 10 % par rapport à 2017), cet écart de 50 M€ ouvre tout de même le débat de l'investissement pour plus de projets et aussi pour intensifier la réalisation d'équipements structurants au service de nos territoires, de tous nos territoires.

Ce compte administratif 2018 est à l'image non seulement de la stabilité mais surtout du dynamisme de notre Métropole qui nous conforte dans nos choix. Si la mise en œuvre de notre programmation pluriannuelle d'investissements, la fameuse PPI, évolue positivement, nous devons également rester vigilants sur ce point pour qu'elle s'accélère sur tout le territoire.

Au-delà de la PPI, ce compte administratif reflète bien la solidité d'un modèle financier robuste adossé à une Métropole qui constitue une véritable innovation institutionnelle à saluer. Il nous permet de poursuivre la réalisation de programmes d'actions ambitieux et innovants pour répondre aux attentes de plus en plus exigeantes de nos concitoyens et de nos entreprises.

Notre capacité à évoluer dans un contexte budgétaire contraint, tout en assumant un très large spectre de compétences et notre capacité à répondre aux nouveaux enjeux et attentes fortes des Grand Lyonnais est pour nous la preuve de la réussite du modèle de Métropole que nous portons depuis 2015. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Huit minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT** : Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ce rapport, trois éléments positifs sont à souligner : une progression sensible de l'autofinancement brut sur les deux dernières années, une diminution de l'encours de la dette dégageant un autofinancement suffisant pour diminuer le recours à l'emprunt tout en finançant la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements, une capacité de désendettement à un niveau bas qui conforte l'excellente santé financière de la collectivité. Quant à la réalisation de la PPI, même si nous avons accéléré les opérations, nous devons rester vigilants pour sa mise en œuvre car, pour sa mise en œuvre, il est important aussi que nous nous donnions les moyens, et c'est vrai que cela a un impact sur les dépenses de fonctionnement.

En effet, le dispositif de contractualisation des dépenses de fonctionnement avec l'État a atteint son objectif en limitant les dépenses à un taux de 1,19 % par an, impliquant ainsi une baisse des dépenses de fonctionnement. La Métropole a donc respecté ces engagements et ne sera pas soumise à une pénalité financière de l'État. Ceci étant, l'exercice a ses limites. En effet, limiter à 1,19 % de hausse chaque année nos dépenses de fonctionnement, c'est ne pas tenir compte des dépenses incompressibles si l'on veut que notre Métropole fonctionne convenablement.

J'en veux pour exemple, parmi tant d'autres, la construction de nouveaux collèges. Cela induit inévitablement de nouvelles dépenses de fonctionnement avec le personnel supplémentaire, les dépenses de viabilisation en plus. A la lecture de ce compte administratif, on constate une progression très sensible des dépenses d'investissement. Dans le domaine du développement économique et de la compétitivité, la Métropole a développé l'entrepreneuriat avec le soutien aux filières innovantes et aux pôles de compétitivité.

Au niveau du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole, la politique de celle-ci a conforté les actions du développement touristique sans oublier aussi le développement économique avec l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise) et les crédits alloués pour le projet de la Cité internationale de la gastronomie. Les crédits affectés au numérique permettent ainsi d'appuyer les projets innovants, tel le Pass urbain, même si nous devons encore, en la matière, poursuivre nos efforts pour assurer une couverture totale et égale de notre territoire en matière de réseaux numériques.

Au titre de l'insertion et de l'emploi, l'objectif affiché de la Métropole est d'associer les acteurs économiques, en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable. Toutefois, l'allocation RSA progresse de plus de 3,6 % par rapport à 2017, due en partie aux revalorisations des minima sociaux et du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Métropole continue d'accompagner l'Université de Lyon au niveau international et au niveau de son ouverture au monde économique, ses besoins aux entreprises est l'excellence de sa recherche. Les opérations Neurocampus et LyonTech-La Doua sont deux beaux exemples d'investissement de la Métropole.

Dans le domaine de l'éducation, nous devons relever plusieurs défis, à savoir les besoins de construction de nouveaux collèges et la restructuration de nos établissements avec la prise en compte de nouvelles dépenses de fonctionnement. Nous ne devons pas oublier la culture et le sport avec les enseignements artistiques et le soutien de nos écoles de musique et clubs sportifs qui, ne l'oublions pas, participent activement au bien vivre ensemble.

En ce qui concerne la solidarité et l'habitat, la Métropole a un rôle déterminant à jouer en faveur des publics en difficulté à travers la prévention, la compensation du handicap. Les dépenses de PCH (prestations de compensation du handicap) diminuent alors que celles de la PMI (protection maternelle et infantile) et prévention santé augmentent, idem pour l'APA. Nous devons rester vigilants afin d'aider au mieux nos personnes âgées.

Le logement, point à souligner, doit bénéficier d'un coup d'accélérateur quant à la production de logements sociaux à travers le développement urbain et les crédits destinés aux ZAC et aux espaces publics. Quant au domaine de la mobilité qui regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art, tunnels, signalisation, les dépenses dédiées aux transports urbains sont en baisse, baisse due à une modification des statuts du SYTRAL. Or, nous le rappelons, cette baisse imposée ne correspond pas du tout aux besoins exprimés par les communes quand on sait qu'il faudrait augmenter considérablement les investissements en matière de transport collectif. De même, nous n'avons peut-être pas suffisamment anticipé la création de parkings-relais avec la mise en place d'un plan d'action foncière qui devient urgent pour assurer cette politique active de la mobilité.

Dans le cadre de la politique environnementale de la Métropole, celle-ci agit sur deux axes : la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle assure la gestion des réseaux de chaleur qui doit être poursuivie de manière optimale de même que l'élimination des déchets. Sur ce point, nous tenons à rappeler les prescriptions de la mission TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et appelons à une certaine vigilance car l'enjeu premier est bien d'assurer la meilleure adéquation entre le service apporté aux habitants et le coût réel, en anticipant les besoins.

Quant aux espaces naturels et agricoles, les dépenses de fonctionnement sont stables mais je peux dire que l'action politique conduite par le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or est un levier essentiel pour le maintien des espaces naturels et surtout de l'agriculture périurbaine. Les 13 communes qui composent ce syndicat et qui apportent un financement complémentaire non négligeable assurent à notre Métropole la garantie d'un territoire des Monts d'Or indispensable au bien-être et à la qualité de vie de nos concitoyens.

Il convient de souligner la synergie entre les services de la Métropole, ceux des communes, du syndicat et des associations environnementales pour l'excellent travail réalisé depuis plusieurs années. Il serait donc nécessaire d'augmenter la participation du Grand Lyon au titre de l'action foncière afin de préserver nos exploitations agricoles et nos espaces naturels. D'ailleurs, monsieur le Président, vous êtes venu sur le terrain et vous vous êtes rendu compte de l'efficacité des politiques menées par cette structure.

Au sujet du fonctionnement de notre collectivité, nous constatons la maîtrise des dépenses destinées à la masse salariale, même si nous avons encore des marges de manœuvre dans certains domaines mais nous devons rester vigilants pour éviter tout dérapage.

Quant à la gestion financière, les dépenses de fonctionnement diminuent sensiblement, même si les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux augmentent, tels le fonds de péréquation des DMTO, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), le FSD (fonds social de développement).

En revanche, les produits de la fiscalité directe foncier bâti : TH (taxe d'habitation), CFE (cotisation foncière des entreprises) et TEOM augmentent sensiblement ainsi que le produit de la DMTO. Quant à la DGF, elle reste stable.

Au sujet du budget de l'assainissement, on note un résultat positif qui peut, dès maintenant, être engagé pour des opérations en attente dans nos communes. En conclusion, notre Métropole investit dans le domaine de ses compétences. L'investissement est soutenu mais il doit être poursuivi, en particulier dans le domaine de la mobilité où nos ressources doivent être mobilisées grâce à une saine gestion de notre collectivité. Notre groupe votera donc ce compte administratif. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Chers collègues, il est évident que le dernier compte administratif que nous allons examiner est à la fois le bilan de ce qui s'est passé depuis 2014 et doit être en même temps une projection sur l'avenir. Lorsque l'on regarde où l'on en est arrivé pour ce dernier compte administratif, on se dit que ce mandat n'a pas été aussi mauvais que cela, et je n'ai pas entendu de critiques sur l'ensemble de l'analyse financière qui nous permet aujourd'hui d'arriver à ce à quoi nous arrivons, avec une hausse des recettes. Si on a une hausse des recettes, c'est sur deux éléments, c'est d'abord parce que la baisse des dotations, c'est terminé et qu'elle a été

remplacée par la contractualisation. Imaginez ce que cela aurait donné si nous avions encore vécu trois années qui soient les mêmes avec trois années de baisse des dotations. Alors, nous ne pourrions pas à ce moment-là parler de hausse effectivement de nos recettes.

Le deuxième point, c'est évidemment notre dynamique économique, et j'en dirai quelques mots tout à l'heure. Oui, notre agglomération est devenue une des agglomérations les plus dynamiques dans notre pays. Sur les dépenses, on s'aperçoit qu'elles sont contenues dans la droite ligne de ce que nous avons mis en place lors de la baisse des dotations, et nous avons été extrêmement prudents dans nos dépenses.

Il faut évidemment toujours continuer à être prudents dans ses dépenses parce qu'on ne sait pas de quoi l'avenir serait fait. Monsieur Boudot tout à l'heure disait "mais là, on voit que c'est contenu". Il avait quelques interrogations sur les dépenses de personnel à la Ville de Lyon. Je peux lui dire mais il le sait peut-être, il n'était pas là la dernière fois, je lui apprends, qu'elles sont de 0 % d'augmentation et que, comme vous le savez, nous avons eu aussi quelques mouvements sociaux et donc nous avons réussi à avoir un accord avec les syndicats à 1,4 M€, ce qui me semble une très bonne négociation que nous avons pu mener avec nos organisations syndicales.

Sur les dépenses contenues, je crois qu'il faudra faire attention à quelques secteurs, par exemple, sur la propreté. Il faut faire attention de ne pas trop baisser les finances de la propreté, parce qu'effectivement, c'est quelque chose d'essentiel, d'autant plus essentiel que notre agglomération devient aujourd'hui une agglomération, vous l'avez vu, de plus en plus touristique. Or, si nous voulons avoir des gens qui viennent dans nos commerces, qui reviennent ensuite, il faut effectivement que la propreté, comme d'ailleurs la sécurité, mais j'en dirai quelques mots après, soit quelque chose de tout à fait essentiel.

On voit que grâce aux mesures qui ont été prises, l'autofinancement est en augmentation depuis trois ans et donc, dans le même temps, nous avons réussi à réduire notre dette à 1,9 milliard d'euros, alors même que nous avons à régler par le passé le problème de la dette toxique que nous avons héritée du Conseil général et donc parvenir à ce résultat, lorsqu'on a eu à faire de telles opérations, c'est évidemment une réussite assez formidable. Et comme l'a souligné Richard Brumm, c'est clair qu'il n'y a pas beaucoup de métropoles, de communautés urbaines qui, aujourd'hui, sont à 3,5 années de remboursement. C'est quelque chose qui nous permet d'avoir des marges de manœuvre pour l'avenir.

L'augmentation de nos ressources, c'est d'abord notre développement économique et moi, je demande que nous veillions bien à ce que notre développement économique continue avec un développement endogène, avec un développement exogène, parce que les choses peuvent se retourner très vite. Ce qui aujourd'hui est porteur, peut demain devenir obsolète et on a vu dans d'autres villes que c'est cela qui se passait. Donc, portons toujours l'innovation.

En matière de logement, j'en dis deux mots puisque je vois que le temps est déjà terminé. En matière de logement, il faut certes construire et construire plus mais il faut regarder l'environnement du logement.

Les gens aujourd'hui regardent la qualité de la formation pour leurs enfants, ils regardent si le quartier est sûr, ils regardent si on ne va pas proposer de la drogue à la sortie du collège et j'ai vu au cours des dernières années sur notre agglomération qu'hélas, ces phénomènes explosaient.

J'ai essayé de faire le tour des arrondissements, le tour d'un certain nombre de communes et chacun sait ici que c'est un problème qui est devenu un problème récurrent.

Enfin, évidemment sur la qualité de la vie, elle doit être première, c'est comme cela que l'on attire les entreprises mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans les débats qui vont s'ouvrir, nous n'en sommes qu'au prélude. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Dix minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS :** Chers collègues, monsieur le Président, monsieur l'ancien Président, parce qu'on a l'impression que l'on vient d'avoir une présentation des comptes par monsieur Collomb, comme s'il était encore Président de la Métropole, monsieur Brumm, je m'adresse à vous puisque les Présidents ont changé, mais vous êtes finalement celui qui reste, le responsable des finances est resté le même, le fil conducteur, même si vous n'étiez pas forcément le fil décideur.

Alors on peut dire que vous avez respecté vos engagements vis-à-vis de l'État, puisque vous faites même mieux que demandé : dépenses de fonctionnement contractualisées : - 1,37 % au lieu de + 1,19 % demandé. Ouf ! Vous dites avoir fait de gros efforts, mais en réalité si les dépenses réelles de fonctionnement baissent d'un petit 1 %, les charges à caractère général augmentent, elles, de plus de 1,37 %, soit plus que la contractualisation et les dépenses de gestion des services sont également en légère hausse.

La diminution constatée ne provient en fait que de la baisse des charges financières et exceptionnelles, pas de la gestion de l'organisation elle-même. Même si, bien sûr, la stratégie financière est importante, beaucoup d'interrogations demeurent en cette fin de mandat sur la façon dont vous avez construit cette Métropole et géré cette Métropole depuis 2015.

Depuis 2015, notre discours ici a été le même : faute d'avoir pris le temps de réfléchir à l'organisation proprement dite et au-delà des belles formules comme allier "l'humain à l'urbain", n'est-ce pas monsieur Collomb ? C'est encore et toujours une impression de navigation à vue qui domine. Je le disais déjà en 2015, vous aviez décidé d'augmenter les impôts "par sécurité" disiez-vous, sans savoir ce que vous alliez vraiment faire en face, sans véritable projet.

Monsieur Collomb d'ailleurs, dans une interview donnée au Progrès ce week-end, c'est la première chose dont vous parlez : les rentrées fiscales en hausse en 2018 ! Toujours la première chose à laquelle vous pensez quand vous parlez de la Métropole. J'ai noté, d'ailleurs, petite parenthèse, que vous avez pris la parole au nom du groupe Socialistes, tout à l'heure. Ceci explique peut-être cela !

Mais revenons à 2015 ! Donc, cette Métropole s'est construite, vous avez géré l'urgence d'abord, le règlement de la dette toxique héritée du Département et de son ancien Président, Michel Mercier, la hausse galopante des prestations sociales à verser. Celles-ci représentent aujourd'hui 32 % des dépenses de fonctionnement de la Métropole contre 28 % en 2015. Cela a d'abord été la question des dépenses de RSA qui augmentaient fortement et puis le douloureux dossier des mineurs non accompagnés depuis deux ans dont vous dites, monsieur Collomb, toujours dans la même interview, qu'il doit être géré par le Ministre de l'intérieur. Je trouve cela un petit peu cocasse parce que c'est évident que c'est un sujet national mais je vous rappelle que vous avez été Ministre de l'Intérieur, il n'y a pas très longtemps donc, c'est un sujet sur lequel vous auriez pu travailler, au lieu d'aujourd'hui, le relancer au Ministre actuel.

Alors, dans le même temps, avec ces dépenses sociales très importantes, les compétences originelles de la Métropole étaient un peu laissées de côté. Le lancement de la PPI a pris beaucoup de retard et, même si vous (collectif) avez pris conscience de cette situation et qu'une accélération est visible ces derniers mois, le retard pris ne sera pas rattrapé et conduit, par ailleurs, à une surenchère sur les factures par des entreprises débordées de commandes.

La Métropole consacre aujourd'hui plus de budget en dépenses sociales (730 M€) qu'en investissement structurant, dépenses d'investissement de la PPI : 579 M€ cette année, vous l'avez rappelé monsieur Brumm.

En termes d'organisation, vous avez repoussé l'harmonisation des régimes indemnitaires pour éviter les sujets qui fâchent, alors c'est en train de se faire mais en fait, il n'y a pas eu de véritable stratégie RH (ressources humaines) qui a été construite dès le début, pour faire travailler ensemble deux collectivités aux habitudes et aux secteurs d'interventions différents. Le résultat c'est qu'aujourd'hui, il y a des services qui restent encore, quatre ans après, côte à côte, plutôt que travaillant les uns avec les autres et c'est une source de coûts et de tensions.

Un rapport récent du Sénat sur la création de la Métropole montre également que vous n'avez pas transféré tous les personnels prévus du Département à la Métropole, alors cela a été une source d'économie à court terme, bien sûr, mais aussi de frustration et de moindre efficacité dans la durée. Aujourd'hui, vous accordez des primes pour compenser mais cela ne règlera pas tout et ne remplacera pas une véritable réflexion sur l'organisation des moyens humains.

Les mutualisations promises tardent, elles aussi, à se mettre en place et ne suivent pas une stratégie précise. On a parlé, tout à l'heure, de la question du logement social, il y a toujours trois offices d'HLM qui cohabitent dans la Métropole.

Les deux mutualisations qui viennent à l'esprit, c'est tout d'abord le rapprochement des antennes solidarité du CCAS (centre communal d'action sociale) de Lyon et puis de la Commune de Feyzin, avec les Maisons de la Métropole. Cela a été fait en 2018, mais il n'y a pas de retour vraiment sur cette expérience aujourd'hui, donc on est un petit peu dans l'attente de voir ce qui se passe réellement.

La deuxième mutualisation qui a lieu en ce moment et qui est beaucoup plus récente, c'est celle de la Maison métropolitaine pour l'insertion et l'emploi (MMI'e). Elle a été décidée soudainement en 2018 alors elle se construit en ce moment, pas à pas, c'est un beau défi et je le dis d'autant plus que j'y participe et avec beaucoup d'intérêt et en essayant d'apporter ce que je pourrai apporter dans cette construction qui est compliquée, mais néanmoins très intéressante et utile. Mais je pose cependant la question : si le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) Uni-est n'avait pas eu les difficultés que l'on connaît, est-ce qu'elle serait née aussi rapidement ? Et là aussi, elle a été lancée sans véritablement maîtriser les paramètres, un peu comme un "saut dans le vide", un peu "dos au mur".

En commission des finances, il a été dit par vos services que l'utilité de la Métropole a été d'assurer la pérennité du financement des dépenses sociales assurées historiquement par le Département et moi j'ajoute "de préserver alors l'avenir de Michel Mercier et de trouver une porte de sortie pour des dossiers épineux comme la gestion de la dette toxique ou le Musée des Confluences".

C'est certes une raison valable mais je ne trouve pas très enthousiasmant et même un peu réducteur d'avoir comme ambition de se dire que nous serions le Département de France le plus solide financièrement (après la Haute-Savoie paraît-il) et donc le mieux géré. Le rapport du Sénat dit d'ailleurs clairement que le modèle lyonnais n'est pas reproductible tant il a été taillé sur mesure.

La construction de cette Métropole s'est donc faite au jour le jour sans vision, sans direction. Je ne nie pas qu'un énorme travail ait été réalisé depuis 2015 mais un des grands enjeux du mandat prochain sera de réellement mener à bien cette construction. Avoir une vision, se donner les moyens pour y arriver, ce sera l'enjeu. Que veut-on pour notre Métropole en 2030, en 2040 ?

Au risque de devenir une grosse machine administrative sans lisibilité et sans utilité pour nos concitoyens, la Métropole à construire devra être non pas seulement un département financé mais vraiment une collectivité avec une mission, des objectifs et une méthode de travail.

Quels sont les sujets prioritaires pour les habitants de la Métropole ? Comment travailler dans l'efficacité et garder la proximité ? Autant d'enjeux passionnants à traiter sous le prochain mandat faute d'avoir été traités sous celui-ci.

Ce compte administratif 2018 comme les précédents ne nous semble pas avoir préparé cet avenir proche et plus lointain. C'est pourquoi nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Je vais donner la parole à Richard Brumm pour d'éventuelles réponses.

**M. le Vice-Président BRUMM :** Oui de brèves réponses : en ce qui concerne l'utilité de la Métropole, je crois que nous avons démontré que c'était une expérience intéressante et réussie. Nous n'avons cessé d'augmenter notre richesse, j'allais dire, tout en maîtrisant nos dépenses. Nous avons un excellent autofinancement, nous avons un investissement qui est bon, nous l'augmentons cette année de 39 % par rapport à l'année dernière, je pense donc que l'exemple est bon.

Quant à la contractualisation, il faut constater qu'après la baisse des dotations qui nous a contraints à de gros efforts de gestion, de rigueur, cette contractualisation qui nous inquiétait comme nous inquiétait la baisse des dotations, nous l'avons abordée sereinement, avec sérieux. Si cette année nous avons un peu moins dépensé que ce que nous aurions pu faire, ce n'est pas perdu : c'est-à-dire que, par exemple, vous avez vu récemment qu'il y avait une évolution du régime indemnitaire, ces 57 M€ permettront de faire face à un certain nombre de dépenses. En outre et surtout, 2018 était la première année de la contractualisation : c'était sûrement l'année la plus facile, 2019 sera sans doute un peu plus compliquée.

Alors on ne peut pas nous reprocher d'être prudents. On ne peut pas nous reprocher d'avoir de bons résultats. La bonne gestion est une gestion prudente. Juste quelques mots à madame Perrin-Gilbert qui, chaque fois, me parle des agences de notation : je lui dirai simplement que, quelles que soient les aspirations qu'on peut avoir, l'agence de notation constate une bonne situation financière d'une collectivité. Cette bonne situation financière n'est pas qu'une satisfaction pour le service des finances et pour le Vice-Président aux finances, c'est aussi la certitude que la collectivité pourra emprunter à des taux plus intéressants. Donc, madame ne soyez pas systématiquement opposée au recours des agences de notation. Elle donne une indication objective qu'il faut retenir.

Et puis pour terminer, je dirai que globalement j'ai pu constater, comme les chiffres du compte administratif sont objectivement bons, qu'il y avait quand même certaines réticences, à part madame Balas bien entendu qui aime beaucoup me taquiner, à le contester. J'ai même noté un certain respect des chiffres de ce compte administratif : ainsi monsieur Fromain s'est abstenu, mais faisant partie de la droite constructive, il avait, à mon sens, très envie de voter pour.

Quant à Monsieur Geourjon, il a dit simplement "Je vote contre par principe en définitive parce que j'ai voté contre le budget". Il avait pourtant le droit, constatant que le compte administratif était bon de voter favorablement. Voilà monsieur le Président ce que je voulais dire.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, **III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement, A - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2018 :**

**\* 1 - Individualisations des opérations nouvelles,** alinéa 5, il convient de lire :

"À la fin 2018, le stock d'autorisations de programme s'établit à 1 319 M€ dont 1 199 M€ au budget principal."

au lieu de :

"À la fin 2018, le stock d'autorisations de programme en cours s'établit à 1 377 M€, dont 1 196 M€ au budget principal."

\* 2 - La répartition des autorisations de programme par politique publique, il convient de substituer le tableau par le tableau figurant ci-après.

**Montants individualisés en M€, tous budgets (opérations récurrentes et projets)**

Politiques publiques	Dépenses 2018	Recettes 2018
<b>Économie, éducation, culture, sport</b>	<b>93,8</b>	<b>3,1</b>
culture	4,5	0
développement économique et compétitivité de la Métropole	6,3	0
éducation	56,1	0
enseignement supérieur et recherche	23,8	2,9
rayonnement et attractivité de la Métropole	1,4	0
Ville intelligente et politique numérique	1,6	0
insertion et emploi	0,1	0,2
<b>Solidarité et habitat</b>	<b>84,3</b>	<b>12,7</b>
habitat et logement	81,1	12,7
politique de l'enfance et de la famille	3,1	0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,1	0
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>225,7</b>	<b>40,4</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	26	15
coopération territoriale	12,1	0
développement urbain	147,7	19,5
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	39,9	5,9
<b>Mobilité</b>	<b>141,9</b>	<b>14,5</b>
mobilité des biens et des personnes	141,9	14,5
<b>Environnement</b>	<b>91,7</b>	<b>0,1</b>
cycle de l'eau	74	0
cycle des déchets	10,5	0
espaces naturels, agricoles et fluviaux	4,7	0
qualité de vie-santé & environnement – risques	1,9	0
transition énergétique	0,6	0,1
<b>Ressources</b>	<b>22,4</b>	<b>0</b>
fonctionnement de l'institution	22,4	0
<b>Total</b>	<b>659,8</b>	<b>70,8</b>

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** La discussion est donc close. Je vais donc demander à monsieur David Kimelfeld, Président, de bien vouloir quitter la salle des délibérations.

*(Monsieur le Président Kimelfeld quitte la salle des délibérations).*



**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et les budgets annexes de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2018. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Avenir Métropole ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Gillet qui s'est abstenu) ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ;

- abstention : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés).

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Le compte administratif 2018 pour le budget principal et les budgets annexes est adopté.

Voulez-vous demander à monsieur le Président de bien vouloir revenir dans la salle des délibérations ?

*(Monsieur le Président Kimelfeld réintègre la salle des délibérations).*

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Monsieur le Président, la majorité de cette assemblée a adopté le compte administratif 2018.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Président**

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci à monsieur Vial de cette présidence efficace. Peut-être, vous ne m'en voudrez pas maintenant qu'il a été voté, de prendre un temps rapide pour le commenter à mon tour, d'abord pour remercier Richard Brumm qui n'est pas qu'un fil conducteur, c'est quelqu'un qui, quelquefois aussi est un poil à gratter en matière, notamment, de dépenses et je voudrais l'en remercier, à travers lui remercier l'ensemble des services des finances. C'est un compte administratif important parce que, comme vous l'avez dit, c'est le dernier quelque part de la mandature, c'est le premier complet pour moi monsieur Boudot, même si j'ai bien compris que vous souhaitiez que, pour moi aussi, ce soit définitivement le dernier mais on verra ça plus tard.

C'est un compte administratif de grande qualité, on l'a vu, qui améliore la santé financière de la collectivité, les chiffres sont bons, ils sont très bons, on peut les tourner dans tous les sens et leur faire dire un certain nombre de choses mais il reste que ce compte administratif est le meilleur jamais produit par cette Métropole et le fruit d'un travail qui vient bien évidemment de loin.

L'autofinancement atteint un niveau record, 467 M€, d'abord et avant tout parce que nous avons bien maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Les recettes progressent au même rythme que les années précédentes, hors la baisse des dotations, mais il faut souligner je crois le recul des dépenses de fonctionnement et peut-être expliquer comment on fait pour contenir les dépenses sans détériorer l'action publique parce qu'au bout du compte, c'est l'action publique qui nous importe, en mettant en place une vraie démarche gestionnaire poste par poste et je voudrais ici remercier l'ensemble des agents, quel que soit leur niveau d'information parce que c'est grâce à leur travail, grâce à cette démarche, que nous arriverons à maintenir cette rigueur.

Sur les achats, nous avons en 2018, créé une direction des achats qui porte ses fruits et intensifie la démarche économique de notre commande publique. Les subventions sont globalement stabilisées mais avec un accompagnement conventionné qui a été renforcé afin de pouvoir suivre les objectifs qui sont fixés en commun. Des besoins nouveaux ont été assumés dans le même temps, je pense notamment à l'augmentation des financements du Musée des Confluences qui, je le rappelle, a subi le retrait unilatéral du Conseil général. Il a fallu se positionner pour se substituer en quelque sorte au Conseil général pour faire vivre et de manière extrêmement forte et dynamique ce Musée, les charges financières qui s'inscrivaient à la baisse, grâce, Richard Brumm l'a dit, à la baisse de notre dette mais aussi parce qu'il y a une belle gestion de nos taux d'intérêt même si l'ambiance générale porte bien évidemment cette marque pour tout le monde.

La masse salariale a été stabilisée, elle permettra d'assumer en 2019 des mesures en direction du personnel que nous allons soumettre à votre vote dans quelques minutes. Moi je souhaite que, bien sûr, cette collectivité continue

à travailler dans cet esprit d'innovation, de modernisation, de simplification parce que c'est ce qui est efficace face à la contrainte financière.

Les dépenses d'investissement ont bondi, on l'a vu, on a été pendant trois années, autour de 420 M€, on est dans cette phase d'accélération où on frise les 600 M€, 580 M€, une volonté d'investir bien sûr et d'assurer la PPI. Bien sûr, la dette, je l'ai dit, a reculé de manière significative : - 200 M€ et nous permet une capacité de désendettement qui est historique, qui est extrêmement faible, c'est bien sûr essentiel pour préserver l'avenir, je reviendrai sur la note financière, Richard Brumm en a parlé quelque temps.

Autofinancement et investissement en hausse, dette en baisse, je crois que cela résume assez bien la qualité financière de ce compte administratif. Ce n'est pas une fin en soi d'avoir une bonne santé financière, même si je souhaite en être le garant mais c'est avant tout des moyens pour mener des actions pour répondre aux besoins du territoire, assumer ces enjeux et c'est cette capacité qui nous permet de porter résolument nos politiques publiques, elles sont nombreuses, de plus en plus nombreuses et d'être volontaire sur nombre de dossiers.

D'abord on assume résolument nos compétences sociales, il a été beaucoup évoqué les dépenses sociales, il faut parler aussi quelque fois de compétences sociales sous toutes leurs formes et on verra tout à l'heure à travers le plan de lutte contre la pauvreté comment les choses prennent forme.

Il faut prendre à bras le corps, cela a été dit, certains investissements supplémentaires, sur l'urgence climatique et la transition environnementale et puis porter un développement économique extrêmement fort qui conserve une place à nos activités industrielles, qui accompagne les mutations du monde du travail. Il est important de maintenir cette attractivité, c'est ce qui maintient aussi notre dynamique, notre dynamique fiscale. Mais, bien sûr, il en va surtout de la question de l'emploi et c'est sans doute la meilleure réponse, notamment, au chômage. On l'a vu tout à l'heure, on a eu des débats sur les nouvelles lois sur le chômage mais je crois que la première réponse, c'est quand même celle de l'emploi et de la dynamique économique de notre territoire.

Être responsable c'est aussi d'avoir respecté ce contrat financier que nous avons signé avec l'État. On le sait, on a eu beaucoup de débats, il est loin d'être parfait. Il a pénalisé des territoires, notamment des territoires comme les nôtres en pleine dynamique démographique mais en tout cas, cela nous a permis de contenir nos dépenses de fonctionnement sur la cible qui était donnée à 1,19 %.

Être responsable, on l'a dit tout à l'heure, c'est aussi préserver l'avenir et préserver l'avenir, c'est d'abord en améliorant en permanence la santé financière de notre Métropole. Ce compte administratif renforce les capacités d'actions à moyen et long termes. Je crois que l'on peut déjà le dire parce que l'on commence à avoir une vision sur le compte administratif 2019, au bout de six mois, il sera au moins aussi bon, la capacité de désendettement pourrait même encore baisser et finalement, on se tourne vers l'avenir en se disant "c'est quoi nos projections financières à quatre ans" parce qu'il faut essayer de voir le plus loin possible en termes de santé financière.

Cette santé financière complètement préservée, qu'est-ce qu'elle nous permet ? D'abord sans toucher à la fiscalité, de faire un certain nombre de choses ; un niveau d'investissement doit être, à mon sens, structurellement supérieur à 500 M€. Il nous faut absolument éviter, cela a été souvent dit dans les débats sur la PPI, les pauses d'investissement de première partie de mandat parce que cela déstabilise, vous l'avez dit, notamment les fournisseurs et cela pèse aussi sur les coûts en sortie de PPI sur les différents travaux mais c'est aussi en termes d'actions publiques. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai lancé ce que l'on a appelé "une micro PPI" en matière de collèges, de projets, qui vont se concrétiser entre 2021 et 2022.

La notation, ce n'est pas simplement une notation à l'instant T, Richard Brumm l'a dit mais le plus intéressant de la notation, c'est qu'elle évalue notre capacité financière à dix ans. Je crois que l'on ne le dit pas assez, elle évalue notre capacité financière à dix ans et c'est ce qui est important dans cette notation. J'invite celles et ceux qui sont sceptiques de pouvoir la regarder à nouveau pour voir la robustesse de notre trajectoire.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière très forte. Je souhaite que l'on continue à agir et à investir pour le territoire avec deux maîtres-mots, cela a été dit ici par bon nombre de groupes politiques, avec de la prudence mais aussi beaucoup d'ambition. Je vous remercie.

---

**N° 2019-3609 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Evolution du régime indemnitaire de grade (RIG) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2019-3610 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Ressources humaines - Politique de rémunération - Création d'une prime d'intéressement collectif en faveur des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3609 et 2019-3610. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, nous abordons deux délibérations importantes. Je voudrais simplement vous rappeler deux ou trois informations pour que l'on se remette tous au même niveau.

Lors de la création de la Métropole et de la réunion des deux collectifs de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2015, trois principes avaient été actés dans l'élaboration des règles des ressources humaines de la Métropole. Le premier c'est le respect des textes et de la réglementation, le deuxième c'est le respect de la contrainte financière, on vient d'en parler et le troisième c'est le souhait de tendre vers un collectif de travail régi par les mêmes principes, c'est la convergence.

Ainsi pour la politique de rémunération, une première délibération en février 2015 avait fixé le régime indemnitaire de grade métropolitain en s'appuyant sur le régime indemnitaire de l'ancienne Communauté urbaine pour les filières administratives et techniques et sur celui du Département pour les filières sociales et médico-sociales. Ce dispositif a été complété en 2016 par l'instauration d'un régime indemnitaire de fonction qui reconnaissait, et qui reconnaît aujourd'hui, la fonction managériale.

Trois ans et demi après, en 2018, nous avons fait un diagnostic pour une évaluation de la politique de rémunération métropolitaine qui a donné deux constats. Le premier est un affaiblissement de l'attractivité essentiellement pour les techniciens et pour les professions médico-sociales et, notamment, dans un premier temps, pour les médecins et nous avons d'ailleurs adopté une délibération dans ce sens et positive en décembre 2018.

Aujourd'hui, on constate que l'écart avec les agents de catégorie C est trop faible et l'on compte d'ailleurs, je vous le signale, parce qu'il y a un manque d'attractivité, 30 % d'avis infructueux sur les postes que nous recrutons, notamment pour les rédacteurs et les techniciens.

Un deuxième constat, en matière d'équité, les écarts de rémunération persistant entre les différentes filières, techniques, administratives et sociales avec des agents de la politique de la filière sociale et médico-sociale, je viens de vous en parler.

Sur la base de ce diagnostic, le Président a souhaité ouvrir en 2019 des discussions avec les organisations syndicales pour améliorer la politique de rémunération métropolitaine ce qui a été fait et nous avons travaillé pendant quatre mois, à partir du mois de mars. Nous avons, bien sûr, travaillé avec l'ensemble des organisations syndicales, je vous rappelle qu'il y en a 14. Nous avons travaillé avec les uns et les autres mais surtout à travers quatre sessions plénières qui nous ont permis, ensemble, avec toutes les organisations syndicales, de travailler et d'avancer.

Nous avons travaillé sur la nécessité de renforcer l'équité entre agents, la nécessité de renforcer notre attractivité et puis renforcer la reconnaissance que nous devons, bien sûr, aux agents et reconnaître l'engagement qu'ils ont et l'investissement de celles et ceux qui sont là pour œuvrer au quotidien pour la réalisation du service public que propose notre Métropole.

Donc quelques informations, je les détaillerai s'il en était besoin ensuite, ça veut dire que les mesures qui sont proposées actent la création d'une prime d'intéressement collective de 300 € brut annuelle pour l'ensemble des agents, des mesures d'équité qui permettent aux filières sociales et médico-sociales de rattraper leur retard, par exemple la réduction des écarts aussi de rémunération entre les filières techniques et les filières administratives pour les catégories B et, pour les plus bas salaires, l'alignement des régimes indemnitaires pour les adjoints techniques et celui des fonctions de catégories C qui ne touchent pas, par ailleurs, de prime métier.

Et pour l'attractivité, j'en termine maintenant, la revalorisation des régimes indemnitaires pour les catégories B et pour les agents de maîtrise aussi, c'était important de les reconnaître en tant que tels et les techniciens. Pour les agents de catégorie A, quelques mesures les concernent.

Le coût de ces mesures : l'intéressement collectif représente 2,7 M€ par an et la revalorisation des régimes indemnitaires, c'est 4 M€ par an, soit un total de 6,7 M€ par an. Pour être très complet, ces mesures s'ajoutent à des mesures de protection sociale, vous savez que nous avons décidé de doubler l'enveloppe du volet santé, cela permet d'avoir des contributions doublées pour les personnes seules ainsi que pour les familles. Ceux qui sont à 15 € par mois passent à 30, ceux qui sont à 30 pour les familles passent à 60, avec une majoration pour les personnes en situation de handicap de 10 € par mois supplémentaires.

Voilà l'ensemble des mesures qui comptent, en tout cas, pour l'intéressement et la revalorisation des régimes indemnitaires : 6,7 M€ et quand on prend 1,4 M€ pour le volet santé, vous aurez l'intégralité des mesures pour un montant en faveur des agents, les 9 200 agents de la Métropole, c'est-à-dire 8,1 M€ par an.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Grivel. Trois minutes pour les groupes Parti radical de gauche (PRG) et Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention est prononcée au nom des groupes Socialistes et apparentés, Lyon Métropole gauche solidaires et Parti radical de Gauche. Nous avons déjà pris la parole de manière commune lors du précédent Conseil, pour saluer la hausse de la participation de la Métropole dans les frais de mutuelle complémentaire.

Les deux délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui vont, à notre satisfaction, dans le même sens. En ce qui concerne l'évolution du régime indemnitaire de grade, les objectifs poursuivis sont des plus louables. D'abord, améliorer l'équité entre les différentes filières. Dans un système basé sur l'avancement, nous savons bien que les inégalités se répercutent sur toute la carrière, il est donc essentiel de les estomper. Ensuite, rendre certains emplois plus attractifs par une revalorisation des rémunérations. Si la concurrence du secteur privé rend le recrutement difficile sur certains postes, particulièrement en catégorie B, c'est sans aucun doute avec des mesures comme celle-là que nous pourrions y remédier.

Une collectivité à statut particulier, comme la nôtre, allait forcément avoir besoin de mesures de réajustement et de rééquilibrage dans sa politique de rémunération. Nous sommes donc satisfaits qu'elle ait eu lieu et qu'elle permette d'arriver à un régime indemnitaire cohérent et plus valorisant. En ce qui concerne maintenant la prime d'intéressement collectif, nous y voyons un nouveau signe d'écoute et de prise en compte de la Métropole en tant qu'employeur.

Comme nous l'avons dit lors du précédent Conseil, ce choix politique de valoriser les femmes et les hommes qui font la Métropole au quotidien doit être salué et encouragé. Nos trois groupes voteront favorablement ces deux délibérations. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Michonneau. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, concernant l'évolution du régime indemnitaire des agents de la Métropole, notre collectivité fait preuve d'une avancée dans le dialogue social. Nous le remarquons et l'encourageons après un démarrage compliqué entre l'Exécutif et les représentants du personnel. En 2015, lors de la mise en place du premier régime indemnitaire, dans un contexte pour le moins conflictuel, nous avons rappelé que les organisations syndicales sont des interlocutrices privilégiées.

Il semblerait que, depuis, le dialogue social soit plus constructif puisque, à l'exception d'une abstention, l'ensemble des syndicats a voté pour ce rapport considérant que, malgré le chantier qui reste ouvert, la collectivité a fait une avancée notable avec l'évolution d'un régime indemnitaire resté en stagnation depuis de nombreuses années.

La question du pouvoir d'achat, du pouvoir de vivre décemment est le cœur du sujet. Les indices bloqués au niveau national plafonnent les salaires de la fonction publique, ce qui participe largement à la dévalorisation du statut des fonctionnaires. La position du groupe Communiste va dans le sens des agents et de leurs représentants syndicaux. Nous encourageons toute avancée du régime indemnitaire, de l'équité entre les filières, de la progressivité dans les grades, de la revalorisation des métiers comme de l'égalité homme-femme. En un mot, nous allons dans le sens de l'intérêt général.

Nous ne pouvons aborder ce dossier sans évoquer la réforme de la fonction publique, actuellement entre les mains de nos parlementaires. N'ayons pas peur des mots, le texte proposé est un véritable projet de loi d'extinction de la fonction publique tant il démolit la conception française et républicaine de la fonction publique.

En 1946, pour Maurice Thorez, alors Ministre de la fonction publique : "Le fonctionnaire-citoyen n'est pas le rouage impersonnel de la machine administrative". Son statut est bâti autour de trois principes : l'égalité, la neutralité et la responsabilité. Au début des années 1980, c'est encore sous l'impulsion d'un ministre communiste, Anicet Le Pors, que la fonction publique évolue, pour répondre aux exigences de développement de nos services publics, dans tous les domaines fondamentaux : se soigner, se nourrir, s'éduquer, se déplacer, communiquer, être protégé.

Le statut de fonctionnaire n'est pas un privilège. Il est l'expression et l'incarnation des valeurs essentielles à la vitalité de notre République : l'intérêt général, l'égalité et la laïcité. Dans la continuité du rapport Cap 2022, le projet de loi de la transformation de la fonction publique tourne le dos à ces valeurs. Je vous rappelle la formule d'Emmanuel Macron qui souhaitait que "l'État soit géré comme une entreprise".

Dans ce projet de loi, les missions du public sont confiées au privé et les méthodes du privé sont injectées dans le public. Le recours aux contractuels est largement préconisé. C'est la négation de la règle du concours, qui garantit pourtant le principe d'égalité au détriment de l'entre-soi, des réseaux d'influence et du clientélisme. Il garantit à chacun de nos concitoyens la possibilité de faire valoir ses compétences et il préserve l'action publique des conflits d'intérêts qui piétinent l'intérêt général.

Ce projet de loi, c'est aussi, comme dans le privé, l'apparition des contrats de chantier, des contrats de projet, qui peuvent être rompus avant terme et qui ne donnent lieu ni à la titularisation, ni à un CDI. Le détachement d'office et la rupture conventionnelle permettront de satisfaire la véritable ambition de ce projet de loi, à savoir supprimer, à terme, 120 000 postes de fonctionnaires, un plan social inégalé dans le secteur public. En réalité, ce texte est la loi travail de la fonction publique. Comme dans le privé, les CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sont supprimés et les prérogatives des commissions administratives paritaires sont réduites. Elles ne seront plus consultées pour les questions de mutations, de mobilités, d'avancements et de promotions.

Cette réforme démantèle minutieusement le statut du fonctionnaire pour faciliter le glissement vers le privé. C'est une véritable arme de destruction massive du bien commun pour laisser place au seul modèle marchand. En dépit des nombreuses campagnes de dénigrement contre les fonctionnaires, les Français réclament plus de service public. Ils savent que c'est le meilleur rempart contre la pauvreté et les inégalités, ils savent que c'est le meilleur garant de l'équité et de la cohésion sociale.

À force de restrictions budgétaires, ce sont des enfants, des femmes et des hommes qui ne trouvent plus de réponse à leurs besoins essentiels. C'est l'ensemble de notre système de santé qui est malade. Ce sont des enseignants qui n'ont plus les moyens de faire vivre l'école de la République. Ce sont des collectivités territoriales asphyxiées financièrement. Quand les Français réclament plus de services publics, ils souhaitent tout simplement l'équité alors même que les fractures sociales et territoriales s'amplifient.

Inspirée du rapport Cap 2022, cette réforme modélise la rentabilité comme condition de l'action publique. La dématérialisation est présentée comme une source miraculeuse d'économie. Quand les accueils au public sont de moins en moins proposés à la SNCF, à la Sécurité sociale ou à Pôle emploi, le défenseur des droits alerte sur les inégalités d'accès aux services publics. Et, concrètement, que fait l'usager quand le service des impôts ferme son accueil physique ? Il vient en mairie demander secours à l'écrivain public et numérique financé par sa commune, quand il y en a un.

Les communes, qui sont au plus près des populations, se retrouvent confrontées à des demandes nouvelles d'habitants et à un besoin de services publics qui augmente. Et, dans le même temps, leurs budgets sont sans cesse réduits par la baisse des dotations de l'État et la limitation forcée des budgets de fonctionnement. Il y a, malheureusement, un moment où elles ne peuvent plus répondre. C'est un crève-cœur pour les élus et pour les agents, foncièrement attachés à leur mission de service public.

Dans tous les domaines, sur tous les territoires, des comités d'usagers se mobilisent : ici pour le train, ailleurs pour l'hôpital. Nous sommes à leurs côtés pour revendiquer un renforcement des services publics et la valorisation du statut de fonctionnaire qui, aujourd'hui, a mauvaise presse. Mauvaises conditions de travail, mauvaise rémunération, la crise des vocations se répand partout. Les métiers de la santé, de l'enseignement, sont devenus des sacerdoces. La réforme de la fonction publique, voulue par Macron, est un contresens sociétal. Nos services publics conditionnent, plus que jamais, l'avenir de notre société que nous voulons moderne, juste et équilibrée. Renforçons-les. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Picard. Six minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, ces deux rapports concernent notre politique de rémunération des agents de la Métropole de Lyon. Ils s'inscrivent dans une série de mesures sociales annoncées par le Président dont fait également partie l'augmentation de la participation à la protection complémentaire que nous avons votée au mois de mai, sur laquelle notre groupe s'était déjà exprimé.

Un des enjeux de ces délibérations, c'est l'attractivité. On parle souvent de l'attractivité du territoire de notre Métropole pour les entreprises, pour les ménages, mais il s'agit ici de celle de notre collectivité. Dans la compétition entre villes européennes où nous évoluons, nous avons besoin de talents, de tous les talents : de meilleurs élus bien sûr, de grands artistes, de grands sportifs, de grandes sportives -et nous en avons vues à l'œuvre hier soir- de grandes entreprises, de plus petites, de start-up, de pépites, de cadres, de salariés du privé mais, également, et on oublie trop souvent, de fonctionnaires et agents publics de qualité.

Notre Métropole doit être attractive si nous voulons conserver la qualité de notre administration, sa capacité à innover, sa compétence pour suivre, voire anticiper les besoins de nos habitants, sa capacité à être bien gérée et managée. Il faut que nous sachions attirer les profils dont nous avons besoin. Or, le bilan social fait apparaître des difficultés de recrutement, notamment en catégorie B et sur certains postes de catégorie A.

Nous allons donc, par ces délibérations, revaloriser le régime indemnitaire des grades concernés. Le travail réalisé de revalorisation a également été guidé par la volonté de renforcer l'équité entre les agents, comme l'a dit Marc Grivel tout à l'heure, d'abord en poursuivant la convergence entre les différents statuts qui cohabitent au sein de notre collectivité, anciens agents du Conseil général ou de la Communauté urbaine et agents embauchés depuis 2015 sous le régime dit "Métropole".

Le nouveau régime indemnitaire que nous votons ce jour permettra de combler une partie de ces écarts de rémunération existants. Il permet aussi de réduire les disparités entre filières et notamment en revalorisant les filières sociales et médico-sociales. Enfin, il concerne les rémunérations les plus basses, celles des catégories C, en harmonisant les régimes indemnitaires de grade et en instituant un régime indemnitaire de fonction pour les agents qui ne perçoivent pas de primes métiers.

Ces évolutions du régime indemnitaire, bien qu'importantes, ne concernent qu'une partie du personnel. C'est pourquoi ce dispositif est complété par une prime d'intéressement collectif, qui sera versée aux 9 200 agents de la Métropole et constitue donc un réel gain de pouvoir d'achat pour tous. Cette prime a été fixée à son plafond légal, soit 300 € bruts par an.

Ces délibérations vont dans le sens d'une meilleure reconnaissance du travail de nos agents et ce n'est que justice. La fusion entre le Conseil général et la Communauté urbaine a été un chantier colossal, sans précédent, et si au moment de la fusion de nos collectivités, la continuité du service public a pu être assurée, sans heurt pour l'usager, c'est grâce au travail de nos agents. Si depuis maintenant cinq ans, nos politiques publiques sont harmonisées, c'est aussi grâce au travail de nos agents. Si notre situation financière est aujourd'hui si bonne, comme l'a démontré l'examen du compte administratif, si nous avons fait mieux que les objectifs du contrat avec l'État, c'est aussi grâce aux efforts consentis dans les services.

Enfin, si le plan marge de manœuvres et les efforts menés depuis longtemps ont les impacts escomptés, c'est grâce aux longs et nombreux efforts de nos agents. Nous nous réjouissons donc que le fruit de tous ces efforts soit aujourd'hui partagé et qu'une partie bénéficie au personnel.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains souhaite enfin saluer la qualité de la concertation entre l'Exécutif et les organisations représentatives du personnel qui ont permis d'arriver à un accord large sur ces éléments et merci aux élus qui y ont participé.

Nous voterons, bien évidemment, ces rapports et comme nous avons parlé de PPI tout à l'heure, je finirai en ajoutant ces mots que j'aime beaucoup : "Il n'est de bons murs, que de bons hommes" et je dirais même en modifiant cette citation de Robert Merle : "Il n'est de bons murs que de bons hommes et femmes". Merci à eux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Grivel.

**M. le Vice-Président GRIVEL :** Juste quelques remarques, vous avez raison de rappeler dans vos interventions que les guides étaient là devant nous, c'était l'équité, l'attractivité et surtout, la reconnaissance du travail des agents depuis 2015, c'est-à-dire sur maintenant près de cinq ans et donc, c'était important en tout cas de le rappeler et d'envoyer ces messages, ce qui a permis d'ailleurs d'avoir une qualité d'écoute et d'échanges sans concession d'ailleurs, mais avec l'ensemble des organisations syndicales. Cela a été une des clés, en tout cas, pour pouvoir travailler ensemble.

Je suis d'accord aussi avec les remarques, comme quoi, effectivement les mesures qui sont prises, c'est permettre d'avoir une revalorisation mais surtout d'avoir un côté attractif de ce que nous proposons en termes de postes, puisqu'on voit, non seulement des recrutements qui sont infructueux mais c'était à l'envers, c'est-à-dire qu'on avait aussi un certain nombre de personnes formées par nos soins, pendant plusieurs années, qui venaient à quitter notre collectivité pour aller dans le privé, ce qui est aussi une amorce d'un système qui nous est défavorable.

Et puis, je reconnais aussi le fait qu'il faille avoir des avancées significatives en termes de pouvoir d'achat, ce qui est, en tout cas, le reflet de ce qui a été fait ou pas forcément ce qui a été fait, ou pas fait du tout depuis cinq ans, et qu'il fallait revaloriser un certain nombre de fonctions et aujourd'hui de métiers.

Je précise aussi que, dans ces mesures, parce que c'est important d'envoyer ce message, l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) est concerné ainsi que les Maisons de la Métropole et c'est important que vous le sachiez.

Je suis d'accord avec vous pour dire -et vous l'avez rappelé madame Picard- que l'ensemble des organisations syndicales, il y en a 14, je vous le disais tout à l'heure, ont bien sûr voté positivement en comité technique, une seule s'est abstenue, ce qui donne effectivement l'ouverture nécessaire pour pouvoir engager d'autres débats s'il le faut, avec les organisations.

Et puis, simplement la dernière remarque et je me tournerai, si elle m'écoute, en tout cas, vers madame Balas, puisque vous avez fait des remarques sur les ressources humaines, l'organisation et je vous confirme qu'à travers les ressources humaines, on voit très rapidement ce qu'est l'organisation et qu'elle nécessite en tout cas de belles adaptations.

En tout cas, ce que je vous propose, c'est de bien avoir en tête deux termes clés, qui sont des clés de réflexion, voire même d'actions pour plus tard, d'intégrer ce que vous appelez peut-être la vision, à travers les ressources humaines, on s'aperçoit qu'il y a une grande nécessité de transversalité et une grande nécessité de subsidiarité, en n'oubliant pas d'ailleurs de se rapprocher des habitants, ce qui est aussi la proximité.

Et je pense que c'est un travail qui est à faire pour passer des ressources humaines et de les adapter dans le cadre d'une organisation qui nécessitera aussi d'autres adaptations. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Grivel. Quelques mots très rapides d'abord pour dire que j'avais souhaité, lors des vœux au personnel, qu'on puisse se pencher sur ces améliorations salariales, tout simplement pour revaloriser le régime indemnitaire, pour des raisons de pouvoir d'achat des agents, ce qui va de pair avec le doublement de l'enveloppe dédiée aux mutuelles santé. Pourquoi ? Parce qu'il était essentiel de rendre plus attractif un certain nombre de nos emplois.

On a des difficultés, Marc Grivel l'a dit, sur du recrutement et notre régime indemnitaire n'était pas compétitif par rapport au privé ou à d'autres collectivités. Et puis, le deuxième objectif, c'était d'aller dans le sens de la plus grande équité, l'équité que nous réclamons ici entre les filières technique, administrative, sociale et culturelle, et bien évidemment, entre les cadres d'emplois, notamment les B et C et entre les agents de l'ex-Communauté urbaine et ceux du Département.

Je voudrais simplement remercier ici Marc Grivel, je voudrais remercier Michel Rousseau, je voudrais remercier à travers eux, bien sûr, les DRH et nos élus aussi qui siègent dans tous les organismes paritaires et qui font aussi ce dialogue social au quotidien, parce que le dialogue social, il se fait aussi au quotidien. Je voudrais remercier aussi les organisations syndicales. Une s'est abstenue, donc notre marche à franchir, c'est de convaincre la dernière, comme toujours d'essayer de progresser mais plus sérieusement, au-delà de ce débat sur le régime indemnitaire, il reste beaucoup de choses à faire en matière de dialogue social dans cette maison.

C'est bien important, on a beaucoup progressé et on va continuer à progresser parce qu'il en va aussi de la qualité du service que nous rendons à nos publics quelquefois dans des conditions qui sont difficiles. Voilà je vous remercie, je mets donc ces deux rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous fassions une pause-déjeuner. On a, pour votre information, par rapport à l'horaire prévisionnel, juste 10 minutes de retard, donc c'est plutôt pas mal. Tenons cela et on se retrouve dans 30 minutes, ce qui en réalité sera, je le sais, plutôt 40 ou 45 minutes mais je préfère annoncer 30, cela nous permettra de ne pas dépasser d'une demi-heure. Voilà, à tout à l'heure !

*(La séance est levée à 13 heures 02 et reprend à 13 heures 53).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je propose que l'on reprenne nos places. Si on peut aller chercher les quelques retardataires, ce serait plutôt bien !

---

**N° 2019-3547 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Approbation du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3547. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit de la délibération qui propose l'approbation du pacte territorial d'insertion pour l'emploi, le PTI'e ainsi que la désignation de représentants du Conseil.

Avec ce premier semestre 2019, on voit se parachever l'architecture générale de la politique d'insertion et d'emploi de la Métropole, une nouvelle organisation territoriale qui se décline avec un schéma de gouvernance permettant

une action partagée avec l'ensemble des financeurs sur les politiques d'insertion et emploi, donc le pacte territorial d'insertion pour l'emploi que je vais détailler un petit peu dans quelques instants.

Je voudrais simplement dire et préciser qu'on est bien sur l'orientation 3 du PMI'e qui est de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire ou solidaire et son objectif 12 qui est de construire une stratégie partagée par les parties prenantes.

Le deuxième schéma, c'est le schéma stratégique d'intervention propre à la Métropole qui correspond aux engagements de la Métropole dans le PTI'e et donc, nous sommes bien sur le PMI'e qui est la véritable feuille de route de la politique d'insertion et enfin, l'outil opérationnel pour favoriser le rapprochement insertion et développement économique et qui est la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, autrement appelée MMI'e. Je n'en détaillerai pas là ses caractéristiques mais je voudrais bien vous détailler les ambitions pour le PTI'e métropolitain qui est de rassembler une communauté d'acteurs élargie, permettant de penser la politique d'insertion en synergie avec le développement économique et par là, l'emploi et la formation des publics.

Le PTI'e associe, en qualité de signataires du PTI'e, les communes volontaires dans un souci d'articulation. Il mobilise également des comités d'experts, des têtes de réseaux, des représentants des acteurs du développement économique, intermédiaires de l'insertion et de l'emploi et, bien entendu, les usagers.

La deuxième ambition est de faire du PTI'e le cadre de formalisation des engagements des différentes parties pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi avec la volonté d'accompagner vers l'activité et l'emploi, de participer au développement inclusif du territoire et de poursuivre le décloisonnement des dispositifs d'action sociale, d'insertion, de développement économique et de favoriser l'ancrage territorial des actions.

Et enfin, la troisième ambition est de faire du PTI'e le lieu de gouvernance partenariale sur ces questions d'insertion et d'emploi par la mobilisation d'une instance métropolitaine appuyée sur des déclinaisons partenariales locales. Je voudrais rappeler qu'il y a eu un certain nombre de concertations comme d'ailleurs toutes les concertations qui ont eu lieu pour les autres schémas ou la MMI'e et en ce qui concerne le PTI'e, vous vous souvenez qu'il y a eu une concertation en janvier 2018 avec 28 contributions qui ont été effectuées, un séminaire de travail au début de l'automne et une séance de restitution.

Je voudrais aussi compléter ce propos en disant que 23 communes adhèrent au pacte.

Ce pacte se décline en deux parties sur la gouvernance. Je vais commencer par les comités territoriaux insertion emploi, à l'échelle de la CTM (Conférence territoriale des Maires) que l'on appelle les CTI'e. Ces CTM vont avoir la charge de formaliser les remontées de besoins et de priorités, d'élaborer un diagnostic partagé et de formuler des propositions de priorité stratégique et d'actions à l'échelle de la CTM et d'animer une dynamique locale et trans-dispositif.

Ces comités territoriaux sont à l'échelle de chacune des CTM et Lyon et Villeurbanne auront chacune les leurs. Ils vont être présidés par un représentant désigné au sein de la CTM par les communes de la CTM et auxquels sera jointe une Vice-Présidence dédiée à l'économie.

La deuxième échelle de cette gouvernance est bien le bureau stratégique, là on est à l'échelle métropolitaine, et dans ce bureau stratégique, nous allons retrouver évidemment les responsables des politiques d'insertion, que ce soit la Région, l'État, évidemment la Métropole, Pôle emploi, la CAF (Caisse d'allocations familiales), la MSA (mutualité sociale agricole) et donc les 13 communes qui sont concernées et chacune enverra un représentant, voire deux en fonction du taux de chômage qu'il y a dans ces communes.

Pour terminer, je vous informe que, dès la fin de l'été 2019, il y aura une réunion de cette première instance plénière puis l'installation des comités territoriaux d'insertion et la désignation des représentants au Bureau stratégique et je voudrais conclure aussi en disant que la Métropole de Lyon disposera de quatre représentants au sein du Bureau stratégique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Glatard. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET :** Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a déjà salué par le passé l'engagement de la Métropole au-delà des compétences légales pour favoriser l'insertion. Cette délibération ouvre un champ pour notre action métropolitaine dans ce domaine fondamental de l'insertion : nous allons voter le schéma de gouvernance territorial pour venir compléter, consolider et surtout rendre viable le schéma stratégique métropolitain d'insertion.

En effet l'insertion ne peut rester au niveau étatique, régional ou même métropolitain, elle doit se concentrer sur les forces en présence localement, booster la dynamique partenariale entre les secteurs de l'économie, la finance,



les services en lien avec les personnes en précarité afin d'être en capacité d'offrir de vraies alternatives d'emploi accompagnées, notamment pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, car il n'est pas si facile de retourner au travail après en avoir été privé pendant des lustres, il faut donc développer un réel accompagnement vers l'activité.

Ce plan territorial est l'aboutissement de réflexions menées avec le monde économique et social. Le groupe LMGS pose la question de la place laissée à la participation des organisations socio-professionnelles dans ce PTI'e.

En effet, à tous les niveaux, parmi les représentants du monde économique, les acteurs de l'emploi et de l'insertion et au sein des structures de gouvernance (Pôle emploi, CAF, etc.) impliqués dans cette aventure, ils peuvent apporter une contribution décisive. Sur ce territoire délibérément voulu plus solidaire, plus ouvert, plus démocratique, il est absolument essentiel d'intégrer la participation des organisations syndicales afin de donner tout son poids et sa réalité à la concrétisation d'une action publique plus juste et plus efficace ne laissant personne sur le bord du chemin.

Le groupe LMGS souligne par ailleurs avec satisfaction qu'à l'heure où les représentants des communes sont en passe d'être modifiées au sein de la Métropole lors du scrutin de 2020, le fonctionnement des CTI'e va reposer sur les Conférences territoriales des Maires, ce qui est stratégique puisque les CTM vont devenir un levier essentiel de la mise en œuvre de la puissance publique.

LMGS s'interroge aussi sur la mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans cette action en faveur de l'insertion. Ce pan de l'économie en développement fort sur notre territoire, qui représente plus de 12 % des entreprises, près de 17 % des emplois du privé sur notre Région, avec le Rhône concentrant près de 30 % des emplois de ce secteur de la Région, doit être mis dans la boucle des contributions, car il agit déjà pour le retour à l'activité, via le bénévolat ou des formes intermédiaires d'engagement qui permettent à des personnes au chômage de reprendre pied dans le monde du travail ou en offrant des postes quand leur structure financière le permet.

Le groupe LMGS propose que les contrats d'insertion à l'emploi ou autres types de contrats soient dans les structures d'économie sociale et solidaire ou d'éducation populaire, à nouveau aidés, spécifiquement dans ce but d'élargir l'insertion des personnes en situation de précarité.

Contribuer au développement d'un territoire encore plus solidaire et plus ouvert sur la diversité de ses composantes est aujourd'hui la solution efficiente pour faire de l'insertion un facteur de développement, à la fois économique, personnel et territorial. Le groupe LMGS se satisfait par conséquent que 23 communes réparties sur tout le territoire métropolitain se soient lancées dans l'aventure : du nord avec Albigny en passant par le sud avec Givors, l'ouest avec Charbonnières et presque toutes les villes de l'est, Bron, Saint Priest, Vénissieux, Décines, Meyzieu, etc. et évidemment, avec les villes cœur de l'agglomération, Lyon et Villeurbanne.

Pour ce qui est de Lyon, le groupe LMGS propose pour affiner encore le pacte, de donner une vraie place à la contribution des arrondissements : les associations, les services qui sont en effet quotidiennement en prise avec les services en précarité, apporteront une pierre essentielle pour des solutions adaptées ; les établissements scolaires et notamment les collèges, ainsi que les associations intervenant dans le domaine de la jeunesse seront également des acteurs incontournables pour identifier les jeunes en risque de rupture afin que l'engrenage du dés-emploi ne s'enclenche pas. L'apport de tous ces acteurs locaux sera primordial dans la proposition et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement au retour ou à la création de l'activité.

Les acteurs des arrondissements doivent donc être mobilisés via le comité territorial, via les Maisons métropolitaines d'insertion ou au sein de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale.

Nous voterons avec enthousiasme cette délibération qui va permettre d'ancrer encore plus l'action et l'engagement de la Métropole en faveur de l'emploi pour tous, dans chacun des territoires concernés. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération, ainsi que les suivantes, nous interpellent sur l'organisation métropolitaine en matière de gestion de sa compétence insertion.

Sur la gouvernance, je dois avouer que la complexité du dispositif ne participe pas à la simplification qui nous avait été annoncée : on parle d'un PMI'e et on déploie un PTI'e, lui-même décliné en CTI'e. On rajoute un Bureau stratégique qui va définir les priorités d'actions en fonction des remontées des CTI'e, lui-même s'appuyant sur des groupes de travail d'expertises opérationnelles et des comités d'orientation.

"Une chatte n'y retrouverait pas ses petits !" si vous m'autorisez cette expression de grand-mères.

D'ailleurs, je ne sais pas combien de mes collègues présents ont compris ce schéma de gouvernance. Au vu de l'écoute pendant la présentation de madame Glatard, je pense que beaucoup se détachent complètement de ce sujet. Le manque de visibilité et la multiplication des dispositifs sont une source d'incertitude pour les opérateurs qui restent les principaux acteurs des dispositifs d'insertion, mais surtout pour les employeurs que la Métropole souhaite associer pleinement à sa politique d'insertion.

En résumé, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Sur l'enjeu de la proximité et de l'ancrage territorial, vous avez choisi l'échelon des CTM en associant tous les acteurs, élus, entreprises, opérateurs qui vont œuvrer au sein des CTI'e. Le comité stratégique sera lui une sorte de guichet unique qui reprendra les propositions des comités locaux pour les décliner en orientations à l'échelle de la Métropole.

Mais n'oublions pas de tenir compte des diversités des territoires et des compétences communales engagées sur le champ de l'emploi et de l'insertion depuis plus de 20 ans, particulièrement dans les quartiers prioritaires qui concentrent une grande partie de la pauvreté.

Permettez-moi également de rappeler que, si la Métropole a hérité du Conseil général le suivi des bénéficiaires du RSA, plus de 60 % des publics en insertion ne bénéficient pas de ce RSA. La prise en compte de tous les publics éloignés de l'emploi doit rester un préambule à la politique d'insertion que vous déployez.

En matière de financement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Métropole de Lyon assure, seule, la gestion du FSE (fonds social européen) pour l'ensemble du territoire qu'elle représente. Nous nous interrogeons cependant sur les moyens que la Métropole va consacrer, au-delà du FSE, pour garantir ses ambitions de chef de file de l'insertion sur le territoire.

Pour cette année 2019, année de construction de la nouvelle organisation pour succéder aux PLIE qui ont disparu depuis le 31 décembre 2018, vous nous aviez rassurés sur une enveloppe FSE globale qui devait être identique à l'année précédente. À ce titre d'ailleurs, on se demandait bien comment vous alliez répondre à la demande des territoires qui n'étaient pas dans les PLIE auparavant. La réponse est tombée : ils n'auraient rien ! Ils sont simplement laissés pour compte.

Nous avons également été surpris de découvrir, lors de l'instance de gouvernance FSE du 22 mai dernier, que la répartition par CTM n'était plus la même. Pour Rhône-Amont, nous accusions une baisse de 48 000 €, soit près de 13 %, sans savoir précisément à quoi elle était due et comment elle se répartissait entre les communes de la CTM. En effet, si plusieurs coordonnateurs avaient en leur possession les tableaux des demandes des opérateurs de leur CTM, pour Rhône-Amont nous n'avons eu connaissance de ces données que huit jours plus tard. Cette baisse auraient-elle été actée avant même que les tableaux de répartitions ne soient finalisés ? Doit-on soupçonner une inégalité de traitement selon les territoires ? Je ne veux pas trop le croire mais c'est à en douter.

Permettez-moi de vous rappeler monsieur le Président que, dès la première année de reprise du FSE par la Métropole, la Commune de Décines Charpieu subissait une perte de son enveloppe de près de 10 %. Et ne m'en voulez pas de défendre mon territoire et ma commune qui a été, je vous le rappelle, dès 1993 à l'origine de la création du PLIE Uni-est, puis de la mise en place de la première Maison de l'emploi du Rhône en 1995.

Monsieur le Président, nous voterons cette délibération, mais nous resterons vigilants à l'équité du déploiement des moyens pour réussir la politique d'insertion de notre Métropole. Décines et sa Maison de l'emploi s'engageront pleinement dans cette nouvelle organisation métropolitaine pour l'emploi, ainsi que l'ensemble des communes représentées par les Maires de notre groupe, l'objectif étant de réussir ensemble une politique de l'insertion qui permettra à des femmes et des hommes, fragilisés par la perte de leur travail, de retrouver leur dignité à travers l'accès à l'emploi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Rabehi. Madame Bouzerda vous vouliez dire un mot ?

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Oui peut-être quelques observations. C'est paradoxal quand même de s'étonner des dispositifs partenariaux, pour construire ensemble une politique et en même temps de déplorer justement la mise en œuvre de ces outils.

Moi je veux saluer tout le travail qu'a fait Valérie Glatard dont l'écoute est juste nécessité par l'ambitieux dispositif qui a été mis en œuvre et dont on apporte aujourd'hui la dernière brique.

La Métropole est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015, immédiatement la compétence insertion est investie par cette collectivité, un an pour établir un plan métropolitain d'insertion avec l'ensemble des acteurs, une très grande concertation qui a donné ensuite le ton à la manière de construire nos grands schémas et nos grandes politiques.

FSE : fonds social européen, qu'est-ce qui s'est passé ? Pour une meilleure lisibilité et surtout une plus grande efficacité, *dixit* les instances européennes et nationales, il a été décidé, non pas par la Métropole mais par l'Europe et l'État, qu'il y aurait un seul organisme intermédiaire, la Métropole en l'occurrence pour gérer ces fonds sociaux européens : 6 M€ par an.

Et donc, toujours dans le cadre de cette lisibilité, parce que systématiquement vous nous rappelez vos craintes, que nous utilisions mal les budgets, sans les collectivités, sans les communes, et bien, systématiquement nous avons ouvert des instances pour construire avec vous ces politiques d'insertion et construire avec vous la manière dont elles étaient dépensées sur les territoires.

Quant aux montants, je rappelle que les fonds sociaux européens, c'est 1 € pour 1 € d'investi également par les collectivités, ce qui veut dire qu'il faut faire un effort pour qu'en face on ait aussi les fonds européens. Et cela a été construit également avec l'ensemble des territoires, appels à projets innovants avec les acteurs, construit également avec chaque commune, les territoires, l'ensemble des organismes. Et aujourd'hui, on a mis en place la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, cela faisait partie aussi du grand enjeu de nos politiques de donner de la lisibilité aux acteurs et notamment aux entreprises et donc on a lancé la charte des 1000 avec aujourd'hui plus de 830 entreprises adhérentes.

Cela était une porte d'entrée à une vraie orientation très forte, l'orientation numéro un de notre plan métropolitain, le service aux entreprises et la volonté qu'elles soient acteurs de l'insertion et le pari a été gagnant au regard des efforts réalisés, notamment en matière de clause d'insertion. Ce qui n'était qu'un outil de portage de nos clés, de la charte des clauses, chaque commune a souhaité y adhérer et donc le Président de la Métropole a décidé que personne ne serait exclu et donc a permis à chaque commune qui le souhaitait d'y adhérer.

Et enfin le pacte territorial d'insertion, c'est l'outil décliné sur les territoires qui permet de construire les politiques. Et donc en termes de lisibilité, on boucle, étant précisé, chers collègues, que c'est vous qui votez chaque délibération et chaque engagement de fonds de la Métropole. Voilà pour la lisibilité, voilà pour l'effort effectué, avec les mêmes débats récurrents. Toutes ces instances l'ont été à votre demande pour que vous ne vous sentiez pas exclus des dispositifs, que vous puissiez les construire. Il est donc aujourd'hui assez paradoxal que vous puissiez reprocher à ceux qui sont en charge de cette politique de l'avoir fait à votre demande. Après la lisibilité de nos politiques, c'est un travail de pédagogie de tous les jours que nous avons à cœur de porter, voilà monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je rajouterai simplement, monsieur Rabehi vous avez raison, c'est un sujet compliqué, complexe, on voit bien que les organisations sont quelquefois difficiles à comprendre parce qu'il y a beaucoup de niveau d'intervention. Je crois que ce qu'il faut faire et que l'on se le dise entre nous ici, c'est qu'il faut qu'on garde des outils d'évaluation permanents parce que l'on est dans une phase qui peut paraître de démarrage, vous allez me dire "la Métropole... 2015 etc.", mais enfin on a fait beaucoup de concertations, beaucoup d'évaluations, il faut que l'on continue.

Il faut que l'on évalue avec les opérateurs. On n'a pas toujours tous le même avis d'ailleurs sur l'efficacité des dispositifs, suivant si l'on est élu, opérateur, allocataire ou bénéficiaire, ou partenaire extérieur comme peut l'être Pôle emploi ou la Région. Je pense qu'il faut absolument que l'on garde cette capacité à évaluer en permanence car cette politique d'insertion on ne la bâtit pas pour la prochaine année, on la bâtit pour beaucoup plus longtemps que cela et c'est important que l'on puisse se dire les choses, entendre les critiques et entendre aussi les difficultés que l'on a à évoluer.

Je voudrais remercier les élus qui aujourd'hui suivent ce dossier et en particulier celles et ceux, toutes couleurs politiques confondues d'ailleurs, qui se sont engagés dans la Maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi. C'est un véritable pari, merci à eux de prendre du temps sur ce sujet.

Avant de procéder à la désignation de nos représentants je mets le dossier aux voix.

Adopté, Mme Claire LE FRANC n'ayant pas pris part au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

---

#### Désignation de représentants au sein du bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e)

(Dossier n° 2019-3547)

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner quatre représentants titulaires pour siéger au sein du Bureau stratégique du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. David KIMELFELD,
- Mme Fouziya BOUZERDA,

- Mme Valérie GLATARD,  
- M. Gilles PILLON.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

---

**N° 2019-3549 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 et d'une avance de trésorerie - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3549. Madame Peillon, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération visant l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € pour le groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon ainsi que de l'avance de trésorerie d'un montant maximum de 700 000 € et les conventions y afférents.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Merci, monsieur le Président, ce sera un peu moins de quatre minutes d'ailleurs. Je ne peux qu'approuver une délibération par laquelle la Métropole soutient le nouveau GIP (groupement d'intérêt public) qu'elle a créé et au sein duquel je siège avec grand intérêt.

Par ailleurs, cette délibération formalise le partenariat entre les villes et le GIP et je ne peux que me réjouir de constater que la Métropole s'inscrit pleinement dans le projet voulu par un certain nombre de villes de l'est lyonnais consistant à mutualiser les postes de coordonnateurs sur les différents territoires plutôt que de recruter de nouvelles personnes. La contractualisation de cette collaboration est d'ailleurs très attendue pour la Ville de Bron.

En ce qui concerne l'avance de trésorerie à accorder au GIP, en tant qu'ancienne élue d'Uni-est, je comprends fort bien les difficultés de trésorerie d'une organisation en lien avec les modalités de paiement du FSE. Même si bientôt, c'est de l'histoire ancienne, je persiste à cet égard à penser qu'il eût été souhaitable que la Métropole apporte son soutien à Uni-est en 2016, même si, il faut le dire, le modèle avait fait son temps et devait évoluer.

Ce faisant, la Métropole a laissé les villes mettre en place des avances de trésorerie et elle a repris la gestion du FSE, une année plus tard en 2017. On peut tout de même regretter que ces avances ne seront jamais remboursées aux villes alors que la Métropole a récupéré l'enveloppe pluriannuelle FSE, donc potentiellement une partie de ce qui aurait dû revenir aux villes.

Bref, quoi qu'il en soit, la Métropole a les épaules plus larges pour consentir des remboursements anticipés aux opérateurs de terrain et, de cela, on ne peut que se satisfaire. C'est en ce sens-là que je pense qu'Uni-est avait fait son temps parce que ce n'était plus possible, à l'échelle des communes de l'est, de tenir avec des remboursements aussi lointains.

Notre groupe votera en faveur de ce rapport et nous serons vigilants sur le fait que toutes les communes, et notamment celles de l'est lyonnais, aient toute leur place et, comme le disait le Président, cela dépend aussi de nous et où nous en sommes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Gilles PILLON, Mmes Brigitte JANNOT, Laurence BALAS et Laura GANDOLFI, M. Bertrand ARTIGNY, Mme Pascale COCHET, M. Éric DESBOS et Mme Marylène MILLET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) ainsi que Mme Claire LE FRANC n'ayant pas pris part au vote, à sa demande.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

---

**N° 2019-3550 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Partenariats pour la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3550. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du partenariat favorisant la gestion de l'allocation du RSA. Je vous rappelle que la Métropole gère 242 M€ qui sont versés en allocation RSA à destination des 39 500 foyers bénéficiaires sur son territoire. La Métropole a conventionné avec les deux organismes payeurs de prestations, c'est-à-dire la CAF du Rhône et la MSA Ain-Rhône. Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette convention pour 2019-2021 en gardant le même équilibre de répartition de compétences, à savoir, en ce qui concerne la CAF, la gestion des droits relevant strictement de l'application de la réglementation et les demandes de remise de dette portant sur des indus inférieurs à 2 000 €.

La CAF, la MSA et la Métropole se sont réunies afin de renforcer l'information à destination des publics, par exemple "le RSA et moi", je pense que tout le monde en a entendu parler, et puis également pour des professionnels avec des ateliers de l'allocation par exemple. Et enfin la Métropole garde la gestion des décisions complexes et le renforcement du partenariat sur le volet des contentieux pour sécuriser davantage les parcours.

En ce qui concerne la nouvelle convention, il est prévu une plus grande structuration des instances de pilotage et des instances techniques et puis la mise en œuvre effective de la neutralité des flux financiers pour la trésorerie de la CAF. C'est pour cela qu'une avance correspondant à un mois de RSA sera faite en début d'année pour préserver la neutralité financière de cette mission.

Et pour terminer sur cette délibération, il existe neuf organismes qui sont actuellement conventionnés. Ces organismes œuvrent en faveur de personnes sans domicile stable ou bien sortant de prison ou encore réfugiées. Ces organismes sollicitent le renouvellement de leur offre de service et je voudrais préciser que trois d'entre eux sont autorisés à percevoir et reverser le RSA, notamment dans des situations d'urgence sociale, pour des personnes ne pouvant pas faire les démarches d'ouverture de compte bancaire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, vous nous proposez, par ce projet de délibération, d'approuver le renouvellement des conventions d'instruction et de gestion du revenu de solidarité active entre la Métropole de Lyon, un certain nombre d'organismes à but non lucratif et les organismes payeurs que sont la CAF du Rhône et MSA Ain-Rhône.

Nous ne contestons pas que la Métropole de Lyon puisse déléguer une partie de sa compétence à des partenaires institutionnels et associatifs pour un meilleur service rendu aux 39 500 foyers qui perçoivent le RSA. Nous ne contestons pas la nécessité évidente de ce partenariat ni de ces conventions. En revanche, nous rappelons que la Métropole reste la collectivité de plein exercice responsable de l'attribution et de la gestion du RSA. C'est donc la Métropole qui fixe les objectifs.

Or, si les objectifs d'accès aux droits des publics et de lutte contre le non-recours sont bien mentionnés, ils se résument à quelques lignes dans les documents qui nous sont présentés et surtout les moyens mis en face de ces objectifs d'accès aux droits ne sont pas précisés. Pas d'obligation de moyens, pas d'obligation de résultats. Bref, l'objectif d'accès aux droits relève de l'affichage mais pas d'une véritable volonté politique.

En revanche, l'objectif de contrôle des bénéficiaires de lutte contre les trop-perçus éventuels et de lutte contre la fraude est présent dans les différentes conventions, détaillé sur plusieurs pages avec des moyens précisés. Pas de doute, si nous en avons encore, nous sommes bien dans une Métropole dont l'exécutif est "En marche", en lien étroit avec la politique menée par le Gouvernement actuel. Comment ne pas faire le parallèle en effet avec l'annonce récente de madame la Ministre du travail sur la réforme de l'assurance chômage ?

Comme la Métropole avec les publics relevant du RSA, le Gouvernement a choisi de durcir les conditions d'accès au chômage, de réduire des allocations, de renforcer les contrôles. En d'autres termes, le Gouvernement a choisi de cibler et désigner des coupables : les chômeurs, les profiteurs, les assistés, et d'imposer le seul calcul gestionnaire. Le Gouvernement indique ainsi vouloir économiser 3,4 milliards d'euros d'ici à la fin 2021, sans doute là aussi pour faire plaisir aux agences de notation financière.

À ce sujet, je me permets de vous répondre, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances. Aujourd'hui, les trois grandes agences Fitch, Moody's et Standard & Poor's possèdent environ 90 % du marché mondial de l'annotation. Rémunérées à l'origine par la vente de leurs publications diverses, les trois agences ont changé de modèle au début des années 1970 et se sont mises à facturer le service, c'est-à-dire qu'elles sont rémunérées par ceux qu'elles notent.

En matière d'indépendance et de neutralité, on a fait mieux, vous en conviendrez. À ce sujet, pouvez-vous nous préciser, monsieur le Président, si la Métropole rémunère l'agence Fitch qui la note et si oui à quelle hauteur ? Bref, il faut payer pour être noté et surtout ainsi que vous nous l'avez répondu tout à l'heure, payer pour pouvoir emprunter. C'est pour le moins cocasse quand on sait, par exemple, que les taux d'intérêt sur les obligations d'État à dix ans sont aujourd'hui négatifs, c'est-à-dire que sur des emprunts à dix ans, on rembourse moins que le montant initial emprunté.

Il est rigoureusement faux de dire qu'il n'y a aujourd'hui pas assez d'argent. Il y en a, au contraire, trop sur le marché. Le stock de dettes à taux négatif avoisine les 12 milliards de dollars dans le monde et en Europe, la France vient de rejoindre la Suède et les Pays-Bas, parmi les pays pour lesquels les investisseurs sont prêts à payer pour prêter leur argent.

Alors, je ne vois vraiment pas pourquoi nous serions obligés de payer des agences de notation pour avoir le droit d'emprunter. Mais monsieur Kimelfeld, je me rendrai disponible quand il le faudra pour vous expliquer tout cela dans le détail. En attendant le GRAM s'abstiendra sur ce projet de délibération qui se place dans le droit-fil de la politique menée par le Gouvernement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une forme d'impatience et donc j'espère qu'on pourra en parler ensemble sans problème. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

---

**N° 2019-3552 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie sociale et solidaire (ESS) et innovation sociale - Attribution de subventions de fonctionnement aux projets labellisés "French impact" - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3552. Madame Peillon, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur :** Merci monsieur le Président, le collectif Lyon French impact s'est structuré autour de l'expertise d'acteurs engagés dans les réponses aux défis économiques, sociaux, démographiques et environnementaux de la Métropole et a reçu en votre présence, monsieur le Président, le 12 mars dernier, le label French impact décerné par Christophe Itier, le Haut-Commissaire à l'ESS (Economie sociale et solidaire) et à l'innovation sociale.

Il existe deux volets à cette dynamique French impact, d'une part, des actions visant à renforcer le dispositif d'accompagnement à la création de projets innovants et, d'autre part, des projets sur les défis prioritaires du territoire, que sont le logement, l'immobilier d'entreprise, l'économie circulaire et l'accessibilité alimentaire. Et l'objet de la présente délibération est bien d'apporter le soutien de la Métropole aux projets ayant émergé dans le cadre de ce plan d'actions. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

---

**N° 2019-3553 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Iloé, pôle d'innovation sociale en économie circulaire dans le cadre de la French Impact - Désignation d'un représentant du Conseil - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3553. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, comme vient de l'indiquer Sarah Peillon, la Métropole a à cœur de participer avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire à trouver des solutions aux besoins non couverts sur le territoire et ces besoins non couverts offrant, de notre point de vue, de véritables opportunités d'emplois, donc d'activité économique, mais aussi d'engagement et d'activité non économique. C'est le cas pour un dossier très terre à terre que vous connaissez tous ici, puisque vous êtes tous élus dans votre commune ou dans votre arrondissement, je fais écho ici aux encombrants et autres dépôts sauvages, tous ces objets dont les gens se délestent, avec plus ou moins d'incivilité parfois quand ils ne se rendent pas en déchèteries fluviales, en déchèteries mobiles ou en déchèteries fixes.

Alors, il y a un groupement d'acteurs économiques et de l'ESS qui est venu frapper à la porte de la Métropole, je devrais dire du Grand Lyon, il y a quelques années et qui, avec les bailleurs sociaux, avait proposé qu'on se coordonne tous pour créer un vrai outil pour répondre à ce besoin, le besoin étant que tous ces objets dont on se désencombre, soient triés pour pouvoir les réparer, les réemployer, les réutiliser ou alors les faire partir dans les bonnes filières de recyclage.

Cela semble "bête comme chou" ou "le bon sens en action" mais cela n'avait pas été fait. Ce que l'on vous propose de voter aujourd'hui, c'est la participation de la Métropole à cette société coopérative d'intérêt collectif, la première SCIC de notre territoire pour répondre à ce besoin, créer des emplois en insertion de tri, réparation, réemploi, réutilisation mais aussi finalement, être un vrai outil pour d'autres problématiques liées à cette prise en compte des ressources utilisées sur notre territoire, ces ressources qui ne doivent pas partir derrière, dans un incinérateur ou être négligemment enfouies sous terre ou cachées dans des espaces naturels, polluant indéfiniment nos ressources que vous connaissez tous et toutes, finies.

Donc je vous invite à tous voter favorablement pour l'entrée dans cette SCIC avec 1 000 parts, c'est-à-dire 100 000 € d'aide, et comme vous vous en souvenez tous au précédent Conseil métropolitain, c'était avec ma casquette "prévention des déchets" que je vous avais présenté le rapport, puisque nous avons soutenu la première activité de cette plateforme qui s'appelle Iloé. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller MARTIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de permettre à la Métropole de Lyon de prendre une participation de 100 000 € au capital de la SCIC-SAS Iloé, entreprise du secteur social et solidaire.

Cette structure porte les projets d'innovation en économie circulaire dont, entre autres, un nouvel outil métropolitain de gestion des déchets hétéroclites par un système territorialisé de coopération entre les acteurs relevant du secteur public, privé et de l'économie sociale et solidaire.

Porter de tels projets ne peut être que valorisant. Le groupe Les Républicains et apparentés a toujours su dépasser les clivages politiques pour permettre à des administrés éloignés de l'emploi de retrouver une activité professionnelle et le continuera aujourd'hui en votant ce rapport.

Là n'est pas le débat que nous souhaitons porter aujourd'hui. Le débat que nous souhaitons porter aujourd'hui a trait au libre accès à la commande publique, y compris dans le cadre de marchés réservés à l'insertion et au secteur du travail protégé et adapté.

La délibération le dit d'ailleurs très bien page 3 et je cite "Concernant les relations entre la SCIC et les collectivités, le principe général est que la SCIC ne bénéficie d'aucune dérogation particulière et peut conclure tous types de contrat avec les collectivités dans le respect des règles du droit public commun".

Or, force est de constater que, si nos communes respectives sont intéressées par les marchés publics réservés au secteur du travail protégé et adapté ou aux marchés réservés aux prestations d'insertion, et respectant le code de la commande publique en publiant des appels à concurrence, elles se retrouvent encore trop souvent avec un seul acteur de l'économie sociale et solidaire répondant à ces appels à concurrence.

Ces structures de l'économie sociale et solidaire sont encore trop souvent réticentes à répondre aux marchés publics des communes sur lesquelles sont présentes d'autres structures.

Les structures de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de marchés réservés, doivent se sentir libres de répondre sur notre territoire métropolitain à ces marchés, quelle que soit leur commune de rattachement.

Madame la Conseillère, monsieur le Président, pouvez-vous nous assurer que ce message de libre concurrence sera porté par notre représentant au sein de l'assemblée générale de la SCIC-SAS Iloé ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Baume vous voulez dire un mot ?

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Deux remarques : d'abord, comme vous le savez très bien, une organisation de l'économie sociale et solidaire est, par principe, ancrée dans un territoire donc moi, cela ne m'étonne pas qu'une régie de quartier -je vais parler de ce que je connais- qui est sur un territoire à proprement parler ne réponde pas à un appel d'offres qui est à l'extrême opposé territorial de la Métropole de Lyon.

Après, je vous entends, les organisations de l'ESS décident au sein de leur CA (conseil d'administration) si elles répondent ou pas aux marchés publics car, comme vous l'avez indiqué, il y a des organisations qui ne souhaitent pas répondre à des marchés publics, qui ne souhaitent pas être partenaires de l'action publique, avec ce type de cadre-là et préfèrent du conventionnement, première chose et deuxième chose, il y a encore des besoins non couverts. Je ne sais pas si c'est ce type d'activités auxquelles vous pensez qui font que des organisations du nord de l'agglomération répondent à des appels d'offres du sud, juste parce qu'il n'y en a pas tant que cela sur le territoire.

Moi, ce que je retiens de votre intervention, alors ne vous inquiétez pas, au sein de la SCIC ce sera porté, mais c'est plutôt en fait d'aider chacun et chacune dans nos communes, les organisations de l'ESS, à voir les besoins non couverts, à les faire monter en compétence et à chacun dans nos communes, voter des schémas de promotion des achats responsables avec ces clauses d'insertion, avec aussi les clauses environnementales pour pousser cette économie-là qui répond, qui propose à des hommes et des femmes de l'emploi non délocalisable, à forte utilité sociale et environnementale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, donc avant de procéder à la désignation de notre représentante, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ayant voté contre.

---

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de  
la SCIC SAS Iloé  
(Dossier n° 2019-3553)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, nous devons désigner une représentante titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SCIC SAS Iloé. Je vous propose la candidature, vous l'aurez compris, de Mme Emeline BAUME.

Y-a-t-il d'autre candidat ou candidate ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.



---

**N° 2019-3554 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3554. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est notre traditionnelle délibération sur le soutien aux commerces en centre-ville, notamment par le biais des associations de management de centre-ville. Vous savez que sur le territoire de la Métropole, nous en comptons cinq : Tendance Presqu'île, Destination Gratte-Ciel à vocation métropolitaine, CentreNeuville, Oullins centre-ville et Lyon 7 Rive gauche, plus territorialisées. L'ensemble du montant pour l'ensemble de ces associations est de 63 000 €. Il s'agit d'un principe partenarial public/privé très fortement ancré.

Nous avons lancé en 2019, une mission d'actualisation sur la stratégie en matière de management de centre-ville, puisque pas mal de communes nous ont saisis pour que ce dispositif puisse se déployer à leurs côtés, puisque nous avons initié une démarche et un accompagnement des communes en matière de commerces de proximité. Avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Je prendrai moins de trois minutes. Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, je saisis l'occasion de cette délibération pour pointer la contradiction qu'il y a, d'un côté à nous doter d'un schéma d'urbanisme commercial et subventionner des associations de promotion, du commerce de proximité ou du commerce de centre-ville et, de l'autre côté, à continuer à vendre notre ville et notre Métropole comme nous le faisons depuis des années.

Puisque que nous subventionnons Tendance Presqu'île, je me permets de revenir sur le devenir de la Presqu'île lyonnaise, de la rue de la République et de ses rues adjacentes. La rue de la République est devenue une marque. La rue de la République appartient aujourd'hui à des fonds de pension étrangers qui n'ont pour objectif ni la diversité des usages ni le bien-vivre au quotidien ni le commerce de proximité, mais bien la rentabilité de leur investissement initial. Il faut donc que les loyers augmentent et là, vraiment, je ne pensais pas que monsieur l'adjoint à l'urbanisme était si déconnecté de la réalité, je suis désolée il n'est pas là mais je lui dirai, je ne comprends pas qu'il puisse affirmer comme il l'a fait tout à l'heure qu'il n'y avait pas de hausse préoccupante des loyers à Lyon ni sur la Métropole.

Il faut que les loyers augmentent et il faut aussi que le montant des baux commerciaux augmente et c'est ainsi que des commerces présents depuis des décennies sur la Presqu'île ferment. Ils ferment non pas faute de clientèle mais face aux augmentations des loyers, des baux qu'ils doivent payer. Le chocolatier Debeaux a fermé récemment, c'est aujourd'hui la pizzeria Carlino qui se bat en justice pour pouvoir rester et qui est menacée d'expulsion.

Monsieur le Président de la Métropole, je vous demande que nous puissions nous réunir avec le Maire de Lyon, qui n'est plus là non plus, le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement qui, lui, est bien sur ces rangs, avec moi-même, bien sûr pour pouvoir parler de piétonisation, bien sûr pour pouvoir parler de végétalisation, mais aussi pour pouvoir échanger sur la vision que nous avons de ce que doit être notre centre-ville. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Trois minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**M. le Conseiller délégué POUZOL :** Monsieur le Président, chers collègues, les actions menées dans le cadre du partenariat CCI-Métropole-Management de centre-ville nécessitent une participation que l'on pourrait qualifier de modeste à l'échelle du budget de la Métropole mais qui est extrêmement importante. C'est un dispositif intéressant pour les villes qui ont la capacité de les mettre en œuvre.

La Métropole accompagne également les communes via les conseillers en économie de proximité mais, au vu des enjeux et difficultés actuels dans ce domaine, nous devons aller plus loin. Pourquoi le commerce local reste un enjeu dans les petites villes et villages ? Le commerce porte une grande partie de la vitalité des centres villes et villages, de leur attractivité. Il participe évidemment au développement économique et à la vie sociale locale. Il contribue à une capacité à rester, notamment pour les seniors, proximité des services, lutte contre l'isolement et a des vertus écologiques, ne serait-ce qu'au regard de la diminution des déplacements.

Or, ce commerce, si important pour les petites et moyennes communes, connaît de vraies difficultés aujourd'hui, d'autant plus lorsque ces communes ne sont pas dans un dispositif comme celui du management de centre-ville. Elles n'ont pas les ressources et l'expertise pour accompagner le développement économique. Elles peuvent parfois innover et être soutenues dans leur volonté d'agir. La Ville de Fontaines sur Saône, comme d'autres avant elle, a ainsi pu mener une étude avec la CCI sur ses commerces puis construire un plan d'actions : inventaire des locaux vacants, aide directe aux commerces pour la rénovation de locaux, mise en place du droit de préemption, qui a des lacunes d'ailleurs dont nous pourrions reparler, rénovation urbaine et plus encore.

Cependant, nous le constatons sur le terrain tous les jours, ce n'est pas suffisant. Si la Ville de Lyon a trop de clients, les communes en ont besoin. Nos commerces ferment et des locaux restent vacants des mois durant. Alors il nous faut être capable demain de mener des actions proactives de développement économique avec un ou plusieurs professionnels dédiés à la mission. Nous devons être capables de construire des partenariats solides et productifs avec la CCI mais aussi la Chambre des métiers. Nous devons être capables collectivement d'identifier des porteurs de projets qualifiés et les accompagner, de valoriser les territoires pour attirer de nouveaux commerces dans le cadre de stratégie marketing que seules les grandes villes peuvent s'offrir, d'étudier des concepts qui fonctionnent et les reproduire au regard des économies nouvelles.

Comme nous ne pouvons sans doute pas faire cela pour chacune des communes, il faut pouvoir le penser à l'échelle des territoires, car un commerçant qui ne pourrait ou ne voudrait pas s'installer sur une commune pour des raisons que l'on peut imaginer, pourrait s'installer dans une autre à proximité et ainsi renforcer un territoire plus large. C'est un nouvel exemple de la pertinence de cette échelle de réflexion qu'il nous faut investir plus avant. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Effectivement, il faut qu'on ait une réflexion globale sur le commerce tel que l'a indiqué madame Perrin-Gilbert mais on le voit bien avec des spécificités qui ne sont pas tout à fait les mêmes dans ce qu'on appelle les villes centres, denses, en tout cas je pense à Lyon en particulier, Villeurbanne et ce que vient d'évoquer monsieur Pouzol et je proposerai effectivement, sous l'autorité de Fouziya Bouzerda puisqu'elle a en charge l'économie, avec Michel Le Faou, qu'on puisse aborder ces sujets dans une réunion très spécifique, y compris avec les Maires d'arrondissements quand il y a des arrondissements dans les villes concernées bien évidemment.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3562 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2019 à la dotation initiale de la Fondation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3562. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** Avis favorable sur ce rapport qui concerne la Fondation pour l'Université de Lyon et notre contribution puisque nous arrivons à la période triennale et nous portons énormément de dossiers avec cette Fondation, notamment un certain nombre de programmes tels que Beelys et puis, plus tard puisque nous allons le voir, nous avons aussi les Journées de l'économie qui seront intégrées. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération accorde une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon, dans le contexte d'une opposition grandissante de la majorité des acteurs de l'Université au projet de cette Université de Lyon que notre Conseil soutient sans jamais chercher à comprendre le débat qui agite le monde universitaire.

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises, depuis le lancement du premier IDEX en 2011, et nous demandions que nos représentants dans les conseils d'universités rencontrent les représentants des personnels et des étudiants en vous donnant connaissance des communiqués de l'intersyndicale qui alertait sur le coût de l'IDEX (13 M€ de subventions supplémentaires pour 55 M€ de frais de fonctionnement) ou celui évoquant le mille-feuille incompréhensible d'une communauté universitaire de onze membres avec un consortium IDEX à neuf et

une université cible à cinq, structurée en pôles regroupant des composantes qui devraient perdre leur personnalité juridique à terme.

Mais qui sait où en est ce projet qui devait rassembler tout le monde universitaire lyonnais ? Permettez-moi de vous donner un aperçu de la situation dans les différents conseils des établissements.

Le 16 juin, le conseil de la faculté de Droit s'est prononcé à l'unanimité contre ce projet ! Le 18 juin, les élections des représentants étudiants au conseil de l'Université de Lyon ont accordé trois sièges sur quatre à la liste dénommée "IDEXIT" (vous avez compris : IDEX/EXIT), tout un symbole !

Le 20 juin, 75 % des personnels de l'INSA (Institut national des sciences appliquées) se sont prononcés contre le document d'orientation stratégique présenté au conseil d'administration qui devait se tenir le même jour avec l'avis à donner sur ce projet mais, devant l'opposition très majoritaire de ses membres, le Président, par ailleurs représentant du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), a préféré fuir en n'organisant pas le vote. Je note que Jean-Paul Bret, absent, avait donné son pouvoir au représentant de la Fondation de l'INSA qui a annoncé son opposition au projet. Pour ceux qui ne le savent pas, le directeur de l'INSA d'ailleurs a démissionné il y a quelques jours.

Le conseil académique de Lyon 3 se tient demain, mardi. Il y a deux ans, il avait voté contre le premier projet de l'IDEX, a priori avec le vote "contre" de nos deux représentants, monsieur Moroge et madame Picot (a priori dis-je bien). Dans tous les établissements (Lyon 1, Saint Étienne, Lyon 3, l'ENS -École normale supérieure-, l'INSA), les comités techniques ont voté contre à l'unanimité à Saint Étienne, à l'ENS et à l'INSA.

Si les conseils académiques de Lyon 1 et Lyon 3 ont voté pour, malgré un tiers d'opposition, le conseil des facs de droit, de philosophie pour Lyon 3, sciences et sports pour Lyon 1, ont voté contre ce projet. Le conseil étudiant s'est opposé à l'ENS, comme le conseil des études et le conseil scientifique de l'INSA.

Autrement dit, l'opposition à ce projet, dont je vous avais parlé ces dernières années, grandit : elle ne concerne pas seulement les militants ou les syndicats, mais gagne très largement dans les conseils et il faut de plus en plus de pressions, de manipulations de la part de l'équipe du Président Khaled Bouabdallah pour continuer ce projet qui devient ingérable.

Permettez-moi de prendre l'exemple de l'INSA pour montrer le caractère totalement idéologique de ce projet : on nous dit qu'il faut être plus gros pour être visible dans le classement de Shanghai, chacun dira s'il trouve ce classement pertinent. Mais c'est déjà le cas depuis des années avec la marque "Université de Lyon" que tous les chercheurs utilisent, depuis plusieurs années, comme affiliation de leur publication scientifique.

On nous dit qu'il faut être plus gros pour être reconnu par les grandes universités du monde. Mais l'INSA organise depuis des décennies des échanges étudiants avec les meilleures écoles d'informatique de toute la planète, et ses étudiants sont recherchés partout.

On nous dit qu'il faut se rassembler pour de meilleures relations avec le monde économique mais un ingénieur INSA passe un tiers de son temps de formation en entreprise depuis la création de l'INSA, les laboratoires de l'INSA sont connus et recherchés dans toutes les entreprises en France ! Par contre, qui a décidé qu'il fallait détruire l'INSA pour construire l'Université de Lyon ? Qui veut faire croire qu'en niant ce qui est une réussite, on travaille pour l'intérêt général ?

J'insiste pour que nos représentants consultent partout les personnels et refusent de participer à ce que nous craignons, un coup de force contre la démocratie universitaire, à vrai dire du même type que la trahison du vote des Français en 2005. Il faut remettre en cause ce projet tourné contre le monde universitaire. Pour cette année, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et :

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP Christophe compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

---

**N° 2019-3567 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3567. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération de subvention pour accompagner l'ensemble des acteurs dans le cadre de la création d'entreprises, bien évidemment à la fois ceux qui accompagnent les entrepreneurs dans l'amorçage des projets mais également dans l'accompagnement, dans la post-crétation, également dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat féminin, les pépinières d'entreprises, vous l'aurez compris, l'ensemble des acteurs qui nous ont permis de faire évoluer LVE (Lyon ville de l'entrepreneuriat) vers la marque LYVE, avec aujourd'hui une année exceptionnelle en matière de création d'entreprises puisque c'est plus de 23 000 créations d'entreprises et une volonté très forte non pas simplement d'aider les entrepreneurs à monter leurs projets mais également les aider à grandir dans le cadre de la politique globale menée par la Métropole. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne souhaitons pas peser sur la déjà trop grande longueur de nos débats, mais n'ayant reçu les bilans comptables demandés le 7 juin, ne les ayant reçus que le 21 juin, il ne nous a pas été possible en Conférence des Présidents de réserver des temps de parole alors je me brancherai simplement sur cette délibération pour parler des deux autres délibérations à venir mais je serai très bref.

Le dossier n° 2019-3569 la Ruche industrielle d'abord : c'est une association créée en novembre 2018 à qui nous allons consentir une subvention de 140 000 € sur un simple budget prévisionnel sans aucune antériorité, sans connaître, sans qu'il soit décrit ses intérêts, ses partenaires. Ce n'est pas tout à fait l'image que je me fais d'une gestion rigoureuse de l'argent public. Je m'abstiendrai donc.

Sur le dossier n° 2019-3576 concernant le CRIAS (Centre du Rhône d'information et d'action sociale) à partir d'un bilan de 2017, alors que les résultats de 2018 sont déjà disponibles auprès de l'administration fiscale à partir du 30 avril, il nous est demandé 144 000 € alors que la gestion comptable semble soulever des interrogations. 65 % des recettes de cette association sont constituées par des subventions. L'ensemble de l'actif circulant réalisable à court terme est de 561 000 € pour un montant total de dettes de 336 000 €, il y a donc largement de quoi financer.

La perte de l'exercice 2017 est de 37 000 €, la perte de l'exercice 2016 est de 61 000 €. Devons-nous financer ces pertes répétées ? Pour ma part, sauf si des mesures de redressement sont rapidement prises, je ne le pense pas, par conséquent je m'abstiendrai.

Mais revenons maintenant à la délibération n° 2019-3567. Nous ne pouvons qu'adhérer à l'ambition du programme de développement économique de notre Métropole, porteur d'emplois et de richesses pour notre Région. Cependant dans cette délibération, nous ne trouvons que des bilans d'activités partiels décrivant des actions passées, présentes ou futures mais pour les associations qui opèrent déjà depuis plusieurs années, très peu de résultats quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés, notamment pour les TPE (très petites entreprises) et les start-up aidées dans les années précédentes. S'agissant d'argent public, je trouve ce manque d'information regrettable.

Chers collègues, dans cette délibération que vous avez lue, je prendrai deux exemples parmi les associations que nous subventionnons depuis plusieurs années, deux exemples contrastés : l'ASPIE (Association sans-priorité pour l'insertion par l'emploi), on nous cite bien le nombre de porteurs de projets dans les différentes phases de leur existence mais sans nous préciser l'évolution de ces entreprises accompagnées depuis plusieurs années, aucun résultat concret des actions entreprises n'est mentionné.

À l'inverse, la société RER (Réseau entreprendre Rhône) cite le chiffre de 850 contacts générés qui débouchent sur 36 projets validés pour 2018 et rappelle que, depuis sa création, 502 entreprises ont été créées générant 4 638 emplois. Les résultats là sont clairement exprimés.

Ces exemples devraient inciter nos collègues élus, porteurs des délégations concernées, et nos services à se montrer plus rigoureux sur ces points à l'avenir. Malgré ces observations critiques qui se veulent positives et constructives, notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP Christophe compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3569 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2019 visant à accompagner les entreprises industrielles implantées sur la Métropole de Lyon dans la transformation digitale de leur process - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3569. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Il s'agit justement de la subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2019 visant à accompagner les entreprises industrielles implantées sur la Métropole, dans leur transformation digitale et leur process. C'est justement cette Ruche industrielle qui a été lancée lors de Global industrie et qui se veut un outil structurant en partenariat avec l'ensemble des entreprises pour les accompagner dans le cadre de la manière dont nous souhaitons affirmer, développer et voir s'implanter une industrie qui permette de créer de l'emploi, qui permette de travailler et d'être reconnecté à ces territoires et qui permette de le faire de manière partenariale. Donc bien évidemment c'est un nouvel outil et comme tel, c'est une subvention dans le cas d'une association qui n'existait pas.

Avis favorable de la commission dans le cadre de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération commence par nous faire croire que l'hirondelle d'un solde net positif de l'emploi dans l'industrie en 2018 ferait le printemps, sans rien dire de la poursuite de la désindustrialisation sans freins dans notre pays, dont les symboles sont connus : Alstom Belfort et Grenoble, Ascoval, Ford à Bordeaux, cristallerie d'Arc, papeterie Arjowiggins, Whirlpool, etc. Mais, derrière les noms symboles, il y a les faits : on produit en 2018 trois fois moins de voitures en France qu'il y a 15 ans seulement. La désindustrialisation s'accélère.

Mais on nous présente, à chaque occasion, la Métropole comme un territoire avec une météo économique inverse, et on nous promet une Métropole fabricante. Il faut pour cela subventionner des acteurs supposés pleins de bonnes intentions mais, au fait, les acteurs de cette Ruche industrielle touchent combien de CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et de CIR (crédit d'impôt recherche) ? Et pour en faire quoi ?

Sur le fond, nous sommes convaincus que le discours métropolitain sur l'industrie et l'économie ne peut inverser les logiques économiques profondes. On continue à nous faire croire que le problème de l'industrie est celui du coût du travail, comme si, au passage, Airbus était installé à Toulouse parce que les salaires y sont plus bas ! La vérité est que l'industrie est d'abord un enjeu d'investissements, de cohérence des filières et de formation. La revue *Fusions & acquisitions magazine*, dont vous vous doutez qu'elle n'est pas très proche de mes convictions politiques, montre que les acquisitions étrangères en France s'accroissent et identifie les risques sur les brevets et les filières.

Vous savez d'ailleurs tous, je l'espère, que les premières mesures de General Electric rachetant Alstom a été de transférer les brevets dans une filiale en Suisse : pour reprendre aujourd'hui le site, il faudrait les lui racheter.

Selon le cabinet Trendeo, 48 % des investissements industriels dans le monde depuis 2016 ont été faits en Asie, 26 % sur le continent américain et seulement 17 % en Europe. Les projets les plus axés sur l'usine du futur sont concentrés dans les pays au PIB le plus élevé par habitant, pour l'Europe : le Danemark, l'Autriche, la Finlande, la France n'étant que septième.

Comme le dit André-Yves Portnoff, professeur invité à HEG (Haute école de gestion) Fribourg sur la chaire d'Edgar Morin et de l'association Manifeste pour l'industrie, je le cite : *"La désindustrialisation de la France ? Pas une fatalité, Un choix délibéré par ignorance ou égoïsme myope"*. Il affirme que la meilleure manière de protéger l'industrie est de ne pas la brader.

Et que s'est-il passé sur le site de Bosch Vénissieux ? Un des plus grands groupes industriels mondiaux : 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 5 milliards d'euros de résultat net, 6 milliards d'euros d'investissements par an (principalement en Allemagne et en Europe de l'Est) mais qui se désengage de la France, son directeur annonçant récemment, pour la première fois, la possible fermeture du site de Rodez.

Rappelez-vous du Préfet du Rhône déclarant il y a un an au directeur de Bosch : *"On vous a donné en crédit d'impôt compétitivité et en crédit d'impôt recherche plus que vous n'investissez et, en retour, vous voulez licencier sur le site de Vénissieux. Je n'accepte pas, il y a pas de raison que j'y perde autant. Nous attendons un retour sur investissement, sur le territoire"*. Il a parlé fort, cela n'a pas fait grand-chose...

Alors, monsieur le Président, vous me direz, nous n'y pouvons rien et nous faisons tout notre possible pour la revitalisation industrielle de ce site et ce projet de Ruche peut y contribuer. Pourquoi pas ? Et nous ne sommes pas contre cette Ruche industrielle, surtout si elle permettait de mettre à disposition des plateformes technologiques pour aider les TPE et PME (petites et moyennes entreprises) mais, franchement, la présence de Bosch dans ce tour de table est symboliquement provocatrice : après avoir supprimé 1 000 emplois, le groupe met quelques milliers d'euros pour aider à la transformation numérique alors même que sa responsabilité serait de mettre des millions pour un réinvestissement dans l'industrie du futur dont ce groupe est pourtant un des champions.

Vous savez comme nous que le projet d'installation de Navya sur le site ne se fera pas et nous souhaitons, pour notre part, que la Métropole accompagne le défi de la réussite de Boostheat, par exemple en cherchant des sites publics susceptibles d'accueillir ses chaudières, comme le fait la Ville de Vénissieux.

En tout cas, nous dirons "chiche" à cette Ruche industrielle sans aucune illusion sur son impact réel mais en insistant pour que les plateformes qui seront développées soient mobilisables par les organismes de formation professionnelle du secteur, et notamment l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), le GRETA (Groupement d'établissements) et le CERTA (Centre d'études et de ressources en technologies avancées) qui sont tous confrontés à l'enjeu de l'accompagnement des salariés dans la transformation numérique des métiers de l'industrie. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Millet. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, M. Pierre DIAMANTIDIS (groupe Synergies-Avenir) s'étant abstenu et MM. Bruno LEBUHOTEL et Gilles PILLON, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) ainsi que M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3572 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Lyon 7° - Biodistrict Lyon-Gerland - Validation du programme de travaux - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3572. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Ce dossier est relatif à tout l'aménagement dans le cadre du Biodistrict, pour permettre effectivement l'implantation, le développement de projets d'envergure avec une volonté de maillage de l'ensemble des entreprises en matière de sciences du vivant, couplé aussi à une forte politique en matière de santé. L'enjeu, effectivement, c'est que pour tous les salariés, tous ceux qui fréquentent le site, on ait

un aménagement qui permette les cheminements piétons, les modes doux, dans le cadre d'un site emblématique pour notre politique, pour une politique partenariale, dans le cadre d'un écosystème autour des sciences du vivant qui est particulièrement dynamique et qui accueillera également bientôt le CIRC.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à cette occasion pour parler du projet de l'académie mondiale de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui souhaite s'implanter sur notre territoire. Ceci vient d'être conforté le 11 juin dernier par la signature au sein de l'OMS à Genève entre le docteur Tédros, directeur général de cette institution, et le Président Macron d'une lettre d'intention visant à installer, dans des délais assez courts, cette académie.

Cette idée est née et a été présentée en décembre dernier à Lyon par madame la Ministre de la santé, madame Buzyn, et le docteur Tédros, et un certain nombre d'acteurs présents, considérant la richesse et le dynamisme de notre territoire, notre ville, notre Métropole et notre Région, puisque c'est tous ces acteurs qui sont concernés et qui ont créé dans notre ville et autour de notre ville un véritable écosystème dédié à la santé, cela a justifié de venir mettre en place un dispositif important de formation des cadres de l'OMS.

Cela représente plusieurs milliers de personnes, étendues à la surface du globe, et l'idée du docteur Tédros et de l'OMS vise à organiser et coordonner mieux que cela ne l'a été jusqu'à maintenant, ces formations qui existent au sein de l'OMS. On ne crée pas un principe *de novo*. Il y a un projet très important qui concerne 3 milliards de personnes : un milliard de personnes pour qui il souhaite diminuer l'incidence du VIH (virus de l'immunodéficience humaine), du paludisme et de la tuberculose ; un autre milliard pour l'accession à des soins de qualité, à des examens biologiques, à de vrais médicaments -vous savez qu'on vend plus de faux médicaments dans le monde que de vrais- et un troisième milliard pour mettre à l'abri des populations en danger, des urgences climatiques et des crises, bien entendu, des accidents nombreux de la nature. Tout cela vise donc à transformer le système de santé, à préparer les organisations du futur.

L'académie a pour objectif de former 60 000 personnes par an à Lyon sur la base d'un catalogue d'une quarantaine de programmes. Le site de Lyon sera dimensionné pour accueillir 400 auditeurs simultanément. Ce site accueillera également l'OMS en charge du pilotage de l'académie, soit près de 60 personnes ainsi que des formateurs experts et partenaires amenés à travailler avec l'académie. À la pointe des innovations technologiques, ces formations s'adresseront à plusieurs millions d'acteurs susceptibles d'avoir une influence dans le domaine de la santé : personnels de l'OMS, dirigeants, enseignants, chercheurs, agents de santé. Elles seront dispensées via un site principal à Lyon et par le biais d'antennes, six dispersées dans le monde par l'OMS. Cette académie sera dotée évidemment des technologies pédagogiques de pointe fondées sur l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle et dispensera un enseignement multilingue pour un rayonnement mondial.

Les équipes de la Métropole, de la Région mais aussi les trois ministères concernés, c'est-à-dire la santé, l'enseignement supérieur et le quai d'Orsay, la ville, les universités, sont mobilisés depuis décembre pour accompagner ce projet et son implantation, en privilégiant le Biodistrict de Gerland, à proximité si possible du nouveau Centre international de recherche sur le cancer. Nous aurons l'occasion, puisque rendez-vous est pris les 9 et 10 octobre prochain, le Président Macron, Président du G7, à l'occasion de la reconstitution du fonds mondial de l'OMS, sera à Lyon, d'en reparler.

En un mot, pour faire bref, c'est reconnaître ce qui s'est organisé sur notre territoire depuis des années, qui met côte à côte aussi bien la recherche, aussi bien l'université, aussi bien les hôpitaux de notre ville, aussi bien des acteurs de l'entreprise, des grandes entreprises de la pharmacie, et que cet écosystème autour des sciences du vivant ait d'une vision globale de la santé. Il ne s'agit plus de séparer les uns et les autres de façon globale mais agir de manière collective, cela nous semble une magnifique opportunité.

Tout cela nécessite encore quelques nombreuses réunions auxquelles nous assistons mais je pense que la machine est en marche et que ce sera aussi l'occasion, pour notre territoire, d'utiliser cette académie comme un accélérateur dans notre propre système et d'attraction pour d'autres événements. Donc, voilà en quelques mots, cette première information sur cette académie. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Képénékian. Quelques mots simplement, et cela me permettra peut-être de rebondir sur ce que disait monsieur Millet sur le fait que, ma foi, une collectivité n'y peut rien, ne peut rien faire en matière de développement économique, et que c'est un mouvement naturel, le phénomène du ruissellement auquel je n'adhère pas mais peut-être auquel vous adhérez dorénavant, qui permettrait que les industriels s'installent ici ou là.

Sur cette filière de la santé, je crois qu'il y a eu des moments importants dans cette Métropole, qui n'ont pas été portés que par la Métropole mais par une mobilisation collective. Je pense notamment à la naissance de

LyonBiopôle à un moment donné avec Gérard Collomb, avec Alain Mérieux, avec un certain nombre d'industriels, d'universitaires qui ont permis de créer et d'asseoir ce formidable pôle de compétitivité ici dans cette Métropole.

Et si des gens, même avec les difficultés que l'on connaît, et que vous connaissez très bien, sont restés sur le territoire, je pense notamment à Sanofi qui est resté sur le territoire avec des restructurations, avec des difficultés, c'est parce que nous étions mobilisés collectivement sur ce territoire. Si Boehringer Ingelheim est resté ici et n'est pas parti en Allemagne une fois qu'il a racheté Merial, c'est aussi parce que, je crois, qu'il y avait une mobilisation de l'ensemble des acteurs, que ce soit les collectivités, les acteurs du développement économique, pas simplement la Métropole mais l'ensemble de ces acteurs.

Aujourd'hui, on passe à d'autres phases parce qu'il faut en permanence bouger : l'extension du Centre international de recherche en infectiologie, l'IRT (Institut de recherche technologique) Bioaster, ce sont encore des choses qui vont nous permettre d'ancrer et faire dire aux industriels "c'est peut-être mieux qu'on reste ici plutôt qu'on parte ailleurs". C'est cela, tout simplement, l'idée que l'on a derrière tout cela.

Le projet Aguetant aussi, s'il reste ici, s'il se développe ici, c'est aussi pour ces raisons-là, et je pense que l'académie de l'OMS, tel que vient de la décrire Georges Képénékian, et je voudrais le remercier de son action avec Fouziya Bouzerda sur ces questions autour de la santé et de la filière santé, ce n'est pas un hasard, ce n'est pas pour faire plaisir, vous l'avez remarqué, au Président de la Métropole, c'est simplement parce qu'ici, il y a un territoire fertile pour accueillir cette filière de la santé et je pense qu'on peut s'en féliciter collectivement, cela veut dire bien sûr la Métropole mais aussi l'ensemble des acteurs de ce territoire, y compris les communes qui accueillent ces activités sur leurs territoires. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3573 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filière sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European Defense Economic Networks (EDEN) pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3573. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** C'est un avis favorable sur ce rapport qui propose une subvention de 5 000 € à l'association EDEN pour son programme d'actions 2019, qui est un programme de soutien à la filière sécurité. Je rappelle que chez nous, c'est près de 10 000 emplois, un peu plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires avec des axes forts et, notamment, l'accompagnement, dans le cadre de la mise en œuvre du pôle européen pour la sécurité globale et l'accompagnement des PME, des TPE sur l'ensemble de ces sujets sécurité qui permettent de soutenir l'ensemble de l'écosystème, dans le cadre d'un cluster. Avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je crois savoir qu'il s'agit plutôt de 50 000 € et non de 5 000 € de subvention, ce qui a été annoncé dans la délibération. Comme chaque année, effectivement les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés ne voteront pas cette subvention de 50 000 € à un groupe d'entreprises qui font près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Ces entreprises ont largement les moyens de financer cette association dont le budget ne correspond qu'à 0,03 % de leurs revenus, même pas une goutte d'eau !

Par ailleurs, ces entreprises sont présentes au-delà de notre territoire de compétences : elles sont pour certaines implantées en Bretagne, en Val de Loire et en PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). En quoi la Métropole de Lyon doit-elle aider une association d'entreprises qui ne fournit pas de l'emploi aux Grand Lyonnais ? Pourquoi ces régions ne financent-elles pas cette association ?

En outre, parmi les salons auxquels contribuera l'association EDEN grâce au financement de la Métropole de Lyon figurent, je cite ce qui est indiqué sur son site Internet et repris dans la délibération : "un forum de l'armement, un séminaire des forces spéciales, un salon rassemblant Gouvernements et forces armées nationales, un événement sur la sûreté et la sécurité intérieure des États et enfin, un forum sur les industries de la défense pour les États membres de l'Europe". Nous sommes bien loin de la Métropole de Lyon et des besoins de ses habitants.



Soyons clairs, nous ne sommes pas contre le fait que l'État français contribue au financement de ce type de manifestations (à hauteur cette fois-ci de 60 000 €) qui relèvent de ses prérogatives mais alors que cette association compte dépenser seulement 15 000 € pour le rayonnement de la Métropole, les élus Europe Écologie-les Verts considèrent que cet argent serait mieux dépensé pour financer la transition écologique de notre territoire et serait plus utile pour répondre aux besoins des habitants les plus vulnérables. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés et Communiste ayant voté contre et le groupe Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3528 - déplacements et voirie** - Champagne au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - Limonest - Lyon - Oullins - Pierre Bénite - Tassin la Demi Lune - Requalification M6-M7 (ex A6-A7) - Horizon 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la Ville de Lyon - Sollicitation de subvention Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des grandes infrastructures routières -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3528. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération porte sur la requalification des ex-autoroutes A6-A7 à l'horizon 2020. D'ailleurs, nous vous proposons dans cette délibération de dénommer ces voies, dorénavant M6 et M7.

C'est une opération que nous connaissons tous bien puisqu'elle a déjà fait l'objet de plusieurs votes devant ce Conseil. Pour l'ensemble de cette opération, nous avons délibéré en 2017 pour une individualisation d'autorisation de programme de 29,3 M€ TTC. Aujourd'hui, il vous est proposé une autorisation complémentaire de programme de 9,4 M€ pour plusieurs raisons qui vous sont exposées dans cette délibération.

Également dans ce texte, il y a l'objectif de prévoir de nouvelles recettes, d'abord via une convention avec la Ville de Lyon, puisque nous allons réaliser des travaux relevant de sa compétence dans le cadre de la requalification du quai Perrache mais également une sollicitation de fonds européens FEDER pour les actions en faveur du covoiturage.

Je pense que c'est important de le souligner car la Métropole est en pointe sur ces questions de covoiturage et il nous paraît donc normal de solliciter ces fonds européens pour soutenir cette politique particulièrement innovante. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, la Conférence a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, nous reviendrons dans quelques semaines sur la question des mobilités à Lyon et dans notre Métropole, puisque nous le voyons tous, 2020 arrive à grands pas et que la question des mobilités sera une des questions centrales.

À cette occasion, nous interviendrons sur la requalification M6-M7 en lien avec le projet toujours dans les tuyaux de l'Anneau des sciences, Anneau des sciences contre lequel nous nous sommes déjà prononcés, même si le déclassement de l'A6-A7 voudrait le rendre indispensable. Pour nous, c'est non et ce, depuis plusieurs années.

De même en matière de mobilité, nous nous sommes prononcés, il y a plusieurs mois, pour l'objectif de gratuité des transports en commun dans notre agglomération et pourquoi pas, d'ailleurs, sur cet axe à venir. Et nous avons lu, avec plaisir dans la presse que madame Bouzerda avait annoncé qu'elle demandait à son tour, une étude au SYTRAL et que vous-même, monsieur Kimelfeld, disiez, samedi, lors de votre lancement de campagne à Vaulx en Velin, en présence de madame la Maire de Vaulx en Velin d'ailleurs, que la question de la gratuité des transports devait s'étudier sérieusement.

Nous sommes satisfaits de voir que nos propositions recueillent un tel écho après avoir été dans un premier temps, sévèrement critiquées, voire raillées. Pour revenir à la délibération et toujours en matière de mobilité, il ne nous semble pas que la M6-M7 soit aménagée dans sa totalité pour faire partie du réseau express ou réseau confort voulu par les associations d'usagers de vélos et nous voudrions des précisions sur l'équipement de cet axe en matière de pistes cyclables sécurisées et sur la totalité de l'emprise qu'auront ces pistes cyclables.

Enfin, et en lien y compris avec la délibération suivante, je voulais vous faire part de nos questionnements quant au projet de nouvelles offres métropolitaines de covoiturages. Nous avons l'impression que la question du covoiturage est un nouveau gadget ou prétexte à parler d'innovation et fera peut-être plus plaisir à quelques réseaux d'ingénieurs que véritablement répondre à un besoin des usagers. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller DESBOS** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Sept minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, les élus UDI et apparentés approuveront cette délibération qui constitue une nouvelle étape dans le projet d'apaisement de l'ex-axe A6-A7 entre Limonest, Écully et Pierre Bénite, portion de voirie rebaptisée M6-M7.

Pour nous, la transformation de cet axe autoroutier en boulevard urbain doit prioritairement permettre un transfert modal. Ce déclassement ne doit pas être un simple transfert d'automobilistes sur d'autres voiries, c'est tout l'intérêt de la mise en œuvre, à court terme, du RER (réseau express régional) à la lyonnaise que nous défendons et dont nous reparlerons ultérieurement. Il y a là un véritable enjeu de développement durable. Ce déclassement doit donc être gagnant-gagnant pour l'ensemble des habitants de la Métropole.

Ce rapport technique donne donc le top départ des premiers travaux d'aménagement des voiries : d'une partie du quai Perrache, d'un itinéraire cyclable à poursuivre entre Perrache et Pierre Bénite et du parc-relais au niveau de l'échangeur de la Garde à Dardilly. Attention cependant, à améliorer l'information des riverains et des acteurs économiques, je pense particulièrement aux commerçants bien en amont du démarrage des travaux, ce qui pour le moment ne semble pas tout à fait être le cas.

Nous sommes satisfaits de l'évolution des parcs-relais qui vont maintenant inclure des stationnements sécurisés, y compris pour les vélos. De même, nous soutenons le démarrage de l'expérimentation de la voie réservée au covoiturage. Et nous pensons que le covoiturage est effectivement une très bonne idée. On défend cette idée depuis maintenant des mois et des années, je crois que cela doit faire cinq ou six ans que nous en parlons. Et pour nous, le covoiturage est effectivement un moyen de transport collectif individuel et c'est une solution efficace et relativement peu coûteuse pour lutter contre l'autosolisme et améliorer ainsi la qualité de l'air, tout en réduisant la saturation de nos voiries. Nous serons, à ce propos, attentifs au premier bilan qui pourra être dressé, car cette expérimentation a vocation à être étendue sur d'autres territoires de la Métropole.

Nous souhaitons redire, également à l'occasion de ce rapport, que nous estimons que cette première étape est trop modeste. Trop modeste, en particulier vis-à-vis de la capacité du parc-relais de la Garde qui est, somme toute ridiculement faible par rapport aux enjeux, mais aussi trop modeste vis-à-vis de la qualité de la desserte des bus express sur la voie réservée.

Au-delà, nous regrettons que le Gouvernement, dans le cadre du débat sur la loi d'orientation des mobilités, la fameuse LOM, ait refusé la possibilité de mettre en place des péages de transit afin de protéger les agglomérations. Comme nous en discutons tout à l'heure avec une collègue, au moment de la pause-déjeuner, un péage de transit, c'est surtout un moyen de permettre aux habitants de la Métropole de pouvoir assurer des déplacements locaux gratuitement et rapidement.

Cet outil est crucial pour le succès du déclassement de cette portion de l'A6-A7 ou M6-M7. Il est donc capital que nos parlementaires, dans le respect de leur diversité et sensibilité politique, se battent collectivement pour que le Gouvernement accepte qu'un cadre législatif autorise les agglomérations à mettre en œuvre un tel péage.

Pour conclure, je souhaite revenir sur le trafic local qui représente, nous l'avons souvent dit dans cette enceinte, 80 % des 110 000 véhicules/jour. Nous n'avons pas d'informations précises sur l'origine de ces véhicules, leur destination, les horaires de passage, ainsi que la fréquence de passage sur cette portion de l'autoroute. Pour les élus UDI et apparentés, cette connaissance est essentielle pour définir avec efficacité les solutions de substitution à l'axe M6-M7 entre Limonest, Écully et Pierre Bénite. Nous souhaitons donc que la Métropole lance une étude qualitative sur les habitudes de déplacements des usagers de cette portion de voirie. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, cette délibération est la poursuite du projet de déclassement de l'A6-A7 qui deviendra la M6-M7.

Comme nous l'avions déjà évoqué lors de précédentes interventions, nous sommes favorables au déclassement et aux travaux qui sont en cours et qui se poursuivront, car cela représente une véritable amélioration du cadre de vie pour les riverains de l'autoroute. Cependant, nous sommes nettement plus inquiets que cette amélioration de cadre de vie, pour les uns, se traduise pour d'autres -à l'est ou au sud- par une perte de leur cadre.

On ne peut être que séduits par la vue des photos donnant un rendu du résultat des travaux sur le quai Perrache : avec ses trames vertes, sa piste cyclable, la voie de bus et le peu de voitures lors d'une journée ensoleillée, bien loin du contraste des bouchons et de l'air suffocant des pots d'échappements. Ce seront bien les riverains de l'est qui payeront seuls le report des nuisances si rien n'est fait à l'ouest.

La rocade, avec ses 90 000 véhicules par jour, accueillerait environ 20 000 véhicules supplémentaires, sans parler des conséquences de ce trafic surchargé sur la pollution dans ce secteur.

Mais l'insatisfaction de ce projet touche aussi ceux qui n'ont d'autre choix que de prendre leur véhicule pour venir travailler dans l'agglomération. La pénalisation des travailleurs et employés entrant par les différents axes -nord, est et sud- montre comment des projets urbanistiques essentiellement monofonctionnels, comme celui de la Part-Dieu, impactent fortement les flux de voitures. L'importance de cohérence dans les choix qui transcendent des sujets "isolés" est primordiale.

Où en sommes-nous de l'Anneau des sciences ? Ce projet devait, en toute logique, précéder le déclassement, comme cela est préconisé dans le SCOT. Or, la fin théorique des travaux est prévue pour 2030, en même temps, voire même après, que l'achèvement des aménagements M6-M7, laissant présager qu'il n'y aura pas de recouvrement de service mais un report réel des nuisances.

D'autres synergies avec le train, donc avec la Région, ne sont-elles pas à trouver et à amplifier ? Le projet de nœud ferroviaire lyonnais doit être un moyen supplémentaire pour élargir et accélérer l'offre de transports publics, si l'on veut répondre aux enjeux de demain. Le doublement des voies entre Saint Fons et Genay pourrait être accéléré mais aussi accompagné d'autres aménagements ferrés dans le pourtour de l'agglomération. Cela impose de réfléchir les projets sur le moyen et le long termes, et non sur une vision courte d'un mandat.

La voie de covoiturage joue ici comme une rustine et non comme une vision d'efficacité réelle. Par exemple, favoriser la circulation de voitures électriques sur cette voie permettra tout juste d'aider au choix de nos concitoyens lors de l'achat de leur véhicule. Si elles ont l'avantage de ne pas émettre de NOx, elles contribuent tout autant à l'émission de particules fines, qui sont les principaux polluants aujourd'hui. Si demain, la majorité des véhicules sont des voitures électriques, les enlèvera-t-on de cette voie ou créera-t-on de nouvelles voies en supprimant d'autres ?

Au report de circulations, il faut maintenant ajouter un gonflement du budget dédié, qui passe de 29,3 M€ à 38,7 M€, soit + 9,4 M€ en dépenses et + 2,1 M€ en recettes, du fait de nouveaux imprévus. La demande d'une subvention au Fonds européen de développement économique et régional, au titre de la politique d'incitation au covoiturage, est de bon augure, avec une recette espérée de 1,3 M€.

Néanmoins, le point essentiel doit être l'équité de traitement entre tous les points noirs de la mobilité métropolitaine : Fourvière, le plus connu, mais aussi l'entrée sur le périphérique Bonneval, la saturation de l'A46 avec l'enjeu de la requalification des quartiers défigurés par ces autoroutes, la requalification de Bonneval et le nœud de Parilly notamment.

C'est pourquoi nous vous demandons la transparence des conséquences budgétaires du déclassement A6-A7. Pouvez-vous nous garantir que l'augmentation du budget est sans impact pour les autres projets de la PPI qui seraient moins prioritaires que les travaux du déclassement ? Dans la négative, nous voudrions connaître quels projets seront reportés.

Pour conclure, certains élus de la majorité métropolitaine évoquaient la question des péages urbains, en commission déplacements, comme solution pour réduire le flux de voitures arrivant dans l'agglomération. Quel beau message ! Non seulement vous faites les choix qui imposent à beaucoup de nos concitoyens un éloignement forcé et vous créez les conditions de flux pendulaires avec l'hypercentre de la Part-Dieu, et vous voudriez leur faire payer vos choix !

Pour ceux qui peuvent se payer un gros 4x4, cela sera sans effet sur leurs choix de mobilité ; par contre, ce sont toujours ceux qui ont moins qui doivent faire les efforts. Face à une telle mesure, si elle voyait le jour, nous pouvons vous promettre une réponse identique à celle des Gilets jaunes -ou des Gilets rouges, en 1998, pour le tronçon TEO-, certains Vice-Présidents peuvent s'en rappeler.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je crois qu'il y avait une petite erreur, pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole, il y avait une intervention qui a été annoncée retirée mais qui ne l'était pas. Monsieur Rudigoz.

**M. le Conseiller RUDIGOZ :** Merci monsieur le président. Effectivement, c'est un problème de communication. Je voulais juste vous dire quelques mots sur cette délibération qui va dans le bon sens puisque nous sommes, pour la plupart attachés effectivement à cette évolution de cette jonction autoroutière A6-A7 qui provoque énormément de nuisances dans les communes et quartiers traversés. Je prendrai l'exemple du centre-ville, de la Presqu'île qui concerne ma circonscription et de nombreux habitants depuis fort longtemps, depuis presque 50 ans sont touchés par de nombreuses nuisances et notamment par des problématiques de santé.

Il est donc extrêmement important et ça a été une évolution forte d'obtenir ce déclassement mais, au-delà de l'aspect administratif, maintenant il faut une traduction en acte, c'est pour cela, pour répondre à mon collègue Geourjon, effectivement nous avons porté, avec un certain nombre de collègues comme Anne Brugnera et d'autres, un amendement lors du projet de loi LOM pour obtenir cette tarification de transit, sujet qui concerne également notre Métropole et pour laquelle le Président de la Métropole est attaché et avait fait lui aussi des démarches auprès du Gouvernement afin qu'on obtienne ce nouvel outil.

On aura besoin de cet outil de tarification de transit pour pouvoir obtenir l'effectivité de ce déclassement, autrement ce ne seront que des paroles en l'air. Il y aura aussi besoin de finaliser le barreau autoroutier qui permettra de relier l'A432 et l'A46 avec aussi l'aménagement du nœud de Manissieux mais cet outil financier sera nécessaire, il faudra avoir le courage de le porter. Je tiens quand même à souligner par rapport à certaines déclarations que j'ai pu entendre, enfin tout du moins de communiqués de presse de certains collègues, qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxation type péage urbain, nos administrés, nos concitoyens qui vivent dans notre agglomération ne seront pas touchés par une telle tarification, ce sera bien pour impacter le trafic international ou national, nord-sud ou sud-nord, c'est bien cela que nous visons avec une telle tarification de trafic.

Alors effectivement, Christophe Geourjon l'a rappelé dans son propos, le Gouvernement n'a pas donné suite à cet amendement que nous avons donc défendu la semaine dernière. Néanmoins, pour en avoir discuté avec la Ministre des transports, avec un certain nombre de mes collègues également, elle n'a pas fermé la porte complètement. En termes de calendrier politique, il se trouve que ce n'était peut-être pas le meilleur moment, nous aurons d'autres temps, il faut bien voir une chose également, que l'effectivité de ce déclassement ne va pas se faire dans les mois qui viennent ou même dans les deux ans qui viennent, il va falloir pour cela que nous puissions avoir, ce dont je parlais au début de mon propos, également cet aménagement autoroutier afin que ce grand contournement soit effectif.

Voilà donc la situation mais je crois que nous avons néanmoins bon espoir de pouvoir trouver une certaine oreille attentive au niveau du Gouvernement et je compte bien, avec un certain nombre de mes collègues et aussi avec le soutien du Président de la Métropole et de son Exécutif, obtenir gain de cause, je crois que ça concerne aussi d'autres grandes métropoles en France qui peuvent être intéressées par une telle évolution qui sera nécessaire si on veut réellement apporter une amélioration en matière de qualité de l'air, en matière de santé publique et d'amélioration de la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué PILLON :** Monsieur le Président, chers collègues, merci. J'ai entendu déjà beaucoup de choses et je crois qu'on ne doute pas que ce déclassement des portions de l'A6 et de l'A7 de la Métropole sera à terme une source d'apaisement.

Encore faut-il que les conditions soient réunies, que le trafic de transit soit reporté hors de l'agglomération, d'une part, et que le trafic local puisse être fortement diminué. Hormis de belles flèches sur les cartes, vous reconnaîtrez que, malheureusement on n'a vu aucune solution concrète qui permette rapidement de reporter le trafic de transit, plus exactement si, on en a vu une en fait, on a vu arriver l'autoroute A89 dans notre Métropole, aspirateur à véhicules et à voitures et à camions qui conforte l'engorgement de l'A6 et crée des nuisances de plus en plus fortes dans nos communes, les conducteurs recherchant des solutions alternatives.

Quant au trafic local, outre l'absence d'étude d'impact de la requalification de l'A6 et de l'A7 sur les communes, le projet reste un beau dessin qui ne tient pas compte des réalités locales, peut-être parce qu'il n'a pas associé réellement les Maires. Pour preuve, le parc-relais de la Garde dont mon collègue évoquait tout à l'heure son dimensionnement à 150 places, dont il pourrait effectivement avoir 450 places mais qui est bien loin des réalités et des besoins du secteur.

En tout cas, on n'offrira pas les conditions nécessaires pour remplir les bus du SYTRAL. Il faut quand même se rappeler, comme le disait Christophe Geourjon que, sur 110 000 véhicules qui passent sous le tunnel de Fourvière, 80 000 représentent du trafic local. Alors comme pour l'Anneau des sciences, il est impératif de revoir notre copie et de retravailler en urgence sur les réalités. Créer des parcs-relais en limite de notre agglomération avec des jonctions en transport en commun, intégrer effectivement, les liaisons ferroviaires, créer des aires de covoiturage

qui offrent un vrai service parce qu'elles sont aménagées de manière paysagère, sécurisées avec l'éclairage public et la vidéo-protection, pas des aires de covoiturage qui sont posées comme ça, sur un pré avec vaguement deux candélabres pour les éclairer. J'en connais une où je ne laisserai pas une jeune fille poser son véhicule sans éclairage et sans sécurité.

Il est aussi impératif de fortement développer les transports en commun dans nos communes, non pas dans les dix ans qui viennent mais très rapidement. Nous souffrons d'un manque important de transports en commun. Il faut effectivement avoir un plan ambitieux d'investissement qui ne se limite pas à la ligne du métro E. Je crois que nos communes ont été trop délaissées depuis bien trop longtemps.

Pour autant, cette délibération, qui porte sur une augmentation du coût de plus de 25 %, est inquiétante car elle montre que le projet initial a été comme très souvent, trop souvent minimalisé dans les engagements dans les dépenses pour emporter l'adhésion et que, manifestement nous aurons à faire face à de nouvelles individualisations de programme, prix à payer pour réussir cette requalification à l'échelon de la Métropole et non pas au profit de quelques communes, ce qu'évoquait, effectivement, aussi mon collègue de l'UDI. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis trois ans déjà dans cette enceinte, certains élus font part d'une analyse concordante. Le Maire de Saint Priest expliquait : "Cela fait des décennies que l'on connaît le problème de la traversée de Lyon par l'A6-A7 et alors que l'on avait le loisir de préparer les transferts de flux par un plan sérieux, concerté, organisé et planifié, on décide de faire les choses à l'envers : déclasser maintenant et gérer plus tard la mise en œuvre de des infrastructures nécessaires pour accompagner le déclassement. Aucun dispositif sérieux d'accompagnement ne sera mis en œuvre en matière de contournement avant 2025 et l'on utilisera de fait le réseau existant quasi tel quel avec toutes les difficultés qu'il rencontre déjà".

Le Maire de Francheville s'inquiétait : "L'annonce du déclassement n'est pas accompagné de solutions alternatives. Comment allez-vous réussir le tour de magie d'une évaporation soudaine de plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour sous le tunnel de Fourvière ?"

De même, Michel Forissier poursuivait "Le déclassement d'une voie autoroutière en nationale risque de ne pas changer grand-chose si nous ne sommes pas en mesure de mettre en place des solutions d'acheminement des flux qui seront détournés."

Ces constats qui pouvaient sembler sévères voilà trois ans se trouvent actuellement non seulement vérifiés mais aggravés. Alors que notre groupe n'a cessé de déplorer sur ce dossier un manque d'anticipation, de prospectives, de vision d'ensemble du territoire, tant sur les aspects techniques que financiers et calendaires nous constatons que, depuis l'annonce, ce manque d'anticipation perdure.

Gérard Collomb avait toujours conditionné le déclassement à la création préalable du contournement ouest de Lyon. C'est d'ailleurs inscrit dans le SCOT. Mais face à son incapacité politique à le réaliser, il a annoncé par surprise qu'il renonçait à ce contournement.

Alors que le bouclage de l'Anneau des sciences apparaît lui aussi comme indispensable pour absorber les conséquences du déclassement, vous avez émis des doutes sur l'opportunité de sa réalisation. Vous oubliez votre engagement devant les Maires de l'Ouest lyonnais à Tassin lors de la présentation du projet de métro E où l'Anneau des sciences n'était alors en rien remis en cause. Cela démontre que ce déclassement sera mis en œuvre sans avoir sérieusement étudié ses conséquences.

Christophe Quiniou nous expliquait voilà un an : "Pour faire simple, attendons que les problèmes se posent, observons les, quantifions les et après nous trouverons des solutions. Ce mode de fonctionnement diagnostic date du siècle passé. Nous avons largement les capacités techniques pour travailler désormais en mode prospectif. Il faut que les conséquences du déclassement soient traitées dans le même phasage que le déclassement lui-même."

Vous auriez pu vous rattraper en proposant une réelle ambition pour accompagner ce déclassement. Hélas, dans la délibération que vous nous soumettez, il n'y a encore que des mesures bien légères. Je ne parlerai pas du covoiturage car mon collègue le fera dans une autre délibération mais on ne peut que se satisfaire des travaux prévus sur les deux kilomètres de quais situés dans le quartier de Confluence. Pour cela, plus de 5,5 M€ sont

budgetés, une fort belle somme pour deux kilomètres de voies ! Nous espérons que vous déciderez de consacrer le même ratio financier pour l'aménagement des voiries situées sur les autres communes.

Au nord comme au sud, des aménagements paysagers ponctuels en entrée de périmètre à Limonest et Pierre Bénite ainsi que la réduction de la largeur des voies sur les 16 kilomètres. Certes, cela ralentit la circulation mais si aucune solution de substitution n'est offerte aux usagers de ces voies qui se rendent sur leur lieu de travail, cela ne fera qu'aggraver l'embolie.

Sur l'ex-A7, la voie destinée aux modes doux s'avère être la reprise de la ViaRhôna. La Métropole ne réalisera le tronçon de Pierre Bénite qu'en 2020-2030. Sur la M6, l'axe restera trop fréquenté pour accueillir une piste cyclable, puisque manifestement 80 000 véhicules/jour circuleront encore sur cette voie en amont de l'Anneau des sciences à l'issue du processus de déclassement. Les seules pistes cyclables envisagées actuellement sont celles initialement prévues dans le PAMA (plan d'actions pour les mobilités actives) au niveau de l'A6, qui ne tenait pas compte du déclassement, route de Paris à Tassin et rue Lanessan à Champagne. Est-ce que cela va réduire notablement le trafic routier ? Cela restera à la marge.

Au sud, la ligne de bus express au départ d'Yvours n'aura pas d'arrêt sur Oullins et Pierre Bénite. Au nord, il s'agit ni plus ni moins de la transformation de l'actuelle ligne 6 desservant Techlid, donc cette ligne n'est pas pensée pour les habitants du territoire. Les usagers se rendant à Techlid à partir de Lyon étant en sens inverse du flux principal pendulaire, cela n'améliorera que peu le problème des bouchons. Et le projet ne prévoit toujours qu'un tout petit riquiqui parc-relais à Limonest qui, même doublé, sera notoirement insuffisant.

Ainsi, à titre d'exemple, pour ma commune dont un tiers des habitants réside à proximité de la voie de la M6, il n'y a pas de changement notable, si ce n'est un changement de nom et le passage à 70 kilomètre/heure.

Les mesures actuellement programmées vous paraissent-elles raisonnablement susceptibles de permettre de baisser le trafic supérieur à 125 000 véhicules/jour au Pérolier ?

C'est pourquoi nous déplorons un manque de vision d'ensemble et une politique de transport en commun à la mesure des ambitions de développement de la Métropole, seuls capables de résoudre la difficile équation des problèmes de déplacements et de préservation de l'environnement. Quid du rail, de la ligne Saint Paul/Lozanne, grande oubliée du projet du nœud ferroviaire lyonnais ? On ne peut vouloir que les personnes laissent leurs véhicules sans leur offrir d'alternative. Quid du transport de matières dangereuses dont monsieur le Préfet Aubry s'inquiétait lors d'une récente rencontre avec le Maire de Francheville, Michel Rantonnet et des convois exceptionnels dont Pascal Charmot, Maire de Tassin, rappelle régulièrement les nuisances en cœur de ville.

En un mot comme en 100, nous vous répétons depuis le début qu'un dossier aussi important nécessite ambition, clarté et volonté. Les petits aménagements et les changements de noms ne sont pas suffisants pour un projet aux conséquences si importantes pour le rayonnement et le développement de notre Métropole, pour préserver l'environnement et pour le bien-être des habitants de toutes nos communes, à moins que la seule réelle ambition de ce déclassement soit de permettre de terminer de construire le quartier de Confluence sur la rive du Rhône : la ZAC Confluence 2, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame Bouzerda vous vouliez dire un mot je crois, et ensuite monsieur Da Passano.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Simplement quelques observations sur la desserte puisqu'il y a une interrogation. L'enjeu c'est d'accompagner cet apaisement et ce déclassement, ne serait-ce que par le renfort d'offres apporté par cette nouvelle ligne.

On va pouvoir avoir une desserte directe du P+R la Garde qui sera renforcée en cas de nécessité, ce sont 11 bus articulés, pour certains c'est trop, pour d'autres ce n'est pas assez. Je rappelle que l'offre pourra être renforcée si elle est insuffisante et ajustée si elle est trop importante mais cela permettra surtout de pouvoir travailler en finesse, c'est-à-dire une ligne directe le matin, et puis de pouvoir renforcer la desserte, notamment de Techlid, puisque cela permettra, sur le retour, de pouvoir infuser toute la ligne qui a d'ailleurs déjà fait l'objet d'un renfort d'offres important qui a été présenté en présence des Maires et des 150 chefs d'entreprise présents justement sur l'amélioration de cette desserte, dans le cadre du renfort d'offres qui se fait régulièrement et quotidiennement, en tout cas deux fois par an.

Je dis aussi que ce sont toujours des opportunités, madame Gardon-Chemain en a beaucoup parlé de l'axe A4, eh bien c'était l'opportunité d'avancer sur l'axe A4 prévu au PDU (plan des déplacements urbains) à 2030, qui sera préfiguré dès 2020, avec l'opportunité de réaliser un arrêt de correspondance au niveau de la Sauvegarde-Duchère avec la ligne qui préfigurerait cet axe A4 et de profiter aussi de ces aménagements pour améliorer aussi la fluidité du transport de ces bus.

Tout cela, ce sont des opportunités de déclencher plus de transports, d'accompagner le développement d'un territoire et quand bien même effectivement le transit ou le trafic ne seraient pas immédiatement reportés, ce sont d'ores et déjà une amélioration de la desserte en transports en commun et une accélération de l'axe A4 du PDU, avec un investissement quand même conséquent d'achat de matériels au nord et au sud et puis, bien évidemment, en termes de fonctionnement.

Donc ce sont des coûts pour la ligne M6 au nord, c'est 1,6 M€ pour ces 11 bus articulés, et puis c'est de l'exploitation supplémentaire de 800 000 € à peu près et ce sont 5 bus sur la ligne plus au sud. Donc, bien évidemment, quand on propose et quand on établit un rapport sur la gratuité, ce n'est pas pour valider le principe d'une gratuité, c'est pour permettre de mettre aussi chaque élu face à ses responsabilités pour qu'il puisse nous dire ce qu'il entend par gratuité puisque vous savez que la gratuité n'existe pas mais simplement pour nous dire ce qu'il faut faire en moins, ce qu'il faut faire en plus, et que le prometteur soit toujours le payeur. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Da Passano.

**M. le Vice-Président DA PASSANO** : Je donnerai quelques éléments complémentaires, si vous le voulez bien. Ce rapport doit être particulièrement bien rédigé puisque, finalement, quasiment personne ne l'a vraiment abordé mais qu'à partir de lui, on a parlé de beaucoup d'autres problèmes. Donc, je constate déjà que l'AP (autorisation de programme) complémentaire qui est demandée doit être particulièrement bien justifiée pour que personne ne la conteste.

Quelques mots sur ce qui a été dit par les différents groupes pour rappeler que, notamment, en matière de vélos, il a été bien indiqué dès le départ, et cela a été vu notamment avec les associations vélos, que l'infrastructure ne pouvait en aucun cas supporter des aménagements cyclables et que ce serait faire prendre de grands risques aux cyclistes que de les mettre ainsi en danger sur cet axe.

Donc, nous avons dit, dès le départ, et je rappelle que les associations de vélos ont été consultées et sont d'accord, que nous développerions des aménagements complémentaires au nord, parallèlement à l'A6, et qu'au sud, parallèlement à l'A7, nous aménagions l'axe Perrache-La Mulatière-Oullins-Pierre Bénite et que cet axe est particulièrement important puisqu'il s'agit d'une portion de la ViaRhôna.

Alors, chère madame, vous avez dit que nous repoussions la partie définitive de cet aménagement cyclable en 2025-2030, ce n'est pas 2025-2030, c'est 2025 comme cela a été acté au cours de diverses réunions tenues avec la Région et je parle donc de la portion à Pierre Bénite, et pourquoi est-ce que cette portion sera terminée après les autres ? Eh bien tout simplement parce qu'il faut faire une très grande passerelle qui passe au-dessus de l'ancienne autoroute A7 devenue M7 et que pour cela, d'abord il y a un coût mais ce n'est pas le coût tellement qui pose problème, c'est qu'il y a tout un tas d'études à faire, il y a la loi sur l'eau, la loi sur l'air, il y a la structure à étudier d'une passerelle de ce niveau-là, et que la Région et la Métropole ont décidé conjointement qu'à cet endroit-là, il y aurait un aménagement provisoire entre 2020 et 2025. Je précise qu'il ne s'agit pas de 2030 mais bien de 2025. J'ai ici une lettre de monsieur Hémon après une réunion à la Région qui déjà, il y a deux ans, mettait tout le monde en garde contre le fait que nous ne pourrions réaliser cette passerelle vélos à Pierre Bénite avant 2025.

D'autres points ont été abordés, je comprends l'inquiétude pour les parcs-relais, plusieurs inquiétudes, inquiétudes sur leur sécurité mais cela, tous les Maires peuvent développer également sur leur commune les systèmes de surveillance de parcs-relais mais également inquiétudes sur l'exiguïté. Bien entendu que le parc-relais de la Garde, tel qu'il est conçu aujourd'hui avec ses 150 places, ne correspond absolument pas aux besoins. Le Président l'a dit à plusieurs reprises, je le confirme également, nous sommes déjà en train d'étudier la possibilité de développer en superstructure ce parc-relais et également la possibilité de lui adjoindre d'autres parcs-relais à proximité pour en augmenter ainsi la capacité.

J'ai entendu aussi quelques propos confondant une fois de plus le péage de transit et le péage urbain. Je rappelle qu'un péage de transit est différent d'un péage urbain. Le péage urbain, c'est une sorte de cordon, comme par exemple on le trouve à Londres, qui fait que tous les gens qui franchissent ce cordon doivent payer un péage, et cela nous n'en voulons pas parce qu'effectivement, les gens qui viendraient travailler dans le cœur de l'agglomération seraient pénalisés.

Le péage de transit, c'est autre chose, c'est destiné à celui qui rentre par le nord ou par le sud dans l'agglomération et qui ressort de l'autre côté sans s'être arrêté un instant, donc il n'avait strictement rien à faire à l'intérieur de l'agglomération, donc c'est une incitation à utiliser le contournement.

Ensuite, une petite confusion également par l'orateur du parti Communiste sur la rocade est. L'ensemble du projet qui a été soumis à cette assemblée avec son contournement, avec le déclassement A6-A7, ne va pas amener des véhicules supplémentaires sur la rocade est mais va au contraire en enlever, le but c'est de les faire passer par l'A432 et donc qu'il soit bien clair, que la rocade est va être soulagée...

*(Rumeurs dans la salle).*

...ce qu'on appelle la rocade est, c'est la portion du contournement située entre le nœud des Iles et l'échangeur de Manissieux. Si les véhicules passent par l'A432 comme nous le souhaitons, nous pensons que nous devons soulager au moins de 20 000 véhicules par jour la rocade est et non pas la surcharger. Voilà quelques mots que je voulais vous dire à propos de cette délibération.

Je voudrais rendre hommage à ce qui se passe en ce moment parce que c'est allé très rapidement. On oublie quand même de dire, quelquefois on nous accuse de lenteur, etc., mais entre le moment où on a décidé le déclassement de l'axe A6-A7 et le moment où les travaux ont commencé, il s'est finalement passé assez peu de temps, et les élus qui sont au nord et au sud de l'agglomération, qui suivent un petit peu ces travaux, voient bien qu'en ce moment, nos entreprises travaillent d'arrache-pied, essentiellement de nuit, quasiment tout se fait de nuit pour ne pas gêner la circulation, cela il faut peut-être aussi le souligner et que tout se passe pour l'instant fort correctement. Il y a des chantiers qui avancent, cela se voit au sud, cela se voit au nord avec une végétalisation qui commence à être bien visible.

*(Rumeurs dans la salle).*

Je vous rappelle qu'il s'agit quand même de l'axe A6-A7. On ne peut quand même pas dire n'importe quoi, chers collègues. L'axe A6-A7 n'est pas à l'est, il est au centre. Et donc je voudrais quand même rendre hommage aux entreprises qui, en ce moment, travaillent de nuit. Croyez-moi, ce sont des chantiers très bien organisés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° 2019-3529 - déplacements et voirie** - Évolution vers une nouvelle offre métropolitaine de covoiturage - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Sollicitation de subvention Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3529. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est à la croisée de deux projets ambitieux et structurants pour la mobilité métropolitaine de demain : la requalification de l'autoroute A6-A7, en voirie métropolitaine qui vient d'occuper les débats et également la nécessité de faire du covoiturage, une solution de mobilité fiable, pérenne, plus massive, une solution à même d'être une alternative à part entière. Il s'agit donc ici de nous donner les moyens de cette double ambition. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GASCON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, enfin, juste avant de lire mon intervention, je viens d'assister à quelque chose d'assez hallucinant, grâce au déclassement de l'A6 et de l'A7, monsieur Da Passano Jean-Luc, nous aurons la chance d'avoir moins de véhicules en transit sur l'A46. Je pense qu'on aura l'occasion d'en parler.

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez-y monsieur Gascon, si vous voulez bien poursuivre ! Monsieur Gascon, allez-y !

**M. le Conseiller GASCON** : Je poursuis avec cette deuxième délibération du jour destinée à améliorer les transports dans notre Métropole, on pourrait se dire que l'Exécutif a enfin décidé de prendre à bras le corps, une problématique sur laquelle je ne cesse d'intervenir depuis maintenant à peu près cinq ans.

Une problématique qui n'a pas semblé beaucoup intéresser les Exécutifs successifs depuis l'époque de monsieur Michel Noir. Mais voilà, il y a un hic ! En fait, toutes vos propositions sont encore et toujours centrées autour du déclassement de l'A6-A7, les désormais M6-M7 concentrant la majeure partie de vos attentions, de vos réflexions et de vos investissements, comme si le reste de la Métropole et, tout particulièrement l'est, n'existait pas.

D'ailleurs, vous le dites bien dès la première phrase de votre délibération -je cite- : "En cohérence avec sa décision ambitieuse et innovante de réaliser une voie réservée au covoiturage, sur les axes M6-M7, la Métropole de Lyon s'engage..." Et nous à l'est, on aimerait bien que la Métropole s'engage aussi un peu aux côtés de notre population !



À moins que son confort de vie ait moins d'importance que celui de ceux résidant au centre de la Métropole ! Mais je n'ose pas l'imaginer.

Je vais donner des chiffres qui en disent long ! Et c'est dommage que monsieur le député Rudigoz soit parti, notre collègue, puisque tout à l'heure, il évoquait le sujet de la santé, un sujet bien évidemment primordial. Le long de la future M6-M7, sur son côté ouest, du nord au sud, le taux de patients sous traitement antiallergique ou antiasthmatique oscille entre 10 700 et 12 500 pour 100 000 habitants. Si je prends une commune que je connais bien dans l'est, ce taux monte à 15 200, alors même que les effets du déclassement avec tous les travaux d'accompagnement envisagés n'ont pas été mis en œuvre. Ah oui, c'est vrai, on a créé une ZFE (zone à faibles émissions) mais qui s'arrête aux frontières du périphérique ! Quand enfin allez-vous prendre cette question globalement et à bras le corps, s'il vous plaît ?

Sur ce projet de covoiturage qui semble si bien dans son principe, je me suis permis en commission voirie et déplacements, la semaine dernière, de demander très naïvement si les mesures de contrôle du trafic avec portiques, surveillance vidéo etc., étaient bien prévus de la même manière sur la rocade est.

Il me semble d'ailleurs que ceci avait été évoqué lorsqu'on nous avait expliqué, il y a deux ou trois ans, que des mesures de ce type seraient mises en œuvre pour éviter le report de la circulation sur cette rocade, autrefois dénommée "rocade des villages", réunion, me semble-t-il, qui avait eu lieu en Préfecture.

Eh bien, mes chers collègues, lorsque j'ai posé cette question, j'ai dû faire face à un silence très, très gêné des membres de l'Exécutif présents ainsi que des techniciens. J'appellerais cela, chers collègues, un silence coupable.

Notre collectivité se targue de faire partie des grandes métropoles européennes et revendique dans sa communication ambition et innovation. Pour le moment, tout cela n'est que des mots. Si toute notre ambition en matière de déplacements se résume à accompagner la transformation de l'A6-A7 en M6-M7, sans un seul mot, une fois encore, sur la totalité d'un territoire qui s'engorge, alors nous sommes bien mal partis.

Si par vos choix restreints, vous devez créer un conflit entre ceux qui ont le droit de mieux respirer et les autres, vous serez responsables d'une fracture consommée du territoire. Et cela je m'y refuse. Et j'espère que nombre d'élus présents dans cette assemblée accompagnent mon extrême préoccupation. Personne ne pourra m'accuser d'en faire un combat politique et électoraliste, puisque je suis constant dans mes alertes depuis plusieurs années, sans être entendu.

Alors bien sûr, le principe du covoiturage, on ne peut qu'y adhérer, c'est une évidence mais cette nouvelle offre qui nous présentée est sans ambition, centrée autour d'une seule problématique. Pire encore, elle va accentuer les problèmes d'un côté en pensant les résoudre de l'autre. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Monsieur Collomb, vous voulez dire un mot ? Allez-y !

**M. le Conseiller COLLOMB** : Sur l'ensemble de ces problèmes, je crois qu'il faut avoir effectivement une vision d'ensemble. Le problème est d'écartier les circulations de l'agglomération, du cœur de l'agglomération mais également de la rocade. Nous devons donc travailler et nous avons eu l'occasion de regarder sur le terrain ensemble, pour faire que les deux tiers de contournement est et pas ouest, qui existent aujourd'hui, puissent être prolongés.

Pour avoir discuté avec les sociétés autoroutières, elles sont prêtes à le faire parce que le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui, la rocade et A6-A7 sont totalement encombrées et que sur l'A432, vous le savez, il y a très peu de circulation. Donc il faut regarder les choses de manière globale. Pour moi, c'est l'A432, c'est l'Anneau des sciences, c'est la rocade et c'est l'A6-A7. Il faut traiter ces problèmes ensemble, autrement nous ne résoudrons pas les choses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2019-3530 - déplacements et voirie** - Développement des modes actifs - Attribution de subventions aux associations Janus France et La P'tite Rustine pour le projet "Pack autonomie Vélo" - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3530. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce rapport très intéressant, puisqu'il s'agit de mettre en relation des associations de cyclistes et d'ateliers d'auto-réparation. Il y a une participation des CCAS et je remercie ici l'Union départementale des CCAS et sa Présidente pour la participation et pour l'enthousiasme pour ce projet, pour aider les publics, peut-être parfois les plus éloignés de l'emploi, je dirais, à retrouver des facilités de mobilité, là où la voiture ne sert pas à grand-chose, très souvent et est bien trop chère. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Nous souhaitons effectivement saluer "La P'tite Rustine" parce que c'est une association qui est brondillante mais surtout c'est un "atelier vélos" participatif et solidaire. Des outils, des pièces, un soutien technique sont mis à disposition pour que les adhérents puissent entretenir ou réparer leurs vélos à des prix avantageux mais c'est aussi un lieu convivial où l'on apprend en pratiquant et où l'entraide est toujours la bienvenue. Il y a aussi à "La P'tite Rustine", la location et la vente de "recyclottes", des vélos sont remis en état de bon fonctionnement et sont proposés à la vente ou à la location.

Et puis, il y a aussi tout un trajet entre production, utilisation et destruction pour être réemployés et les vélos destinés à la destruction sont donc détournés de ce qu'ils auraient pu être au bout. Je pense que c'est vraiment une association qu'il faut saluer. Je dois dire que je suis assez heureuse qu'aujourd'hui, il y ait cinq villes qui vont travailler dans ce projet, avec La P'tite Rustine, Décathlon Bron et puis, l'ensemble des cinq villes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et Républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération pour deux raisons. D'abord, le fait qu'elle concerne des actions et des associations dans toute l'agglomération et notamment à Bron et à Vénissieux. Nous étions intervenus pour demander que le soutien au développement du vélo ne se limite pas à la ville-centre : cette délibération l'engage pour un montant, qui plus est, significatif.

Cela traduit aussi une évolution sensible. Nous avons désormais partout, y compris en première couronne, un niveau important d'équipement en pistes cyclables, en tourne-à-gauche, en signalétique et il faut le dire, nous avons encore, il y a un peu, un usage bien trop faible de ces infrastructures cyclables. Les choses évoluent, cependant et on peut rencontrer de plus en plus de cyclistes dans la première couronne mais il reste beaucoup à faire pour développer les modes actifs au niveau du besoin et du potentiel de ces villes.

C'est pourquoi l'action soutenue dans cette délibération est importante. Il faut lever patiemment les freins au développement du vélo. Il reste des sujets d'infrastructures (notamment sur le stationnement sécurisé) mais il y a beaucoup de freins psychologiques, de pratiques que l'accompagnement proposé avec ce "pack autonomie vélo" par les associations Janus France et la P'tite Rustine peut lever, avec un objectif de 200 à 400 personnes accompagnées à Vénissieux, Bron, mais aussi Saint Fons, Oullins et Pierre Bénite et nous l'espérons donc 200 à 400 nouveaux cyclistes sur notre territoire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

---

**N° 2019-3538 - déplacements et voirie - Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3538. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le réaménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux inscrit bien entendu à la PPI, qui était attendu depuis très longtemps par la Commune de Vénissieux. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est avec une très grande satisfaction que nous voyons se concrétiser enfin le projet de réaménagement de la place dite Ennemond Romand, qui est porté par les élus de Vénissieux et ses habitants depuis de très, très, très nombreuses années puisque je crois que nous en faisons la demande depuis à peu près 30 ans.

Enfin, la Métropole a inscrit dans sa PPI 2015-2020 ce dossier pour un montant revu aujourd'hui à la hausse de 4,150 M€ qui témoigne donc de l'ambition de cette opération. Je pense que nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de la manière dont ce projet est mené. La phase de diagnostic a été conduite de manière efficace et approfondie grâce à un travail partenarial productif entre la ville et la Métropole.

Un véritable échange s'est instauré aussi entre la ville et ses habitants, notamment par le biais du conseil de quartier du Moulin à Vent qui a mené une expertise d'usage qui a été très utile pour saisir les multiples dimensions du lieu au sein de la vie du quartier.

La qualité de ce diagnostic se retrouve dans le détail du projet qui nous est présenté aujourd'hui. Grâce à ce réaménagement, la place Ennemond Romand va affirmer son caractère de centralité, de carrefour d'usage et d'échanges au sein du quartier.

Le projet préserve toutes les utilisations actuelles du lieu mais va permettre à différents publics comme les jeunes enfants, les adolescents, les boulistes, les riverains, clients du marché des producteurs, de mieux cohabiter. Les réaménagements prévus faciliteront les échanges entre les habitants en ouvrant les différents espaces, les uns sur les autres, tout en sécurisant leurs usages.

La place, aujourd'hui très enclavée, sera reconnectée à ses rives grâce à des voiries mieux dimensionnées et à la reconfiguration d'un espace moins fermé. Ce réaménagement permettra de rendre plus visible et de valoriser les façades actives et commerciales contribuant ainsi à redynamiser la vie du quartier.

Ce projet est également porteur d'un enjeu fort sur la question des déplacements urbains. Les cheminements piétons vont être valorisés sur la place et la réalisation de bandes cyclables sur les rues du Professeur Roux et Ernest Renan permettra de créer des continuités pour les déplacements à vélo.

Le renforcement du stationnement vélo et l'installation d'une station Vélo'v compléteront cet aménagement favorisant ainsi les modes doux. Le nombre de places de stationnement sera un peu réduit mais il sera adapté aux usages constatés dans cette zone.

Enfin, ce projet respecte l'identité et l'histoire du lieu. Comme je l'ai dit, les différents usages de cette place seront préservés. La richesse de l'implantation végétale d'ensemble sera également conservée et remise en valeur. La sculpture de Georges Salendre, artiste dont plusieurs œuvres figurent dans la collection municipale, est repositionnée pour devenir un élément plus visible sur cette place.

Cette attention portée à l'histoire et au patrimoine s'exprime jusque dans un petit détail que noteront sans aucun doute les Vénissiens installés depuis longtemps dans le quartier. Le travail sur le thème des sauterelles prévu sur le sol souple d'une des aires de jeux pour les enfants rappelant que, dans les années 1930, ce lieu qui n'était alors qu'un champ non aménagé était appelé "place des Sauterelles" et je crois qu'il y avait des sauterelles, surnom qui depuis lui est resté.

Et enfin pour finir, pas simplement Yolande Peytavin mais mes collègues élus ici présents pour la majorité, on va dire, qui sont Conseillers métropolitains élus à Vénissieux, tiennent à saluer sur ce dossier la qualité du travail collaboratif et d'échanges mené entre les services de la Métropole et ceux de la Ville de Vénissieux, qui a permis d'aboutir à un projet qui permet d'être une réussite et un atout pour le développement du quartier et nous voulions adresser nos remerciements les plus sincères à monsieur le Vice-Président Pierre Abadie qui s'est toujours beaucoup investi dans le suivi de ce projet et qui a su, à plusieurs occasions, nous aider pour débloquer quelquefois la machine et nous permettre à tous d'avancer ensemble pour le bien-être du quartier et de nos habitants.

Merci pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GIRARD :** Peut-être une version un peu différente : déjà en 2018 j'étais intervenu devant vous au sujet de ce projet de réaménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux dans le quartier du Moulin à Vent. Ce projet, véritable "Arlésienne", est une illustration concrète des dysfonctionnements entre la Ville de Vénissieux et la Métropole, contrairement à ce qu'on vient d'entendre et je crois que monsieur Pierre Abadie pourra aussi en témoigner, des dysfonctionnements qui remontent au Grand Lyon et même à l'époque de la COURLY.

Il faut en effet savoir que l'histoire de ce projet dure depuis déjà quelque 30 ans, alors même que les habitants du quartier en font une demande incessante depuis toujours, notamment à l'époque de la dynamique association du "Cadre de vie du Moulin à Vent" aujourd'hui totalement essoufflée. De toute évidence, la lenteur de la mise en œuvre de ce projet incombe à la Ville de Vénissieux qui n'a jamais mis ni l'énergie, ni la volonté nécessaire pour le faire avancer. Je fais référence d'ailleurs à mon intervention d'il y a un an sur le sujet où j'expliquais comment il

avait fallu que ce soit moi qui aille chercher monsieur Collomb et monsieur Abadie sur le sujet parce que monsieur Thivillier refusait d'y aller. (*Vives réactions*).

**M. LE PRÉSIDENT** : On laisse s'exprimer monsieur Girard s'il vous plaît ! Merci beaucoup.

**M. le Conseiller GIRARD** : Je tiens à souligner ici que cet attentisme de la municipalité de Vénissieux pose de nombreux autres problèmes, notamment pour les autres projets avec la Métropole. Aujourd'hui, des grands projets comme celui du Puisoz-Grand-Parilly, ou bien la requalification de la rue Gambetta ou encore la création de la ZAC marché Monmousseau-Balmes dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ne sont pas suffisamment co-construits et accompagnés par la Ville de Vénissieux.

On arrive à des blocages et des rejets de la part des habitants faute d'information et de concertation locale. Ils se révoltent sur des bribes d'information qu'ils ont découvertes par hasard concernant la modification de leur quartier. L'approche sectaire de la municipalité (comme on l'appelle également République démocratique populaire de Vénissieux) n'arrange rien puisque toute remise en cause par la population est considérée comme une opposition au régime et est donc intolérable pour le pouvoir en place, une approche qui ne va pas dans les sens du dialogue et de l'apaisement.

À Vénissieux, les choses se passent comme cela ! Il est bon que cela se sache en dehors du bastion. Une fois cela dit, le groupe Les Républicains et apparentés votera bien évidemment favorablement cette délibération en espérant que ce projet de réaménagement de la place Ennemond Romand voie enfin le jour et, juste pour information, on vient de nous vanter le marché des producteurs, il est mort, bien mort, il n'existe plus. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Girard, vous ne m'en voudrez pas mais moi je ne vais pas gâcher mon plaisir, ce n'est pas tous les jours que la Ville de Vénissieux rend un hommage appuyé à un Vice-Président de l'Exécutif donc je vais essayer de rester sur cette belle note en rendant hommage encore une fois, en remerciant Pierre Abadie pour son action et mettre ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2019-3543 - déplacements et voirie** - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - 18 lots - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3543. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Je suis sans voix monsieur le Président, excusez-moi. En tout cas, merci pour les éloges mais le travail que j'ai fait pour la Commune de Vénissieux, je le fais exactement de la même façon pour l'ensemble des communes avec lesquelles j'ai le plaisir de travailler.

Monsieur le Président, ce dossier concerne un marché de travaux par accords-cadres à bons de commande sur deux ans renouvelables et concerne 18 lots. Ce sont des travaux d'entretien et de petits investissements sur la voirie. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatre minutes... J'ai sauté un rapport ?

**M. le Conseiller BROLIQUIER** : Est-ce qu'on est sur le rapport numéro 2019-3543 ou 2019-3546 ?

**M. LE PRÉSIDENT** : J'étais sur le numéro 2019-3546. Ah excusez-moi, moi aussi c'est l'émotion avec Pierre Abadie et donc on est tous émus mais ça va aller mieux, vous allez voir. Pour tout vous dire, j'avais deux pages qui étaient accrochées l'une à l'autre. On va reprendre les choses, excusez-moi madame Perrin-Gilbert, on va retrouver nos esprits.

Donc pour le dossier numéro 2019-3543, ce n'est pas une intervention du GRAM, c'est cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés. Toutes mes excuses monsieur Broliquier.

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** À ne pas confondre ! Monsieur le Président, monsieur le Maire de Lyon, exceptionnellement, je voulais m'adresser conjointement à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à vous, monsieur le Maire de Lyon.

Vous venez respectivement d'annoncer deux concertations : l'une émanant de la ville sur un projet d'installation de bacs à fleurs, principalement dans le cœur de l'agglomération, sur les rues Édouard Herriot, Brest et Mercière et, notamment, sur les couloirs de bus et, de son côté, la Métropole s'intéresse, elle, à l'expérimentation de piétonisation, un samedi par mois de la Presqu'île, de l'Hôtel de ville jusqu'à Bellecour.

Il est d'abord stupéfiant de voir à quel point la municipalité et la Métropole travaillent dans l'isolement total l'une de l'autre, sans vision conjointe de notre ville ! Alors que piétonisation et végétalisation sont naturellement étroitement liées, il n'y a pas l'ombre d'un début d'une réflexion commune entre la ville et la Métropole sur ces sujets.

On parle de poser des bacs à fleurs sur des couloirs de bus avant même de réfléchir à la piétonisation donc aux circulations ! Comment la ville peut-elle annoncer des mesures hors de son champ de compétence, sans en référer, sans même en parler, d'après ce que j'ai compris, à la Métropole ?

Je le dis depuis 18 mois maintenant, la qualité de vie en Presqu'île se dégrade considérablement avec la pollution de l'air, la pollution sonore, la sécurité. Les habitants, les commerçants et même les visiteurs subissent ces dégradations croissantes. Alors oui, il faut trouver de vraies solutions pérennes pour redonner envie de la Presqu'île. Oui, il faut faire de la Presqu'île ce territoire d'exception où l'on vit mieux, où l'on respire mieux et où on revient se balader ou consommer avec plaisir.

Mais là, franchement, nous n'en prenons pas le chemin. La Presqu'île est devenue l'otage de la guerre politique qui oppose Ville de Lyon et Métropole. Nous savons tous que la période électorale engagée exacerbe les passions. Pour autant, il n'est pas pensable que notre territoire fasse les frais du match politique entre les uns et les autres. Ce n'est pas digne des Lyonnais et ce sera, au final, à leur détriment.

Alors ne vous méprenez pas, nous nous réjouissons de l'intérêt que vous manifestez soudainement l'un et l'autre pour le bien-être des Lyonnais, des commerçants, des habitants et des visiteurs et comme je me réjouis d'ailleurs que notre cœur de Métropole puisse être terre d'expérimentation pour tenter d'innover et pour trouver des solutions aux problèmes auquel il est confronté et que je viens d'évoquer.

La végétalisation et la piétonisation sont deux sujets majeurs, évoqués de longue date, qui doivent être pensés dans une vision globale du fonctionnement de la Presqu'île et dans la concertation. Modes de circulation, stationnement, place du piéton, place du végétal, ne sont pas des sujets dissociables les uns des autres, particulièrement au moment où l'on assiste à la montée en puissance des vélos et à l'apparition des trottinettes.

Monsieur le Président et monsieur le Maire, je vous demande publiquement d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de travail qui implique tous les acteurs concernés. Il s'agit donc, dans mon esprit, de mettre autour d'une même table à la Métropole, à la ville et les élus d'arrondissement pour établir une vision commune et durable de la Presqu'île. Une réunion que je serai heureux d'accueillir même en terrain neutre pour vous, c'est-à-dire, à la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement si besoin était.

Vous parlez l'un et l'autre de concertation, je m'en réjouis mais pour qu'il y ait concertation, il faut un projet et un projet clair. Or, là, qu'il s'agisse de la végétalisation ou qu'il s'agisse du projet de piétonisation, rien n'est vraiment clair et beaucoup de questions restent en suspens.

Je le redis encore une fois, nous sommes favorables à des expérimentations mais vos projets sont aujourd'hui trop flous et trop précipités. Pour quels objectifs, comment, quand, où, sans oublier combien, combien cela coûte ? Les chiffres annoncés par le Maire de Lyon sont déraisonnables. Quant à la piétonisation, nulle part il n'est question d'un budget. Alors quels outils d'évaluation aussi sont envisagés ? C'est une question que l'on doit se poser avant même de mettre en œuvre ces expérimentations.

Aujourd'hui, clairement, la balle est dans votre camp. La Presqu'île a besoin d'une vision qui définit ce territoire d'exception, je l'appelle de mes vœux depuis des années et nous avons là une bonne occasion de le faire si tout le monde travaille enfin ensemble.

Merci de votre attention et merci surtout de la suite que vous allez donner à mon propos.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Merci monsieur Broliquier. Il y a une envie commune de travailler ensemble sur ces sujets-là, sur les sujets d'attractivité de la Presqu'île et, vous l'avez dit, attractivité de la Presqu'île qui rime aussi avec bien-être de celles et ceux qui y habitent.

Il faut travailler maintenant en commun avec le Maire de Lyon, avec l'ensemble des acteurs, pas simplement avec la commune mais aussi avec les commerçants, avec les riverains, avec les habitants, et bien évidemment, organiser une réunion. Nous prendrons l'initiative avec le Maire de Lyon, n'en n'avez aucun doute que cette réunion ait lieu pour pouvoir se concerter.

Quant à l'expérimentation que j'ai proposée, elle n'est pas pour demain matin, elle est pour fin septembre, ce qui nous laisse aussi du temps pour discuter ensemble. Nous aurons aussi, je crois, un Conseil municipal début juillet et nous aurons l'occasion, y compris d'ailleurs avec d'autres communes si elles sont candidates à évoquer ces sujets-là, de discuter sur l'ensemble de ces préoccupations que dorénavant vous partagez et j'en suis très heureux.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2019-3546 - déplacements et voirie** - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Raccordement des mobiliers urbains aux réseaux d'éclairage public - Conventions tripartites avec l'entreprise JC Decaux France, le SIGERLY et 17 communes ayant conservé la compétence éclairage public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3546. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président ce dossier concerne une convention qui doit être signée entre l'entreprise JC Decaux France, le SIGERLY (Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise) et les 17 communes ayant conservé la compétence éclairage public. On a profité du nouveau mobilier urbain pour se mettre en accord avec Decaux. Dorénavant, c'est Decaux qui paiera les consommations d'éclairage public du mobilier urbain. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Donc le Groupe de réflexions et d'actions métropolitaines (GRAM) a retiré son intervention. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER** : C'est à nouveau moi, en tant que porte-parole des élus du groupe UDI et apparentés, d'abord pour prendre une position concernant un thème d'actualité. Ce rapport concerne la société JC Decaux qui est notre fournisseur du marché Vélo'v et nous avons appris, il y a quelques jours, qu'il y avait un vandalisme massif de ces vélos. Nous tenons à le condamner publiquement et solennellement et demander une mobilisation des pouvoirs publics pour mettre fin à cette situation totalement anormale et nous tenions aussi à assurer la société Decaux de notre solidarité dans l'adversité qu'elle connaît actuellement.

Mais pour revenir au rapport, nous avons également une question. La question est de savoir si l'on ne met pas, avec ce rapport, la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que nous sommes en pleine discussion au sujet du règlement métropolitain de publicité. Les premiers échos que l'on entend au sujet de ce que pourrait être demain notre règlement local de publicité laissent apparaître que les écrans lumineux ne sont pas forcément les bienvenus pour tous sur le territoire de la Métropole et, dans le même temps, on parle de raccorder les mobiliers urbains au réseau d'éclairage public.

N'aurait-il pas mieux valu attendre le vote du règlement métropolitain de publicité et d'en tirer à ce moment-là les conclusions pratiques ? Ne risque-t-on pas de dépenser de l'argent public pour rien dans cette histoire ? C'est une interrogation que nous n'avons pas pu poser en commission et nous le regrettons donc nous le faisons en séance publique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Broliquier. Monsieur Sécheresse vous vouliez dire un mot, après je passerai la parole à Gérard Claisse.

**M. le Conseiller SÉCHERESSE** : Juste un mot pour que notre assemblée évite de croire que, quand monsieur Broliquier lit Le Progrès, l'information existe. Je voudrais quand même dire que bien avant que la presse n'en fasse état, la société JC Decaux est venue me voir concernant la destruction d'un certain nombre de vélos, notamment la nouvelle génération de vélos qui ont été installés, pas seulement à Lyon mais aussi sur le territoire de Villeurbanne. La situation était d'autant plus préoccupante que le phénomène ne remontait pas à l'installation de cette nouvelle gamme de vélos dans les stations Vélo'v mais remontait quelques semaines auparavant, en vérité aux mois d'avril/mai.

Il est clair que notre travail, nous qui nous préoccupons de sécurité au plan de la Ville de Lyon, était d'aider cette société et que, pour ma part, j'ai prévenu les autorités de police et le Procureur de la République et un certain nombre de réunions ont eu lieu entre la Préfète, la société JC Decaux ainsi qu'avec les autorités judiciaires.

Par ailleurs, les moyens dont dispose la Ville de Lyon sont clairement au service quand la société JC Decaux le souhaitera, pour que ce phénomène, qui manifestement est le fruit de très jeunes adolescents dont le but est uniquement de casser et non pas de profiter d'un vélo pour pédaler et aller quelque part, est d'autant plus préoccupant que nous commençons à cibler les endroits dont il est question. D'ailleurs, la société JC Decaux a retiré ses vélos d'un certain nombre de territoires qui ne sont pas nécessairement ceux de la Ville de Lyon d'ailleurs. Donc, notre système de vidéo-protection ainsi que la vigilance de policiers municipaux sont tout à fait au service de la société JC Decaux en la matière. Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Hémon, peut-être pour compléter sur les Vélo'v, et ensuite je passerai la parole à monsieur Claisse.

**M. le Conseiller délégué HÉMON** : Je vous remercie, pour compléter parce que monsieur Sécheresse a bien répondu, je crois, à monsieur Broliquier sur ce qu'il en est de la mobilisation des pouvoirs publics. Je crois qu'il faut élargir, quand on parle de solidarité, ce n'est pas seulement avec la société JC Decaux qui est un prestataire, mais c'est la solidarité avec un service public de location de vélos en libre-service. N'est-ce-pas ?

Ce qu'il faut savoir, c'est que 20 % des trajets sur cette Métropole sont faits avec ce type de vélos qui remportent beaucoup de succès auprès de nos concitoyens. Il faut le dire, un quart des vélos sont "out", un quart des vélos sont dégradés, et cela a été dit sous la forme d'un stupide jeu concours de "je m'amuse à casser tout cela". Il y a des vidéos qui circulent, je ne vous invite pas à les regarder, c'est complètement détestable.

Et cela arrive à un moment où il y a toujours beaucoup de succès de ce système, un tel succès que, quand on s'est proposé de l'élargir à votre demande, à la demande de beaucoup d'entre vous, là encore on augmente de 25 % la possibilité, on rajoute 1 000 vélos, on élargit sur plus de 20 communes autour des deux communes centres sur lesquelles on densifie le réseau, et c'est à ce moment-là où ce genre d'incidents arrive, qui sont suivis depuis un moment, et je crois que les enquêtes vont avancer.

C'est vraiment quelque chose qui est complètement détestable, on va réussir à le résoudre. Comme on travaille et qu'on a un cahier des charges très précis avec le prestataire, il lui a été demandé de ressortir les anciens vélos parce qu'il ne les jette pas ni dans le Rhône, ni dans la Saône, mais il les réutilise à d'autres usages, eh bien là on va les faire ramener pour renforcer le parc et, pour j'espère, pouvoir très rapidement avoir des vélos pour pouvoir inaugurer les stations qui sont déjà installées. Beaucoup de Maires de plusieurs communes me le font remarquer, de nouvelles stations sont inaugurées et n'attendent que cela pour démarrer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Claisse, quelques mots.

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Juste pour rassurer monsieur Broliquier, aucune relation entre cette délibération et le RLP (règlement local de publicité). Sachez simplement que des abribus et des panneaux publicitaires, cela s'éclaire de temps en temps, et cela ne s'éclaire pas en pédalant, cela s'éclaire en se branchant de manière électrique. Jusqu'à présent, lors du précédent contrat, il appartenait aux communes de régler les factures de consommation électrique en lieu et place de JC Decaux, alors que dorénavant, dans le cadre de ce nouveau contrat, c'est la société Decaux qui paye au réel les consommations électriques liées aux abribus et aux panneaux publicitaires. Et, donc, en décembre dernier, nous avons pris une délibération qui indiquait cela pour la Ville de Lyon. La délibération d'aujourd'hui élargit à l'ensemble des communes de la Métropole, celles qui dépendent pour leur compétence éclairage public du SIGERLY ainsi que de 17 autres communes qui ont gardé leur compétence d'éclairage public.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2019-3662 - déplacements et voirie** - Contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public relatif aux aménagements de long terme du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3662. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération vise à approuver deux contributions à verser par la Métropole de Lyon au débat public d'opportunité en cours qui concerne un projet d'aménagement à long terme du nœud ferroviaire lyonnais.

Ce projet est porté par SNCF réseau en tant que maître d'ouvrage et le débat public est organisé par une commission particulière du débat public. Le maître d'ouvrage et le Président de cette commission particulière étaient d'ailleurs venus nous présenter le projet et les modalités du débat lors de notre Commission générale du 18 mars dernier.

Le débat public s'est ouvert le 11 avril et sera clos le 11 juillet. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu, notamment sur le territoire de la Métropole, à Lyon, Givors, Vénissieux et Villeurbanne. À l'issue du débat, la commission particulière aura deux mois pour produire le compte-rendu et le bilan du débat. Je rappelle qu'elle n'a pas pour rôle de formuler un avis, elle doit seulement se porter garante de la qualité du débat afin que chacun, élu, citoyen, acteur économique ou acteur de la société civile, puisse se forger un avis sur l'opportunité du projet. Une fois le bilan produit par la commission particulière du débat public, le maître d'ouvrage disposera de trois mois pour décider du principe et des conditions de poursuite du projet.

On parle souvent de nœud ferroviaire lyonnais mais ce projet dépasse largement le territoire de notre Métropole. Il convient de bien distinguer également différents horizons temporels. Le premier concerne le court et moyen termes, c'est ce qu'on appelle le plan de mobilisation qui fait l'objet d'une contractualisation dans le contrat de plan État-Région actuel 2015-2020 où les opérations dites du cœur du NFL représentent 421 M€ d'investissement sur notre territoire.

Ces opérations visent à renforcer la robustesse du réseau, c'est-à-dire améliorer sa régularité. Chacun sait en effet que la fiabilité est une condition essentielle pour assurer l'attractivité de n'importe quel mode de transport. Parmi ces opérations, on peut bien entendu citer, comme chacun sait, la voie L à la Part-Dieu. En revanche, ces travaux en cours n'ont pas pour objectif de permettre de faire circuler plus de trains et c'est pourtant ce dont nous avons besoin. C'est aujourd'hui impossible aux heures de pointe où le NFL est saturé. Pour faire circuler plus de trains, il faut donc un projet de développement du réseau, c'est celui qui nous est proposé aujourd'hui.

Ce projet a déjà une histoire assez longue puisque les premières études d'opportunités ont été menées en 2010-2011. À l'époque, un rapport avait expertisé sept scénarios possibles, deux ont été retenus en 2013. Ce sont les deux qui sont présentés dans ce débat public. Ils ont fait l'objet d'études de faisabilité technique entre 2013 et 2015, études qui sont d'ailleurs accessibles sur le site internet du débat.

Enfin, en juin 2018, madame Borne, Ministre des transports, a demandé au maître d'ouvrage de saisir la Commission nationale du débat public et de réaliser des études complémentaires permettant certains éclairages utiles au débat. Quels sont les principaux objectifs poursuivis par le projet des aménagements à long terme du NFL ? Il y en a trois.

Premièrement, une réponse aux besoins actuels et futurs de transport durable pour les déplacements du quotidien. Le projet permet de faire circuler, en effet, deux fois plus de trains TER dits périurbains, c'est-à-dire les trains qui desservent toutes les gares d'une ligne, par exemple la ligne Vienne-Perrache-Vaise ou la ligne Ambérieu-Lyon.

Deuxièmement, le projet permet de conforter le NFL comme hub ferroviaire d'importance nationale et internationale. Il permettra de faire circuler deux fois plus de TGV en cohérence avec le développement de nouvelles lignes à grande vitesse.

Enfin, le projet permet aussi au gestionnaire du réseau de mettre en place deux fois plus de sillons pour les circulations fret sur l'étoile ferroviaire lyonnaise qui se situe au carrefour de deux grands corridors européens de fret. Si l'on veut limiter les camions sur nos routes, la bonne solution, c'est en effet de rendre possible un report modal.

J'insiste bien sur le fait que le projet permet de doubler le nombre de TER périurbains, le nombre de TGV et le nombre de trains de fret. C'est un projet d'infrastructure, la décision de faire effectivement circuler ces trains reviendra ensuite à l'autorité organisatrice des TER, la Région, et aux opérateurs de transport ferroviaire pour les grandes lignes de voyageurs et de fret.

Avec ces hypothèses, les modélisations de la SNCF montrent en tout cas que le doublement des services permettrait le doublement de la fréquentation "voyageurs" à l'horizon 2050. Pour développer la capacité du réseau, le projet NFL long terme est composé de plusieurs aménagements. Le premier, c'est la mise à quatre voies de la section entre Saint Fons et Grenay pour un coût estimé à 820 M€.



Ensuite, l'ajout de deux voies supplémentaires sur la section entre Saint-Clair et Guillotière soit en surface, coût estimé à 1,450 milliard d'euros, soit en souterrain, coût estimé à 3 milliards d'euros, y compris une extension de la gare de la Part-Dieu.

Enfin, d'autres aménagements connexes sur l'étoile ferroviaire, pour un coût estimé à 500 M€ dont des travaux de voies supplémentaires sur plusieurs gares TER, en particulier 70 M€ sont prévus à Perrache.

L'horizon de mise en service de ce projet, c'est au plus tôt 2035, plutôt vraisemblablement 2040. En effet, après le débat public, si la maîtrise d'ouvrage décide de poursuivre le projet, il faut prévoir cinq à huit ans d'études préalables à l'enquête publique, ensuite deux ans d'enquête publique, puis deux ans d'études détaillées permettant notamment d'établir les dossiers de consultation pour les travaux et enfin, cinq à huit années de travaux.

La délibération qui nous est présentée, propose l'approbation de deux contributions. La première est un cahier d'acteurs, un document de quatre pages selon le format imposé par la CPDP (Commission particulière du débat public). Il permet de présenter l'avis de la Métropole sur le projet soumis au débat. Dans ce cahier d'acteurs, on rappelle que ce projet est une opportunité pour tous les territoires de notre Métropole. C'est aussi une opportunité, bien sûr, pour toute l'aire métropolitaine et au-delà, pour toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreux territoires soutiennent d'ailleurs ce projet, comme l'attestent les cahiers d'acteurs des collectivités, dans les aires métropolitaines, grenobloises et stéphanoises, par exemple.

Le cahier d'acteurs de la Métropole souligne d'ailleurs le rôle de notre territoire situé au carrefour de deux grands corridors européens, notre Métropole constitue un moteur du développement économique pour toute la Région. Il convient de reconnaître ce rôle et de l'assumer pleinement.

Notre cahier d'acteurs rappelle également que le train constitue, et pour longtemps encore, une solution durable en comparaison des autres modes de transport pour des déplacements de moyennes et longues distances. Un projet qui permet de faire circuler plus de trains, c'est donc à notre sens, un bon projet.

Le cahier d'acteurs souligne l'intérêt de conforter la gare de la Part-Dieu comme gare centrale de correspondance. Développer la desserte de la gare de Saint-Exupéry est également nécessaire, mais en complément, pas en substitution.

Pourquoi un hub à la Part-Dieu ? Parce que sa position géographique est centrale, centrale au sein de la Métropole, centrale au sein de l'aire métropolitaine et centrale au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est donc une réponse équilibrée et équitable aux besoins prioritaires du plus grand nombre.

Enfin, le cahier d'acteurs met l'accent sur un impératif, la réalisation des deux voies supplémentaires sur la section entre Saint-Clair et Guillotière. Lors des réunions publiques, le maître d'ouvrage a présenté plusieurs fois un phasage possible. Un scénario présente une première phase, avec la réalisation du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) nord et la seule mise à quatre voies de Saint Fons à Grenay. Attention à ne pas mélanger opportunités et phasages. Le débat public pose bien la question de l'opportunité de l'ensemble du projet NFL. Il est donc essentiel de rappeler qu'on ne peut pas se contenter d'une moitié de NFL.

À long terme, ce serait courir le risque de ne jamais voir la deuxième moitié et d'imposer, par défaut, faute de capacité disponible à la Part-Dieu, un système où un grand nombre de liaisons nationales et européennes seraient accessibles uniquement au départ d'une gare située en dehors de la Métropole, de même qu'on ne peut pas se contenter d'une moitié de CFAL. Ce serait continuer à imposer du transit de frais dans des zones denses de la Métropole, notamment à Saint Priest, Vénissieux et Saint Fons.

Dernier point, le débat entre les deux options pour cette section Saint-Clair, Guillotière : option en surface ou option souterraine. Le cahier d'acteurs de notre Métropole affirme clairement son soutien au scénario souterrain.

La deuxième contribution soumise à l'approbation du Conseil vise à éclairer le débat public en apportant une vision du développement à long terme du territoire de la Métropole et, plus largement, de l'aire métropolitaine. Le projet NFL long terme est, en effet, tellement structurant qu'il est indispensable de veiller à sa cohérence avec notre projet de territoire.

Cette contribution dresse donc le constat des dynamiques de métropolisation, notamment économique et démographique. Devant ce constat, le choix de l'Exécutif métropolitain est clair, continuer à tisser et renforcer des liens avec les territoires voisins.

La contribution rappelle également le choix de la multipolarité fait dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise et, plus largement, dans la démarche Inter-SCOT. Le bon fonctionnement de ce grand bassin de vie nécessite un système de mobilité sobre et décarboné. Cela justifie donc pleinement le recours au mode ferroviaire et au projet NFL long terme qui permet de développer sa capacité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Da Passano, la Conférence des présidents a retenu cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN :** Merci monsieur le Président, chers collègues, chaque jour 1 200 trains (fret et voyageurs) empruntent le nœud ferroviaire lyonnais, une fréquentation qui sature le réseau aux heures de pointe et qui occasionne de multiples retards sur toutes les lignes.

La gare de la Part-Dieu est ainsi la première gare de France en nombre de correspondances et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avant-dernière en termes de ponctualité des trains.

Au milieu de ce NFL, trois points sont jugés critiques par SNCF Réseau :

- la section située entre Saint-Clair et Guillotière et qui passe par la gare de la Part-Dieu, comme l'a précisé monsieur Da Passano,
- la gare de la Part-Dieu elle-même,
- et enfin, la section située entre Saint Fons et Grenay, où passent les lignes qui desservent Grenoble, Chambéry ou l'Italie, ainsi que les TGV vers Paris ou Marseille.

SNCF Réseau propose donc un projet d'aménagement à long terme du NFL qui vise à le décongestionner et à anticiper la hausse du trafic. Ce projet de NFL long terme consiste à construire deux voies supplémentaires pour traverser Lyon sur environ dix kilomètres, entre Saint-Clair et Guillotière. Deux variantes sont proposées par SNCF Réseau qui est le maître d'ouvrage.

Le premier scénario prévoit de créer ces nouvelles lignes en surface, avec une extension de la gare de la Part-Dieu, pour un montant de près de 1,5 milliard d'euros.

La seconde hypothèse, estimée à 3 milliards d'euros qui repose sur la construction de ces voies en tunnel avec desserte d'une gare souterraine à réaliser, effectivement, aussi à la Part-Dieu, qui a notre préférence, même s'il faudra être attentifs aux problèmes environnementaux, notamment les effets sur la nappe phréatique.

Le projet prévoit également de passer la ligne Lyon-Grenoble à quatre voies, entre Saint Fons et Grenay, pour un montant de 800 M€.

L'objectif de ces aménagements est d'anticiper à long terme, la forte hausse des besoins de déplacement prévus dans la région d'ici à 2040. À cet horizon, un million d'habitants supplémentaires est attendu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes selon les projections de l'INSEE (Institut de la statistique et des études économiques), ce qui va forcément entraîner une hausse des besoins de transports. Le projet imaginé doit permettre d'augmenter de 40 % la capacité ferroviaire du nœud ferroviaire lyonnais, afin d'accroître le nombre de trains proposés, avec la volonté affichée, face aux enjeux environnementaux, de favoriser le report de la route au train.

Mais nous devons être conscients qu'avec tous les délais incompressibles sur ce genre de projets (les études préparatoires, les enquêtes publiques, l'acquisition du foncier, etc.), les travaux pourraient ne pas démarrer avant 20 ans.

Notre groupe est bien sûr favorable à ces projets indispensables d'aménagement à long terme mais, dans ce débat public, d'autres sujets sont présentés auxquels nous sommes particulièrement attachés et qui peuvent participer utilement, à court et à moyen termes, à la décongestion du NFL, c'est réaliser d'abord le CFAL pour écarter le fret de l'agglomération lyonnaise, mais aussi prévoir le développement des RER qui permettrait de désaturer en partie le réseau et de mieux desservir par le rail, les villes de la Métropole et celles du périurbain lyonnais.

Nous soutenons donc l'initiative de nos collègues de l'UDI d'un réseau express métropolitain, en utilisant notamment les 35 gares SNCF sur la Métropole de Lyon, et en renforçant le maillage entre les différents moyens de transport. Mais nous avons également conscience que, tant que le nœud ferroviaire lyonnais restera en l'état, ce RER lyonnais ne pourra être qu'un vœu pieu. Il faut donc anticiper et envisager les solutions à court, moyen et long termes.

C'est la raison pour laquelle notre groupe soutiendra les deux contributions écrites de la Métropole pour le débat public. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Hamelin. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, je parle au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains et au nom de mon groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la concertation organisée par la Commission nationale du débat public sur l'avenir du nœud ferroviaire lyonnais, avec plusieurs centaines de participants aux réunions publiques organisées depuis le 11 avril dernier.

Ce débat est un succès et montre l'importance de cette question pour les habitants de notre Métropole qui vivent tous les jours les conséquences d'un nœud ferroviaire saturé.

Le nœud ferroviaire lyonnais est particulièrement stratégique pour la Métropole de Lyon et pour notre pays, en plus d'irriguer la région Auvergne-Rhône-Alpes, il se situe à la croisée de grands axes européens, il lie l'Europe du Nord et la Méditerranée. Aujourd'hui, le nœud ferroviaire lyonnais est largement congestionné. Cela a notamment pour conséquence de classer notre territoire parmi les plus mauvais élèves en termes de ponctualité. SNCF Réseau estime qu'un tiers des minutes perdues sur le réseau ferroviaire de notre région sont dues à cette congestion. Cette problématique ne va faire que se renforcer dans les prochaines années, une forte hausse du trafic étant prévue d'ici à 2040, elle est même souhaitée.

En effet, on ne peut qu'espérer une augmentation de l'utilisation du rail plutôt que de la voiture ou de l'avion et surtout un report du fret de la route vers le rail.

Qui ne rêve pas parmi nous d'une très forte diminution du nombre de camions sur nos autoroutes et rocades ?

Ainsi, l'efficacité de notre réseau ferroviaire est essentielle pour que notre territoire reste attractif mais il répond aussi à un enjeu écologique majeur. Nous devons tout faire pour encourager le report modal de la voiture vers le ferroviaire pour réduire la pollution de l'air et faire face au changement climatique. C'est pourquoi nous soutenons fortement la réalisation du complète du CFAL.

Aujourd'hui, pour palier à cela, la SNCF propose principalement deux solutions comme cela a déjà été dit : la création de deux voies sur la section Grenay-Saint Fons et la création de deux voies supplémentaires entre Saint-Clair et Guillotière.

L'une des principales questions mises en débat concerne la création de ces dernières : doivent-elles se faire en surface ou en sous-sol avec la création d'une gare souterraine à la Part-Dieu ?

La première option nous semble difficilement envisageable tant le risque de défiguration de la ville serait palpable, notamment dans le quartier de la Part-Dieu. La seconde, celle aujourd'hui privilégiée par la Métropole, nous semble la plus acceptable même si, effectivement, elle devra prendre en compte les réalités environnementales.

Cependant, la complexité de ce projet nous conduit à penser qu'un approfondissement des études est nécessaire afin que les décisions qui seront prises s'inscrivent dans une vision globale et échelonnée de façon tout à fait pertinente dans le temps. Nous devons agir avec la plus grande vigilance avant d'engager de nouveaux aménagements d'ampleur dans un quartier de la Part-Dieu déjà en travaux et qui le sera encore pendant plusieurs années.

Comme l'a souligné Jean-Luc Da Passano, les études et enquêtes publiques viendront enrichir les réflexions pour 2040 mais, sans attendre la mise en œuvre du scénario qui sera retenu à terme, nous souhaitons qu'en urgence d'autres solutions pour palier à cette saturation du trafic, certes de moindre importance, mais qui peuvent aussi participer d'une certaine amélioration de la situation, soient mises en œuvre.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une délocalisation de la maintenance, qu'un détournement plus important du trafic de fret vers Saint-Exupéry et de certains TER vers d'autres gares de la Métropole comme Vénissieux, Jean Macé ou Perrache, mais aussi qu'une optimisation de l'arrêt des TGV soit mise en œuvre au plus vite.

Notons également que les actuels travaux sur la gare vont faciliter la circulation des voyageurs avec une nouvelle voie, un hall désengorgé et un accès facilité aux quais, notamment via l'avenue Georges Pompidou au sud. Cette nouvelle organisation de la gare améliorera la situation, au moins pour un temps.

Nos groupes voteront ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, sans répéter, les propositions que nous faisons complétant celles émises précédemment, il s'agit donc avec cette délibération et sa pièce jointe, de la contribution de La Métropole de Lyon au débat public relatif aux aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais. Nous avons donc à notre disposition un document de 30 pages, les cahiers d'acteurs de 4 pages, et bien entendu la participation aux rencontres du débat public en cours.

Notre délibération émet des propositions fortes, comme le fait "qu'il est inenvisageable de renforcer à nouveau la capacité des réseaux routiers desservant l'agglomération" -c'est une citation- ou la prise de position en faveur de "l'étoile ferroviaire" qui renforce les liens entre les territoires !

Les prospectives ont été annoncées d'ici 2050, avec deux fois plus de transport ferroviaire périurbain, de TGV, de fret ! Ces objectifs supposent de réaliser :

- à court et moyen termes : la voie L de la Part Dieu, le Pôle d'échange multimodal (PEM) inscrit dans le projet Part Dieu et la plateforme de fret à Vénissieux,
- à long terme : deux voies supplémentaires sur Saint-Clair-Guillotière (soit en surface soit en souterrain) et passage à quatre voies sur Saint Fons-Grenay.

Deux remarques sur ces questions : la première pour rappeler que, dans une intervention ici même en janvier, j'insistais au nom du groupe LMGS sur la question du fret ferroviaire, actuellement parent pauvre comparé au tout routier. Je voudrais donc rappeler deux facteurs pour se repérer : un train équivaut à 45 poids lourds, une barge à 125 poids lourds. Pour les questions environnementales, ça compte beaucoup.

Autre repère, en laissant filer la loi du marché, nous avons vu, ces 15 dernières années, la diminution par deux du fret ferroviaire au bénéfice des poids lourds. Vous mesurez ce que cela représente comme pratiques ancrées dans les comportements quotidiens et en termes de circulation bloquée, de pollution et de perte d'efficacité, d'attractivité et de bien-être. Dans ces conditions et si rien ne change, la ZFE fusse-t-elle de la plus grande ambition, deviendra "de la roupie de sansonnet" !

Donc, les enjeux du contournement du fret de Lyon sont à mettre en œuvre pour le nord et, si ma mémoire est fidèle, c'était déjà acté du temps du Ministre Jean-Claude Gayssot, mais jamais réalisé par ses successeurs, et pour le sud, notamment la liaison avec la gare de triage de Sibelin, où les études sont à poursuivre pour décisions et actes rapides car, bien entendu, il faut boucler, dans tout l'ensemble, le contournement comme il a été indiqué tout à l'heure.

La deuxième remarque au sujet des voies nouvelles sur lesquelles le débat public s'enflamme, il faut bien sûr mettre toutes les données sur la table de discussion. Deux solutions sont envisagées, en surface ou enterrée.

La solution enterrée pose la question, à mes yeux primordiale, de la nappe phréatique et de son réchauffement actuelle. Vous savez mes chers collègues qu'il est prévisible, pour un avenir proche, que la température de la nappe et des fleuves augmente de quelques degrés. Faut-il par des travaux et une activité intense quotidienne, en rajouter ? Et j'ajoute à cela les travaux nécessaires à l'enterrement, les mètres cubes de terre à évacuer, etc., et la question des coûts deux fois plus élevés.

La solution en aérien pose tout autant de questions, comme la sécurité des ouvrages, leur esthétique, la qualité de l'air, les questions de sécurité, la circulation dense en aérien, etc.

Bref, beaucoup de questions auxquelles nous devons répondre le moment venu. C'est pourquoi, dans le débat public, nous demandons des études complémentaires approfondies sur les conséquences de l'option souterraine sur la nappe phréatique et avec cette alerte, le groupe votera bien entendu la délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Collomb, vous vouliez la parole je crois.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Oui monsieur le Président, parce que je pense que ce dossier est un dossier fondamental pour l'agglomération lyonnaise.

À l'instant, mon collègue parlait de monsieur Gayssot comme Ministre des transports, c'est un peu lointain. Est venu ensuite monsieur Bussereau qui argumentait sur la nécessité de désaturer le nœud ferroviaire lyonnais, puis nous avons eu madame Marie-Line Meaux qui a fait un rapport sur le nœud ferroviaire lyonnais et aujourd'hui, on nous demande effectivement de savoir s'il faut faire ou ne pas faire le nœud ferroviaire lyonnais. Un certain nombre demandent des études complémentaires, cela fait maintenant 20 ans qu'on étudie.

Pendant que nous étudions, un certain nombre de villes à travers l'Europe agissent. Moi je crains que, si nous continuons comme nous le faisons aujourd'hui, c'est tout le devenir de l'agglomération lyonnaise, même si c'est à long terme, qui va se trouver compromis parce que ce qui va être décidé, va être regardé évidemment par les investisseurs et donc, si vous leur donnez le signe que Lyon, l'agglomération lyonnaise ne sera pas desservie, qu'il n'y aura pas un hub qui permettra de faire arriver à Lyon, à la fois les TGV, les TER et les RER, à mon avis ils ne viendront plus.

C'est donc la question du devenir de notre agglomération qui est posée. Moi je mets en garde sur le fait de tergiverser, de demander ceci ou cela mais à force de tout demander, nous n'obtiendrons rien.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL :** Merci de me donner la parole au nom du groupe Socialiste. L'objet du débat public sur le nœud ferroviaire s'appuie sur plusieurs constats, tout d'abord sur la situation de la gare de la Part-Dieu. Cette gare qui est à quelques minutes de notre assemblée est la première gare de correspondance française fréquentée par 32 millions de voyageurs chaque année. Au départ, prévue pour accueillir 35 000 voyageurs, elle en voit transiter plus de 120 000 aujourd'hui. Cette congestion pèse lourdement sur la ponctualité, nous le savons, un tiers des retards sur le réseau régional est dû à un incident dans le nœud ferroviaire lyonnais. Avec 80 % des trains à l'heure, Auvergne-Rhône-Alpes figure à l'avant-dernier rang des régions françaises. Que faire de ce constat ?

Le réaménagement engagé par SNCF Réseau, un plan de plus de 500 M€ pour cette gare, comprend aussi la suppression de passages à niveaux dans l'agglomération et la modernisation des installations de triage mais ces travaux ne permettront pas d'accueillir davantage de trains pour faire face aux besoins des mobilités futures.

Avant de débattre de lignes aériennes ou souterraines, en desserte de la gare de la Part-Dieu, nous devons nous entendre sur les mobilités dont nous parlons. Aujourd'hui, plus de la moitié des trains circulant dans Lyon sont des TER et c'est bien le doublement de cette offre de transports régionaux que nous devons poursuivre. La loi d'orientation des mobilités ne dit pas autre chose lorsqu'elle déclare la priorité au transport du quotidien. Ce sont en effet les déplacements quotidiens depuis le Nord-Isère, le Beaujolais, les vallées du Giers et du Rhône qui congestionnent aujourd'hui les autoroutes et les voiries de la Métropole.

Cette congestion, nous en connaissons les causes, la hausse des prix de l'immobilier au cœur des métropoles qui produit un étalement urbain, qui allonge les trajets domicile/travail. Ce qu'a montré le conflit des gilets jaunes c'est que dans ce péri-urbain, il n'y a pas d'alternatives crédibles à la voiture et que ceux qui l'utilisent payent des taxes qui profitent avant tout à ceux qui, dans les agglomérations, ont le choix de leur mode de transport.

Nous devons donc créer ces alternatives et la proposition de cadencer au quart d'heure 40 gares péri-urbaines est l'amorce d'un RER métropolitain que nous soutenons. C'est aussi notre ambition de mieux desservir les communes de l'agglomération. Or, dans le cadre du projet soumis par la SNCF Réseau au débat public, l'extension de la gare de la Part-Dieu, qu'elle soit aérienne ou souterraine, ne contribue que marginalement au développement du trafic TER. 80 % de la croissance régionale se fera en effet sur Perrache, les travaux proposés pour Part-Dieu servant essentiellement à recevoir les TGV supplémentaires en provenance de l'Italie, Grenoble et Chambéry, via le Lyon-Turin ou en provenance du centre et de l'Auvergne, via le Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

La première question à nous poser est donc de savoir si on peut doubler le nombre de trains du quotidien sans réaliser ces infrastructures extrêmement coûteuses en desserte de Part-Dieu qui sont impactantes pour la population et qui nous condamneraient surtout à attendre 2040, le tout pour permettre des liaisons TGV dont nous ne savons même pas aujourd'hui si l'État les réalisera un jour.

Le débat public a montré que oui, on peut atteindre le même objectif de doublement des TER en réalisant d'une part, la mise à quatre voies de Saint Fons-Grenay proposée dans le cadre du projet nœud ferroviaire lyonnais et, d'autre part, le CFAL nord, d'ores et déjà déclaré d'utilité publique depuis 2012. Ce scénario n'aurait en réalité que des avantages. Le trafic de marchandises bénéficierait alors d'une infrastructure plus fiable incitant les chargeurs à privilégier le fret ferroviaire au tout camion et qui pourrait desservir les zones logistiques de l'est lyonnais et de l'aéroport et, surtout, ne passerait plus par le cœur de la Métropole.

Pour les voyageurs, c'est 15 % de capacité gagnée directement au cœur du nœud ferroviaire lyonnais pour faire circuler des TER et même davantage puisque l'on peut alors imaginer de diamétraliser les liaisons est-ouest qui n'auraient alors plus pour terminus Part-Dieu ou Perrache mais Saint-Exupéry, ce qui permet de libérer du temps d'occupation à quai en gare de Part-Dieu et d'éviter des circulations de trains à vide dans le nœud ferroviaire. Enfin, cela permettrait une liaison directe entre l'aéroport et toutes les villes principales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

On parle et on doit penser des projets à 20 ou 30 ans. Le développement de la desserte de Saint-Exupéry vient de s'engager dans une nouvelle voie. Avec la reprise des bus entre Lyon et Saint-Exupéry, cela ouvre la possibilité d'une liaison moins coûteuse et plus abordable pour les voyageurs et les travailleurs. Sur ce sujet, je salue d'ailleurs la décision d'Annie Guillemot, alors Présidente du SYTRAL, de refuser les deux demandes d'indemnisation de Rhône-express ce qui engendrait la saisine du tribunal par ce dernier et le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Ainsi le champ des possibles est grand : pour les transports du quotidien, faire que le projet Plaine Saint-Exupéry et, au-delà, les zones d'activités en forte croissance dans l'est lyonnais soient correctement desservies en transport collectif, mais aussi favoriser le développement de notre aéroport qui doit devenir la porte d'entrée de toute la région si l'on veut qu'il puisse, à terme, concurrencer Genève.

La Région s'est même engagée avec le vote de son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. On ne peut pas et on ne doit pas juger ce projet à l'aune du seul projet Part-Dieu. Part-Dieu, c'est l'attractivité de Lyon à court et moyen termes et Part-Dieu demeurera dans tous les scénarios le premier hub de correspondance TGV et la locomotive économique de la région. Mais si l'on se projette à long terme, ne pas tout y centraliser et de mieux s'appuyer sur la diversité des gares dont nous disposons, c'est aussi promouvoir un développement plus harmonieux des territoires de notre Métropole.

C'est pour ces raisons que nous voterons favorablement l'amendement que vous venez de proposer ainsi que la contribution libre mais que nous nous abstiendrons sur le cahier d'acteurs sans aucune garantie sur la volonté de concrétiser un meilleur équilibre entre Part-Dieu et Saint-Exupéry. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Runel. Douze minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller délégué HÉMON** : Merci monsieur le Président, je vous propose de diviser mon temps en deux : 12 minutes donc deux fois sept minutes pour pouvoir tout à l'heure... *(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : On vous offrira un boulier pour mieux compter la prochaine fois... mais allez-y !

**M. le Conseiller délégué HÉMON** : ... présenter notre amendement au cahier d'acteurs.

Je voudrais en introduction remercier monsieur Da Passano pour cette présentation qui a été précise, équilibrée, intelligente je trouve, et présentant la plupart des enjeux.

Nous partageons, nous les écologistes, l'idée que ce nœud ferroviaire lyonnais doit être desserré. Cela est plus que nécessaire, oui, mais il faut en interroger les objectifs, il faut en revoir les enjeux sans doute. Mais prendre le temps du débat est important et la contribution, tout comme le cahier d'acteurs, le permet.

Je voudrais dire ici fortement, monsieur le Président, que l'attitude du Vice-Président à l'urbanisme annonçant en réunion publique, lors du débat public, que la position de la Métropole concernant la gare de la Part-Dieu était déjà prise, il l'a dit plusieurs fois, n'est pas admissible mais elle n'est surtout pas respectueuse de notre assemblée.

Nous avons demandé un vote dédoublé, car si la contribution est principalement un apport en réflexion, une mise en perspective des enjeux, le cahier d'acteurs, en revanche, donne un avis positif, emberlificoté mais positif, comme à regret mais néanmoins positif, pour une future gare Part-Dieu souterraine. Nous vous proposerons d'acter par le biais d'un amendement que c'est une gare en surface dont nous avons besoin mais j'y reviendrai.

Concernant le projet de contribution, nous en partageons les constats : augmentation continue de la population, principalement dans des zones de plus en plus éloignées du cœur de l'agglomération, ce qui entraîne de forts besoins de déplacements quotidiens. Nous y ajoutons, cela a été dit par plusieurs intervenants, la médiocre qualité de l'air soulignée par les contentieux avec la Cour européenne de justice qui a condamné la France en 2018 pour dépassement des valeurs limites d'émission de particules fines et de dioxydes d'azote dans notre région, cela concerne Lyon mais pas que notre Métropole puisque cela concerne aussi Saint-Etienne, Grenoble, Valence, la vallée de l'Arve, il y a donc urgence sanitaire.

Concernant le fret, ça a été dit aussi, le secteur des transports, les camions dans notre région, représente plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre et ce secteur ne respecte ni les trajectoires fixées dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie bas-carbone, ni les objectifs de la loi de transition énergétique. Pire même, contrairement à d'autres secteurs comme l'industrie, le logement, l'agriculture, qui ont tendance à mieux maîtriser leurs émissions, le secteur des transports voit ses émissions croître à cause des déplacements routiers qui font 95 % des émissions du secteur transport.

Et dans ce secteur, cela a été dit encore, la part des poids-lourds et des véhicules utilitaires légers ne cesse d'augmenter, il y a donc là urgence climatique ! Les augmentations de fret ferroviaires vont ou devraient aussi être énormes car on part de tellement bas que l'estimation de la SNCF Réseau d'un doublement du fret est très certainement notoirement insuffisante. Et quant à la réalisation du CFAL, elle est toujours repoussée, bien qu'indispensable. Discourir, verdir des discours, beaucoup savent faire, beaucoup apprennent très vite à le faire depuis un petit mois, mais réaliser concrètement de tels projets, peu en ont la volonté politique.

En revanche, la contribution proposée tout comme le dossier soumis à débat sous-estiment beaucoup trop, voire ignorent parfois les risques avérés d'accélération des dégradations liées au réchauffement climatique à l'horizon 2040-2050. Un récent rapport sénatorial souligne que les deux degrés de réchauffement seront dépassés dès 2050 et que la France n'est pas prête à affronter les chocs climatiques liés. Ce qui nous attend, ce que subit déjà notre Métropole, ce qu'elle va subir cette semaine, ce sont des vagues de chaleur, des canicules plus intenses, plus longues, plus tôt encore.

Ce qui nous attend aussi, c'est une fragilisation importante de notre nappe phréatique avec une charge en baisse de 10 à 25 % due à des débits d'eau réduits, eux, de 10 à 40 % toute l'année et de 30 à 60 % l'été, une nappe phréatique que nous souhaitons tous protéger et qu'il ne faudrait pas fragiliser d'autant plus par des travaux inconsidérés.

La complexité du nœud ferroviaire lyonnais a été présentée, sa fragilité, les conflits de circulation qui entraînent retards et perturbations aussi. Le plan de mobilisation a bien été présenté aussi. Mais, depuis quelques années, nous assistons à un manque d'augmentation de l'offre de circulation en train, de l'offre de TER, doublé d'une réelle dégradation du niveau de service, particulièrement sensible dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Or, si nous voulons un réel transfert modal de la route vers le train, dans une aire où plus de 80 % des habitants résident à moins de cinq kilomètres d'une gare, ce qui est une extraordinaire opportunité, il faut apporter des réponses sans attendre.

Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de places dans les trains, avec du matériel de plus grande capacité et donc allonger aussi certains quais. Il faut parallèlement réduire les espaces temps entre les trains. À ce titre, le nouveau système.... (il se passe des choses à Villeurbanne mais si vous pouviez attendre une seconde)....de gestion ERTMS (European rail traffic management system) qui va être mis en place sur la LGV (ligne à grande vitesse) Paris-Lyon permettant d'augmenter de plus de 20 % le nombre de trains par heure, doit être mis en œuvre pour densifier la circulation de nos TER. Nous pensons, nous aussi, qu'il faut se fixer comme priorité la mise en place de vrais services de RER au quotidien dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Notre priorité doit aller aux transports du quotidien, aux mobilités propres.

Dans cet objectif, il est indispensable de privilégier, de connecter, d'interconnecter les transports du quotidien et bien sûr leur gouvernance. Nous pensons qu'il faut, sur le périmètre de notre compétence, intégrer la billettique bien sûr, fusionner les tarifications avec un tarif zonal unique, comme le font déjà plusieurs métropoles françaises, ce qui implique négociation et mise en œuvre de conventions tripartites entre la Région, la SNCF et notre Métropole, bien sûr. Dans cette optique, les propositions de réaliser deux voies supplémentaires entre Saint-Clair et Guillotière et de mettre à quatre voies la section entre Saint Fons et Grenay nous semblent tout à fait indispensables.

Enfin, si nous regrettons l'insistance mise à vouloir faire la promotion du plus que dispendieux Lyon-Turin, nous apprécions vraiment, monsieur le Président, que sur 25 pages, cette contribution arrive à ne citer qu'une seule fois l'Anneau des sciences, et encore, comme à regret, au détour d'une page et surtout entre parenthèses, ce que nous prenons comme un signal encourageant et je dirais encore un effort camarade ! Notre groupe reconnaît le travail équilibré de cette contribution et la votera favorablement. Quant au cahier d'acteurs, nous y reviendrons, cela dépendra du vote de notre amendement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Huit minutes pour le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, oui monsieur le Président, la désaturation du NFL est une urgence et, oui monsieur le Président, il est temps de passer des études aux actes, même si en l'état actuel, c'est plutôt SNCF Réseau qui a pris du retard puisque le rapport de madame Meaux en 2011 concluait déjà sur deux hypothèses : une gare souterraine ou une gare aérienne, et elle annonçait déjà à peu près les mêmes budgets. Donc, je trouve qu'en huit ans, SNCF Réseau n'a pas beaucoup bougé au niveau des études.

Revenons sur l'intervention, lors de la Commission générale consacrée à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, le 18 mars 2019, j'étais critique au sujet du rôle ambigu de SNCF Réseau et de son absence d'une vision territoriale des enjeux du projet de désaturation du NFL.

Aujourd'hui, alors que nous approchons de la conclusion de ce débat public, je constate que ces craintes étaient fondées. Avant de revenir sur le fond, je souhaite souligner la qualité du travail menée par la Commission nationale du débat public et particulièrement par la commission particulière dédiée au débat du NFL. Cette commission a su parfaitement animer les débats et veiller à ce que chaque participant puisse s'exprimer, présenter ses arguments, faire des propositions, obtenir des informations complémentaires, et je souhaite donc particulièrement remercier les sept membres de cette commission particulière du débat ainsi que son Président.

J'ai participé à quatre réunions publiques. J'ai eu l'occasion d'y croiser d'autres élus de la Métropole ou d'autres élus municipaux et j'en tire deux constats. Le premier, c'est qu'il a fallu attendre la troisième réunion pour entendre SNCF Réseau indiquer que les objectifs annoncés en termes de desserte, à savoir le doublement du fret, des TER, des TGV, étaient seulement des objectifs capacitaires de l'infrastructure -Jean-Luc Da Passano l'a rappelé tout à l'heure dans ses propos introductifs-.

Ces objectifs ne sont pas des objectifs d'offre de service, ils n'ont en effet pas été discutés ni donc validés par les autorités organisatrices des TER, c'est-à-dire la Région, et n'ont pas fait non plus l'objet d'une étude commerciale pour la partie fret ou TGV. Nous redisons ici que, pour nous, l'infrastructure doit être une réponse technique à une offre de service alors que, dans le projet de désaturation du NFL, on constate le contraire.

À cette même réunion, nous avons appris que le doublement de l'offre TER du fret et des TGV attendu avec le projet de désaturation du NFL ne serait atteint que si plusieurs autres grands projets ferroviaires étaient réalisés, à savoir le contournement ferroviaire de l'agglomération, le CFAL, la ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) et les accès alpins au tunnel du Lyon-Turin. L'ensemble de ces chantiers représente un budget prévisionnel estimatif global supérieur à 30 milliards d'euros. En pratique, un tel budget risque d'être inaccessible et, dans ce cas, nous n'aurions donc qu'une réalisation partielle de ces grands projets impactant l'étoile lyonnaise.

Si seul le projet de désaturation du NFL est réalisé, alors au lieu de doubler les capacités de l'ensemble des axes ferroviaires, on double la capacité du TER mais le fret a une augmentation de seulement 50 % de sa capacité et celle des TGV de seulement 25 %. Par ailleurs, les études incluses dans le dossier du maître d'ouvrage et qui ont vocation à éclairer le débat sont très peu poussées.

Deux remarques : au niveau de l'option souterraine, aucune étude d'impact environnemental au niveau de la nappe phréatique qui serait traversée par un double tunnel de 10 kilomètres de long à 30 mètres de profondeur, de même, la gare souterraine représentant un cube de 850 mètres de long par 30 mètres de largeur et 30 mètres de hauteur. Par ailleurs, le devenir des 3 millions de mètres cubes de matériaux excavés n'est pas évoqué. Pour l'option aérienne, pas plus d'informations. Il a seulement été vérifié qu'il était possible d'insérer deux voies supplémentaires mais aucune étude d'intégration urbaine n'a été faite, pas même d'étude technique préalable aux esquisses d'intégration des voies supplémentaires, je pense notamment au schéma qui a été présenté au niveau du boulevard Stalingrad. Ce sont pratiquement des vues d'artistes.

Alors, la double contribution de la Métropole de Lyon tente de corriger pour partie ces lacunes, notamment en essayant de replacer l'amélioration des transports du quotidien comme un enjeu fort du projet de désaturation du NFL. De même, elle contextualise les enjeux du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Cependant, les élus UDI et apparentés estiment que, sur ces deux points, des précisions sont nécessaires, d'où les deux amendements que nous proposons.

Le premier amendement vise à affirmer que le transit fret ne doit plus traverser l'agglomération. En effet, le projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais a pour ambition de permettre de doubler le trafic fret. Nous partageons cette ambition qui représente, comme cela a été rappelé par les précédents intervenants, un enjeu fort en termes de développement durable. Transférer des camions sur des trains est un objectif majeur.

À l'inverse, il n'est pas acceptable de pérenniser un doublement du trafic fret en milieu très densément urbanisé, particulièrement au niveau des gares de Part-Dieu et de Perrache et, plus généralement dans les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon. Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer que la réalisation du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, le fameux CFAL, est un enjeu essentiel qui doit être mené de manière concomitante avec la désaturation du NFL.

Le deuxième amendement vise à affirmer que l'amélioration des transports du quotidien doit être un enjeu de court terme du projet de désaturation du NFL et propose donc en filigrane un phasage dans le projet de désaturation du NFL. Il y a maintenant plus de dix ans, Métropole et Région avaient travaillé de concert sur le projet REAL (Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise). Une des réalisations majeures à l'époque fut notamment la gare ferroviaire de Jean Macé qui aujourd'hui a un succès et qui est une de nos trois gares clés de la Ville de Lyon et de l'agglomération. Il faut aujourd'hui aller plus loin. En effet, le calendrier prévisionnel du projet de désaturation du NFL prévoit une livraison à échéance de 2040 dans le meilleur des cas. Il n'est pas possible d'attendre une échéance aussi lointaine pour améliorer concrètement les transports du quotidien.

Les habitants de la Métropole mais aussi, et j'insiste là-dessus, ceux de la grande région urbaine de Lyon, ont besoin dès maintenant d'un RER métropolitain, sinon nous ne pourrions pas améliorer la situation sur les voiries métropolitaines et nous ne pourrions pas améliorer la qualité de l'air sur notre Métropole.

Dans ce contexte, le doublement des voies de la section entre Saint Fons et Grenay, qui fait consensus et qui est nécessaire, quel que soit le scénario retenu, permet de renforcer l'offre de transport entre Grenoble et Lyon-Perrache, via Jean Macé, Vénissieux, Saint Priest et Bourgoin Jallieu. Cette offre ferrée étant en connexion avec les métros A, B et D.

Ce doublement doit être réalisé le plus rapidement possible sans attendre l'achèvement du projet global de désaturation. Ceci est possible car, comme l'a rappelé tout à l'heure Sandrine Runel, la plupart des TER dans le projet de désaturation du NFL seront à destination de Perrache. Et aujourd'hui les gares de Perrache et de Jean Macé ne sont pas saturées donc on peut améliorer les transports du quotidien dès maintenant, notamment sur l'axe Lyon-Grenoble.

De même, relier plus efficacement et sans rupture de charge l'ouest de l'agglomération ainsi que le Val de Saône, au reste de l'agglomération, est un enjeu fort. Aussi, nous souhaitons que SNCF Réseau lance des études complémentaires à la désaturation du NFL, afin de doubler le tunnel Saint-Irénée. Ceci permettrait une liaison ouest-est, par exemple Charbonnières les Bains-Saint Priest en une trentaine de minutes. Ceci permettrait



également de cadencer une liaison nord-sud, par exemple, Saint Germain au Mont d'Or-Irigny, liaison qui est nécessaire pour accélérer la transformation de l'axe A6-A7 en boulevard urbain, tout en favorisant le report modal et non pas le report sur d'autres voiries.

J'espère, chers collègues, que vous soutiendrez ces propositions d'amendements et je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Six minutes pour le Groupe communiste, Parti de gauche et républicain et pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, une petite remarque liminaire, je ne sais pas si l'intervention de Gérard Collomb est dans l'ordre des interventions des groupes ou s'il faut modifier notre règlement pour avoir un statut particulier d'ancien Président ou peut-être s'agit-il d'un nouveau groupe dans le nouveau monde ? Cela dit, à part cela, je conclus... *(Rires)*.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Millet, comme je préside cette séance, si vous me permettez, d'abord la courtoisie, c'est je crois ici, quand quelqu'un demande la parole, sauf exception et vous allez la chercher longtemps, je lui ai toujours donné la parole, c'est la première chose et la deuxième chose, je ne pense pas que Gérard Collomb soit étranger aux sujets qui sont évoqués ici et donc, je lui passe la parole et je l'assume complètement.

Ne cherchez pas une polémique là où il n'y en a pas ! Vous aurez l'occasion d'en trouver d'autres, rassurez-vous ! Allez-y monsieur Millet !

**M. le Conseiller MILLET :** Je voulais faire un trait d'humour parce que nous sommes parfaitement d'accord avec lui sur ce qu'il a dit. En fait, c'était cela le but de mon intervention liminaire ! *(Brouhaha)*.

Notre première remarque porte sur le niveau de participation citoyenne à ce débat important pour notre agglomération. Malgré les moyens significatifs et la diversité des formes, comme pour d'autres concertations publiques, peu, trop peu de citoyens se saisissent de ce débat. C'est un aspect d'une véritable crise démocratique que le nouveau monde est bien incapable de résoudre et même, tout simplement, de reconnaître. Les témoignages montrent la méfiance de beaucoup de citoyens, y compris d'associations engagées dans les données, les évaluations, les études proposées. La démocratie est vraiment à reconstruire dans notre pays et, malheureusement, les réformes institutionnelles annoncées vont tout à l'inverse. Cependant, assumons ce débat !

La première question est celle de l'opportunité de ce projet. Il y a eu, dans les débats auxquels j'ai participé, beaucoup d'inquiétudes et de critiques sur l'impact des infrastructures, leurs nuisances mais nous sommes convaincus que, pour sortir du fléau des poids-lourds sur nos routes et des bouchons dans l'agglomération, il faut une politique ambitieuse pour plus de trains de marchandises et plus de trains de passagers. C'est pourquoi, il faut défendre ce projet qui vise à créer les infrastructures permettant de faire passer plus de trains dans et autour de l'agglomération. On peut discuter où et dans quelles conditions, mais nous avons tous intérêt à obtenir les financements publics nécessaires.

Cela suppose, contrairement à ce qu'écrit cette délibération, une rupture avec le projet actuel de mobilité métropolitaine.

Rappelons que le PDU que vous avez validé en 2017 ne faisait pratiquement pas référence au train. Nous avons insisté à l'époque pour demander un travail beaucoup plus étroit avec la SNCF et la Région pour une autre place du rail dans ce projet.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de rouvrir le dossier du PDU, avec les grands dossiers des infrastructures routières et ferrées et, donc, de relancer des études de scénarios basés sur une forte réduction des flux voitures entrant dans l'agglomération et circulant sur le périphérique. Cela devrait conduire à réévaluer le niveau des investissements nécessaires du SYTRAL.

De même, nous sommes étonnés de lire, dans cette délibération, que le projet NFL permettrait de -je cite- "concrétiser l'ambition du Réseau express régional à la lyonnaise" car nous sommes intervenus à plusieurs reprises, avec d'autres d'ailleurs, sans succès, jusqu'à la dernière séance où nous avons voté un vœu en commun, pour que la Métropole affirme cette ambition d'un véritable RER.

Il ne s'agit pas seulement de réduire le trafic marchandises et d'augmenter le nombre de sillons pour le trafic passagers (ce que ce projet propose) mais aussi d'articuler déplacement SNCF interurbain ou national avec les déplacements d'agglomération. Ce sujet n'est pas abordé du tout dans le PDU et bien trop peu, de notre point de vue, dans ce projet NFL. Quid de la ligne Trévoux, de la gare de Saint-Clair, de la ligne vers Roanne, de la ligne vers Montbrison ?

Notre deuxième préoccupation concerne le financement public pour le rail. Les estimations s'accumulent : 3 milliards d'euros pour le contournement, 4 milliards d'euros pour le nœud ferroviaire, plus la liaison Turin, la liaison vers Clermont Ferrand, mais la loi mobilité en discussion ne prévoit rien et demande à la SNCF de se concentrer sur l'entretien des lignes ! Début 2018, un rapport officiel reportait aux calendes grecques le CFAL sud, annonçant un coup de frein sur les infrastructures. Depuis, la Ministre a demandé à SNCF Réseau de travailler à des scénarios de phasage pour identifier ce qui pourrait être fait en premier. On peut craindre que cette demande traduise le fait que le Gouvernement ne veut pas s'engager sur le projet d'ensemble.

Le projet dit qu'il faut augmenter le fret ferroviaire : passer de 30 à 50, voire 70 millions de tonnes-kilomètres. Mais rappelons que la SNCF, service public, transportait déjà 50 millions de tonnes il y a 30 ans ! Si le fret est en recul, c'est à cause du sous-investissement dans le rail hors TGV, de la privatisation et de la mise en concurrence du fret et des choix de la SNCF dans cette concurrence, se concentrant sur ce qui était rentable et développant sa filiale de transport routier.

C'est aussi une conséquence de la désindustrialisation qui réduit le trafic de marchandises industrielles au profit du trafic de distribution centré, lui, beaucoup plus sur les poids-lourds. Ce projet d'infrastructures devrait s'accompagner d'une autre politique nationale du fret ferroviaire et, notamment, de la remise en cause de la restructuration-privatisation de la SNCF pour retrouver la cohérence nécessaire entre les infrastructures, le fret et le trafic passager, point sur lequel nous soutiendrons l'amendement proposé par le groupe UDI, c'est la même chose pour passer de l'offre capacitaire à une vraie offre de service, nous faisons confiance, nous, sur ce point, à la reconstruction du service public.

Enfin, ce projet devrait beaucoup plus s'inscrire dans l'ambition multipolaire du SCOT métropolitain avec, notamment, l'enjeu des gares périphériques dans ce projet de RER à la lyonnaise et leur complémentarité avec les gares principales de la Part-Dieu, Perrache et Saint-Exupéry. Certes, il est proposé une augmentation des fréquences, mais sur la seule base des lignes SNCF. Ce projet concernant les infrastructures SNCF ne peut trouver, pour nous, son utilité que dans le cadre d'un projet de mobilité qui doit impliquer tous les acteurs, dont la Métropole. Quelle interaction avec les lignes de métro ? Peut-on imaginer des trains SNCF sur les rails TCL, comme à Paris ? Peut-on imaginer une carte d'abonnement unique, une coordination des horaires ?

Permettez-moi aussi de demander que la désaturation du NFL lyonnais ne se traduise pas par la saturation de la ligne historique Saint Fons-Grenay passant par Vénissieux ! C'est pourquoi, il faut impérativement la réalisation du CFAL sud aux mêmes échéances que la partie nord. Et c'est pourquoi il faut aussi être attentif aux conditions de réalisation de la quatrième voie, de son impact urbain mais aussi environnemental, avec les protections sonores nécessaires pour les riverains. Ce projet ne peut se comprendre sans une nouvelle ambition pour la gare de Vénissieux, troisième gare multimodale de l'agglomération mais seulement septième gare SNCF. La SNCF doit prendre toute sa place dans ce projet de nouveau quartier structurant reliant le cœur de ville aux quartiers nord de la voie ferrée.

Enfin, concernant les scénarios souterrains ou aériens, nous ne pouvons raisonner qu'en fonction du coût important de la solution en souterrain. Il m'arrive de passer sur le boulevard Stalingrad en rentrant de La Doua en vélo et je suis surpris que personne n'observe que la piste cyclable se retrouverait sous les deux voies en aérien, sans compter le nombre de platanes à abattre, je ne suis pas sûr que cette solution soit satisfaisante pour l'environnement.

C'est pourquoi d'ailleurs nous ne voterons pas l'amendement proposé par le groupe des Verts, d'autant que la solution souterrain n'interdit pas du tout l'existence de haltes ferroviaires en interconnexion avec les transports en commun, comme c'est le cas à Paris.

En conclusion, nous appelons les citoyens à se saisir beaucoup plus nombreux de la consultation. Les inquiétudes sur ce projet doivent conduire non pas à le craindre mais à s'en saisir pour qu'il soit possible de basculer la majorité des camions sur le rail, de doubler la mobilité train et transport en commun et donc de diviser par deux les flux autoroutes et périphériques. Et c'est pourquoi ce projet doit aussi être l'occasion de rediscuter du projet métropolitain de mobilité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Millet. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller DEVINAZ** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, lors de notre première intervention à ce sujet, nous demandions un débat et après la Commission générale, il y a quelques semaines, ce débat a lieu aujourd'hui et nous nous en félicitons.

Pour autant, nous regrettons que le débat public ne soit pas le grand débat multimodal souhaité par le rapport Duron en février 2018. Cela aurait permis de débattre de tous les grands projets de grandes infrastructures de l'agglomération lyonnaise et ce n'est pas ce qui manque sur cette dernière en ce moment. Après tout, cela aurait permis d'avoir une vue globale comme elle est souhaitée par Gérard Collomb.

Du reste, vous avez promis des Assises de la mobilité monsieur le Président il y a quelques semaines. Qu'en est-il de cette proposition ?

Je ne reviendrai pas ni sur l'importance de ce débat pour l'avenir de notre territoire, ni sur le constat de saturation du nœud ferroviaire lyonnais. Au-delà des chiffres, quiconque a pris le TER depuis Saint Etienne ou Ambérieu sait de quoi je parle.

La Métropole a donc rédigé une contribution et un cahier d'acteurs sur lequel nous sommes appelés à nous positionner. Notre groupe est d'accord avec plusieurs des constats et des objectifs de ces textes. Nous sommes favorables à l'hypothèse souterraine. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'avancer sur le CFAL et nous voterons l'amendement n° 1 de l'UDI. C'est une infrastructure indispensable pour éloigner le trafic de fret au cœur de l'agglomération. Pour autant, plusieurs points nous empêchent d'apporter un vote favorable sur le cahier d'acteurs.

Le document définit une stratégie qui fait de la Part-Dieu une gare centrale et unique. Nous sommes favorables au développement de la gare de la Part-Dieu qui est un pôle majeur de l'agglomération. Nous devons augmenter le nombre de voies à la Part-Dieu et ses connexions avec les autres modes de transport. Mais cette position nous semble excluante, c'est une vision un peu binaire. Si la gare de la Part-Dieu est une gare prioritaire, doit-elle être la gare unique ?

Cette position laisse de côté le développement des autres gares lyonnaises. À ce titre, SNCF Réseau a lancé une étude sur la répartition des trafics entre les trois gares principales de Lyon, moi j'ai hâte d'avoir les résultats, en espérant que ces résultats tombent avant la fin du débat.

Alors que le SCOT souhaite une Métropole multipolaire, alors que la contribution même de la Métropole évoque le choix de la multipolarité, votre position restreint la réflexion à la Part-Dieu. Cette position est contradictoire alors que vous me semblez être plutôt favorable au "en même temps".

Cette position nous semble surtout contradictoire avec l'évolution de l'agglomération. La Métropole de Lyon évolue. Elle se développe à l'est. Cette partie de son territoire connaît un fort développement, aussi bien démographique qu'économique. Cela est valable pour les habitants comme pour les entreprises. Et à l'est justement se trouve une infrastructure déjà existante, certes hors des frontières administratives, Saint-Exupéry.

Saint-Exupéry devient un véritable pôle multimodal : aérien, ferroviaire et routier, routier avec l'A432 qui ne demande qu'à recevoir du trafic supplémentaire, que nous souhaitons avec le déclassement d'A6-A7 en M6-M7, l'aérien et les perspectives de développement de cet aéroport me semble-t-il, il est prévu des pistes supplémentaires, ce qui posera d'autres problèmes mais néanmoins, avec des aéroports qui ne se font pas du côté de Nantes, avec les aéroports de Paris qui sont saturés, le développement de Saint-Exupéry peut laisser entendre que cet aéroport va se développer d'autant plus qu'il y a le ferroviaire avec la gare de Saint-Exupéry qui nous met à moins de deux heures de Paris.

C'est pourquoi le débat public doit se pencher sur le renforcement de Saint-Exupéry pour certaines lignes nationales ou pour des arrivées de l'est de la région, voire même de la Loire. Ne raisonnons pas en centralité mais en barycentre et le centre de gravité de cette agglomération est en train de se déplacer à l'est.

À ce titre, le discours de SNCF Réseau a changé pendant le débat. Aujourd'hui, l'entreprise estime que les difficultés techniques à développer des trains TER ne sont plus insurmontables. Elle a même évoqué en réunion publique à Villeurbanne que la liaison entre Saint-Exupéry et le centre de Lyon était possible par son réseau.

Pour conclure, souhaite-t-on vraiment une Métropole qui se développe seulement sur son centre ? Ne pourrait-on pas envisager des pôles de développement plus équilibrés ? Doit-on renforcer uniquement la Part-Dieu ? Jean Macé nous semble par exemple intéressant pour les trafics du quotidien issus du sud du département. La gare de Vénissieux aussi est, pour l'est du territoire, intéressante.

Compte tenu de ces éléments, nous regrettons que la position de la Métropole ne soit pas plus ouverte. Nous devons élargir la focale au lieu de la resserrer. C'est pourquoi notre groupe votera pour la contribution et s'abstiendra sur le cahier d'acteurs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Devinaz. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère VULLIEN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, alors qu'en ce jour des délibérations portent sur le déclassement de la M6-M7 et sur le nœud ferroviaire lyonnais, je m'interroge et je souhaite vous interpeller au nom de notre groupe. Les consultations, concertations, enquêtes publiques, schémas directeurs se multiplient, s'empilent au même rythme que les études pour la recherche d'alternatives.

Cela ne donne toutefois guère de choses à voir à nos concitoyens pour l'instant. En plus des deux projets cités précédemment viennent s'ajouter l'abandon de l'A45 et ses alternatives ferrées, le CFAL, le Lyon-Turin, l'Anneau des sciences, les trois lignes de l'ouest lyonnais, l'A432 et j'en oublie certainement.

De toute évidence, ces projets sont interdépendants, chacun étant à considérer comme la partie d'un tout. Je constate, comme souvent hélas lorsqu'il s'agit de mobilité, que les sujets sont traités en silos, sans vision globale au service de l'intérêt général et de l'aménagement du territoire. Je ne dis pas que chacun des acteurs travaille mal, loin s'en faut, mais qu'il est nécessaire et urgent d'avoir une approche globale faisant abstraction de l'entité administrative, de l'étiquette politique ou des enjeux électoraux à court terme.

Il est d'autant plus urgent d'agir que la Ministre des transports, Élisabeth Borne, souhaite la mise en œuvre d'un schéma national des RER métropolitains d'ici le 31 décembre prochain avec une enveloppe budgétaire de 2,6 milliards d'euros, certes sur dix ans.

Ce vieux serpent de mer intégré depuis de très nombreuses années dans notre SCOT et dans les inter-SCOT avait connu un démarrage encourageant avec la première réalisation que les plus anciens d'entre nous connaissent sous le nom de REAL ou Réseau express de l'agglomération lyonnaise.

Souvenez-vous, la liaison diamétrale Villefranche-Lyon-Vienne avait été mise en place, nous étions alors précurseurs. L'heure est donc venue de remettre tous les acteurs autour de la table pour compléter le maillage en complémentarité avec les réseaux TER, les réseaux urbains et en capacité d'apporter une desserte fine des territoires périurbains grâce, notamment, aux 35 gares de la Métropole lyonnaise, en offrant une alternative crédible à l'autosolisme.

Je demande et nous demandons donc à tous les acteurs impliqués, je dis bien "tous les acteurs", que ce soit la Région, la Métropole, la SNCF, le SYTRAL, le SMT AML (Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise), les départements limitrophes, les services de l'État, enfin tous ceux qui ont intérêt à se remettre autour de la table pour relancer REAL et offrir à nos concitoyens les solutions de mobilité du quotidien qu'ils appellent de leurs vœux.

Nous avons six mois seulement puisqu'il faut que nous nous positionnions d'ici le 31 décembre. Il y a urgence, d'autant plus que, dans une approche transversale, ce réseau s'intègre dans les réflexions autour du nœud ferroviaire, sur les connexions entre la Métropole lyonnaise et les autres métropoles régionales, sur le déclassement de la M6/M7, sur l'Anneau des sciences qui doit pouvoir être revisité.

Monsieur le Président, je me tiens à votre disposition et nous soutiendrons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Vullien. Huit minutes pour le groupe Avenir-Métropole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA :** Monsieur le Président, chers collègues, la contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public relatif aux aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais soutient un développement qu'elle veut avant tout solidaire et durable de notre territoire grâce à ce projet.

Avant de parler d'avenir, il paraît nécessaire de faire le constat de la situation actuelle. En 2019, la Métropole représente 1,4 million d'habitants et d'ici 2030, nous serons à près de 1,6 million. L'étoile ferroviaire lyonnaise construite au XIX<sup>ème</sup> siècle comporte actuellement 35 gares traversées par 1 200 trains chaque jour et avec, au cœur de l'agglomération, la gare Part-Dieu, première gare nationale de correspondance.

Initialement construite pour 35 000 voyageurs, elle en accueille aujourd'hui 120 000 et se rapprochera, à long terme, de 250 000 voyageurs par jour. Aujourd'hui, plus de 80 % de la population de l'aire métropolitaine lyonnaise habitent à moins de cinq kilomètres d'une gare. En 2015, nous avions déjà plus de 370 000 emplois accessibles en moins de 15 minutes depuis la gare de la Part-Dieu et ce chiffre est amené à fortement augmenter prochainement.

Cela signifie également que le réseau SNCF devra être amené à renforcer considérablement l'offre de train en lien avec la fréquentation croissante de la gare. Le développement urbain s'opère de plus en plus en troisième couronne et au-delà, ce qui représente une augmentation des déplacements domicile-travail, pour leur grande majorité effectués actuellement en voiture.

La part modale du transport ferroviaire dans les flux domicile-travail a également augmenté ces dernières années en raison de déplacements plus longs. La fréquentation, par ailleurs, des transports en commun sur notre agglomération connaît, quant à elle, une hausse considérable de plus de 5 % en 2018, soit le double des fréquentations antérieures.

En résumé, nous sommes de plus en plus nombreux à vivre et travailler dans l'agglomération lyonnaise avec une part grandissante des ménages qui habitent en périphérie, lesquels ont besoin de rejoindre la Métropole. La question c'est comment ?

Ce constat permet donc d'identifier les difficultés qui pourront demain ralentir la dynamique du territoire, pour pouvoir les surmonter. D'abord très clairement des infrastructures dépassées avec certaines gares surexploitées au-delà de leur capacité et d'autres sous-exploitées, un service ferroviaire qui, rappelons-le, est de fiabilité médiocre avec des retards qui s'accumulent tous les jours et des usagers mécontents, des déplacements en voiture importants qui engendrent une augmentation de la pollution et donc ainsi une étoile ferroviaire devenue un nœud qui compromet le développement solidaire et durable de notre Métropole.

La solution réside bien évidemment dans une solution de politique de mobilité ambitieuse avec un réseau structuré et multimodal, respectueux des objectifs environnementaux et économiques que nous nous sommes fixés pour répondre aux besoins des déplacements des habitants, des employés et des visiteurs de ce territoire.

L'objectif ambitieux du PDU de baisser de 300 000 déplacements quotidiens en voiture à l'horizon 2030 est impossible si nous ne faisons pas l'effort de renforcer la robustesse du réseau quotidien pour sauver nos gares, répondre à l'accroissement durable de la demande de déplacements passe par la valorisation, justement de ces gares pour assurer les transports du quotidien dans le cadre d'un RER qui, pour être efficace, devra être maillé.

D'ailleurs, ce réseau express métropolitain, mais ne cédon pas au pessimisme, a été imaginé dès 1997 dans le cadre du schéma global des transports structurants de l'agglomération et il a été retranscrit dans le SCOT avec, entre temps, et là je réponds à monsieur Millet, une vision qui initialement pensait à une infrastructure partagée pour finalement aboutir à une infrastructure connectée au regard du défaut de robustesse du réseau ferroviaire.

Par ailleurs, le SYTRAL œuvre activement en renforçant la toile du réseau de transport structurant, au fil des investissements de ses plans de mandat avec une offre renforcée et une stratégie sans précédent de renouvellement de rames de métro et de tramway, justement pour accueillir cette nouvelle capacité et les voyageurs qui descendent des gares.

Ce maillage facilite les interconnexions avec le réseau ferroviaire, comme avec les gares d'Oullins, de Jean Macé, de Vaise, de Vénissieux. Et bien évidemment, aujourd'hui nous disposons d'une tarification combinée développée avec OuRA. Le SYTRAL réfléchit et a déjà saisi la Région en vue de réfléchir à une tarification unique qui implique, bien évidemment, des efforts là encore financiers. Le renforcement du réseau et donc de l'offre, en particulier à Perrache et Part-Dieu, permettra de doubler la desserte des 35 gares de notre agglomération avec un cadencement au quart d'heure. C'est l'objectif.

En ce qui concerne plus précisément le hub central de la Part-Dieu et le tracé sous-terrain privilégié par la Métropole, la comparaison, ou du moins la proposition d'alternative avec la gare TGV Saint-Exupéry, est dénuée de sens. Cette gare, aujourd'hui fréquentée par 6 000 voyageurs par jour, n'a pas les mêmes objectifs que la gare Part-Dieu en termes de fréquentation et de proximité des pôles d'emploi.

Aujourd'hui, je l'ai indiqué, c'est plus de 370 000 emplois qui sont accessibles en moins de 15 minutes depuis la gare de la Part-Dieu. Ce n'est pas du tout le même volant d'emplois depuis cette gare Saint-Exupéry puisque l'on est à quelques milliers. De plus, le développement de la gare Saint-Exupéry se heurte à des contraintes, chers collègues, notamment à la présence de terres agricoles et naturelles à proximité qu'il faut préserver et au développement démographique limité des communes environnantes.

Enfin, rappelons une chose qui me semble importante, qu'a soulignée un peu monsieur Geourjon, si le débat public est mené sous l'égide de SNCF Réseau, la mise en circulation des trains s'effectuera -ou non- par SNCF Mobilités. Il s'agit aujourd'hui de robustesse et on met des trains là où l'on a, effectivement, des usagers.

Alors ce projet de 4 milliards d'euros représente un budget important, mais somme toute, grosso-modo le budget d'investissement de la Métropole de Lyon, celui du SYTRAL en trois mandats. On ne peut que regretter, pour un tel budget, un horizon à 2040 effectivement aujourd'hui difficilement acceptable quant au regard de l'antériorité des échanges, des discussions et la projection en termes de mise en œuvre alors qu'il est urgent d'accélérer la dynamique de ces travaux, en vue de ne pas justement dégrader plus encore la desserte de notre Métropole.

Comme le souligne la contribution de la Métropole, les aménagements à long terme du NFL sont nécessaires, indispensables même, pour accompagner et faire évoluer les comportements de mobilité, plus de trains, moins de voitures, comme dans le val de Saône et notamment avec tout le partenariat avec la Région, avec la réactivation d'un bus à haut niveau de service pour desservir Trévoux-Sathonay-Lyon puisque nous ne pouvons plus y déployer un train, pour aussi permettre la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, le renforcement de l'offre ferroviaire, c'est bien évidemment le choix d'une mobilité sobre et décarbonée à l'image aussi des choix que nous avons faits collectivement, dans le cadre du SYTRAL, de n'acheter plus que des bus propres, électriques, hydrogènes ou au gaz naturel et de mettre en œuvre, dès demain, le dispositif tick'air de renfort au regard de l'alerte canicule et pollution.

Mais il faut aussi améliorer le cadre de vie de nos habitants et l'attractivité de notre région puisque nous sommes au carrefour de corridors européens et que nous sommes un vrai moteur de développement économique de notre région.

Il faut dès lors aussi booster le développement et l'imbrication de nos pôles industriels et d'activités puisqu'ils sont eux-mêmes traversés de gares sur l'ensemble de leur maillage pour assurer une connexion directe à ces sites depuis le cœur de l'agglomération lyonnaise.

En conclusion, vous comprendrez que la réalisation de ce projet n'est pas simplement nécessaire, elle est indispensable au développement solidaire et durable de notre territoire. Ce projet doit se réaliser pleinement et non partiellement sous peine de voir un grand nombre de liaisons nationales et européennes se développer en dehors de la Métropole. Un territoire déconnecté du réseau international et dépourvu de moyens de modernisation de ses transports du quotidien est un réseau amené à fortement se dégrader et à conduire à l'asphyxie de ses territoires.

Le groupe Avenir Métropole votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET :** Monsieur le Président, chers collègues, quelques observations pour le compte de notre groupe sur cette délibération. Je dis cette délibération parce qu'effectivement dans le dispositif de la délibération qui nous est remise, il semble bien qu'il y ait un vote unique sur les deux documents soumis à la discussion et pas un vote séparé, comme cela vient d'être annoncé par un certain nombre de nos collègues qui considèrent qu'ils voteront différemment selon la contribution ou le cahier d'acteurs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Si, si, il y aura bien un vote séparé, le cahier d'acteurs et ensuite la contribution.

**M. le Conseiller BUFFET :** Très bien. C'est évidemment un dossier important, nous en avons déjà débattu ici au début de la procédure engagée par la Commission nationale du débat public. Beaucoup de choses d'ailleurs viennent d'être redites cet après-midi sur ce sujet, identiques pour la majorité d'entre elles et, finalement, constatant que nous ne sommes pas allés au bout, en tout cas, que collectivement, nous ne sommes pas allés au bout de la démarche.

Cette délibération pose évidemment, au-delà de son propre objet, la question des mobilités, de l'aménagement du territoire, de l'organisation de celles-ci, de la perspective dans le temps et des capacités financières à pouvoir le faire. Manifestement nous avons besoin, bien sûr, d'engager cette procédure, d'engager ces projets parce que la Métropole de Lyon rayonne, chacun le sait ici, au-delà de son propre territoire.

Elle est sans doute le fer de lance de la région Auvergne-Rhône-Alpes mais pas seulement, elle est aussi, en tous les cas si ce n'est un contrepoids, une Métropole d'équilibre à l'Île de France mais elle est aussi en relation avec les grandes métropoles européennes de l'arc sud européen, il faut donc lui donner, dans son territoire, les capacités d'assurer ce développement selon les principes qui sont les nôtres, qui sont des principes appuyés sur la notion du développement durable dans le respect de toutes les mesures qui ont été rappelées tout à l'heure par les uns ou par les autres, voire même dans le cahier qui a été proposé. Nous sommes d'accord avec cela.

Il n'empêche que le débat aujourd'hui se noue autour d'un aspect, j'allais dire, important mais partiel de la problématique. Et de surcroît, non seulement partiel mais qui nous projette à une réalisation qui n'interviendrait pas avant 2040, c'est-à-dire dans plus de 20 ans et qui, par ailleurs, porte en elle-même non pas toujours des solutions mais des questionnements puisque, simplement, sur la simple question de la liaison entre Saint-Clair et Guillotière, déjà s'opposent des points de vue.

J'aurais presque pu dire que nous aurions attendu que, dans la contribution que vous avez donnée, la position de la Métropole soit affirmée clairement et uniquement, à savoir qu'elle souhaite un passage en souterrain et rien d'autre. Mais, en même temps, vous dites "ah, si jamais cela ne fonctionne pas, il faudra bien imaginer un passage aérien". Eh bien non, il n'y a pas de "en même temps". La position claire que nous devons avoir et forte si nous voulons que les choses avancent, c'est un passage en souterrain et rien d'autre et on se donnera les moyens de

le faire si cela s'avère absolument utile naturellement mais il faudra le dire clairement et ne pas être sur le "en même temps".

La deuxième difficulté que nous avons, c'est qu'effectivement le contournement fret doit être terminé, il faut le redire fortement. Depuis des années, les choses traînent, on a la partie nord, on n'a pas la partie sud, il faut maintenant que l'État avance aussi sur ce sujet.

Reste l'aspect qui me semble, moi en tous les cas, le plus important au-delà de ce grand dossier, c'est celui des déplacements dits de proximité que l'on qualifie aujourd'hui de réseau TER, de réseau express métropolitain, on lui cherche un nom, en clair un TER à la lyonnaise. Je constate que, si on peut avancer effectivement sur les liaisons avec Grenoble, notamment dans le cadre du contrat de plan État-Région, on n'a absolument rien, aucune position de la Métropole qui soit tranchée, claire et précise, sur la partie ouest de cette Métropole.

On évoque peu la desserte du val de Saône en dehors de l'hypothèse des bus à haut niveau de service et on passe par pertes et profits la proposition qui a été faite à la fois par Xavier Odoès qualité de Maire de Grigny depuis 2014, également par notre collègue Christophe Geourjon pour son utilisation de la rive droite du Rhône, de cette ligne de chemin de fer entre Lyon et Saint Etienne qui représente à l'évidence une alternative à saisir immédiatement en alternative à l'A45. Pas un mot d'engagement de la Métropole sur ce sujet-là dans les documents qui nous sont soumis. Cela fait partie quand même, me semble-t-il dans la vision globale du système, d'une affirmation qui aurait pu être reprise dans les propositions de délibérations que vous nous faites.

Le premier document qui est ce cahier général, est essentiellement de l'ordre du constat qu'on peut partager assez largement. En revanche, sur le cahier d'acteurs qui, lui, engage de façon plus positive, il manque cet aspect de proximité qui, lui, peut s'inscrire dans un délai beaucoup plus bref et répondre à la demande immédiate que nous avons à gérer sur notre territoire métropolitain.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs notre groupe votera les deux amendements qui sont présentés par notre collègue Christophe Geourjon, le premier sur le CFAL et le second sur un complément de la délibération que vous nous proposez, notamment à travers l'usage de cette mise en place de ce TER métropolitain. Nous y tenons, il est essentiel.

Il y aurait bien d'autres choses à dire mais finalement, en arrivant au bout de ce processus qui a, certes été intéressant. J'ai participé à trois réunions dans ce débat où beaucoup de choses ont été dites, avec parfois peu de monde dans les réunions, à regret il faut bien le dire, souvent peu d'élus ou alors toujours les mêmes. Sur ce sujet aussi important, on aurait aimé que le débat très bien mené, je me permets de le souligner, soit nourri de façon beaucoup plus massive par la Métropole dans son cahier des charges pour donner effectivement les solutions qu'elle préconise et les projets qu'elle souhaite soutenir. C'est un regret pour nous.

Nous le voterons mais avec toutes ces réserves. Il aurait mérité d'être nourri bien plus fortement par la Métropole, par l'Exécutif, pour nous dire quel projet il soutient et quel projet il ne soutient pas. C'était aussi un acte politique fort. Nous savons ici dans cet hémicycle que des débats s'ouvrent sur des infrastructures routières, c'était l'occasion de clarifier.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire au nom de notre groupe sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buffet. Quelques mots très rapides parce que beaucoup de choses ont été dites, bien évidemment, sur l'opportunité, le "statu quo" est impossible et les chiffres ont été donnés ici : 250 000 véhicules qui entrent tous les jours dans la Métropole et 80 % des Grand Lyonnais qui habitent dans un rayon de cinq kilomètres d'une gare avec, bien sûr, un enjeu, des trains du quotidien mais aussi un enjeu national et international. Je rappelle simplement l'importance TGV et européenne au niveau du fret. Je souhaite dire peut-être qu'on peut regretter aussi, et cela a été dit par monsieur Devinaz, l'absence d'un débat public intermodal tel qu'il avait été évoqué par le comité d'orientation des infrastructures.

Je veux dire aussi que, bien évidemment, je crois que cela répondra peut-être à l'inquiétude de monsieur Buffet et on le verra d'ailleurs dans ce que l'on proposera, sur le fait d'adopter les amendements, c'est un travail collectif et le travail qu'a mené l'UDI et monsieur Geourjon viendra enrichir le texte, c'est en tout cas ce que je proposerai au moins pour l'un des deux amendements, et donc cela répondra à votre interrogation ou votre inquiétude parce que bien évidemment, sans attendre 2040, et cela a été dit d'ailleurs en début de Conseil à travers une intervention de Christophe Geourjon, il faut que la Métropole et la Région s'entendent pour faire des propositions au service des territoires en lien avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) voisins de la Métropole, et ce que vous évoquiez, l'appel à projet pour les RER métropolitains porté par la Ministre est l'occasion bien évidemment de travailler main dans la main au service de l'intérêt général sur ce dossier et répondre, j'allais dire "à l'urgence", en tout cas "en urgence".

Il faut rappeler aussi que nous avons eu un débat ici, pas simplement à travers l'enquête publique, mais nous avons eu un débat ici puisqu'une Commission générale a eu lieu qui a enrichi aussi la contribution et le cahier d'acteurs. Cela n'a pas été un travail isolé de l'Exécutif, je n'ai pas l'impression que l'on soit vague, et d'ailleurs si nous l'étions, il n'y aurait pas des groupes qui s'abstiendraient sur les solutions souterraines ou aériennes mais on prend acte notamment des avis des communes concernées : Lyon, Villeurbanne et sans doute, si je l'ai bien compris, dans quelques jours, la commune de Caluire et Cuire.

Je voudrais dire aussi sur l'équilibre entre les gares, peut-être "tordre le cou" à l'idée qu'il existerait un fossé entre la vision de la Métropole et celle de la Région sur le bon équilibre entre la Part-Dieu et la gare de Saint-Exupéry. D'abord, c'est une question d'aménagement et de chiffres et j'allais dire de bon sens. La Part-Dieu, c'est 700 trains par jour, c'est 32 millions de voyageurs annuels au moment où l'on parle. Saint-Exupéry, c'est 30 trains par jour, c'est 1,5 million de voyageurs, et donc personne ne conteste qu'à l'horizon 2040, ce qu'on peut appeler le barycentre va mécaniquement se déplacer vers l'est, d'ailleurs les travaux du SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise), certains y participent ici, ne disent pas autre chose.

Dans ce cadre, Saint-Exupéry peut devenir une gare d'équilibre et de desserte du territoire sans risque d'ailleurs de déstabiliser le cœur de la Métropole et la Part-Dieu mais, en même temps, on ne peut pas être schizophrène, c'est pour cela -j'entendais monsieur Buffet qui affirmait un certain nombre de choses- qu'on ne peut pas dire à la fois sur le métro, qu'il faut absolument le connecter à la Part-Dieu et, sur le ferroviaire qu'il faudrait diminuer les possibilités d'interconnexion, sinon on peut être à un moment donné contradictoire. La vision équilibrée, c'est celle qui permet, d'une part de conforter le hub national de correspondance à la Part-Dieu mais aussi par voie de capillarité à la gare de Perrache qu'il ne faut pas négliger, tout en autorisant à Saint-Exupéry un développement qui doit se faire au gré des besoins réels de la population du bassin de vie.

Voilà quelques mots sur ce qu'on a appelé le scénario alternatif sur la base du CFAL partiel, cela a été évoqué ici, on ne peut pas en l'état donner quitus à ce scénario, d'abord il serait délétère, cela a été expliqué d'ailleurs par Jean-Luc Da Passano tout à l'heure pour la Métropole vis-à-vis des territoires autour de la Métropole. Nous avons convenu et délibéré sur une réalisation concomitante de la partie nord et de la partie sud et validé un scénario partiel, sans aucune garantie sur la réalisation du sud, ce serait, et cela a été dit tout à l'heure, contraire à la vision que l'on porte de l'aménagement du territoire, et en particulier choisissant de sortir le fret de la Part-Dieu mais en acceptant finalement qu'il continue à traverser un certain nombre de territoires, Vénissieux, Saint Fons, Saint Priest mais également aussi des communes du département de l'Ain, je pense notamment à Ambérieu et à Montluel. Voilà ce que je voulais vous dire de manière très rapide.

Nous allons demander un peu de concentration et d'attention parce que nous allons effectivement voter en plusieurs fois. D'abord plusieurs amendements ont été déposés sur le cahier des acteurs puisque nous parlons d'abord du cahier des acteurs.

Puisqu'il a divisé son temps de parole à peu près en deux, je vais passer la parole à monsieur Hémon qui va nous évoquer son amendement sur le cahier des acteurs.

**M. le Conseiller délégué HÉMON :** Merci monsieur le Président. L'amendement vous l'avez tous sur table.

*(VOIR amendement - annexe 2 page 171)*

Il consiste à inverser la proposition et à privilégier dans notre choix, la gare en surface. Je vais vous dire pourquoi, parce que si elle a effectivement quelques inconvénients qu'il nous revient de résoudre, qu'il nous revient de transformer en opportunité, nous pensons que c'est possible. L'option d'une gare souterraine a bien plus que des inconvénients. Cela a été souligné par plusieurs personnes déjà.

Elle produit des risques avérés pour nos enfants et nos petits-enfants qui vont subir nos refus de regarder en face la réalité du réchauffement climatique, qui vont subir sans doute notre absence d'anticipation devant la dégradation continue de la planète, dégradation qu'une politique de croissance tous azimuts a produit et continue de produire.

Cette tendance folle à faire l'autruche transpire dans le texte que nous amendons. En effet, comme une autruche met la tête dans le sable pour ne pas voir le danger arriver, nous nous mettons la gare sous terre comme si de manière magique tous les soucis disparaissent parce qu'on ne voit pas l'ouvrage.

Mais l'argument principal est assez énorme puisqu'il énonce que le principal avantage d'une gare souterraine est qu'elle n'est pas en surface ! *La Palice is back* ! Total respect devant cette puissance argumentaire. Oserai-je vous affirmer que le principal avantage d'une gare en surface, c'est qu'elle n'est pas souterraine ?

Le seul argument avancé est celui des nuisances sonores que produiraient des voies supplémentaires en surface. Je crois qu'il est important, qu'il faut y répondre bien sûr, car les nuisances sonores sont bien trop souvent sous-estimées, ignorées même. La réduction de ces nuisances doit être une des conditions majeures de la réalisation



de cet aménagement. Qui peut penser qu'à 20 ans ou 30 ans, on ne peut pas, avec un programme de recherches ambitieux, régler ce problème en agissant à la source d'une part et aussi au niveau des protections anti-bruit ?

Cela fait partie plus globalement de l'enjeu déterminant de la solution en surface : réussir l'intégration urbaine bien sûr de ces voies, tant sur le boulevard Stalingrad que sur celui des Tchécoslovaques au sud. Et c'est possible, il y a de la place. En effet, le boulevard Stalingrad mesure 30 mètres, donc un viaduc estacade de 10 mètres supporterait les deux voies et il resterait encore 20 à 22 mètres de l'estacade aux immeubles côté Tonkin ! Ce serait surtout l'opportunité de requalifier tout ce boulevard, ce serait l'opportunité même pour le requalifier, l'apaiser, et pourquoi pas le débitumer en partie.

Pourquoi ne pas se saisir de cette opportunité pour lancer un grand concours d'urbanisme, par exemple ? Cela nécessitera l'abattage d'une centaine de platanes, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, l'équivalent d'un bosquet de deux ou trois hectares. Mais il reste plein d'endroits pour planter des arbres, pour planter des dizaines et des centaines d'arbres. Ce remplacement doit avoir lieu et il doit même avoir lieu, je dirais, à valeur carbone identique. Il doit être, là encore, une condition indispensable du projet.

Je pourrais détailler, soit cette partie, soit aussi le boulevard des Tchécoslovaques, qui lui aujourd'hui est une véritable autoroute urbaine par endroits. Il y a l'opportunité, là encore, de requalifier la trémie, le pont de l'Épargne et de permettre, enfin peut-être, la circulation des piétons et des cyclistes.

Creuser des voies souterraines ne réduira pas le trafic en surface des TGV, puisqu'ils n'arrivent pas par la branche d'Ambérieu, trafic qui doit d'ailleurs augmenter encore de 20 %.

Mais une solution en surface autorise la création de haltes ferroviaires supplémentaires, par exemple aux Brotteaux, à Saint-Clair et au sud à Guillotière, haltes facilitant largement l'intermodalité et transports du quotidien et les plans montrent bien et SNCF Réseau le reconnaît, que la version souterraine, quasi réservée aux TER, ne permettra pas la liaison Part-Dieu-Perrache qui est maintenue dans le scénario en surface et indispensable elle aussi pour un maillage.

Et il est clairement expliqué qu'avec la gare souterraine, ce sont les voies dédiées aux RER qui seraient à moins 20 et à moins 30 mètres. Quid alors de l'intermodalité facilitée ? Quid alors de la facilitation des transports du quotidien ? Quid encore des vélos qu'il faudra se trémousser pour monter ou descendre ces 30 mètres ?

Mais c'est tellement moins important sans doute qu'augmenter la surface commerciale de la gare. Car c'est cela au final qui intéresse, qui est pour certains le véritable objectif : augmenter les surfaces commerciales, les surfaces de ventes. Les aéroports et les gares sont aujourd'hui des galeries commerciales en pleine croissance. Ce n'est pas cela que nous voulons pour nos concitoyens.

Et puisqu'on en est aux questions d'argent, le différentiel d'un milliard et demi entre ces deux options pourrait être très utilement utilisé pour construire, fiabiliser, développer le RER à la lyonnaise, outil essentiel dans une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique, contre la pollution atmosphérique.

Je conclurai avec l'argument le plus important, car le plus menaçant pour nos enfants et nos petits-enfants. Ce sont les impacts sur la nappe phréatique. Je vous ai dit, tout à l'heure, combien elle était déjà fragilisée, combien elle le sera encore plus dans les années, les décades à venir par le réchauffement. Et creuser ainsi pour mettre sous terre l'équivalent de la Cité internationale (un joli grand cube) à ras la nappe, avec des effets estimés dangereux sur la température de l'eau et sur sa circulation, mais non encore réellement étudiés, est un risque énorme qu'en toute responsabilité nous ne devons pas prendre.

Vous disposez d'un ensemble d'arguments qui vous permettent, je crois, d'adopter notre amendement, de ne pas sacrifier au "Dieu marchandise", un milliard et demi d'euros, de ne pas sacrifier la sécurité de nos enfants et petits-enfants, de reconnaître que l'enjeu climatique, la réduction des risques liés, est bien notre priorité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Hémon. Je vous propose de rejeter cet amendement. Je vous rappelle que dans notre cahier d'acteurs, nous avons privilégié le scénario souterrain. En l'occurrence, je vous propose de voter contre cet amendement. Nous allons passer au vote.

- pour : Europe Écologie-Les Verts et apparentés ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires (sauf Mme Rabatel qui s'est abstenue) ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Mme Rabatel (Lyon Métropole gauche solidaires).

Rejeté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il est rejeté, je vous remercie. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés a déposé deux propositions d'amendement. Je vous laisse la parole pour les présenter, monsieur Geourjon.

*(VOIR amendements n° 1 -annexe 3 page 173- et n° 2 -annexe 4 page 174-)*

**M. le Conseiller GEOURJON** : Très rapidement puisque je l'avais fait déjà dans l'intervention, le premier amendement vise à réaffirmer que le contournement fret de l'agglomération lyonnaise, le fameux CFAL, doit être réalisé de manière concomitante à la désaturation du NFL, pour effectivement sortir les trains de marchandises de l'agglomération lyonnaise où ils n'ont rien à faire.

Le deuxième amendement vise à affirmer que, dans le cadre de la désaturation du NFL, il faut qu'il y ait un phasage et que les trains du quotidien, les transports du quotidien, notamment le renforcement de la liaison Grenoble-Lyon-Perrache via Jean Macé, Vénissieux, Saint Priest ou Bourgoin Jallieu peuvent être réalisés à très court terme, puisque là-dessus, il y a un consensus, et de même connecter l'ouest de l'agglomération et le Val de Saône au reste de l'agglomération par le renforcement de la capacité du tunnel Saint-Irénée.

Je vais juste rappeler ce que je disais dans l'introduction sur le rapport de compte-rendu du Conseil du 18 mars : au niveau de la Métropole de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine travaillent sur un projet de RER pour répondre à l'appel d'offres de la Ministre des transports et leur objectif, c'est que ce RER bordelais soit mis en œuvre en 2025. Donc, c'est possible !

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot sur ces deux amendements et ensuite, nous passerons au vote ?

**M. le Vice-Président DA PASSANO** : Oui, très franchement, je pense que l'amendement n° 1 peut être partagé, à peu près par tous les groupes. Je crois que monsieur Buffet demande la parole.

Je termine, j'en ai pour 30 secondes. Je crois qu'il correspond bien à ce que beaucoup d'entre nous ont dit.

En revanche, il me semble que l'amendement n° 2 fait référence à un certain nombre de projets dont la Métropole ne maîtrise pas l'instruction technique même si, sur le fond, on est nombreux à être d'accord sur la réalisation d'un véritable RER métropolitain dans notre agglomération.

Donc on peut, si le Président le souhaite, séparer les deux, peut-être voter l'amendement n° 1 et puis, je proposerai ensuite, après que monsieur Buffet se soit exprimé, une reformulation de l'amendement n° 2.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Buffet.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, simplement pour redire très clairement à l'assemblée que, sur l'amendement n° 1 relatif au transit du fret, nous voterons l'amendement de l'UDI, intégralement bien sûr.

Sur l'amendement n° 2, il fera peut-être l'objet d'une discussion à part, puisqu'il y a une proposition de sous-amendement qui est faite mais, sur le principe, nous voterons l'amendement déposé par le groupe UDI également, cet amendement n° 2. Nous avons eu sur la table l'amendement déposé par l'Exécutif en remplacement du n° 2 de monsieur Geourjon et de son groupe. Très sincèrement, nous considérons que celui de monsieur Geourjon et de l'UDI est bien meilleur.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, je crois que monsieur Geourjon, vous voulez dire un mot peut-être sur le deuxième amendement, puisque nous en avons discuté. Allez-y !

**M. le Conseiller GEOURJON** : Oui je l'ai présenté il y a quelques minutes. C'est clair que j'entends la remarque de Jean-Luc Da Passano sur le fait qu'il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas sous maîtrise de la Métropole donc ça c'est un argument que j'entends et que je reçois. Après, je pense qu'on peut afficher une ambition, même si ce n'est pas complètement dans nos compétences. Ceci étant, la proposition de l'Exécutif reprend au moins la nécessité d'avancer très vite sur les transports du quotidien et sur la possibilité d'avancer très vite sur le Lyon-Perrache-Grenoble.

Je regrette juste qu'on n'évoque pas suffisamment l'ouest et le Val de Saône dans cet amendement de synthèse.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. On va avancer, je vais proposer de mettre aux voix le premier amendement de l'UDI en vous demandant de voter pour. Je vous demanderai, sur le deuxième amendement de voter contre et, si vous en êtes d'accord, d'adopter l'amendement de l'Exécutif qui viendra se substituer au deuxième présenté par l'UDI.

Je vais faire cela dans le bon sens. Je mets aux voix le premier amendement.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose donc de rejeter le deuxième amendement de l'UDI en attendant celui présenté par l'Exécutif. Je mets donc aux voix la deuxième proposition d'amendement.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Avenir Métropole ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; M. Havard (non-inscrit) ;

- abstention : néant.

**M. LE PRÉSIDENT :** On va compter peut-être. On va recommencer si vous le voulez bien et, à la table, vous allez compter. Je remets donc aux voix le deuxième amendement. Compte tenu de l'enjeu qui est un enjeu technique, on va voir la suite. C'est bon, vous avez compté ?

Rejeté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets maintenant aux voix le quatrième amendement qui reprend en partie l'amendement n° 2 de monsieur Geourjon.

*(VOIR amendement - annexe 5 page 175)*

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ;

- abstention : néant.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui, on vous donnera le décompte et on vous réexpliquera la petite différence entre les deux qui ne va pas révolutionner ni le monde ni le cahier d'acteurs je pense. Franchement, on peut jouer à ce jeu-là pendant longtemps mais je pense qu'on ne donne pas un spectacle extrêmement intéressant me semble-t-il.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur Kimelfeld, excusez-moi, merci de me donner la parole mais ce n'est pas possible. On ne peut pas se satisfaire...

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous voulez qu'on fasse un vote nominatif moi j'ai le temps si vous voulez ?

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Nous aussi, c'est ça la démocratie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Allons-y, il n'y a pas de problème, avec plaisir. Moi je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'enjeux mais puisque vous souhaitez qu'on fasse un vote nominatif, nous allons le faire pour respecter la démocratie. Je vous demande donc de rester à vos places et nous allons donc repasser au vote de l'amendement n° 2 de l'UDI avec un vote nominatif. On va laisser nos agents s'organiser et appeler par ordre alphabétique et nous voterons sur le deuxième amendement de l'UDI. Merci. Ça nous fait un temps de réflexion comme ça.

Madame Michonneau, vous avez la parole. Donc on vote pour l'amendement n° 2 de monsieur Geourjon, le premier ayant été adopté. J'ai demandé à ce qu'on vote contre, je ne voudrais pas bloquer les débats extrêmement pertinents et intéressants. Allons-y !

*(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Est-ce que vous pouvez nous donner le résultat pour que nous puissions avancer pour la suite des festivités ? On va attendre les chiffres parce que sinon, on va me redemander les chiffres donc je vais les donner si vous le voulez bien, on va patienter, puisqu'on a pu patienter jusque-là, on va patienter encore un moment pour être très précis. Moi je suis très rigoureux donc la rigueur étant une de mes qualités, ça va continuer jusqu'au bout.

Pouvez-vous nous donner le résultat s'il vous plaît pour qu'on passe à la suite ? Merci.

*(VOIR résultats du vote - annexe 6 page 176)*

Nombre de votants .....	152
Nombre de suffrages exprimés.....	152
Majorité.....	76
Pour l'amendement.....	64
Contre l'amendement .....	88

**M. LE PRÉSIDENT :** Cet amendement est rejeté.

Je vous propose, pour enrichir l'amendement de monsieur Geourjon, après cette parenthèse extrêmement intéressante, d'adopter et, si vous en êtes d'accord à main levée, l'amendement proposé par l'Exécutif qui reprend en grande partie l'amendement de monsieur Geourjon, en respectant simplement quelque chose de technique pour être bien dans les clous dans le cahier d'acteurs. Je mets l'amendement aux voix.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ;

- abstention : néant.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Cet amendement est adopté. Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix le rapport cahier d'acteurs et je vous demande d'approuver le cahier d'acteurs enrichi par l'amendement de monsieur Geourjon et par l'amendement de l'Exécutif.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Chabrier, Mmes Belaziz, Tifra, M. Kabalo, (pouvoir) du groupe La Métropole autrement ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Les Républicains et apparentés ; La Métropole autrement (sauf M. Chabrier, Mmes Belaziz, Tifra, M. Kabalo -pouvoir- qui ont voté pour) ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Maintenant je vais mettre aux voix, dans un second temps, l'approbation de la contribution libre.

Adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour ce moment magnifique. Merci beaucoup, on peut se féliciter collectivement.

---

**N° 2019-3575 - développement solidaire et action sociale** - Engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3575. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président, il va être difficile d'enchaîner. La délibération que je vais vous présenter engage la Métropole de Lyon dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté... *(Brouhaha dans la salle)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez-y madame Laurent !

**Mme la Vice-Présidente LAURENT** : Oui monsieur le Président. C'est une présentation que nous ferons à trois voix : pour ce qui me concerne pour rappeler le contexte et les engagements, Georges Képénékian et Valérie Glatard vous parleront plus précisément des actions.

Comme je le disais, la Métropole de Lyon s'est engagée en décembre dernier dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie aboutit aujourd'hui à un plan constitué de 50 actions toutes exprimées au cours d'une large concertation de plus de 300 représentants d'associations de communes, que ce soient les services et les élus et des personnes en situation de précarité.

Ces différentes actions vont permettre de mieux coordonner les ressources et les actions existantes entre partenaires, elles vont permettre de développer des actions nouvelles et complémentaires à celles de la Métropole, comme le Logement d'abord, le PMI'e ou de nos partenaires : la CAF, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), le Pôle emploi, la DDSC (Direction départementale de la cohésion sociale). Ce n'est pas un dispositif qui se rajoute à d'autres dispositifs existants, c'est un dispositif qui a pour vocation de fluidifier et à mettre en cohérence les dispositifs existants.

Ces actions s'adressent aux publics les plus fragiles qui sont hors cases ou éloignés de nos dispositifs car nos politiques d'actions sociales sont parfois trop complexes pour s'adresser aux plus fragiles. On peut citer la multiplicité des formulaires à remplir, des interlocuteurs à rencontrer et parfois, des renvois de guichet en guichet.

C'est un budget de 3,2 M€ par an pendant trois ans qui représente une véritable opportunité pour aller encore au-delà de ce que l'on fait déjà. Il financera notamment des actions de prévention identifiées comme prioritaires lors de la concertation, notamment autour de la petite enfance sur l'acquisition du langage. Je souligne les actions définies qui accordent une place centrale à la participation des personnes concernées.

Je tiens à remercier aussi les 14 élus de notre collectivité qui, au côté du Préfet, ce sont mobilisés pour co-piloter la démarche de concertation. Ils représentent toutes les compétences que notre collectivité porte, en lien avec nos thématiques, l'action sociale, l'insertion, l'habitat, les mobilités, la culture, la politique de la ville, la participation citoyenne, la vie associative, le sport.

Je remercie également les équipes d'Anne-Camille Veydarier et de Julien Rolland. Je tiens à saluer tout particulièrement leur mobilisation et la réactivité des services et des pilotes des ateliers de concertation et ils sont nombreux au sein de la DSHE (Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation). Ce travail nous amène aujourd'hui à un plan qui est bien ancré sur le territoire. Et je tiens également à remercier toutes les structures partenaires, les associations, les communes qui ont participé à la concertation.

Je donne maintenant la parole à Georges Képénékian et ensuite à Valérie Glatard qui vont vous décrire les actions que nous mettrons en œuvre.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Merci Murielle. Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais renforcer l'importance de ce plan. Comme tout plan, il permet d'avoir une vision exhaustive, plus large, d'un problème et nous permet donc, du coup, grâce à cette vision globale, de pouvoir mener des opérations que je qualifierai d'innovantes.

Premier point fort : mieux orienter et orienter plus vite les publics rencontrés, c'est l'objectif d'une partie des actions présentées. Nous allons progressivement généraliser le principe du référent unique de parcours, référent unique de parcours dans les Maisons de la Métropole pour éviter les risques de rupture, notamment lorsque la personne change de statut, comme par exemple un mineur qui devient majeur.

Plus de 300 professionnels vont être ainsi formés et accompagnés pour assurer la mise en œuvre de cette mesure. C'est un véritable changement de posture et de pratique professionnelle pour garantir aux usagers une plus grande cohérence et fluidité de leur parcours.

Nous allons également développer les actions pour "aller vers", pas seulement attendre que les publics viennent mais aller à leur rencontre, pour les publics en particulier les plus éloignés de nos dispositifs. Ainsi, des permanences sociales hors les murs des Maisons de la Métropole pourront être mises en place via des centres sociaux, via le bus info santé, via de nombreux partenaires.

Des accueils sans rendez-vous pourront être proposés dans les Maisons de la Métropole, à l'image de ce qui se fait déjà sur Lyon et Villeurbanne. Sept communes sont actuellement à plus de 30 minutes de transport en commun d'une Maison de la Métropole. L'objectif est d'assurer un point d'accueil, les communes concernées seront, évidemment, associées.

Deuxième point fort : notre travail de concertation nous permet de construire des actions mieux coordonnées à destination des publics en difficulté. Par exemple, pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, sera créé un dispositif qui croise logement, insertion, santé et accompagnement vers la formation et l'emploi, 161 jeunes seront concernés. Ou encore pour les femmes isolées à la rue avec de très jeunes enfants, cette question a été très discutée, nous allons renforcer le travail des maraudes existantes pour mieux les repérer et les accompagner en coordonnant les dispositifs d'hébergement portés par l'État, ceux de la PMI, de la protection de l'enfance et de l'insertion et, bien sûr, ceux des modes de garde proposés par la CAF.

Ce point me permet d'insister fortement sur le décloisonnement entre professionnels qui est en train de s'instaurer pour traiter des situations, en particulier les plus complexes qui sont incluses dans ce plan.

Deux mesures, pour terminer, seront particulièrement attendues :

- la création d'une équipe mobile psychiatrique qui interviendra dans les établissements de la protection de l'enfance pour soutenir des éducateurs spécialisés en difficulté face aux troubles de l'enfant. Cela nous paraît un point très important de repérer au plus tôt un certain nombre de dérives de ces jeunes qu'il faut prendre en charge et cela, malgré la crise de la psychiatrie dans notre pays, c'est un autre sujet ;

- la mise à disposition d'éducateurs de prévention spécialisée en milieu scolaire pour faire le lien entre l'école et les familles lorsqu'un risque de décrochage scolaire est repéré.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, notre concertation a également souligné l'importance de rendre les publics en précarité acteurs de leur projet de réinsertion. Il nous paraît important d'utiliser ces connaissances et ce savoir. Et cela nous amène à proposer un budget participatif de 75 000 € pour réaliser des projets qui répondent à leurs besoins. À l'image du projet "bagage rue" créé par des SDF et des bénévoles engagés pour permettre aux sans-abris de déposer leurs affaires en toute sécurité.

Voilà quelques exemples de ce plan que nous voulons vous présenter mais je vous assure que le travail qui se fait tous ensemble est d'ampleur et je crois qu'il est de nature à répondre mieux à cette question. Je laisse la parole à Valérie Glatard.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD :** Merci Georges. Le plan de lutte contre la pauvreté, inutile de le dire mais peut-être quand même, rejoint les orientations métropolitaines et notamment celles du PMI'e. Sur le volet insertion, les moyens supplémentaires vont nous permettre de renforcer des actions déjà engagées dans nos appels à projets, notamment nous allons renforcer l'accompagnement des publics en souffrance psychique vers l'emploi, vers des métiers qui recrutent, dans une logique d'emploi d'abord. Nous soutiendrons également cette logique pour un public plus large comme le propose, par exemple, le modèle Convergence qui permet une mise en emploi direct pour des sans domicile fixe avec un accompagnement adapté.

Nous appuierons le développement d'initiative déjà bien engagé comme Territoires zéro chômeur de longue durée ou bien le programme PERLE (parcours évolutif de retour vers le logement par l'emploi) du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris ou encore le programme Job coaching, ou bien l'évolution de l'offre des différentes structures de l'insertion par l'activité économique pour aller vers des secteurs qui recrutent, comme l'industrie, le numérique, le bâtiment, etc.

L'objectif est de mieux accompagner les personnes dans leur projet en renforçant l'individualisation des parcours. Une autre déclinaison consiste à développer les échanges entre employeurs sur l'accompagnement des publics en insertion qu'ils accueillent. Il s'agira également de renforcer les actions menées dans le cadre de la charte des 1 000 entreprises pour l'emploi, plus de 4 000 personnes bénéficient des actions des entreprises dont 900 pour des recrutements.

Orienter mieux mais surtout plus rapidement : une refonte du dispositif d'orientation s'engage dès maintenant en plusieurs étapes avec un état des lieux et des propositions d'expérimentation qui se déclineront sur six territoires puis un accompagnement à cette réforme sur l'ensemble du territoire métropolitain. Et bien entendu, le groupe d'évaluation et de participation pour l'insertion (GEPI) expérimental sur le premier semestre 2019, va dès maintenant s'étendre au territoire métropolitain. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Il y avait cinq minutes pour monsieur Gachet, non-inscrit, qui est absent. Deux minutes pour le Groupe de réflexions et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Le GRAM rend son temps de parole en s'associant à l'intervention à venir du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, quatre minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, alors que la prévention et la lutte contre la pauvreté font l'objet d'une stratégie nationale, nous sommes aujourd'hui réunis pour procéder au vote de son implication sur le territoire, en tant que territoire démonstrateur.

La Métropole s'engage conjointement avec l'État à réduire la pauvreté à travers une convention-cadre d'une durée de trois ans dès l'automne 2019. Si l'engagement financier est de 2,1 M€ par an, à parité entre l'État et la Métropole, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'engager une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce problème touche 15,7 % de la population métropolitaine, ce qui est supérieur au taux national qui est de 14,3 %. En 2018, environ 11 000 mineurs ont été pris en charge au moins une fois par l'aide sociale à l'enfance et plus de 84 000 habitants de notre Métropole vivent dans un foyer allocataire du RSA.

La Métropole se doit donc d'agir à travers des objectifs partagés et surtout des actions concrètes, qui lui permettront à la fois de mieux coordonner les acteurs mais également de privilégier la prévention et, enfin, d'expérimenter de nouvelles manières de faire. Femmes, jeunes et enfants, familles monoparentales, personnes âgées, handicapés, individus vivant sous le seuil de pauvreté, et tant d'autres publics seront concernés par ce plan pauvreté.

Il est indispensable que la Métropole aide les citoyens en situation précaire, qu'elle les oriente et qu'elle les accompagne. C'est aujourd'hui ce que vous nous proposez à travers un plan d'action qui vise des publics éloignés des dispositifs. Il s'agit par exemple de repérer et d'accompagner des familles avec enfants et mineurs vivant dans la rue ou encore de renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

À ceci, viennent s'ajouter six actions volontaires qui s'articulent autour de cinq thèmes transversaux : le développement de la prévention auprès de la petite enfance, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, un meilleur accompagnement des problématiques de santé mentale, la favorisation de l'accès de tous à la culture, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et la mise au cœur de la démarche des publics en grande précarité.

Vous l'aurez compris, AGIR votera en faveur de cette délibération, en faveur de ce plan pauvreté, en espérant qu'il puisse être prolongé et amélioré au-delà du contrat triennal. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Hamelin. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera bien sûr cette délibération et ce plan de lutte contre la pauvreté. Nous apprécions que la Métropole s'engage avec l'État sur ce sujet. Nous apprécions la concertation approfondie malgré un timing assez serré dû au calendrier de l'État. Nous apprécions la volonté de créer des liens dans la durée avec tous les partenaires (communes, CCAS, associations, institutions diverses et tout spécialement les personnes concernées). Nous apprécions l'ajout de six actions de la Métropole aux cinq actions socles de l'État, les liens organiques avec le projet métropolitain des solidarités mais aussi nos autres projets comme territoires zéro chômeur.

Nous nous réjouissons de la création de huit postes et demi, c'est tellement rare malgré les besoins. Nous saluons le bon ciblage des publics touchés par la pauvreté : les petits-enfants, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap ou âgées, les familles monoparentales qui représentent 17 % des familles de la Métropole et les familles à la rue. Je rappelle que beaucoup de ces problématiques sont aussi répertoriées et cartographiées dans l'atlas des politiques sociales du projet métropolitain des solidarités. On ne les découvre pas aujourd'hui.

Au positif, le plan cherche sur plusieurs actions à s'attaquer à la reproduction de la pauvreté en travaillant sur l'accès à la culture et à l'éducation. On sait que plus on a un diplôme, moins on est au chômage et aussi sur l'accès à l'emploi et aux droits. J'apprécie aussi que l'on parle, je cite "de faciliter l'accès aux établissements pour les personnes âgées ou handicapées très précaires" alors que la politique nationale actuelle de désinstitutionnalisation

semble parfois oublier qu'il faut quand même des établissements pour certains publics qui ne peuvent vivre seuls. Et il y a des actions très concrètes et tellement nécessaires comme bagage'rue pour les SDF.

Chacune et chacun compte pour un. Tout ce que nous pouvons faire de plus et de nouveau est positif. Une vie est une vie, gâchée, difficile, ou bien une vie à qui on tend la main pour progresser, se sortir des difficultés. Donc, notre groupe apprécie ce travail de la Métropole et cette volonté de l'État. Mais en même temps, devant la persistance de la pauvreté depuis tant d'années, nous en gardons un goût amer.

Il y a ce chiffre lourd de 17,5 % de personnes pauvres sur la Métropole contre 14,3 % sur le plan national. Nous sommes loin de l'opposition ville/campagne, brassée ces temps dans certains mouvements sociaux et médias. Les Métropoles comptent et attirent aussi beaucoup de personnes très défavorisées.

D'autre part, la question du logement accessible reste aussi fondamentale pour toutes ces personnes pauvres. On sait par exemple que des enfants sans toit ont une scolarité beaucoup plus compliquée. Or, dans la Métropole, l'accès au logement social est de plus en plus difficile, la construction a baissé l'année dernière, et le nombre de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) construit dans l'année, c'est le logement le plus social, est inférieur aux PLUS (prêt locatif à usage social) et aux PLS (prêt locatif social). Ensuite, le taux de chômage sur la Métropole est aussi un peu supérieur à la moyenne nationale car notre population augmente. Or, le chômage est une source profonde de la pauvreté.

Enfin, la première des préventions contre la pauvreté est un meilleur partage des richesses et une réduction des inégalités. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite vivement que l'État s'y attaque de façon beaucoup plus active et que le plan pauvreté soit prorogé au-delà des trois ans prévus car la pauvreté n'aura certainement pas encore disparu dans trois ans. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Rabatel. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère HOBERT** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la Métropole s'engage, cela vient d'être dit et nous le répétons, le groupe PRG votera favorablement cette délibération. Du rapport que nous avons voté en décembre dernier, on se souvient qu'il nous était proposé de lutter contre la pauvreté, avec des objectifs louables, quoiqu'assortis d'un budget modeste d'un peu moins de 10 M€.

De même, on se souvient qu'il avait été question d'un plan répondant à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée alors qu'on pouvait se demander si, paradoxalement, cette même stratégie nationale avait suffisamment pris la mesure de certaines souffrances et attentes de personnes victimes d'une grande précarité.

On pouvait encore se demander si, par la suppression des contrats aidés, ces mêmes instances nationales avaient appréhendé le désarroi des bénéficiaires et des structures y ayant recours. Nous pouvons évidemment ajouter à cette liste les nouvelles mesures sur l'assurance chômage. Une main ouverte, une main fermée, en quelque sorte.

Bref, quelques mois après les premiers débats sur le plan pauvreté, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui apporte des réponses aux questions qui avaient été soulevées. Cette stratégie nationale, appliquée au territoire démonstrateur que nous sommes, semble désormais plus claire grâce au travail de notre collectivité notamment. En effet, entre ces deux délibérations, c'est à partir d'un épisode de concertation que nous saluons vraiment, entre les décideurs politiques, les acteurs sociaux, les associations et les usagers concernés au premier titre, qu'ont été élaborées ces 11 fiches présentant des actions concrètes, variées, ciblées et parfois innovantes. Une fois ces objectifs fixés, nous appelons de nos vœux la poursuite de cette collaboration entre tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Nous l'avons compris, ce plan et ces 11 actions n'ont pas vocation à remplacer nos politiques sociales. Il s'agit d'un complément à ce que fait chaque jour la Métropole, d'un ajout aux 950 M€ que nous consacrons chaque année aux politiques de solidarité. À ce titre, nous ne pouvons qu'accueillir avec impatience les moyens supplémentaires qui nous seront alloués dans le cadre de la convention triennale avec l'État.

Quelques remarques sur les fiche actions qui nous sont présentées : d'abord, comme dit plus haut, la démarche qui les a conduites a pris en compte des publics très fragiles, permettant de répondre à des besoins particuliers et complémentaires de l'existant, des actions coordonnées.

Ensuite, le caractère innovant de certaines d'entre elles mérite d'être souligné : il en va ainsi de maraudes, qui n'étaient jusqu'à présent pas organisées par la Métropole, et qui permettront d'aller directement vers les publics en grande précarité. Nous en profitons pour saluer l'engagement des travailleurs sociaux.

Les plus jeunes font l'objet d'une attention appuyée, on le constate notamment par la fiche 9, qui a pour but de leur permettre l'accès à des pratiques culturelles grâce, notamment, à un jumelage entre les maisons de la Métropole



et les équipements culturels. Et nous apprécions que, parmi les actions proposées par la Métropole en complément du socle national, l'accent soit mis sur les dispositifs à leur intention.

Citons aussi parmi les actions engagées et à saluer, celles à destination des femmes enceintes et des mères isolées avec de jeunes enfants et vivant des situations précaires.

Nous attendons donc avec impatience que les projets proposés pour une subvention nous soient présentés dès cet automne : il y a urgence à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'aider ceux qui, chaque jour, luttent contre la pauvreté et souffrent de carences économiques, sanitaires, d'éducation, d'isolement et partant, psychologiques. Oui, luttons contre la pauvreté. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Huit minutes pour les groupes Socialistes et apparentés et Europe Écologie-Les Verts et... c'est tout ! Excusez-moi !

**Mme la Conseillère RUNEL** : Non, ce n'est pas tout monsieur le Président, j'interviens également pour mon collègue André Gachet et donc, pour les groupes Socialistes et apparentés et Europe Écologie-Les Verts.

Engager une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est un objectif ambitieux au regard des enjeux et des difficultés actuelles. Comme chacun s'en doute, nous voterons cette délibération, tant à nos yeux, tout ce qui peut être proposé pour aider à accompagner les plus démunis doit être saisi.

Mais avant d'en venir sur le cœur de cette délibération, je veux rappeler quelques vérités sur la politique menée par la majorité gouvernementale, que cette convention ne parviendra pas à dissimuler. Je veux le faire car ceux qui ne sont rien, comme s'est plu à le dire le Président de la République, vivent durement l'augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée), la baisse des APL (aide personnalisée au logement) ou le gel du SMIC (salaire minimum de croissance), quand dans le même temps, ils voient la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune).

Je veux le rappeler car cette majorité, satisfaite du résultat des élections européennes qui ont placé le Rassemblement national en tête, n'a pas entendu les colères exprimées durant ces derniers mois, par des Français réclamant plus de justice fiscale et sociale. Et j'en veux pour preuve la réforme annoncée de l'assurance chômage qui vise à réduire drastiquement les conditions d'accès à l'indemnisation des salariés et qui frappera inévitablement en premier lieu les plus précaires, ceux qui enchaînent les petits boulots.

Alors quand l'État vient aux côtés de la Métropole, aider par des financements l'exercice de nos compétences, nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous avons cheminé ensemble sur ce dossier. Nous nous sommes saisis de l'opportunité qui nous a été offerte, d'être territoire démonstrateur, tant ces causes nous mobilisent.

Ensuite, vous avez fait le choix de construire cette convention dans le dialogue et la concertation, avec un grand nombre d'acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté de notre territoire.

Un mot tout d'abord sur un constat récurrent, celui des inégalités territoriales : la crainte de voir déferler les pauvres est souvent un obstacle pour l'action. Elle entraîne la propagation de fausses nouvelles qui sont autant de frein à l'intégration et au vivre ensemble. Nous le voyons bien lorsqu'il s'agit du droit au logement opposable qui concerne les recalés des circuits normaux d'accès, la loi est dénigrée au motif qu'elle entraîne l'arrivée de précaires, avec une forme de coupe-file. Et pourtant, lorsque l'on regarde de plus près, on ne compte que 4 % de bénéficiaires du recours parmi les attributions de logement social. Oui, la pauvreté fait peur et parfois paralyse.

Aussi cette convention doit nous permettre de faire la preuve de l'effectivité des politiques sociales pour sortir de la défiance qu'expriment beaucoup de nos concitoyens envers notre modèle social. Il en va de notre cohésion sociale. En arrimant nos politiques sociales à une logique d'évaluation, adossée à des objectifs ambitieux qui nous seront fixés, cette convention doit nous permettre de passer à une culture de la conscience. Elle doit nous permettre de mesurer nos résultats, de sortir d'une forme d'aveuglement sur les impacts réels pour nos concitoyens, de réajuster nos interventions si nécessaire, de nous saisir des opportunités de l'innovation.

Pour ce faire, nous devons prendre un engagement, celui d'accompagner les jeunes. Nous devons avoir pour ambition de mettre un terme aux sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, tant nous savons que, parmi les personnes à la rue, ce sont 25 % qui sont des anciens de l'aide sociale à l'enfance.

Pourtant, le législateur recule sur la proposition initiale de madame la Députée Bourguignon qui proposait de rendre obligatoire la signature d'un contrat jeune majeur. La Métropole devra alors aller au bout de son objectif d'accompagnement, en dépassant les conditions mises en place par la loi et qui ne feront que pérenniser le drame actuel.

Accompagner aussi par la mise en place de maraudes mixtes : la présence d'équipes d'éducateurs spécialisés est une réelle avancée. Le renforcement des solutions d'hébergement doit cependant être effectif et il est certain que c'est sur ce point que l'effort principal devra porter, accompagner les personnes rencontrant des problématiques de santé mentale ou favoriser l'accès aux établissements médico-sociaux. Nous sommes devant un vaste projet, disons-le, tant la pauvreté est un secteur qui souffre d'un croisement de compétences au détriment de l'efficacité.

Ce n'est pourtant pas faute de rencontres et d'échanges entre les acteurs de terrain mais c'est au niveau des relations entre institutions que les questions doivent être posées. De la même manière, nous ne devons pas oublier ceux dont le handicap physique freine l'insertion et qui parfois, trop souvent, se retrouvent dans des situations d'extrême précarité.

Enfin, nous devons favoriser l'offre d'hébergement et de logement adapté, ce qui suppose aussi une transversalité avec les autres dispositifs de la Métropole, en particulier la politique du Logement d'abord. Pour accompagner, nous devons accueillir et bien. Combien de suivis pour chacune et chacun des agents des services sociaux de la Métropole ? Combien de temps peut être consacré à chaque personne ? La question de la proximité est importante mais la condition première est celle de l'accessibilité aux personnes compétentes, celle de la possibilité d'engager une relation durable.

Nous votons donc pour l'exigence d'une meilleure orientation des bénéficiaires du RSA, dès le premier mois pour que nous soyons dépositaires de l'exigence d'accompagnement des publics en difficulté. L'accueil inconditionnel de proximité est un objectif, en aucun cas un acquis. Nous votons pour le renforcement et le déploiement des lieux d'accueil pour lutter contre le non-recours qui, concernant les bénéficiaires du RSA, s'élève à près de 30 %.

Les référents de parcours ne sont efficaces que dans la relation de confiance qu'ils peuvent établir avec les personnes accompagnées. La durée déterminée de l'accompagnement est une négation de la nécessaire inscription dans la durée de ces actions. Renforcer les passerelles entre insertion et emploi : il serait judicieux de dire qu'il faut renforcer l'activation vers l'emploi, non pas en abaissant le délai moyen d'orientation mais en l'adaptant à la personne. La rapidité n'est pas un facteur d'efficacité, si elle ne s'accompagne pas d'une forme de gestion très personnalisée qui prend en compte la totalité de la question posée.

La question également de l'accès à la culture pour tous est certainement celle dont nous pouvons, à juste titre, nous féliciter. La culture contribue de manière importante, autant à l'épanouissement personnel qu'à la création et à la protection du lien social. Profitons de cette occasion pour saluer l'accueil toujours très ouvert dans nos musées, dans nos bibliothèques ou dans les médiathèques. Ces institutions réservent toujours un accueil de qualité aux publics les moins favorisés.

Concernant enfin la prise en compte des attentes des bénéficiaires, la demande de la participation se veut de plus en plus forte, pourtant, son effectivité peine toujours à émerger, notamment dans les politiques sociales. À nous d'imaginer les modalités de sa mise en œuvre. Nous connaissons les effets de la participation pour les personnes concernées comme, par exemple, celui d'une traduction de l'action publique, c'est-à-dire le développement de l'usage d'un vocabulaire davantage accessible. Aussi cette satisfaction pourrait-elle se décliner de manière transversale dans toutes les politiques sociales de la Métropole ?

Nous pouvons, d'ores et déjà, remercier les agents de la Métropole pour leur engagement quotidien aux côtés de ces publics en souffrance mais nous devons leur témoigner également notre soutien et notre confiance dans la mise en place de cette stratégie.

Aussi, en votant pour cette convention, nos trois groupes André Gachet, Europe Écologie-Les Verts et nous, Socialistes et apparentés, faisons le vœu qu'elle nous oblige à sortir des logiques purement pécuniaires, pour faire le choix résolu de la prévention et de l'accompagnement, vecteur d'une solidarité réelle que sont en droit d'exiger les plus démunis. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Runel. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD** : Merci monsieur le Président, je me substitue à Marylène Millet qui a dû s'absenter et à Yves-Marie Uhrich qui devait lire l'intervention.

Alors, monsieur le Président, mes chers collègues, en décembre dernier, notre groupe a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur la stratégie... (*fou-rire*) Excusez-moi, c'est l'émotion ! Donc, en décembre dernier, notre groupe...

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous voulez qu'on... à ce point ! On aura tout vécu aujourd'hui... peut-être qu'on n'a pas terminé d'ailleurs. Il y en a peut-être encore d'autres... c'est extraordinaire ! Merci, pour ce moment aussi.

Alors, si vous en êtes d'accord, je vais passer cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, par solidarité avec monsieur, d'abord et avant tout, merci !

**Mme la Conseillère BURRICAND :** Vous me demandez beaucoup mais je vais faire un effort de solidarité, avec monsieur ! Monsieur le Président, chers collègues, nous nous étions abstenus en décembre 2018 sur la délibération engageant la Métropole dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, au motif que cette action ne peut se limiter à un plan alors même que l'ensemble des mesures gouvernementales conduisent à ce que le nombre de personnes pauvres continue d'augmenter dans notre pays.

Les mesures annoncées par Emmanuel Macron, concernant l'indemnisation des chômeurs et les retraites vont encore aggraver la situation et nous ne doutons pas que vous êtes en plein accord avec ce Gouvernement, monsieur le Président, puisque dans la perspective des prochaines élections métropolitaines, vous avez demandé l'investiture En Marche, confirmant ainsi le reniement de la Gauche, engagé en 2017.

Nos Sénateurs avaient résumé l'esprit de ce plan gouvernemental : "Macron fait la poche des pauvres pour financer la lutte contre la pauvreté !" J'ajouterai qu'il ne cesse d'affaiblir les finances des collectivités locales, notamment les communes qui sont, pourtant, au premier plan de l'engagement contre l'exclusion et, souvent, le premier interlocuteur de ceux qui sont le plus en difficultés.

Les chiffres sont parlants et loin des ambitions esquissées : 9,6 M€ sur trois ans, soit à peine plus de 1 % du budget annuel de notre collectivité consacré à la solidarité. 3,2 M€ par an, 1,6 M€ pour l'État, 500 000 € de crédits nouveaux pour la Métropole, 1,5 M€ restants correspondant en fait à la valorisation d'actions déjà engagées. Voilà qui remet un peu les choses en place quant aux ambitions de cette délibération.

La situation sociale appelle effectivement un grand plan de lutte contre la pauvreté : le taux de pauvreté, dans notre Métropole, s'élève à 15,7 % (un peu plus qu'au plan national), plus de 84 000 habitants vivent avec le RSA et plus de 10 000 mineurs sont pris en charge par l'ASE (aide sociale à l'enfance). Nous ne sommes donc pas face à un problème marginal, je pense que nous le savons tous.

Nous avons participé à la concertation, lu attentivement les fiches actions et autres outils de réflexions et de communications qui ont été mis à notre disposition mais nous restons cependant dubitatifs. Beaucoup d'intentions et d'affichage pour des moyens finalement en deçà de ce que l'on peut attendre et pour peu de décisions concrètes. Les fiches témoignent de la dégradation sociale et elles pointent effectivement de manière assez fine les situations que nous rencontrons mais, en même temps, elles pointent ces situations sans jamais aborder la question des causes de ces situations.

Je prends quelques exemples : la fiche 1 sur les sorties sèches de l'ASE, qui indique : "Alors que le passage à l'âge adulte devient de plus en plus complexe, les difficultés d'insertion sociale à 18 ans sont encore plus prégnantes pour les jeunes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance." On ne saurait mieux de dire, c'est un fait, que cela va plus mal pour le plus grand nombre et que c'est encore plus dur pour ceux à qui la vie n'a pas fait de cadeau.

Mais quid, dans ces difficultés, des économies réalisées depuis plusieurs années sur les contrats jeunes majeurs -qui ne sont non seulement pas obligatoires mais qui, même à un certain moment, ont été fortement délaissés-, le manque de places d'hébergements et le recours trop fréquent à l'hôtel ? Quid par exemple pour ce qui nous concerne nous, de la fermeture de l'internat Favre ? Quid du Parcoursup sur la difficulté des jeunes, ceux de l'ASE et les autres, à trouver leur place ?

Vous annoncez, pour 161 jeunes majeurs, un accompagnement renforcé mais c'est moins de 2 % de ceux que nous servons et nous voudrions en savoir un peu plus sur le contenu de ce suivi et les objectifs.

Concernant les "maraudes mixtes" (État/Métropole de Lyon), nous partageons l'objectif de les généraliser à l'ensemble des communes. Vous annoncez 7 784 demandes d'hébergement et vous citez effectivement le poids des familles monoparentales et donc y compris le poids des enfants. Mais comment ne pas faire, et les fiches ne le font pas, le lien avec l'endettement des familles, la baisse des APL, le non-blocage des loyers -dont nous avons parlé ce matin-, la persistance des procédures d'expulsions -qui sont inhumaines et rajoutent des difficultés à des familles déjà en difficultés- ? Comment y remédier sans un effort important d'ouvertures de logements d'urgence ?

Vous avancez, pour 2021, des maraudes dans toutes les communes pour faciliter l'accès au droit, aux soins et les mises à l'abri. Nous ne pouvons pas ne pas être d'accord évidemment ... *(remarque d'un Conseiller sur le temps de parole écoulé)*

Je vais continuer un peu car il y a une intervention après que je vais retirer donc je vais gagner trois minutes !

**M. LE PRÉSIDENT :** Allez-y !

**Mme la Conseillère BURRICAND** : ...mais en fait, cette action concerne 260 personnes sur les plus de 7 000 dont vous parlez sur ces questions de familles à la rue.

Vous parlez de 120 logements mis à disposition sans qu'on comprenne très bien d'où viennent ces logements -cela mériterait d'être précisé- et puis aussi d'un redéploiement de logements pour 20 familles. Pensez-vous que cela suffira pour que nous ne voyions plus des familles à la rue chercher des refuges dans les écoles, dans nos communes, comme cela se passe tous les hivers ?

Concernant les jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale, je ne vois pas comment on peut dire que la psychiatrie serait un autre problème quand on aborde ce sujet. Comment proposer un accompagnement sérieux sans s'attaquer, justement, à la situation difficile de la psychiatrie, les lits et les services fermés, les urgences débordées, les délais très longs de rendez-vous en CMP (centre médico-psychologique), les menaces qui pèsent sur la pédopsychiatrie ?

Ce qui est proposé peut-il compenser ce qui a été détruit et continue d'être détruit du point de vue de la santé publique ? Et nous pourrions parler aussi, mais je raccourcis, de la situation des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). De la même manière, oui au référent de parcours, oui à l'accueil inconditionnel de proximité mais avec quel personnel, quel contenu, combien de postes ?

Pour nous, un plan de lutte contre la pauvreté, c'est obligatoirement une bataille pour l'emploi, l'augmentation des salaires et des contrats à durée indéterminée, qui sécurisent les familles ; ce sont des places en crèches, le recrutement d'enseignants -et notamment d'enseignants en maternelle pour permettre y compris l'accueil des deux ans et d'autant plus dans les quartiers où les populations sont les plus pauvres-, c'est la poursuite de la sécurité sociale et solidaire en mettant à contribution les entreprises et les actionnaires, la construction de 200 000 logements sociaux par an et l'accès aux soins en arrêtant toutes les fermetures de services et d'hôpitaux, toutes les suppressions de lits et de postes dans les hôpitaux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Burricand, il va falloir accélérer.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Je termine. J'ajoute, plus localement, une demande très précise, qui est celle de la création d'une astreinte sociale de la Métropole car ce sont les communes aujourd'hui qui assurent cette astreinte sociale et nous le faisons très régulièrement.

Nous ne faisons pas la fine bouche sur des moyens supplémentaires qui peuvent être mis à la disposition de la solidarité, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur des intentions et de l'affichage. C'est pourquoi nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Burricand. Promis, vous me donnerez un peu de temps de parole sur d'autres délibérations, c'est ce que vous m'avez dit.

Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD** : Merci monsieur le Président. En décembre dernier, notre groupe a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et des pistes intéressantes proposées nationalement sur la prise en compte des précaires dès leur plus jeune âge et la forte volonté affichée d'inverser la triste tendance actuelle qui fait que, si on tombe dans la pauvreté, on a de fortes chances d'y rester et nos enfants aussi.

Au sein du groupe UDI et apparentés, nous nous félicitons du travail d'implication des élus et des partenaires dans la construction de la stratégie sur notre territoire. Co-construire est en effet indispensable pour arriver à faire reculer ce fléau de la pauvreté qui (le groupe l'a déjà rappelé) concerne 15,7 % de la population métropolitaine. Il est aussi primordial de prendre appui sur les initiatives développées par les communes et pouvant être dupliquées.

Toutefois deux remarques s'imposent : l'une concerne l'articulation de notre stratégie avec celle développée au niveau régional. Quinze groupes de travail ont été constitués régionalement et nous ne voyons pas quelle articulation est prévue avec la Métropole. Nous vous remercions de bien vouloir préciser, monsieur le Président, comment vous envisagez de faire ce lien.

La deuxième remarque concerne les grands oubliés au plan national, à savoir les personnes âgées.

Nous avons bien noté que la Métropole s'engageait sur ce point dans une action volontaire intitulée "accompagner les personnes âgées et/ou en situation de handicap, en grande précarité, vers des solutions d'hébergement en établissement". Un regret : que cet accompagnement ne concerne que des solutions d'hébergement en établissement, et ne propose pas une politique plus volontariste et innovante d'accompagnement et de prévention de la pauvreté avant l'établissement.

Rappelons que la pauvreté se double bien souvent de l'isolement et que les deux cumulés accentuent le vieillissement, la détérioration de la qualité de vie, la perte de confiance en soi et le sentiment d'inutilité sociale.

Selon une étude de 2017 de l'association des petits frères des Pauvres, 300 000 personnes de plus de 60 ans sont dans un isolement extrême, c'est l'équivalent d'une ville comme Nantes. Les premières concernées sont des femmes, de plus de 75 ans, avec des revenus modestes.

On estime également qu'une femme retraitée sur deux habitant seule vit sous le seuil de pauvreté. C'est dire s'il est important de lutter contre la pauvreté de nos aînés et cela avant l'entrée en EHPAD, pour qu'ils puissent avoir une meilleure vie quelque soient leurs fragilités et une place dans la société.

Cette semaine, la une d'un magazine titrait "Vieillesse : le péril gris". Arrêtons de voir les aînés comme une charge, pensons-les comme une ressource. Il faut arrêter l'âgisme ! Et pour cela rien de mieux, comme le stipule la sixième proposition volontaire, que de placer les publics "au cœur de la démarche" car, comme le disait l'Abbé Pierre : "La misère est muette comme le pouvoir est aveugle. Il faut que la voix des hommes sans-voix empêche les puissants de dormir."

Nous serons donc vigilants à cette association des publics et resterons force de proposition pour accompagner la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et garantir sur son efficacité. Je vous en remercie et je m'excuse surtout pour les quintes de rire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère LE FRANC** : Monsieur le Président, chers collègues, lutter contre la pauvreté, développer une politique de prévention à travers une déclinaison intéressante d'actions, voilà ce qui nous est proposé ce soir et je l'ai déjà évoqué, difficile d'être contre. Nos divergences ne reposent donc pas dans ces actions mais dans la politique nationale et l'évaluation des moyens mis au service de cette ambition.

Nous assistons à un pas de fourmi du Gouvernement en direction des plus pauvres et en paraphrasant la comptine "un pas en avant pour combien de pas de côté et surtout combien de pas en arrière ?" : contrats aidés, APL et bien d'autres encore. Afficher des montants financiers comme cela est fait au niveau national sans évoquer que la majeure partie provient de redéploiements de crédits, c'est déjà plus que limite et surtout lorsque l'on ramène la dépense au nombre de personnes concernées, comme l'on fait nombre d'associations, soit 62 centimes par jour et par personne pauvre, cela obligerait plutôt à l'humilité.

Humilité d'autant plus que nécessaire que les actions sont assorties le plus souvent de contreparties qui dénieient alors de fait la notion de droits sociaux. Que peuvent penser les plus pauvres alors que ces exigences de contrepartie sont inexistantes dans les choix politiques envers les plus riches, si ce n'est une supposée théorie du ruissellement dont les effets tardent à arriver ? Deux poids, X mesures.

En effet, s'attaquer véritablement à la pauvreté nécessite bien sûr des moyens humains et financiers, et le compte n'y est pas, mais aussi un changement d'attitude envers les plus pauvres. Ces postures génèrent bien souvent défiance et relégation. En parallèle de cette politique spécifique, il faudrait également développer des études d'impact, en matière de pauvreté, de toutes les politiques publiques déployées au niveau national mais nous pourrions aussi le faire ici.

Quant au niveau national, le constat actuel ne peut que faire mal : écopier avec une petite cuillère est déjà difficile mais quand en plus le bateau est plombé, c'est impossible. Or, les annonces faites sur l'assurance chômage ne sont pas de nature à amenuiser la précarité, donc la pauvreté. En effet nombre de chômeurs vivent d'ores et déjà sous le seuil de pauvreté et l'allongement annoncé des mois de travail pour prétendre à une indemnisation grossira le bataillon des plus pauvres. C'est en effet méconnaître le fonctionnement actuel du monde du travail où les CDD (contrats à durée déterminée) représentent 70 % des offres d'emploi, où la part des CDD de moins d'un mois s'est accrue de 165 % en dix ans et où aujourd'hui se multiplient les contrats à la journée, tout cela avec de moins en moins d'inspecteurs du travail, tout va de pair.

En outre, si le travail ou l'activité même permettait un évitement de la pauvreté, que devons-nous dire aux plus de 2 millions de travailleurs pauvres de notre pays, qu'ils devraient travailler plus ? Beaucoup le souhaitent déjà ! Ainsi qu'avoir un salaire décent d'ailleurs. Personne n'a la science infuse en la matière. Beaucoup d'actions, d'expérimentations sont d'ores et déjà conduites à différentes échelles, le quartier, la ville, l'intercommunalité, souvent au plus près des besoins et avec les personnes concernées, et n'attendent qu'un peu de légitimité et de moyens pour être essaimées.

Les actions proposées ce soir ont pris appui sur ce vivier d'expérience à travers une réelle concertation, il serait intéressant qu'il en soit de même pour la gouvernance et le suivi de ce plan d'actions. Bien évidemment, la question de la pauvreté des enfants est insupportable et toute action en la matière est un réel plus. Cependant, beaucoup

d'enfants sont pauvres car leurs parents le sont et en matière d'égalité des chances et des droits, un long chemin reste devant nous, notamment à l'école et pendant les études. Je vous conseille d'ailleurs à tous la lecture des dernières notes de l'Observatoire des inégalités en la matière.

Œuvrer plus encore en direction des personnes percevant le RSA est une obligation qui nous incombe, tant mieux si nous pouvons en faire plus mais attention à ne pas reléguer les autres qui ne sont pas allocataires de minimas sociaux, notamment par méconnaissance, voire défiance envers les institutions. Le non-recours aux droits est un véritable fléau, pas encore assez porté politiquement, et qui fait de la question de l'accès à l'information et aux droits un enjeu crucial de cohésion sociale.

Le maillage territorial évoqué doit l'être avec l'ensemble des acteurs, avec leurs compétences réciproques et croisées et doit se déployer partout et pour toutes les personnes vulnérables en tenant compte de leur lieu de vie. Là encore, la coopération ne se décrète pas, elle s'apprend et prend du temps. Je me félicite de la généralisation de la notion de référent de parcours, pierre angulaire de pratiques déjà anciennes du tissu associatif, notamment de celui du secteur socio-professionnel.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons, en étant vigilants, ce plan, vote positif car il permet des actions en direction de plus pauvres, vote vigilant pour que ces moyens soient bien additionnels sur notre territoire, tout en déplorant cependant que cette stratégie nationale ne soit pas à la hauteur de la fragmentation de notre société.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GERMAIN** : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, l'intérêt du plan pauvreté est évident, nous en sommes tous d'accord et nous ne pouvons que regretter que nous soyons obligés de délibérer sur de telles mesures au XXI<sup>ème</sup> siècle dans un pays comme le nôtre.

La concertation développée pour construire cette stratégie a permis de proposer des actions concrètes avec des efforts rapides qui répondent à la situation de notre territoire. Elles auront aussi un effet accélérateur pour des actions déjà mises en œuvre par la Métropole, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Néanmoins, à propos de cette délibération, un élément de la convention État/Métropole a attiré notre attention. En son article 4 intitulé "Durée de la convention et renouvellement", il est bien précisé la durée de trois ans mais il n'y a pas un mot sur ce renouvellement. Cette aide au démarrage que l'État nous propose crée des charges nouvelles pour la Métropole, tout en les pérennisant au terme des trois ans de la participation de l'État. Ainsi, en 2022, la convention n'étant pas renouvelée, comment pourrions-nous expliquer que nous arrêtions les actions mises en place ?

Ces actions sont nécessaires, nous serons donc contraints de les poursuivre et à la seule charge de la Métropole. L'effet de levier de l'État aura ainsi parfaitement joué et la Métropole portera alors 200 % d'une charge qui n'existait pas en 2018. Par ailleurs, nous ne doutons pas que la mise en œuvre des actions sera réalisée en parfaite concertation avec les communes et les acteurs de nos territoires mais aussi en complémentarité avec les actions déjà établies par les communes dans le même esprit que la construction de ce plan de pauvreté. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée JANNOT** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où nous allons approuver les engagements de notre Métropole pour la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le groupe Socialistes et républicains métropolitains tient à rappeler son soutien plein et entier pour cet enjeu majeur qui vise à réduire significativement les situations de grande précarité sur notre territoire.

Cette stratégie de prévention, issue d'un important travail de concertation a réuni, cela a été rappelé, plus de 300 personnes : associatifs, élus, agents de la fonction publique et partenaires ont ainsi pu s'exprimer, s'informer, partager connaissances et expériences. Ce travail de qualité, salué par les participants, nous permet aujourd'hui de proposer des mesures concrètes qui viennent renforcer les actions déjà menées par les acteurs de cette lutte incessante. Au-delà du budget alloué par l'État, ce plan est surtout l'occasion pour notre Métropole de renforcer son implication en faveur de nos concitoyens les plus démunis, de créer, soutenir des actions nouvelles et mieux coordonner les actions existantes.

Pour ne donner qu'un seul exemple, j'évoquerai l'amélioration de l'accompagnement des personnes aujourd'hui accueillies dans des établissements d'urgence et qui sont trop âgées pour y demeurer. Elles pourront être accompagnées par des professionnels de l'hébergement et du secteur médico-social pour préparer en douceur le passage de leur lieu d'hébergement vers une résidence autonomie ou un EHPAD. Cette démarche a fait ses

preuves au Canada et nous pouvons nous en inspirer pour une meilleure prise en charge des personnes âgées les plus démunies et particulièrement vulnérables.

À l'heure où de nombreuses collectivités territoriales connaissent des difficultés financières et peuvent parfois être tentées de ne remplir leurs missions sociales qu'à minima, il convient de mettre en lumière le choix fait par notre Métropole de porter ces politiques sociales au-delà de ses strictes obligations en direction de nos concitoyens qui en ont le plus besoin pour leur permettre de vivre mieux sur notre territoire. Ce choix est bien évidemment rendu possible par la bonne gestion financière de notre institution, qui a été rappelée lors de l'examen du compte administratif 2018, et qui nous permet d'être ambitieux et innovants pour l'avenir.

Notre groupe salue et encourage ce choix. Nous comptons bien pérenniser cette ambition sur le long terme et nous voterons bien évidemment ce plan.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller FORISSIER** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, les membres de notre groupe Les Républicains et apparentés voteront ce rapport concernant la contractualisation avec l'État portant sur la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté avec, cependant, quelques remarques et observations.

Nous le savons tous, naître dans un milieu pauvre constitue un handicap pour les perspectives d'avenir et, compte tenu de la situation de l'emploi et du logement dans notre pays, de nombreuses barrières sont à franchir tout au long de la scolarité, de la vie professionnelle et de la vie familiale. Devant cette situation, de nombreux jeunes décrochent et se retrouvent sur la pente glissante de l'échec à répétition menant souvent à une exclusion sociale et à une vie dans la précarité.

Il est évident que tout ce qu'il est possible de faire pour remédier à cette situation tout à fait inacceptable doit être fait. L'ensemble des actions proposées va dans le bon sens. Ce rapport interroge toutefois sur plusieurs points. Tout d'abord, sa gouvernance, des groupes de travail et autres comités de suivi alourdissent déjà le fonctionnement de notre collectivité. Un rapprochement fonctionnel avec les acteurs du terrain que sont les communes et les associations doit rendre ce plan plus efficace. Leur expérience et leur proximité des réalités permettraient une meilleure lisibilité et une meilleure efficacité de ce programme.

Par contre, ce plan est une très belle occasion d'améliorer la coordination et la mutualisation des différents dispositifs existants afin de garantir la performance de cet outil et d'être en mesure de créer un nouvel espoir pour l'avenir. Continuer le rapprochement des CCAS avec les services de la Métropole permettra une plus grande efficacité des actions sociales que nous menons dans leur globalité.

La Métropole n'est pas le seul acteur de notre territoire en la matière. Les Maires, par leurs compétences, tous les Maires de notre groupe ainsi que tous les Maires de la Métropole pourraient témoigner des actions concrètes et efficaces qu'ils ont mises en place dans leur commune. C'est ensemble que nous pourrions trouver des solutions adaptées pour ceux qui sont en grande détresse.

Sur le plan du financement, nous pouvons que nous féliciter que des crédits supplémentaires soient accordés à la lutte contre la pauvreté. Ce projet de délibération évoque la somme de 9,6 M€ sur trois ans. Actuellement, la Métropole engage près d'un milliard d'euros chaque année dans sa politique sociale, dans sa globalité. Les crédits supplémentaires accordés par l'État ne sont donc qu'une goutte d'eau, bien loin des sommes qui seraient nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté mais ils nous permettront d'engager de nouvelles synergies.

Nous voudrions à l'occasion de nos débats évoquer une dure réalité : les travailleurs pauvres, ceux qui en fin de mois, en raison de conditions d'emplois particulières, étant pour certains dépendants de plateformes qui ne leur assurent pas un revenu mensuel minimum pour assumer leurs dépenses vitales, sont tirés vers l'appauvrissement sans avoir une protection sociale suffisante. Une partie de nos concitoyens sont désespérés et en colère. C'est à notre sens une des raisons à l'origine des mouvements sociaux que certains appellent les Gilets jaunes et autres à venir et, pour moi, c'est un appel de détresse d'une partie de notre population.

La modernisation de l'économie ne peut et ne doit continuer à se faire sur le dos des plus modestes sans un contrat social équilibré. Nous souhaitons que l'évaluation annuelle des actions soit prise en compte pour remettre en question les orientations, garder tout simplement ce qui produit des résultats et réorienter, voire supprimer ce qui n'est pas productif.

Pour l'instant, la stratégie que vous souhaitez mettre en place avec le Gouvernement porte un nom, c'est la communication. Nos concitoyens qui souffrent, eux sont dans l'attente de solutions efficaces et durables. Il ne faut pas les décevoir et ensemble leur donner des raisons d'espérer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci pour votre intervention. Quelques mots mais très rapides, simplement pour dire qu'est-ce qui finalement nous a motivés pour venir sur ce plan de lutte contre la pauvreté ? D'abord une conviction, c'est que, et nous le répétons souvent ici, une Métropole attractive, elle ne peut pas le rester si elle n'est pas attentive aux plus fragiles et ce plan a la prétention en tout cas de tenter de répondre en partie à cette question-là.

Deuxième raison, c'est qu'on sentait qu'on pourrait, avec ce plan de lutte contre la pauvreté, faire un travail concret, un travail qui allait mobiliser les énergies, et c'est vrai qu'on l'a vu à travers une concertation qui, quelquefois, a été longue et complexe mais parce que le sujet est complexe et compliqué, on a pu associer des représentants d'associations, des communes, et vous avez raison, monsieur Forissier de le dire, les communes n'ont pas attendu la Métropole, n'ont pas attendu le plan de lutte contre la pauvreté pour mener des actions auprès des plus fragiles dans les communes. C'était bien justement le but de cette concertation, c'était y compris de pouvoir mailler les actions qui se déroulaient déjà sur les territoires, bien évidemment, mais aussi de mobiliser les personnes en situation de pauvreté et j'en dirai quelques mots tout à l'heure.

Ce qui nous a intéressés, je crois que c'est l'ambition aussi de décloisonner les pratiques, de mieux articuler les acteurs, finalement cette logique de plateforme qui va générer finalement peut-être, en tout cas, je l'espère, de nouvelles manières de faire et d'aborder les choses.

Un autre élément, je crois que cela a été dit tout à l'heure par Murielle Laurent ou par Georges Képénékian, c'était l'idée d'aller vers les plus fragiles, et je crois qu'aujourd'hui, c'est quelque chose d'extrêmement important, et c'est pour cela d'ailleurs que le bus d'accueil social, l'accueil en Maisons de la Métropole hors les murs en centres sociaux, le portail numérique pour toutes les communes, tous ces sujets-là qui nous permettent d'aller vers les personnes et non pas d'attendre simplement, quelque part simplement n'est pas le bon mot, mais d'attendre au guichet.

Un accent est mis sur la prévention parce que, sur le social, nos compétences, nous sommes au cœur de la prévention, c'est notre "cœur de chauffe" la prévention dans les Maisons de la Métropole. Quand on voit le nombre des compétences que nous avons en matière sociale et médico-sociale, la prévention est bien évidemment la première des choses que nous réalisons dans nos Maisons de la Métropole avec nos professionnels et c'était important de pouvoir le mettre en mouvement à travers ce plan de lutte contre la pauvreté.

Et puis une réponse à des publics qui sont dans des situations complexes, je ne sais pas si on l'a évoqué, ceux qui sont aux interstices des politiques publiques, notamment via le Logement d'abord, les jeunes sortant de l'ASE, les SDF vieillissants, les femmes isolées SDF sortant de la maternité pour essayer de combiner l'hébergement puis la parentalité, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, c'est l'ensemble de ces choses-là qui nous a motivés.

Et puis aussi, parce que c'est ressorti dans la concertation, c'est le choix de faire confiance aussi aux personnes en situation de précarité puisque nous avons appuyé un certain nombre de projets qui sont portés directement par ces personnes qui sont en situation de précarité.

Voilà en quelque sorte les raisons, et la liste n'est pas exhaustive, qui nous poussent à proposer ce plan de lutte contre la pauvreté. Je voudrais aussi indiquer, en marge de ce plan de lutte contre la pauvreté et hors plan de la pauvreté puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure, qu'un travail est en cours pour mettre en place une astreinte sociale fin 2019. Vous l'avez évoqué notamment ici, madame Picard, en Commission métropolitaine des Maires pour soutenir les Maires qui sont confrontés à des situations ou d'enfants ou de jeunes à la rue, de femmes enceintes, de femmes victimes de violence conjugale, en particulier les soirs ou les week-end, c'est pour cela qu'on parle d'astreinte sociale à des heures où effectivement les agents de la Métropole ont cessé leur travail, donc nous travaillons à cela, pour mettre cela en place d'ici la fin 2019.

Le recrutement, peut-être évoqué par Georges Képénékian, de 12 éducateurs de prévention qui interviendront notamment, comme demandé sur la prévention précoce du décrochage scolaire, ils seront positionnés sur un certain nombre de territoires, et on en parlera rapidement. Le financement est en cours de négociation avec l'État et puis, je le disais tout à l'heure, un plan d'investissement pour améliorer l'accueil dans les Maisons de la Métropole, cela contribuera bien évidemment et c'est en marche du plan de lutte contre la pauvreté, mais aussi la création de 22 ou 25 ETP dans les Maisons de la Métropole pour renforcer ce premier accueil parce qu'effectivement, l'accueil social en Maisons de la Métropole souffre d'un manque de moyens, et puis quelques projets d'hébergement à venir mais nous aurons l'occasion d'en reparler pour la rentrée, et je pense notamment à des publics très fragiles qu'a évoqué Michel Forissier, je pense notamment aux travailleurs pauvres.

Je voudrais bien sûr remercier les élus qui ont beaucoup participé : Murielle Laurent, Valérie Glatard et Georges Képénékian mais c'est près de 14 élus qui ont beaucoup participé, et je voudrais saluer Sandrine Runel qui n'a pas été absente de ces discussions-là autour du plan de lutte contre la pauvreté, et saluer les différents services qui, dans tous les domaines, ont œuvré pour faire en sorte que nous puissions faire adopter cette délibération.

Je mets ce rapport aux voix.



Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ainsi que le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je pense qu'on peut être fier collectivement d'adopter un plan de lutte contre la pauvreté où il n'y a eu aucune voix contre et je vous en remercie tous groupes politiques confondus. Merci beaucoup.

---

**N° 2019-3580 - développement solidaire et action sociale** - Partenariat entre la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) domiciliés dans la Métropole - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3580. Madame Cardona, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur** : Merci, monsieur le Président, ce rapport a pour objet de présenter les actions mises en œuvre, dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés qui sont domiciliés dans la Métropole de Lyon. Ce contrat territorial prévoit, au titre de l'année 2019, la réalisation de programmes financés par la direction des migrations et de l'intégration à hauteur de 300 000 € se répartissant comme suit :

- 260 000 € attribués directement à l'association Forum Réfugiés-Cosi par voie de convention tripartite État-Métropole Forum Réfugiés pour la mise en œuvre d'accès au logement, à l'emploi et aux droits,
- 40 000 € attribués à la Métropole de Lyon pour le recrutement dans les services de la Métropole, d'un chargé de mission intégration, poste financé à hauteur de 80 %, 20 % restant à la charge de la collectivité.

Les actions financées dans le cadre de ce contrat territorial se structurent autour de quatre axes prioritaires : l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'accès au droit, la coordination, l'animation et l'ingénierie du dispositif. Nous vous demandons d'approuver ce contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés, Lyon Métropole gauche solidaires, Socialistes et apparentés et pour monsieur Gachet.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Merci monsieur le Président, chers collègues, j'interviens en effet au nom de ces différents groupes et de monsieur Gachet.

Le sujet de l'accueil des migrants est prégnant depuis plusieurs années dans de nombreux pays du monde, en Europe, en France et dans notre territoire. Chacun sait que cette question ira croissant dans les mois et années à venir, tant les causes des migrations sont multiples. Les guerres, les conflits, les crises écologiques, économiques qui deviennent des crises alimentaires et humanitaires, mais aussi les inégalités, les discriminations, conduisent des millions de personnes à se déplacer pour survivre, pour tenter de trouver un pays où un avenir leur sera possible.

Notre Métropole est, comme d'autres en France, un territoire où des migrants arrivent, des jeunes, mineurs non accompagnés ou jeunes majeurs et des familles. Nous devons y répondre, les conventions internationales nous y obligent, nous le pouvons si nous le voulons vraiment. Nous, c'est-à-dire, l'ensemble des acteurs publics, dont l'État bien sûr et les associations, mais aussi les acteurs économiques et les citoyens et citoyennes ; nous pouvons offrir un accueil digne, humain et solidaire, dans des projets bien compris par nos concitoyens.

Le partenariat proposé dans cette délibération, avec la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et Forum Réfugiés-Cosi, va permettre de nouvelles actions concrètes pour des réfugiés, en termes d'accès au logement, à l'emploi et d'accès aux droits. Nous soutenons et saluons le dispositif proposé. En effet, en mobilisant conjointement les politiques métropolitaines du logement des personnes défavorisées, de l'insertion et l'intervention des travailleurs sociaux des MDM, notre collectivité permettra notamment l'accès au relogement pour 20 à 25 jeunes, puis leur accompagnement vers l'insertion et l'emploi, tout en veillant à la continuité dans l'accès aux soins, par exemple.

Ce dispositif est largement financé par la DIAIR (pour 300 000 €) et la Métropole y contribuera aussi par l'affectation de moyens humains, notamment par 20 % du financement d'un poste de chargé de mission intégration. Le montage partenarial est intéressant et nous ne doutons pas qu'il se déploiera avec succès, par des acteurs compétents et impliqués.

Nous souhaitons qu'après les premiers mois de mise en place, une évaluation soit rapidement conduite et puisse aboutir à augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires du dispositif, car les besoins sont bien sûr supérieurs à la vingtaine visée pour démarrer.

Nous souhaitons aussi que d'autres publics que les jeunes puissent être accompagnés, pour expérimenter peut-être des dispositions plus souples que le cadre actuel, dans l'accès à l'emploi par exemple. En effet, aujourd'hui un demandeur d'asile doit attendre neuf mois après sa demande de statut, avant d'être autorisé à travailler, ce qui, pour ceux ou celles qui seraient aptes à avoir une activité, les empêche de sortir de leur situation précaire, ou de commencer une intégration professionnelle.

Les freins à lever pour un accueil digne de tous les migrants sont nombreux et une volonté politique à toutes les échelles est nécessaire, depuis le niveau européen jusqu'au niveau local.

En dépit de discours xénophobes dans divers pays d'Europe, dont le nôtre, et d'un Gouvernement actuel qui durcit ses positions sur le sujet, nous pensons que des actions telles que celle proposée ici, montreront leur pertinence et leur efficacité et conduiront à élargir non seulement une vision partagée d'un accueil digne, mais aussi à renforcer à court et moyen termes, les moyens humains et financiers nécessaires à l'urgence de la situation.

Ces moyens relèvent de l'État, voire de l'Europe, mais ils doivent "atterrir" dans les territoires. Et pour ce qui concerne notre territoire métropolitain, outre la collectivité que nous dirigeons, nous comptons aussi sur une mobilisation des communes pour accepter d'accueillir des lieux d'hébergement de migrants, qu'il s'agisse de mineurs non accompagnés ou d'autres publics.

Nous partageons tous ici, l'objectif d'être une Métropole inclusive, tant mieux ! Alors œuvrons ensemble pour être aussi une Métropole accueillante. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

---

**N° 2019-3581 - développement solidaire et action sociale** - Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3581. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Merci monsieur le Président, la présente délibération porte sur le financement pour l'année 2019, des sept CPEF associatifs et hospitaliers qui sont basés dans les communes de Villeurbanne, Lyon, Saint Priest, Décines Charpieu, Tassin la Demi Lune et Givors.

Ce financement est obligatoire au titre de l'article L 2112-2 du code de la santé publique. Le planning familial du Rhône est donc une structure qui comporte un double agrément comme centre de planification et d'éducation familiale et comme établissement d'information, de consultation et de conseil familial.

Le montant de la participation financière pour le fonctionnement du planning familial 69 est de 561 860 € pour l'année 2019. Ce budget, comme celui de l'ensemble des CPEF associatifs et hospitaliers, n'a pas été augmenté depuis 2016. Or, aujourd'hui, la Métropole propose donc pour l'ensemble de cette délibération, un montant de 1 443 349 €. Le budget est identique à celui de 2018 donc, nous ne constatons pas de baisse par rapport à ce qui avait été voté l'année dernière et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe de réflexions et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ce projet de délibération porte sur le financement 2019 des sept centres de planification et d'éducation familiale, associatifs et hospitaliers présents sur notre territoire métropolitain.

Je sais que madame la Conseillère Thérèse Rabatel suit de très près ces questions et je tiens à saluer son travail et l'en remercier et nous devons être plus nombreux et nombreuses sur ces rangs à l'accompagner et la soutenir dans ce travail.

C'est pourquoi je saisis à mon tour ce projet de délibération pour revenir sur la note d'alerte publique, réalisée il y a quelques jours par le planning familial du Rhône situé à Villeurbanne. Le planning familial du Rhône est, à la fois, comme madame Runel vient de le rappeler, un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et un EICCF (établissement d'information, de consultation et de conseil familial).

En tant que EICCF, le planning de Villeurbanne est un établissement agréé par l'État, qui propose des séances collectives d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans une approche globale et bienveillante, des entretiens d'écoute et d'information autour de la vie affective et sexuelle mais également des entretiens autour de la contraception, de la lutte contre les IST (infections sexuellement transmissibles), le VIH, des entretiens pré-IVG (interruption volontaire de grossesse), et des entretiens liés à des situations de violences, et puis l'accompagnement de crises conjugales et/ou familiales.

Le planning familial du Rhône a de nouveau reçu en février 2019, l'agrément EICCF de la part de l'État et il est le plus important des quatre EICCF du Rhône, en termes de publics accueillis.

Mais si l'État continue de distribuer ces agréments, il a également mis en œuvre une politique de rééquilibrage des budgets sur les territoires, considérant que certains départements étaient sur-dotés. Le budget global restant inchangé, des territoires ont mécaniquement vu leur enveloppe diminuer. C'est le cas sur le Département du Rhône. Comment l'État peut-il considérer décemment que des territoires sont sur-dotés en matière de promotion de la contraception, de prévention du VIH, d'entretien pré-IVG, de lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales ? Et évidemment dans le Rhône, comme ailleurs, les besoins restent largement non couverts. Et le planning familial du Rhône, qui refuse déjà de très nombreuses demandes, n'a pas les moyens de répondre correctement aux besoins émergeant sur le territoire ces dernières années.

Le planning familial est également agréé CPEF, comme le rappelle donc ce projet de délibération. Cela veut dire que s'ajoute aux missions que je viens de citer, le volet consultations médicales avec des suivis gynécologiques, des suivis de grossesse, la réalisation d'IVG médicamenteuse, etc., et là aussi, le planning familial est surchargé dans le cadre de cette mission. Le temps d'attente actuellement est de trois mois pour obtenir un rendez-vous médical.

Voilà les conséquences directes des bases de financement opérées depuis 2018 par le Gouvernement mais aussi de la stagnation des subventions de la Métropole. Malgré cette situation inconfortable, le planning familial a choisi de maintenir son volume d'activités, souhaitant continuer à répondre aux besoins nombreux de la population, quitte à prendre le risque d'un déficit sur l'exercice 2019. Mais cela ne pourra pas durer et ce, d'autant plus si la Région Auvergne-Rhône-Alpes baisse drastiquement ses subventions, comme cela pourrait être le cas dans les mois à venir.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, pour terminer, il s'agit d'une question de santé publique. Il s'agit-là aussi d'une question de réduction des inégalités sociales et spatiales. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une simple reconduction de budget et devons examiner comment soutenir mieux encore nos plannings familiaux, hospitaliers et associatifs. Nous avons besoin d'une politique de suivi de grossesse, de dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, de prévention des IST, de dépistage précoce du VIH, d'accès gratuit à la contraception, d'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

Nous devons donc amplifier notre soutien et non pas seulement le reconduire et puis aussi intervenir mesdames et messieurs partout où nous pouvons siéger, partout où nous avons des relais et ce, sur tous les rangs des assemblées, qu'elles soient nationales, régionales, métropolitaines, etc. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues...

**M. LE PRÉSIDENT** : Excusez-moi, j'ai oublié les quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires. Excusez-moi de vous avoir arrêtée dans votre élan.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, les sept Centres de planification et d'éducation familiale associatifs et hospitaliers sur le territoire de la Métropole de Lyon effectuent un travail de première importance pour les femmes qui les consultent, le plus souvent seules et parfois en couple.

La Métropole est compétente et aidante dans ce domaine. Concernant le planning familial qui est le plus gros CPEF, elle donne la subvention obligatoire de par la loi que nous votons ce jour (561 860 €), elle a aussi voté

115 000 € en investissement pour les travaux nécessaires aux locaux du Tonkin à Villeurbanne, et elle a aidé actuellement à reloger le Planning pendant ces travaux dans des locaux très bien situés cours Lafayette près de la Part-Dieu.

Avec le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, je souhaite alerter dans cette intervention publique sur plusieurs points :

1° - le fait que l'on manque de plus en plus de gynécologues sur la Métropole. Les rendez-vous annuels que prennent les femmes pour assurer le contrôle de leur santé deviennent désormais des rendez-vous mis à un an et demi, voire deux ans. Il n'y a plus que cinq gynécologues en centre-ville à Lyon ; le travail d'accueil, de conseil, voire de certains soins médicaux retombe donc sur les CPEF, et en particulier sur le Planning : 3 500 à 4 000 rendez-vous médicaux par an au Planning ;

2° - le Planning a assumé aussi 22 000 contacts personnels ou collectifs en 2018, et il faut savoir qu'étant militants pour les droits des femmes à avoir une vie affective et sexuelle choisie, certains CPEF envoient ici et là les cas difficiles au Planning qui assure donc, en prenant beaucoup de temps de ses salariées, le suivi de ces cas difficiles ;

3° - le Planning a un excédent budgétaire de seulement 3 178 € en 2018 et pourtant, le Planning cherche le maximum de financement avec 122 lignes dans son budget ! Autant dire que l'équilibre financier de cette très importante association de notre territoire est précaire, et les salariées ne peuvent passer plus de temps à la recherche de nouveaux financements car le nombre de salariées est lui aussi très juste, voire insuffisant avec 15 ETP ;

4° - les salariées du Planning familial du Rhône sont en effet débordées. Il y a aujourd'hui par exemple, comme l'a dit Nathalie Perrin-Gilbert, deux mois et demi, voire trois mois d'attente pour un rendez-vous médical et le Planning doit refuser des interventions dans les établissements scolaires ;

5° - enfin, une grosse inquiétude récente ajoute aux problèmes et m'a convaincue de faire cette intervention publique d'alerte. L'État a décidé de diminuer de 20 à 30 % sa subvention 2019 pour l'activité EICCF du Planning qui complète son activité de CPEF. Cette baisse est même prévue à 60-70 % d'ici 2026. C'est inacceptable et une mobilisation nationale est en train de s'organiser à laquelle je participerai.

Pour le Planning69, ce sont 30 000 à 40 000 € en moins cette année, on le saura exactement dans les jours qui viennent, soit un ETP en moins. La raison que l'État donne à cette coupe budgétaire est que le Rhône est soit disant sur-doté et qu'il faudrait répartir les crédits sur les autres territoires français ! Le Rhône étant dans la situation que j'ai esquissée précédemment : salariées surbookées, refus d'intervention par manque de temps, ligne téléphonique saturée, temps d'attente pour les rendez-vous, équilibre financier précaire, sans compter de nouveaux besoins comme la demande croissante des établissements de personnes en situation de handicap, cela ne peut s'entendre et cela nous inquiète beaucoup.

Il paraît pourtant que la cause des femmes est "Grande cause nationale" pour l'État...

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Rabatel. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite simplement, à l'occasion de cette délibération, comme l'ont fait mes collègues, rappeler combien ces structures sont nécessaires pour permettre le plus large accès possible des femmes, à l'information, la prévention, les soins concernant leurs droits, leur santé, la contraception, l'IVG et la sexualité.

Cette délibération permet aussi de relayer l'alerte lancée par le Planning familial et les associations concernant la remise en cause du droit à l'IVG, du fait de délais allongés pour obtenir les rendez-vous successifs nécessaires, notamment du fait du manque de médecins généralistes, gynécologues et structures médicales et tout cela se traduit par le fait quand même que, dans notre pays, chaque année 3 000 à 5 000 femmes se rendent à l'étranger, faute de pouvoir avorter en France parce qu'elles ont dépassé les délais.

À ce sujet, un événement s'est produit au Sénat et à l'Assemblée nationale qui mérite toute notre attention puisqu'un amendement avait permis que soient prolongés de 15 jours -nous alignant en quelque sorte sur la législation d'autres pays- les délais pendant lesquels l'IVG était autorisée. Cet amendement a été confirmé au Sénat mais, malheureusement, la partie la plus réactionnaire du Sénat a pu finalement, par diverses manœuvres, revenir sur ce vote et donc empêcher la prolongation de ce délai de 15 jours, ce qui, dans la situation, continuera à mettre de nombreuses femmes en difficultés.

Nous voterons évidemment cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quelques mots très rapides pour dire d'abord que je partage l'inquiétude et la vigilance, notamment sur l'évolution des crédits d'État même si, pour l'instant, aucune information officielle n'est sur la table donc je pense qu'il s'agit d'une alerte préventive mais c'est important de l'entendre. C'est pour cela d'ailleurs qu'on a fait le choix ici, depuis 2015 d'ailleurs, de maintenir les budgets et en aucune façon de les baisser comme on l'a fait sur des tas de structures pendant toutes ces années.

La deuxième chose, Thérèse Rabatel l'a dit sur le Planning familial, c'est le choix de participer à la réhabilitation des locaux et d'héberger dans des locaux métropolitains le Planning pendant la durée des travaux. Je pense qu'il faut effectivement être vigilant et moi je participerai à cette mobilisation pour attirer l'attention sur des sujets qui sont extrêmement importants, en particulier pour les femmes, pas seulement mais en particulier pour les femmes sur notre territoire.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, s'il vous plaît ! Je crois que le quorum n'est plus atteint avec votre majorité plurielle. Quand on regarde les choses, on l'avait clairement dit auparavant, faire des séances de 12 heures, cela ne nous paraît pas totalement correct, c'est le moins qu'on puisse dire, sur des sujets aussi importants que ceux qui viennent d'être évoqués, il y en a d'autres encore qui arrivent, en particulier sur l'alimentation.

J'estime que, quand même, au sein de votre majorité, vous pourriez avoir au moins la décence d'avoir le quorum. C'est quand même un minimum de correction. Sinon, je rappelle qu'on a une autre séance dans quelques jours, je pense que ça mériterait de vérifier le quorum, je ne suis pas sûr que vous ayez le quorum au niveau de la majorité.

**M. LE PRÉSIDENT** : On va vérifier le quorum. Est-ce que vous pouvez faire vérifier le quorum pour savoir combien nous sommes au moment où on parle ?

Nous sommes 86 au moment où l'on parle. Merci.

---

**N° 2019-3618 - proximité, environnement et agriculture** - Saint Fons - Convention de partenariat pour l'expérimentation d'une opération d'autoconsommation collective, avec Lyon Métropole habitat (LMH), Enedis et GRDF - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3618. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Président KIMELFELD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER, absent momentanément** : Monsieur Crimier, en l'occurrence, ne pouvait pas être présent. Je présente donc cette délibération qui porte sur la manière d'expérimenter une baisse de charges d'électricité chez un bailleur pour 40 logements à Saint Fons avec de l'autoconsommation d'énergie et la commission a donné un avis favorable.

Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président CRIMIER, absent momentanément.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser la parole. Le quorum n'existe que parce que notre groupe reste. Je veux simplement dire que, quand même, on avait prévenu déjà antérieurement, je trouve inacceptable, en particulier les gens qui sont Présidents, Vice-Présidents, etc., de ne pas

être présents jusqu'au bout de ce type de séance. Si nous étions inconséquents, on se lèverait et partirait. Voilà, je voulais simplement indiquer les choses et je pense que, par respect vis-à-vis de cette institution et vis-à-vis des habitants du Grand Lyon, cela me paraît logique, sur des sujets aussi importants que la majorité soit là. Je vous remercie monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Cochet.

---

**N° 2019-3621 - proximité, environnement et agriculture** - Déchets - Collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Contrat avec l'éco-organisme EcoDDS - 2019-2024 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3621. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'approuver la convention à passer entre la Métropole et l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte des déchets diffus spécifiques. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons ce jour une convention entre notre Métropole et un organisme agréé pour collecter et détruire des produits toxiques et dangereux déposés dans nos déchèteries. C'est l'occasion pour nous de souligner les failles et les limites de notre système de recyclage basé sur une confiance aveugle envers de tels organismes agréés.

En cette période où l'écologie est fortement convoquée mais où, dans le même temps, les écocides ne sont ni reconnus ni combattus, ce rapport est l'exemple, du point de vue des élus écologistes, symptomatique de nos contradictions et incohérences collectives.

Je m'explique : EcoDDS est une société privée constituée de 48 actionnaires parmi lesquels Bayer mais aussi des distributeurs comme Leroy Merlin. À titre indicatif, cette entreprise a réalisé 20 M€ de chiffres d'affaires en 2017. Cette entreprise, depuis 2012, est celle qui reçoit l'éco-contribution dont vous, habitants, vous acquittez en achetant par exemple un pot de peinture ou de la colle à bois mais aussi les pesticides et les insecticides.

Ainsi, EcoDDS doit assurer la reprise en déchèterie publique des déchets que l'on nomme diffus et dangereux dans le jargon technique puis leur fin de vie de la façon la moins pire possible pour le milieu naturel, ou dit autrement avec les impacts environnementaux les plus réduits possibles. Vous l'aurez compris, cette entreprise est un éco-organisme, c'est-à-dire que sa fonction est juste et uniquement de faire appliquer le principe de pollueur-payeur. Pour rappel, le pollueur n'est pas le consommateur dans la vision que portent les écologistes mais bien ce que l'on nomme le "metteur en marché", c'est-à-dire l'entreprise qui conçoit, l'entreprise qui emballe, l'entreprise qui markete un produit toxique et polluant.

Pour être cette plateforme de redistribution, l'éco-contribution devant financer la collecte dans toute la France et le traitement desdits produits, cette entreprise, donc EcoDDS, est agréée par l'État, depuis peu. Dans notre pays, une seule entreprise est labellisée pour ce type de déchets. Il n'y a pas de concurrence.

Dans le comité d'agrément, qui donne l'agrément de l'État, les fabricants sont majoritaires. Les collectivités locales, qui assurent un service en déchèterie et qui font aussi face aux dépôts sauvages que vous connaissez, sont donc bien en peine de faire valoir leurs voix ! L'État, quant à lui, ne peut, jusqu'à ce jour, qu'intervenir avec des sanctions administratives en cas de défaillance. C'est dire la crainte des fabricants !

Courant janvier, EcoDDS a indiqué à la Métropole de Lyon qu'elle ne viendra plus en déchèterie vider le contenu des conteneurs de déchets polluants. La Métropole a continué à assurer le service, c'est-à-dire à trouver une entreprise pour la collecte et le traitement. La facture hebdomadaire, c'est important que vous le sachiez, a été de 30 000 € environ. Le conflit avec l'État au travers des collectivités a duré plusieurs semaines, donc 30 000 fois X.

Par ailleurs, cette entreprise demande aux agents de déchèteries de différencier un pot de peinture d'un artisan d'un pot de peinture d'un ménage. EcoDDS ne veut prendre en charge que le pot de peinture de l'habitant. Le professionnel, quant à lui, fera plusieurs kilomètres pour aller en déchèterie professionnelle ou bien il laissera au détour d'un chemin ses pots à la charge, toujours, de la même collectivité ou encore dans nos cours d'eau. EcoDDS ignore bien entendu le coût de ces impacts directs et indirects et l'effet sur notre biodiversité et les non-services rendus par la nature plus tard.

Aujourd'hui, 10 % des collectivités, dont la Métropole ce soir, représentant 15 % des Français font le choix de dire à cette entreprise deux choses :

- 1° - remboursez entièrement les frais assumés par les collectivités suite à votre arrêt de collecte,  
 2° - assurez complètement votre service en prenant tous les déchets chimiques, toxiques et polluants.

Cette situation amène alors le groupe des écologistes à dire aux parlementaires qui sont encore présents dans la salle donc je vous remercie de bien nous écouter, puisque vous allez bientôt, à l'automne, étudier une loi dite "économie circulaire", nous vous proposons plusieurs points :

- premier point : faites le nécessaire, messieurs, mesdames les Sénateurs et Députés, afin que les éco-organismes voient leur gouvernance changer radicalement avec le pouvoir du côté des consommateurs et non des fabricants,
- deuxième point : imposez des diagnostics indépendants de mise sur le marché de ces produits... cela ne vous intéresse pas, semble-t-il, mais ce n'est pas grave, je continue, afin de fixer des objectifs clairs de collecte des produits à atteindre par ledit éco-organisme,
- troisième point : prévoyez des sanctions à la hauteur des écocides perpétrés sur le vivant,
- quatrième point : fixez un pourcentage de l'éco-contribution dédiée au développement des alternatives aux produits chimiques et polluants dont les habitants et artisans se servent à l'heure actuelle pour l'habitat, le jardinage etc.

Parce que la main du marché, même avec un gant protecteur, ne peut pas modifier des pratiques polluantes générant un profit trop lourd de conséquences sociales et environnementales, la transition écologique et sociale impose un renversement de logique et les propositions que je viens de faire participent à cela.

L'ensemble des efforts de recherche et de développement, d'expérimentations mais aussi l'ensemble des accompagnements qui vont de l'information à l'éducation à l'environnement doivent être assurés par un système de redistribution alimenté par les pollueurs. Bien entendu, cette logique prendra fin quand il n'y aura plus de pollueurs. Je vous invite à soutenir la démarche de la Métropole et vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller ODO** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe vous avait alerté en janvier dernier, sur la situation bancaire du contrat de la Métropole avec la société EPR. Notre étonnement était lié au fait que seule la Métropole semblait assumer les conséquences financières liées aux difficultés de la société EPR. Rappelons que cette société est chargée d'assumer le retraitement des déchets métropolitains de type papiers-cartons non complexés issus des collectes sélectives et des déchèteries.

Après de nombreux mois de péripéties financières, de procédures de sauvegarde en incapacité à respecter le contrat initial, la Métropole prend la sage décision en mettant fin au contrat de manière anticipée. Notre interpellation de janvier dernier était dans cet esprit-là. Nous avons une convergence de point de vue sur ce choix.

Cet incident doit aussi nous alerter davantage sur les difficultés des filières d'évacuation, de tri et de retraitement des déchets que nous produisons, qui dépendent pour certains du bon vouloir de quelques grands pays, européens ou pas.

De manière générale, notre Métropole gagnerait à connaître votre stratégie à long terme sur la gestion des déchets. Tellement de questions se posent, je vous propose de reprendre cinq exemples d'actualité.

Sur les investissements lourds, quid du remplacement de nos incinérateurs de Rillieux et Gerland, qui ont besoin de déchets pour fonctionner et assurer une partie du chauffage urbain ? N'y-a-t-il pas une incohérence, monsieur le Président, à vouloir produire toujours moins de déchets, mais à finalement reconnaître qu'ils nous sont bien utiles pour le chauffage urbain ? À quel horizon pourrions-nous discuter de leur remplacement et sur quel périmètre ?

Sur la réduction des déchets à la source, le groupe déchets auquel nous participons nous a récemment éclairés sur l'augmentation substantielle des déchets plastiques dans nos poubelles grises depuis 2012, ainsi que l'explosion des volumes de cartons dans les poubelles vertes, à cause de la vente internet a priori, qui utilise beaucoup d'emballages. Force est de constater qu'il y a encore beaucoup de travail et que la Métropole essaie tant bien que mal d'engager des démarches pédagogiques tous azimuts pour inciter à réduire tout cela.

Ne faudrait-il pas passer à des mesures beaucoup plus coercitives, comme la réduction des collectes de bacs gris, au profit de l'augmentation des collectes de bacs verts ?

Pourquoi l'augmentation des collectes de bacs verts est-elle si longue à être mise en œuvre, monsieur le Président ? Vous semblez, certes, mettre le paquet sur la prévention mais est-ce vraiment suffisant ? L'évolution des taux de refus de tri dans les collectes sélectives devrait nous inciter finalement à réagir.

De la même manière, si on se pose la question de la gestion des bio-déchets, la Métropole aura l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des bio-déchets en 2025. 2025 c'est demain !

L'objectif de retour au sol de la matière organique à travers des filières de compostage ou de méthanisation est parfaitement louable mais est-il bien à l'échelle des enjeux ? Dans le schéma directeur des énergies, la méthanisation ne représente que 0,5 % du total des énergies renouvelables à développer. Quant au compostage collectif, il est peu de dire que les élus du groupe déchets étaient quelque peu dubitatifs quant à l'organisation d'une vraie filière à un niveau presque industriel.

Nous savons déjà qu'il y aura des surcoûts importants liés à l'organisation de ce service. Pour résumer, les bio-déchets seront compliqués à collecter et cela ne se fera pas à périmètre équivalent du point de vue budgétaire.

De la même manière, la gestion des déchets du BTP (bâtiment et travaux publics) : aujourd'hui nous sommes devant un paradoxe sur le secteur métropolitain, nous croulons sous les déchets du BTP et en même temps, nous atteignons la fin de nos ressources. En effet, un tiers des déchets en France sont des déchets du BTP, et en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 27 millions de tonnes en 2018. Quand nous savons que 80 % sont inertes, ils sont une ressource nouvelle à exploiter. Mais quelle filière de valorisation souhaitons-nous mettre en œuvre ? Souhaitons-nous laisser le privé faire seul ? Souhaitons-nous l'accompagner ? Souhaitons-nous l'encadrer ?

Enfin, sur la gestion durable, plus généralement des autres déchets, quand on parle de déchets, certains restent dans l'impasse. Évidemment, nous pensons à la filière des plastiques. Quand les pays qui rejetaient, les uns après les autres abandonnent leur centre d'enfouissement, et cela me paraît légitime, quelle filière mettons-nous en œuvre ici ? Cette filière sera utile pour notre Métropole mais aussi pour nos campagnes françaises qui sont inondées de ces déchets plastiques. Mais au-delà de notre pays, nos océans et les territoires africains qui détruisent petit à petit leur faune et leur flore avec ces mêmes résidus plastiques, quelle assurance avons-nous aujourd'hui dans cette filière ? Est-elle vraiment durable au sens où nous l'entendons, nous, Métropole de Lyon ?

De manière plus anecdotique mais ce poison est peut-être plus conséquent que nous pouvons l'imaginer, les mégots de cigarettes qui terminent au fond de nos rivières, dans nos poissons, dans nos océans. Combien de milliards de mégots, contenant des plastiques, des milliers de produits chimiques tels que l'acide cyanhydrique, le naphthalène, la nicotine, l'ammoniac, le cadmium, l'arsenic, le mercure, le plomb polluent nos nappes phréatiques, notre faune et notre flore ?

Ici, car nous sommes une Métropole innovante et espace de recherche pour de nouvelles industries, que faisons-nous, monsieur le Président, pour traiter au mieux nos déchets ? Que faisons-nous pour créer de nouveaux savoir-faire qui serviront finalement aussi le monde entier comme nous savons le faire aussi sur la santé ? Comme nous avons déjà un sujet épineux avec la TEOM, nous sommes curieux de connaître votre vision des choses sur ces sujets, monsieur le Président. Serons-nous vertueux pour les générations futures ? Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2019-3624 - proximité, environnement et agriculture** - Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3624. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Il s'agit de l'accompagnement par la Métropole, si vous en êtes d'accord, de porteurs de solutions, d'organisation de l'économie sociale et solidaire et d'entrepreneurs qui proposent des boucles locales d'économie circulaire, à savoir très concrètement, vous en avez la liste, neuf qui sont issus de l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire qui ont de la subvention d'investissement et/ou de fonctionnement. Donc, je citerai qu'il y a des solutions de mobilité mais il y a aussi des solutions pour tout ce qui relève des événements et nous sommes dans une forte période d'événementiels à la belle saison.

Vous retrouverez aussi une proposition d'accompagnement d'acteurs de l'économie circulaire en facilitant les travaux qu'ils ont amené dans leurs locaux parce que, comme vous le savez, la plupart des solutions ont à s'implanter localement et, pour s'implanter, il faut trouver des lieux et les lieux coûtent très cher. Donc, je vous



propose aussi d'accompagner à hauteur de 150 000 € des travaux, soit sur du parc public Métropole, soit sur du parc public de certaines communes, des travaux d'aménagement et de réhabilitation de site.

Je vous remercie pour cet accompagnement qui met en œuvre une délibération que vous aviez tous votée, à savoir territoire zéro déchet, zéro gaspillage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être brève. Je voudrais saluer ce deuxième appel à manifestation d'intérêt économie circulaire. Il montre une réelle motivation de notre Métropole pour cette économie du réemploi, du réusage, de la sobriété et de la facilitation pour les usagers, qu'ils soient entreprises ou particuliers, au recours à ce nouveau mode de penser les produits comme des services plutôt que comme des biens.

Comme le premier, il propose une mise en réseau des structures, des subventions, des locaux mais je souhaite évoquer les écueils auxquels se sont trouvés confrontés les bénéficiaires de la première vague. Les subventions espérées étaient beaucoup trop faibles pour avoir un effet net sur les projets. La proposition de conseil n'était parfois pas suffisamment aboutie. La mise à disposition de locaux de la Métropole, à titre onéreux, s'est révélée souvent trop coûteuse dans les budgets des structures de l'ESS car la Métropole est bien gourmande pour des locaux forts dégradés.

Par ailleurs, la durée des baux de trois ans est un peu courte quand il s'agit non pas d'installer des micro-ordinateurs ou des boîtes à outils mais un véritable stockage de matériaux comme c'est le cas pour des ressourceries et je pense à Minéka, par exemple. Sur le fond, une bonne part de l'intérêt de ce deuxième appel à manifestation d'intérêt réside dans l'ouverture à de nouveaux sujets par les structures retenues qui sont fort variées.

Le groupe La Métropole autrement votera, bien évidemment, ce rapport et je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° 2019-3625 - proximité, environnement et agriculture** - Stratégie alimentaire métropolitaine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3625. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il est un paradoxe de parler de stratégie alimentaire à une heure où les estomacs vont crier famine. Je vais donc essayer d'être succinct pour ne pas aggraver la situation sans pour autant vous laisser sur votre faim.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 7 page 185-)*

Simplement, pour recontextualiser, je voudrais vous dire que cette délibération prend la suite d'une série de mesures et de politiques que l'on a mises en place depuis 2015, c'est-à-dire que depuis le moment où on est compétent dans le domaine de l'agriculture, à savoir la définition d'une politique agricole faisant une grande part à l'agro-écologie avec les mesures environnementales et climatiques, une grande place également aux circuits courts, à une stratégie foncière avec la mise en place des PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) avec près de 10 000 hectares protégés, ce qui fait de nous la collectivité qui de très loin a mis le plus de foncier en réserves agricoles protégées, un travail sur le PLU-H aussi avec 700 hectares qui étaient constructibles et qui sont devenus agricoles naturels, c'est le bilan net bien sûr, et le travail sur les cantines de collèges où avec une grande part au bio et au local, d'abord, sur les DSP (délégations de service public), et aujourd'hui nous votons l'équivalent sur les régies avec la mise en place notamment, qu'il faut souligner, d'un repas végétarien par semaine. Donc, là encore, on progresse.

Nous avons aujourd'hui décidé de nous lancer dans un projet à long terme territorial, ce qui est une possibilité ouverte par la loi agricole de 2014 mais pas une obligation, qui nous permettait de prolonger ce travail sur l'agriculture, sur la question évidemment, la Métropole est plus un bassin de consommation qu'un bassin de production.

Cette politique recoupe de nombreuses compétences, que ce soit sur la santé, sur l'urbanisme, sur les collèges, sur la solidarité, sur la coopération entre territoires voisins, et nous avons beaucoup de leviers mais, un peu à l'instar du plan climat, beaucoup de décisions qui impactent cette politique ne dépendent pas de nous, ni même ne sont pas prises sur le territoire dans lequel nous nous trouvons. Donc la première étape a été de réunir des acteurs pour produire une vision partagée du territoire -Fabien Chaufourrier va vous passer la prochaine diapositive-, ce sont les chiffres que vous avez pu lire dans le document qui vous a été distribué.

Cette vision du territoire a été faite grâce, d'une part à des avis d'experts, par une enquête auprès des consommateurs, par une analyse du métabolisme alimentaire, c'est-à-dire tout ce qui rentre et tout ce qui sort de la Métropole, et enfin par une contribution du conseil de développement. Et les chiffres qui sont sortis nous ont nous-mêmes surpris -ce sont ceux que vous retrouvez-, d'abord, un tiers de la population se déclare en précarité alimentaire dont 15 % qui déclarent ne pas manger à sa faim tous les jours, cela recoupe quelque peu les chiffres de la stratégie pauvreté.

Un autre chiffre : si on prend un cercle de 50 kilomètres autour de Lyon, nous pourrions produire 93 % de l'alimentation des habitants du périmètre. Or, la situation actuelle, c'est que 95 % de la production part de ce périmètre, donc 95 % de l'alimentation des habitants du périmètre est importée. Donc, la part des produits locaux dans l'alimentation des habitants est moins de 5 %.

Si on prend d'un point de vue écologique, la situation n'est pas plus soutenable puisque, si on voulait tenir l'objectif de l'accord de Paris sur le climat, nous sommes dans une alimentation trop carnée de 40 %. Il faut baisser notre alimentation, la part carnée de notre alimentation de 40 % et, par ailleurs, si l'on prend la surface de production agricole, nous consommons 36 % de surface de plus que ce qui serait nécessaire à une alimentation équilibrée. Donc, si la situation sociale n'est pas satisfaisante, d'un point de vue écologique, elle ne l'est pas non plus.

Donc nous sommes lancés dans une concertation avec pour but de faire surgir des objectifs et ce sont les 11 objectifs dans la délibération que je ne vais pas vous énumérer, ce sont les objectifs qui peuvent vous paraître partir dans tous les sens mais on souhaitait qu'ils couvrent un peu tout le champ et ils sont, on ne l'a pas inventé, issus de la concertation.

Donc cette finalité et ces objectifs que nous vous proposons de voter aujourd'hui, cette philosophie d'une stratégie alimentaire qui ensuite nous permettra de retourner devant tous les acteurs depuis les communes jusqu'au distributeur en passant par les transformateurs et les agriculteurs bien évidemment qui sont associés depuis le début pour faire sortir tous les projets qui seront ensuite mis dans un pot commun pour constituer notre projet alimentaire territorial avec lequel nous reviendrons vous voir en décembre.

Ce qui vous est donc proposé d'approuver aujourd'hui, c'est la vision, les objectifs et le calendrier qui vous est projeté, je ne le vois pas bien de là où je suis, mais qui nous emmène jusqu'en décembre, à la présentation sans doute en Commission générale, du projet alimentaire territorial qui traduira, par un plan d'actions, les orientations que vous votez aujourd'hui.

Donc concrètement, il vous est proposé de prendre acte de l'état des lieux qui vous est soumis aujourd'hui, du rapport du Conseil de développement et d'approuver la stratégie alimentaire métropolitaine, son ambition à l'horizon 2030 et ses objectifs, la méthode évidemment de co-construction avec tous les acteurs du territoire et j'ajoute aussi avec les collectivités territoriales qui nous voient et qui sont très demandeuses de cette concertation, la protection des contenus sous licence Creative Commons qui permet à chacun de s'en saisir mais de les protéger quand même et la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt autour de la précarité alimentaire qui sera dotée de 200 000 € et, bien sûr, de demander la reconnaissance de cette stratégie alimentaire au titre du programme national de l'alimentation.

Je m'en arrête là, monsieur le Président, et je répondrai aux questions si nécessaire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Charles. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, vous nous demandez de nous exprimer ce soir sur la stratégie alimentaire de la Métropole et vous nous proposez pour cela un très, très beau fascicule, presque sur papier glacé qui, il faut le reconnaître, permet un premier constat, celui d'un état des lieux implacable de l'absurdité de notre stratégie alimentaire.

En effet, alors que la production agricole dans un rayon de 50 kilomètres autour de notre Métropole pourrait répondre à la quasi-totalité des besoins des habitantes et habitants de notre territoire, 95 % de cette production est exportée. Ensuite, passé ce constat et sans priorisation ni action véritablement concrète, vous nous proposez dans ce document, de suivre 11 objectifs.

J'aimerais, seulement au travers de deux de ces objectifs, attirer votre attention sur les contradictions de votre politique qui consiste, en même temps, à soutenir une alimentation locale tout en traînant des pieds au sujet de l'introduction de ces produits locaux dans les cantines, qui consiste en même temps à soutenir un aménagement durable du territoire, tout en facilitant la vie des bétonneurs.

Je prendrai donc deux objectifs et le premier, c'est l'objectif n° 8, je cite : "Faire de la restauration collective publique une vitrine (on aime les vitrines dans notre agglomération), une vitrine de la transition vers une alimentation durable." Comment pouvez-vous sérieusement nous présenter cet objectif durant l'été 2019, quand à l'automne 2018, lors de la passation des marchés publics de la Métropole en matière de restauration scolaire, monsieur le Conseiller Gérard Claisse opposait la législation européenne en matière de libre concurrence et de marchés publics, à notre volonté d'inclure dans nos marchés, plus d'aliments issus de l'agriculture biologique et des circuits courts ?

Comment donc aujourd'hui nous proposer de faire de la restauration collective publique, une vitrine de la transition vers une alimentation durable ? Comment aujourd'hui, maintenant le vote passé, on n'hésite plus à évoquer la faisabilité de cet approvisionnement local, en s'appuyant, par exemple, sur l'exemple de Liège en Belgique ? Quelle est donc la cohérence entre ce que l'élu aux marchés publics nous dit, au moment du vote des marchés de restauration scolaire, et le fascicule rempli de bonnes intentions que vous nous proposez au vote aujourd'hui ?

Le deuxième objectif que je prends pour exemple est l'objectif n° 9 : "Intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement." Monsieur le Président, mesdames, messieurs, comment cet objectif est-il compatible avec l'affaiblissement des règles de compensation pour les aménageurs que j'ai appelés, moi, gentiment les bétonneurs ? Ces règles de compensation ont été ramenées d'initialement trois hectares préservés pour un hectare aménagé à un hectare préservé pour un hectare aménagé. Donc, nous ne voterons pas favorablement ce projet allant vers une stratégie alimentaire métropolitaine, nous nous abstiendrons en raison de ces incohérences.

Monsieur le Président, je voulais vous dire toute mon admiration parce que je constate que vous avez le temps de tweeter tout en présidant notre séance et je vous en félicite. À moins que quelques-uns de vos nombreux jeunes conseillers à la communication soient derrière votre compte Tweeter et je mettrai donc la maladresse de leur tweet, je ne dis pas la malhonnêteté, je dirais juste la maladresse, sur le compte de leur jeune âge et je les pardonne.

Il n'est pas bien de transformer le sens de notre vote. Ainsi, sur le plan pauvreté, si avec mes collègues communistes et du parti de gauche, nous nous sommes abstenus, c'est parce que nous ne sommes pas dupes de l'écart entre vos grandes déclarations préélectorales et la faiblesse des moyens réellement engagés. Et c'est un tout petit peu contraire à vos regrets exprimés sur votre compte Tweeter. Alors, là aussi, nous nous abstiendrons sur cette stratégie métropolitaine, non pas parce que nous en contestons les objectifs mais parce que nous ne croyons plus à vos paroles et que nous dénonçons l'écart entre les objectifs et les moyens engagés.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, oui, j'ai le temps de tweeter ! Je vois que vous avez le temps de regarder, finalement tout le monde peut faire plusieurs choses à la fois, ici dans ce Conseil, et c'est plutôt pas mal ! Quatre minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN :** Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui un tiers des ménages métropolitains déclarent ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement. Aujourd'hui, 15 % des Grand Lyonnais ne mangent pas à leur faim. Aujourd'hui, les produits agricoles bruts ne représentent que 4 % de leurs dépenses alimentaires. Il convient toutefois de se demander comment sont obtenus ces chiffres, et ce qu'ils représentent vraiment, surtout lorsque l'on connaît les aides et dispositifs qu'il existe sur la Métropole lyonnaise pour aider les citoyens qui sont dans les situations les plus précaires.

Il est cependant indispensable que la Métropole mette en place une stratégie alimentaire, ce qu'elle s'apprête à réaliser à travers 11 objectifs. Si la Métropole doit permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire, elle doit également développer une culture locale de l'alimentation responsable, ce qui rejoint d'ailleurs le PLU-H, qui prévoit l'augmentation de 4 000 hectares des zones naturelles et agricoles au sein de la Métropole.

Il est également question de faire reculer les précarités alimentaires, faire du "capital naturel agricole" un bien commun métropolitain. Par ailleurs, la Métropole a le devoir de progresser vers une agriculture durable de proximité, favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs de la production, transformation, distribution, restauration. De plus, la Métropole lyonnaise se doit de développer une activité économique de territoire liée à l'alimentation durable, faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable.

Enfin, il est indispensable d'intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement, de réduire les gaspillages alimentaires et d'animer les territoires en investissant les différentes scènes de la gouvernance

alimentaire. À travers cette stratégie alimentaire métropolitaine, la Métropole de Lyon vise l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Toutefois, pour réaliser cet objectif, elle devra relever quatre défis, à savoir :

- développer un système alimentaire favorable à la santé et à l'environnement,
- construire une gouvernance alimentaire métropolitaine,
- renforcer l'ancrage territorial de l'alimentation,
- et faire de l'alimentation une opportunité de développement économique.

AGIR votera en faveur de cette délibération, en faveur de cette stratégie alimentaire métropolitaine, en faveur d'un système alimentaire plus durable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée porte sur un axe essentiel de notre avenir : l'alimentation. Elle nous propose une réelle stratégie d'alimentation sur le territoire métropolitain, travaillée avec les acteurs du territoire, allant des institutions, aux acteurs de l'enseignement et de la recherche en passant bien évidemment par les producteurs et distributeurs locaux.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires se félicite de cette stratégie et que la recherche ait été embarquée dès le début des réflexions. En effet, l'urgence climatique a incité nos décideurs à s'engager dans des "plans climat" mais désormais, il convient de passer à une étape plus profonde : comment les citoyens s'alimentent-ils, par exemple ?

Les analyses ont permis de forger des priorités sur l'alimentation : les comportements alimentaires, les filières alimentaires pour arriver à la conclusion de la nécessité d'une réelle gouvernance alimentaire coopérant avec les territoires limitrophes et voisins, prenant en compte les attentes des citoyens et la diversité des acteurs économiques embarqués dans ce domaine : producteurs, distributeurs, mais aussi transporteurs. L'analyse, et ce n'est pas un scoop pour notre groupe LMGs, fait ressortir la précarité alimentaire, pendant de l'extrême fragilité de certaines populations dont on a parlé longuement dans ce Conseil.

La réflexion préalable à cette stratégie a été menée avec le partenaire du dialogue public de la Métropole qu'est le Conseil de développement. Avec sa structure originale reposant sur six collèges mêlant acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales, organismes publics, acteurs associatifs sans oublier habitants et citoyens, il est en capacité de faire émerger les idées de toutes composantes de la vie métropolitaine.

Le prérequis à une alimentation saine est donné par le Conseil de développement, à la suite de ces réflexions, c'est la disponibilité d'une offre saine et durable et l'on peut ajouter : accessible à tous.

Le bien-manger est de nos jours encore un phénomène de société, un accélérateur du fossé entre les catégories privilégiées, ayant accès à tout type d'alimentation, et les catégories défavorisées, contraintes par des budgets familiaux tendus qui se replient sur la malbouffe par nécessité économique et aussi par manque d'information.

Le monde alimentaire actuel, productiviste, spécialisé et mondialisé a démontré ses limites, c'est dans la délibération. En effet, notre société est arrivée à un point de non-retour : évoluer ou mettre en péril les populations en n'ayant plus de quoi les nourrir, et en augmentant le risque sanitaire par la malbouffe ! Il faut donc urgemment impulser un changement de mentalité, des modifications profondes dans les modes de consommation, il nous faut moins consommer, consommer des produits plus locaux, moins toxiques et donc former les populations à aborder ce changement.

Je vais vous faire rire je pense mais, dans les années 1600, Henri IV a été visionnaire avec son incitation à manger la poule au pot au moins une fois par semaine partout en France : "Je veux que chaque laboureur de mon Royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche". Il avait à cœur la prospérité et le bien-être de tous, y compris les paysans. Dans cette période de développement économique par suite de détente politique et religieuse, il souhaitait que personne ne soit en dehors du chemin de la prospérité et voyait, à juste titre, le monde paysan comme un pilier de l'économie, avec cette autre phrase "Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France" que vous connaissez sûrement.

Aujourd'hui, la situation est différente évidemment mais nous, décideurs métropolitains, devons être aussi clairvoyants qu'Henri IV et les suivants d'ailleurs qui ont agi dans ce sens du bien-être alimentaire de tous pour répondre au défi alimentaire actuel. En effet, 15 % des métropolitains ne mangent pas à leur faim, un tiers des familles affirment ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement et 95 % de nos aliments sont des produits d'importation !

La stratégie alimentaire proposée embarque les modes de production, les comportements de consommation pour améliorer autonomie alimentaire, durabilité des aliments consommés, santé de nos concitoyens, accessibilité à une alimentation saine et durable et enfin réduire le gaspillage alimentaire.

Les élèves du collège Dargent avec leur projet Imagineo "Ma planète Monplaisir", nous ont donné une belle leçon, en nous proposant par exemple une action de limitation des déchets sur le marché de Monplaisir et de récupération des invendus. Cette innovation nous montre bien combien l'implication de tous, y compris des jeunes est primordiale.

Pour réussir ce challenge d'une alimentation saine et durable, développer l'économie locale est un axe crucial pour le groupe LMGS. Les relais locaux que sont par exemple les épiceries sociales et solidaires sont essentiels à mobiliser, pour accompagner les publics précaires vers une meilleure gestion de leur budget, pour les former sur les circuits permettant de se procurer de la nourriture saine à des prix abordables.

Un autre axe fort de cette stratégie est la restauration collective publique, et le groupe LMGS s'en félicite. Depuis longtemps déjà Lyon, comme d'autres communes, ont décidé d'impulser l'utilisation des denrées bio et locales pour la composition des menus des élèves. La Métropole l'a aussi intégré dans ses délégations de service public de restauration en collèges et dans une délibération aujourd'hui nous allons aussi voter l'extension de cette impulsion aux régies, afin que tout collégien ait le même accès à une alimentation saine et durable à la cantine. Leur donner des habitudes saines d'alimentation leur permettra aussi d'impulser une autre dynamique dans leur famille.

Nous voterons cette délibération si essentielle pour les générations à venir et vous pouvez compter sur le soutien plein et entier des élus de Lyon Métropole gauche solidaires pour vous aider, monsieur le président, monsieur le Vice-Président à mettre en œuvre cette belle stratégie innovante. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour les groupes Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche (PRG) et Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Merci monsieur le Président, j'ai le plaisir encore de m'exprimer au nom des groupes Europe Écologie-Les Verts, Parti radical de gauche et Socialistes et apparentés.

L'alimentation est un enjeu majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle. Comment nourrir durablement et dignement, voire convenablement l'ensemble des habitants ? Comment s'engager vers une alimentation durable et inclusive ?

Nombreuses sont les communes qui mènent, depuis des années, des actions en faveur de l'alimentation ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une chose est sûre, cette stratégie alimentaire est une énième émanation d'un changement de paradigme global. À l'aune de la concertation qui vient de s'ouvrir sur le plan climat-air-énergie territorial et de la réflexion engagée pour une meilleure valorisation des déchets, la stratégie alimentaire de la Métropole de Lyon porte une ambition forte pour répondre de façon concrète aux défis écologiques, économiques, alimentaires, sanitaires et territoriaux d'aujourd'hui.

Nous avons la nécessité de développer un système nutritionnel durable, local et en circuit court. Nous avons également la responsabilité de favoriser l'accès de tous à des aliments sains, locaux et abordables. Pour y parvenir, la mobilisation de tous les acteurs du territoire est indispensable. C'est une politique transversale ambitieuse à l'échelle de notre territoire et elle nous concerne tous.

Cette stratégie alimentaire doit permettre de garantir l'évolution vers une consommation durable et développer entre territoires les ressources positives d'un avenir commun. Notre territoire métropolitain, même s'il est très urbain, est en proximité de territoires plus ruraux et plus agricoles. C'est ce bassin de vie régionale qui fait la richesse de notre collectivité et nous permet aujourd'hui de développer une alimentation locale, de mettre en place ces circuits courts, de travailler avec des agriculteurs qui seront proches de nous.

Nous devons aller encore plus loin et développer de nouveaux partenariats avec les territoires ruraux pour encourager les circuits courts alimentaires et protéger les terres agricoles et leur artificialisation. Il s'agit d'une formidable opportunité de renforcer les solidarités et les réciprocitys entre habitants des villes et habitants des campagnes, en résumé d'instaurer une réelle et concrète inclusion territoriale car, en effet, avec seulement 4,6 % de l'alimentation produite localement, c'est donc mécaniquement 95 % des produits de nos terres qui sont exportés.

Notre modèle actuel a montré ses limites, tant en termes d'incidences sur l'environnement qu'en termes d'incidences en matière de santé publique avec une mortalité liée à la malbouffe supérieure à celle liée au tabac ou à la sous-nutrition.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de garantir la santé et le bien-être des habitants. Notre Métropole se donne ainsi les moyens de contribuer de façon significative à la transition écologique du territoire et à la lutte contre la précarité alimentaire.

Fruit d'une élaboration collective, ce document pose les bases d'un avenir plus équilibré, plus complet et plus sain. Avoir associé différents types d'acteurs était un préalable nécessaire. La rencontre de différents milieux, logistique, agricole, éducatif, économique, social, des milieux aussi comme la distribution ou encore la gastronomie, tout cela a permis de mettre au point un document cohérent et déclinable en de multiples politiques publiques qui sont opérationnelles désormais.

Il y a une urgence à agir. Il nous faut permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation durable, saine, locale, abordable et respectueuse de notre environnement. L'enquête menée dans le cadre de ces travaux fait état de constats alarmants, notamment sur la question de la précarité alimentaire. 15 % de nos concitoyens ne mangent pas à leur faim et un ménage sur trois estime ne pas avoir les moyens de s'alimenter et pourtant, pas moins de 90 % voient l'alimentation comme un enjeu majeur de la santé, c'est donc bien un problème d'inégalité.

Mais au-delà des chiffres, c'est un constat partagé depuis de nombreuses années que les situations de précarité ne concernent pas seulement l'emploi ou le logement mais également l'alimentation et de ce fait, la santé des citoyens les plus en difficultés. Aussi la subdivision en 11 objectifs de la finalité qui est évoquée, permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité, doit nous permettre de répondre efficacement et rapidement à ces défis.

L'on ne peut donc que se ravir de voir cette stratégie déjà se traduire en actes, notamment par le référentiel sur les collèges que nous avons voté ou encore l'expérimentation menée à Vaulx en Velin d'une filière alimentaire de proximité.

D'ailleurs, et j'en terminerai par-là, en parlant de fin de mandat, monsieur le Président, d'ici quelques mois nous devrions voter le nouveau règlement local de la publicité. Dans le document de stratégie alimentaire sont évoquées plusieurs pistes qui pourraient être remises en œuvre dès septembre. Citons notamment la piste de travail n° 3 dans l'objectif 2, c'est-à-dire l'intégration de la politique alimentaire dans la réflexion publicitaire à l'image d'Amsterdam et de l'interdiction de la publicité pour les produits ultra-transformés dans les transports collectifs.

Ce serait un geste supplémentaire significatif d'une volonté de concrétiser les mots transcrits dans ce document. Nous en reparlerons au mois de septembre, je n'en doute pas. Il nous reste encore du temps dans cette mandature pour accélérer le mouvement et répondre rapidement à la poly urgence à laquelle nous faisons face, poly urgence qui ne fait que renforcer les inégalités au fur et à mesure que le temps passe.

Nos trois groupes voteront donc favorablement ce rapport et je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de nos Conseils, de nombreux documents et chiffres nous sont régulièrement présentés.

Pour ceux qui n'ont pas eu ou pris le temps de s'interroger sur la pertinence d'une stratégie alimentaire pour notre Métropole, je tiens rapidement à souligner quelques chiffres qui m'ont personnellement interpellée et dont j'aimerais sincèrement que notre assemblée se saisisse réellement. La pédagogie est toujours l'art de la répétition.

- 15 % des Grand Lyonnais déclarent ne pas manger toujours à leur faim, soit plus que la moyenne nationale,
- un tiers des ménages déclarent ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement,
- le gaspillage alimentaire est encore trop important,
- notre territoire est déconnecté de notre système alimentaire : nous importons suivant les secteurs d'activité, entre 68 et 95 % de notre alimentation sur notre territoire, et nous en exportons 95 % de nos produits agricoles.

Ainsi les aliments que nous consommons parcourent tous les jours de nombreux kilomètres et représentent une part importante de notre empreinte carbone. Les produits agricoles de notre territoire ne représentent que 4,6 % de la valeur que nous consommons. Il y a donc urgence à agir, en particulier pour lutter contre la corrélation entre pauvreté, alimentation et santé et cela fait écho à la délibération précédente sur la lutte contre la pauvreté.

Nos collectivités ont un devoir d'exemplarité et d'éducation, en particulier vers les jeunes et la priorité doit être donnée aux actions dans nos collèges et dans nos écoles. De façon plus générale, toute restauration collective doit être passée au crible des objectifs définis dans ce projet alimentaire. C'est une question de santé, de climat, de société. C'est bien de notre responsabilité et notre groupe UDI et apparentés salue ce premier travail. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, comme dans beaucoup de grands dossiers métropolitains de ce type, il est difficile de séparer les actions concrètes s'appuyant sur nos compétences, l'effort de visée stratégique à long terme et aussi le débat idéologique.

Vous l'aurez deviné, si nous soutiendrons certaines actions, nous critiquerons le discours stratégique en dénonçant l'idéologie qui le sous-tend. Nous sommes très loin de la posture consensuelle pour la Métropole évoquée dans ce rapport.

Le rapport dénonce le modèle alimentaire actuel, productiviste, spécialisé et mondialisé et son effet sur la santé. Ce discours apparemment critique porte un point de vue occidental sans caractériser ce que nous appellerons, nous, une agro-industrie capitaliste. Il oublie totalement l'existence de contre-modèles, que ce soit à Cuba, ou en Chine, et surtout, en évoquant une mortalité liée à la malbouffe qui dépasse aujourd'hui celle liée à la sous-nutrition, il délaisse le fait principal des dernières décennies, le recul majeur de la sous-nutrition dans le monde.

En 1960, un chinois consommait 1 400 calories alimentaires par jour, un français 3 200. L'écart s'est réduit, la Chine socialiste ayant sorti un milliard d'humains des famines endémiques, ils consomment aujourd'hui 3 100 calories, la consommation des pays les plus riches commençant à baisser à partir de la fin du siècle dernier. Oui, le fait principal c'est que la malnutrition se réduit !

Je conseille la lecture du site gapminder du professeur suédois Hans Rosling et son test que vous raterez tous, comme moi d'ailleurs, la première question de ce test est simple : "Ces 20 dernières années, la proportion de la population mondiale vivant dans une extrême pauvreté a doublé, restée stable, ou a été divisée par deux ?" La bonne réponse est la troisième. Le fait dominant des dernières décennies est la sortie de la grande pauvreté, de la mortalité infantile et donc de la sous-nutrition.

Alors avec ce mot productivisme, de quoi parle-t-on ? L'anarchie du développement qu'impose le marché capitaliste produit bien entendu des aberrations, depuis les prix négatifs de l'électricité -qui n'impressionnent jamais les écologistes je ne sais pas pourquoi- jusqu'aux destructions d'inventus agricoles. Mais la balance commerciale agricole de la France est en baisse depuis 2013, pratiquement divisée par deux, parce que les importations sont en forte hausse alors que la production et les exportations stagnent.

De fait, le mot productivisme est le cache-sexe du capitalisme. Il nous dit que ce qui est mauvais serait de produire et non pas quoi, comment, par qui, pour qui ? Il nous fait croire que ce sont l'industrie et les techniques le problème et non pas les rapports sociaux et le système économique. Or, le capitalisme ne produit jamais pour produire, mais uniquement pour le profit, sinon il détruit sans retenue. C'est un profitivisme ! Et c'est le cas de l'agriculture, avec les conséquences connues sur l'environnement et la santé et où tout est permis jusqu'à imaginer, comme l'évoque une étude récente que j'ai entendu à la radio il y a deux jours, qu'une viande de synthèse puisse représenter 40 % du marché en 2050.

Le rapport nous alerte donc : l'Union européenne n'a pas assez de surfaces pour nourrir sa population. Mais sur toute la Terre, la surface agricole utilisable régresse de plus de dix millions d'hectares par an, malgré les déforestations et pour deux raisons : le développement urbain mais surtout la dégradation des sols. En France, elle a régressé de plus de trois millions d'hectares et partout en Europe, la forêt progresse rapidement, par désertification rurale.

Si le modèle actuel était productiviste, il cultiverait ces terres abandonnées. Mais il ne le fait que quand la rentabilité est assurée, si besoin à coup de subventions, et quand elle n'est plus là, il délaisse les sols. Nous portons pour notre part un autre projet de société, loin du retour à l'individualisme d'un agriculteur local idéalisé, le projet d'une autre socialisation, celle des coopératives, du salariat, de la mutualisation, du service public, celle où le besoin humain de qualité, de sécurité alimentaire et de santé publique est ce qui prime, ce qui oriente le développement. C'est pourquoi nous voulons assumer le débat avec nos concitoyens pour refuser le localisme. Le local est indispensable, mais les échanges aussi, et permettez-moi d'aller chercher mon poulet de Bresse à plus de 50 kilomètres, mon saucisson en Haute-Loire, mon Salers dans le Cantal et mon huile d'olive en Sicile... (*Vives réactions*).

**M. LE PRÉSIDENT :** On laisse monsieur Millet terminer.

**M. le Conseiller MILLET :** Pour résumer, contre la malbouffe, nous défendons le droit à la bonne bouffe !

Venons-en au projet métropolitain. Il se heurte comme pour l'énergie à la réalité de la forte dépendance de l'agglomération avec son cadre régional, national et mondial. Seulement 4,6 % de l'alimentation consommée dans la Métropole provient du territoire, et tout le monde reprend ce chiffre. Mais que faut-il en conclure ? Qu'il faille développer la production agricole orientée vers les besoins de l'agglomération, nous sommes tous d'accord, mais qu'il faudrait contraindre la consommation pour réduire les apports extérieurs, mais au nom de quoi ? Comme s'il fallait aller vers une autosuffisance alimentaire, comme certains le proposent avec inconscience pour l'énergie.

Pour nous, ce constat montre d'abord qu'il n'existe pas de stratégie alimentaire métropolitaine en dehors de la politique agricole nationale, et que personne ne peut cacher derrière la Métropole ses choix politiques nationaux et européens.

Vous nous parlez d'une meilleure répartition de la chaîne de valeur, je vous invite à parler avec les agriculteurs. Par exemple concernant les grandes terres dont ils nous disent eux, les paysans, que ce sont des terres à blé, je ne vois pas au nom de quoi nous voudrions leur imposer de faire du maraîchage ! Pour nous, la concertation reste devant nous et permettez-moi de m'interroger sur l'avis du Conseil de développement qui nous oriente vers les jeunes, les quartiers populaires et les personnes âgées. Je ne sais pas comment ces trois catégories sont représentées au Conseil de développement !

Alors il y a beaucoup d'actions qui nous sont proposées ici mais, comme le plus souvent dans les rapports de ce type, les communes sont absentes et je pense aux cuisines municipales qui devraient être le premier acteur à coordonner et mobiliser tant elles sont à la fois un outil de l'exemplarité, mais aussi un des liens les plus forts avec la jeunesse, avec les familles et donc un excellent outil pédagogique support du débat public sur l'alimentation.

En l'attente de propositions plus concrètes et malgré nos critiques sur le contenu idéologique de ce rapport, nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, je dirai d'abord qu'on a longtemps, dans notre histoire récente, disserté sur la valeur symbolique de l'alimentation, culturelle, sociale, de lien au terroir, mais qu'aujourd'hui, on passe à des titres dans la presse sur la précarité alimentaire, les procès d'agriculteurs à l'entreprise Monsanto, la toxicité du Chlorpyrifos longtemps passée sous silence, les mauvaises conditions d'élevage industriel, la perte de biodiversité liée à l'usage des pesticides, les maladies induites par nos comportements alimentaires et la disparition de nombre d'exploitations agricoles.

Ces sujets montrent la complexité de cette problématique. Les enjeux sont multiples et la délibération proposée aborde les enjeux environnementaux, économiques, sociaux de la question alimentaire qui mérite une vision systémique. Il s'agit de penser ensemble la production, l'approvisionnement, la distribution, la consommation individuelle et collective.

Je commencerai par la question environnementale. La production se doit d'être responsable eu égard aux ressources naturelles et à la biodiversité, bien sûr, mais elle doit aussi préserver la santé des agriculteurs tout comme celle de la population de nos campagnes. Et, à ce titre, je rappelle que la Ville de Villeurbanne, lors de son Conseil municipal du 21 mars 2019, a rejoint l'Appel des coquelicots lancé par Fabrice Nicolino, contre l'usage des pesticides en agriculture. La Métropole pourrait en faire autant.

La production agricole ne peut être déconnectée de la question de la santé, tout comme la consommation est également une affaire de santé car notre premier médicament est notre aliment.

Les produits transformés avec leur lot de graisses, de sel et de sucres ou ultra-transformés avec l'ajout d'ingrédients, texturants, colorants, exhausteurs de goût, etc., indéchiffrables d'ailleurs pour le consommateur, sont riches, riches en apport de maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité, et sont supposés par les scientifiques intervenir dans le processus de certains cancers. Pour la première fois depuis les années 1950, on constate en France une baisse de l'espérance de vie en bonne santé. Il faut sans aucun doute mettre en relation tout cela.

Ces produits transformés, nous avons du mal à lutter contre car ils sont souvent synonymes de valeur, contrairement à un produit brut, notamment aux yeux de populations en difficulté économique. Une brioche industrielle au chocolat (je ne citerai pas de marque, bien sûr) plutôt qu'une pomme, par exemple, est parfois perçue comme "meilleure" pour le goûter de l'enfant, eu égard à l'effort fait pour l'acheter.

Ces aliments transformés sont le produit de l'innovation, du progrès alimentaire de l'après deuxième guerre mondiale et de la course effrénée aux bénéfices de l'industrie agro-alimentaire menée par de grands groupes mondiaux.

Ce sont ces mêmes groupes qui amènent la disparition de petites exploitations qui font les paysages de moyenne montagne dans nos régions. La production agricole est donc aussi une question d'aménagement du territoire, en ce qu'il est pour nous, villes, nécessaire de protéger la survie des exploitations, que ce soit en périurbain ou en milieu rural. Certains agriculteurs s'inquiètent sérieusement du maintien en zones agricoles des terres qu'ils louent. Quid de la maîtrise du foncier hors Métropole ?

Nos achats conditionnent la vie des paysans, comme on les appelle à nouveau avec toute la noblesse du nom. Ils doivent s'exercer sur le mode circuit court, et en cela je n'évoque pas la distance mais le nombre d'intermédiaires.



Ils sont aussi le témoignage d'une nécessaire solidarité entre villes et campagnes. Je vais reciter Villeurbanne où nous sommes très fiers d'avoir contribué à créer des emplois sur une exploitation agricole, par notre engagement à l'achat de produits laitiers sur le long terme, non pas sur notre territoire, bien sûr, mais à Mornant. C'est un exemple. Les contrats de réciprocité sont très certainement à explorer, qui pourraient permettre des échanges sur des thématiques différentes : culture, agriculture par exemple entre territoires ruraux et urbains.

Je reviendrai sur le bio aujourd'hui attaqué fortement. Il est tout de même un moyen d'avoir certitude que le produit ingéré ne contient pas de résidus de pesticides, contrairement à une soi-disant agriculture raisonnée que nul ne peut contrôler. Bien sûr, on aura beau jeu de dénigrer le bio, accusé à tort de consommer l'espace naturel, accusé à raison quand il est produit sous serre énergivore ou à l'autre bout du monde et permet à certaines collectivités de déclarer des pourcentages importants de bio dans les cantines. Espérons que ce ne sera pas le cas des collègues de la Métropole.

Dans une approche de changement climatique, je soulignerai aussi l'intérêt de diminuer notre empreinte carbone par une proximité d'approvisionnement évitant de longs transports, coûteux en gaz à effet de serre, par des productions de saison évitant la culture sous serres chauffées, j'y reviens, sauf quand on fait appel à la récupération d'énergie fatale ou à d'astucieux systèmes d'accumulation de chaleur comme dans la Métropole, à la ferme de l'Abbé Rozier, par exemple. L'intérêt du recours à la protéine végétale, le fait de considérer qu'un repas sans viande peut être un vrai repas, également, sont important.

Pour aller plus loin et boucler la boucle, il convient de se poser la question du gaspillage alimentaire dans l'industrie agro-alimentaire, ce qui est souligné dans le rapport, comme dans les commerces de distribution ou en préparation culinaire, les solutions de don comme celles de compostage des biodéchets, un bon tiers de nos poubelles tout de même, ont le vent en poupe, et c'est tant mieux.

Pour autant, cette délibération fait l'impasse sur les communes dont le rôle assumé depuis plusieurs années est de proposer une éducation à l'alimentation. C'est dans les communes qu'est favorisée la relation avec des producteurs identifiés par les habitants dans des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou des marchés de producteurs créés par les villes.

Ne négligeons pas toutes les situations de pédagogie auprès des enfants en restauration collective, comme auprès des adultes, des jeunes actifs aux seniors, via les jardins familiaux ou partagés, les Incroyables comestibles, les centres sociaux, les activités périscolaires, des structures associatives telles que Légum'au logis, l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville) ou la Légumerie, par exemple, les services même des communes : santé, politique de la ville, personnes âgées jusqu'aux CCAS très actifs sur cette question.

Ce sont elles qui sont au plus près des habitants et leur donner des moyens pour agir plus largement est aujourd'hui essentiel, car il nous faut donner aux populations en difficulté économique le moyen de se nourrir mais de se nourrir sainement. La précarité alimentaire est bien pointée du doigt par l'étude réalisée, d'autres en ont parlé avant moi. Pourquoi être pauvre devrait-il se doubler d'une mauvaise alimentation ? La façon de se nourrir est un enjeu de la transition énergétique. Relevons ce défi central pour nos modes de vie.

Une remarque finale : pour nos cuisines centrales équipées de légumeries afin de transformer en direct le produit brut, nous attendions depuis longtemps une stratégie de la Métropole, notamment sur la structuration des filières d'approvisionnement. Nous restons un peu sur notre faim, si je peux m'exprimer ainsi. À Villeurbanne, cela ne nous empêchera pas d'avancer dans notre soutien aux paysans. Si le rapport s'intitule stratégie alimentaire métropolitaine, c'est un peu à tort car il s'agit surtout des modes d'élaboration d'une stratégie qui nous sont proposés là.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport qui constitue tout de même une avancée. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GERMAIN** : Monsieur le Président, chers collègues, nous pouvons nous féliciter de l'initiative de la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire métropolitaine. Elle ne répond pas à un effet de mode mais bien à une prise de conscience, enfin, face aux limites d'un modèle alimentaire productiviste, spécialisé et mondialisé mais également aux réels besoins alimentaires depuis l'amont de la chaîne de production jusqu'à notre assiette.

Depuis plusieurs décennies, notre société de consommation nous a entraînés dans une ère d'abondance et de surabondance alimentaire dont le corollaire est bien souvent le gaspillage quand d'autres régions du monde souffrent de sous-alimentation et de malnutrition, quand les sols surexploités dont les cultures forcées ne sont pas adaptées à leurs milieux ou livrées à la monoculture, s'appauvrissent ou disparaissent jusqu'à perturber l'écosystème.

Ce premier document constitue les prémices d'une démarche qui s'impose à nous, en termes de responsabilité pour les générations futures. Il répond aussi à plus court terme à une obligation légale car le législateur a institué les projets territoriaux par l'article 39 de la loi du 13 octobre 2014, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et dont peut s'emparer la Métropole au titre de ses compétences ; prémices donc car le document fort bien établi dresse avant tout un état des lieux, des intentions et des objectifs à l'horizon 2030.

Cependant, il a le mérite, à l'échelle métropolitaine, d'inscrire les multiples initiatives lancées dans nos communes et les territoires dans une démarche cohérente et de les penser dans une logique transversale à l'aune de nos politiques publiques. En effet, dans nos communes, depuis plus de dix ans, nous constatons la mise en place de démarches telles que celles d'intégrer les produits issus de l'agriculture raisonnée au bio dans les cantines scolaires, de passer des contrats avec les agriculteurs locaux, d'imposer dans les marchés d'appel d'offres des clauses allant dans ce sens, de favoriser le développement de l'agriculture locale par l'installation d'exploitants agricoles et maraîchers, via des mécanismes projets et politiques, notamment au sein du Syndicat mixte Plaine Monts d'Or (SMPMO).

Aujourd'hui, le SMPMO et les communes ont un portefeuille foncier d'une centaine d'hectares mis à disposition des agriculteurs par bail rural. C'est aussi une action volontariste sur plusieurs années qu'il faut anticiper. Nombreux sont les projets, et je vous épargnerai à cette heure avancée la liste exhaustive, mais il apparaît bien que les communes ont tout naturellement initié une approche de cette stratégie. Nous avons également abordé déjà l'idée quand il s'était agi de la mise en place de la Cité de la gastronomie, de s'attacher non pas seulement aux spécialités de nos terroirs mais d'intéresser et favoriser le développement des circuits courts au sein de notre territoire métropolitain, de promouvoir une agriculture locale pour une consommation locale.

Oui, car une stratégie n'est pas seulement une seule initiative mais un plan d'actions de façon transversale dans une logique à l'échelle des territoires. Il est nécessaire que les communes puissent s'approprier cette approche et l'adapter selon leur bassin de vie. L'ambition de cette stratégie ne doit pas se limiter aux seules intentions et c'est bien avec l'ensemble des acteurs et des territoires que nous pourrions y répondre. Nous ne pouvons que soutenir cette démarche. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**Mme la Conseillère GIRAUD** : Monsieur le Président, chers collègues, après l'énergie avec le vote du schéma directeur des énergies, la Métropole de Lyon se lance désormais un défi dans le domaine de l'alimentation, celui d'intégrer un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient. Le développement d'un modèle alimentaire agro-industriel avec une ère d'abondance alimentaire nous a conduits à la situation de dépendance que vous connaissez vis-à-vis des chaînes alimentaires. Comme tout développement sauvage d'une industrie sans cadre et limite, l'alimentation et sa production ont pris un tournant en décalage avec nos besoins et nos aspirations actuelles.

Les citoyens de la Métropole de Lyon, comme tous les Français, sont conscients de la relation directe entre bien manger et être en bonne santé, et ils sont de plus en plus inquiets et exigeants. Ils souhaitent se réapproprier leur alimentation et insuffler un changement dans la production pour ne plus subir les règles des grands groupes industriels alimentaires dont la logique du profit prévaut sensiblement sur celle du bien-être alimentaire.

La prise de conscience des citoyens sur le réchauffement climatique est ainsi similaire à celle sur le système agro-alimentaire actuel qui présente de nombreuses limites. Parmi elles, la sécurité alimentaire, la viabilité économique et la soutenabilité environnementale. La Métropole de Lyon, qui exerce un certain nombre de compétences relatives à l'alimentation, se devait donc de se saisir impérativement de cet enjeu.

Les Maires ont une place importante dans la mise en place de circuits courts et la promotion des entreprises locales avec, notamment, l'organisation des marchés locaux avec une aspiration forte à la création de marchés bio ou faisant une place importante aux producteurs. C'est là que nous devons intervenir, agir dans la transformation d'un système alimentaire qui remet les entreprises locales au cœur du dispositif, au cœur de la solution.

On ne peut plus laisser se développer un système qui propose une offre d'alimentation déconnectée de nos producteurs locaux, de nos filières courtes de production, du porte-monnaie de nos concitoyens, des préoccupations de santé relatives à la qualité de l'offre alimentaire et globalement en décalage avec la nécessité de promouvoir une production et une consommation écoresponsable respectueuse de l'environnement.

La finalité de cette stratégie alimentaire illustre très bien ce vers quoi nous devons nous tourner et travailler activement, permettre l'accès de tous les habitants de la Métropole à une alimentation de qualité en commençant par les plus jeunes, à travers les repas lors des cantines scolaires et en assurant aussi et surtout leur éducation.

La Cité de la gastronomie qui ouvrira prochainement ses portes constituera un lieu de partage et d'initiation au bien-manger. Santé, environnement, développement économique et ancrage territorial autour d'une vraie gouvernance alimentaire métropolitaine, intégrant bien sûr les acteurs locaux, permettront de déployer une

stratégie alimentaire métropolitaine dont les objectifs répondent aux attentes des habitants de la Métropole. Les communes se doivent de soutenir ce projet par bassin de vie.

Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée PEILLON** : Merci monsieur le Président, chers collègues, le bien-être et le bien-vivre sont fonction de nombreux facteurs complémentaires et la qualité de notre alimentation en fait partie. Il s'agit, en effet, d'un vecteur majeur pour notre santé et nous savons tous à quel point une mauvaise alimentation est néfaste pour cette dernière, les nombreux orateurs précédents l'ont rappelé.

Les rapports scientifiques le rappellent d'ailleurs régulièrement, la mauvaise alimentation cause chaque année plus de morts dans le monde que le tabagisme et ce sont nos concitoyens les plus précaires et les plus vulnérables qui sont les premières victimes de cette malbouffe.

Si la prise de conscience de l'importance d'une alimentation de qualité est aujourd'hui largement partagée et que des efforts sont faits pour promouvoir des productions agricoles plus respectueuses de notre santé, il reste encore de larges marges de progression.

C'est dans ce sens que nous travaillons, dans le cadre de nos politiques agricoles métropolitaines, ainsi qu'à travers l'importance donnée au bio et au circuit court dans notre restauration scolaire, par exemple. Et c'est toujours dans ce sens que nous présentons aujourd'hui notre stratégie alimentaire métropolitaine.

Elle est issue -Bruno Charles l'a rappelé- d'un important travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de notre agglomération, accompagnés par l'expertise d'un bureau d'études et des contributions du Conseil de développement pour que tous les points de vue et tous les enjeux puissent être identifiés et partagés dans le cadre de cette élaboration.

L'objectif fixé à l'issue de ce travail, c'est-à-dire permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité à l'horizon 2030 est très ambitieux. Mais il est surtout réaliste et fondamentalement nécessaire. Si la prise de conscience des enjeux sanitaires environnementaux de cette question s'accroît, ne nous trompons pas, pour beaucoup de nos concitoyens, ces enjeux peuvent encore paraître lointains, non prioritaires, voire inaccessibles.

C'est notre rôle de les accompagner pas seulement vers une prise de conscience mais aussi vers des solutions accessibles à tous. Améliorer notre alimentation, c'est améliorer notre santé, notre qualité de vie mais aussi la préservation de notre environnement par la mise en place d'une agriculture plus respectueuse des sols et de notre écosystème.

Si le renforcement d'un approvisionnement de proximité qui privilégie les circuits courts et diminue ainsi la pollution aujourd'hui est dû aux transports des denrées, l'amélioration de notre alimentation, le rapprochement de sa production, c'est aussi le renforcement du développement économique de notre agglomération et l'accompagnement de nos agriculteurs qui connaissent depuis de nombreuses années de grandes difficultés.

Le rapprochement de la production, c'est enfin la sécurisation de notre approvisionnement parce que nul ne sait de quoi demain sera fait. À l'heure où les tensions commerciales internationales s'exacerbent, il est important de maintenir et renforcer une agriculture locale pour ne pas demeurer dépendant des importations extérieures pour notre approvisionnement en nourriture.

Vous l'aurez compris, au-delà d'un strict aspect sanitaire, permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité est un enjeu transversal important pour notre agglomération, en alliant santé, enjeux sociaux, voire sociétaux, mieux vivre, maintien et promotion de notre agriculture, développement économique, protection de notre environnement et sécurisation de nos approvisionnements.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra, bien évidemment, ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère SARSELLI** : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites et à cette heure de la soirée, du début de soirée, je pense qu'on va éviter de paraphraser certaines choses ou de redire. On a même eu droit aux vertus du modèle chinois, tout à l'heure, et à l'atroce productivisme du capitalisme. Bon, je veux bien !

Monsieur le Président, les élus du groupe Les Républicains et apparentés voteront ce rapport. Nous sommes engagés, nous sommes responsables et nous avons évidemment tous conscience des enjeux autour de l'alimentation, comment dire autre chose ?

Monsieur le Président, vous posez une question dans ce document, magnifique ! Magnifique, cela a été dit tout à l'heure. Pourquoi élaborer un projet alimentaire ? La réponse semble si évidente mais vous me direz, elle a le mérite d'être posée.

Dans ce rapport, 11 objectifs sont annoncés. Là aussi, si nous les prenons un par un, comment ne pas être d'accord ? C'est impossible ! Mais vous allez me dire : "cela a le mérite d'être formalisé". Comme déjà dit tout à l'heure, on ne peut pas remettre en cause ces belles intentions. Donc, nous voterons pour.

Monsieur le Président, je vais quand même ajouter deux ou trois choses. La stratégie annoncée peut tout de même être qualifiée de modérée car elle n'en fait pas trop ! Elle flèche évidemment une nécessité aussi sociale qu'écologique, une nécessité aussi sociale qu'économique, de la graine à l'assiette, nous devons changer notre regard et réorganiser cette chaîne alimentaire de manière plus opportune.

Pour prendre des termes plus généraux, nous le savons, l'alimentation porte de grands défis environnementaux. Elle est aussi un pan de l'économie : 16 000 exploitations agricoles, 22 000 emplois dans l'industrie agro-alimentaire en région et, bien sûr, elle est un enjeu de santé publique, car monsieur le Président, accompagner la population à faire les meilleurs choix alimentaires, est une nécessité, notamment pour les plus fragiles évidemment.

L'alimentation véhicule des valeurs, des identités et des modes de vie. La richesse de nos terres et le savoir-faire de nos agriculteurs font de notre pays l'un des piliers de l'agriculture. Cette situation nous honore évidemment, mais exige de nous une exemplarité et une rigueur. L'alimentation durable doit nous amener à nous interroger sur l'ensemble de la chaîne d'alimentation. Mieux s'alimenter en limitant l'empreinte écologique est un objectif partagé par tous. C'est d'abord répondre à une question d'intérêt général. Alors oui, il faut renforcer l'économie circulaire. Oui, il faut rétablir la préférence communautaire dans le domaine agricole au service de la sécurité alimentaire.

Oui, monsieur le Président, il faut une stratégie alimentaire durable. Nous méritons tous du bio, du local, du durable, à des prix abordables par tous. Oui, il faut trouver des leviers permettant à chacun de mieux manger et des leviers permettant à nos entreprises de mieux valoriser leur production. Évidemment, il faut cultiver une autosuffisance alimentaire, c'est un impératif de sécurité sanitaire, de sûreté alimentaire mais aussi, d'un point de vue plus prospectif, de souveraineté. Alors oui, monsieur le Président, il est de notre responsabilité de pousser les initiatives qui réinventent le monde végétal et animal dans la bonne compréhension de la chaîne alimentaire.

Alors pourquoi est-ce évident ? Parce que trop souvent ces sujets sont phagocytés par des logiques extrémistes. Mais, ce qui nous interpelle par-delà tout cela, en regardant un petit peu plus près, c'est que ces grandes thématiques, monsieur le Président, nous les développons déjà concrètement sur le terrain communal, car nous avons besoin de concret, c'est indéniable et votre rapport en manque. Si les propositions stratégiques vont globalement dans le bon sens, la déclinaison tactique de votre stratégie reste floue.

En effet, cette prise de commande de la Métropole sur la stratégie alimentaire ne doit pas faire oublier le travail des communes, des actions déjà bien antérieures à toute stratégie métropolitaine ou initiative gouvernementale sont à l'œuvre. Monsieur Kimelfeld, vous expliquez -et je cite- "qu'on ne peut plus attendre que les choses se fassent seules, nous allons donc initier une stratégie."

Malheureusement, dans ce propos, j'ai le sentiment que rien n'est fait sans l'action salvatrice et providentielle de la Métropole. D'ailleurs, il est titré en page 16 : "Un très faible ancrage territorial de l'alimentation".

L'Exécutif actuel s'approprie une volonté politique et nous propose des choses qui existent déjà sur pas mal de nos communes, même un très grand nombre : circuit court, approvisionnement bio, lutte contre le gaspillage alimentaire, agriculture urbaine, prise en compte de l'autonomie alimentaire. Nous connaissons déjà tout cela et nous n'attendrons pas la technostructure mais parfois la Métropole est aux côtés des communes, un partenaire de bas en haut, avec un soutien financier.

Comment ne pas citer pour exemple, la ferme de Pierre Bénite, chez mon collègue Jérôme Morage, assis à côté de moi ? Une ferme urbaine qui permet une zone de respiration écologique. Elle permet surtout à des enfants de manger des produits frais et naturels et mieux que cela, elle permet d'apprendre à les cultiver, le tout compris dans un circuit court et une démarche écoresponsable. Nous avons dans ce projet plus d'un hectare qui est rendu au monde agricole en plein cœur de ville. D'ailleurs, la Métropole ne s'est pas trompée, elle a financé et la Région aussi. Comment ne pas citer l'exemple déjà évoqué, un petit peu plus tôt sur les jardins familiaux et les jardins partagés dans des villes comme les nôtres : Francheville, Tassin la Demi Lune, Sainte Foy lès Lyon, très fières de tout cela ? L'agriculture urbaine et ses jardins sont un retour à la terre qui permet de faire comprendre le cycle biologique et là aussi, la dimension pédagogique sur la saisonnalité des produits est essentielle.

Beaucoup de communes, monsieur le Président, beaucoup de villes ont fait de la qualité alimentaire l'une de leurs priorités dans le cadre de leur politique sanitaire, éducative et développement durable. Les accords-cadres en matière de restauration collective dans les écoles, dans les services périscolaires, dans les établissements des personnes âgées, dans les CCAS, là aussi c'était cité tout à l'heure, prennent en compte systématiquement les préoccupations telles que la politique d'approvisionnement, la gestion des déchets, le respect de la saisonnalité des produits et des circuits courts, l'agriculture raisonnée, tout cela existe déjà et vous le savez bien.

Dans les collèges, la lutte contre l'obésité et les bonnes pratiques alimentaires sont au centre de bon nombre d'actions. Comment ne pas prendre l'exemple de Décines ? Excusez-moi mais je suis obligée de le faire, chez ma collègue Laurence Fautra, toutes les préconisations de ce rapport sont déjà en passe depuis des années, 56 % de produits frais, 17 % d'approvisionnement bio, un repas 100 % bio par mois, un à trois repas végétariens par semaine, traçabilité des origines des matières premières et j'en passe et prenons l'exemple d'Oullins, cité dans votre magnifique document d'ailleurs, depuis 2013, la super halle d'Oullins qui rassemble le magasin de producteurs locaux en vente directe, une épicerie bio et un restaurant traiteur de cuisine de marché. Et monsieur le Président, n'oublions pas bien d'autres initiatives privées, du producteur au consommateur qui sont devenues de réelles habitudes de vie.

Alors on se demande légitimement si, encore une fois, la volonté métropolitaine ne se fait pas contre les communes. Vous vous inscrivez en chef de file, vous justifiez cela par le fait que la Métropole est, je cite : "le seul acteur à disposer de tous les leviers pour relever le défi alimentaire du territoire". Vous avez oublié le rôle déterminant des communes mais la chose n'est pas nouvelle, vous oubliez la Région qui, en matière de développement d'alimentation durable reste un échelon plus pertinent évidemment alors, vous l'aurez compris, nous voterons cette stratégie mais nous serons vigilants à ce qu'elle soit concrètement efficace pour le bien-être de tous, désolée d'avoir dépassé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je ne vous en veux pas, vous avez fait une très belle intervention, merci beaucoup. Bruno Charles va donner quelques éléments mais je crois que monsieur Claisse voulait donner un tout petit élément pour une première intervention et ensuite, monsieur Charles.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Madame Perrin-Gilbert, que d'agressivité ! Pourquoi vous pointez du doigt le Vice-Président en charge des marchés ? D'ailleurs en l'occurrence, il ne s'agissait pas de marché public, il s'agissait de délégation de service public, ce n'est pas tout à fait la même chose en disant : "Monsieur Claisse n'a pas voulu mettre du localisme dans l'appel à concurrence de ces marchés."

Non madame Perrin-Gilbert, j'ai regretté de ne pas pouvoir le faire puisque le code des marchés publics ne nous permet pas de mettre des clauses de localisme. Alors que je l'ai regretté, pourquoi vous faites semblant de laisser penser que je m'assois dessus ? Non, le code des marchés publics ne permet pas de mettre de clauses de localisme. Après, vous allez me dire : "Il fallait en mettre une !" Oui, et puis on va en contentieux, en juridiction, vous aimez bien et vous vous êtes plainte, ne serait-ce que, lors du dernier Conseil municipal, qu'il y avait beaucoup de contentieux alors, à un moment, il faut choisir. Ma fonction, c'est aussi de faire en sorte que nos décisions soient sécurisées d'un point de vue juridique et nous l'avons fait.

Sur ce marché-là, nous répondons parfaitement à la loi agriculture alimentation qui prévoit 50 % de produits bio circuit court, labellisés, divers et variés. Nous respectons, avec trois ans d'avance sur la loi, cet objectif de 50 %. Qui plus est, parce que vous ne participez pas aux négociations, si on ne peut pas mettre de clause de localisme, ça ne nous interdit pas de challenger chacune des entreprises qui proposent leur offre sur cette partie-là, nous les avons challengées, pour autant, ça ne rentre pas dans les critères de notation mais je vous donnerai, je porterai à votre connaissance le pourcentage de produits locaux actuellement dans nos délégations de service public.

Voilà, je ne comprends pas du tout votre intervention. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Charles.

**M. le Vice-Président CHARLES :** Je vais commencer par compléter les propos de Gérard Claisse.

**M. LE PRÉSIDENT :** Assez rapidement !

**M. le Vice-Président CHARLES :** Oui. Sur les collèges, il y a eu erreur factuelle, c'est que, sur les DSP des collèges qui ont été votées, c'est 100 % de bio pour les fruits, légumes, céréales et légumineuses. On est bien sur 100 % de bio avec évidemment une interdiction de mettre dans le marché le critère local mais on avait rajouté comme critère que les offres seraient jugées en fonction de leur concordance ou de leur compatibilité avec la politique développement durable et agriculture, ce qui fait qu'effectivement, la proportion du local, même si je ne l'ai plus en tête, Fabien Chaufourrier pourra peut-être nous le dire, a largement augmenté dans la consommation des cantines des collèges.

Pour la viande, ce sont des critères de qualité, pour le pain, c'est pratiquement 100 % du local si ma mémoire est bonne et aujourd'hui, nous votons la même chose pour les régies, avec une plus grande facilité à s'approvisionner en produits locaux dans les régies puisque les quantités, en général, sont moins grandes.

Je voudrais dire que tous les intervenants ont effectivement parlé des communes et si on ne l'a pas marqué, on ne les oublie pas et ce serait une faute de les oublier. Il est bien évident que les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le plan d'actions et que, ne serait-ce par la restauration collective et les cantines scolaires mais pas seulement, par le contact avec les habitants, de la même façon qu'on a travaillé avec les communes sur le plan climat.

Retenez d'ores et déjà d'ailleurs pour les communes, la date du 10 septembre où il y aura une réunion du club de développement durable consacré à la concertation avec les communes sur le plan d'actions du projet alimentaire territorial. Donc loin de nous l'idée de nous substituer ou alors de nous situer en superposition des communes, au contraire, j'ai bien commencé par dire que, dans ce domaine, comme dans le domaine de l'énergie et du climat, on changeait de rôle et on devenait tout autant, parce qu'on a certains leviers mais on n'a pas tous les leviers qui dépendent de plein d'autres décisions qui sont soit sur notre territoire, soit sur d'autres territoires et on devient dans un rôle d'animateur pour réunir toutes les parties prenantes.

Bien évidemment que les communes ont un rôle essentiel à jouer et, comme vous l'avez dit, il y a un certain nombre de décisions qui sont déjà dans cette session, dans ce Conseil, sur la ferme urbaine de Pierre Bénite, sur une filière de proximité à Vaulx en Velin, sur l'affaire Melchior Philibert à Charly, sur les semences locales qui sont bien évidemment faites en collaboration avec les communes, ça me paraît un évidence. Donc si on ne l'a pas marqué, on y insistera mais, bien évidemment, c'est une des priorités.

Quant à Pierre-Alain Millet, je suis surpris quand même de cet éloge du globalisme parce qu'effectivement la pauvreté a diminué dans le monde mais à quel prix ? Aujourd'hui, les crises alimentaires ont été locales. La combinaison réchauffement climatique et la dégradation des terres, je ne voudrais pas rappeler les deux millions de personnes qui ont été déplacées en Syrie, qui sont au départ de la crise syrienne, aujourd'hui au Soudan le quasi-génocide qui est fait par dégradation des terres et le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs, ce qui se passe au Mali entre les bergers peuls et les chasseurs dogons donc aujourd'hui, nous avons des crises locales, nous sommes en face de la crise globale et effectivement, il y a une question de résilience et de circuit alimentaire qui se joue et je veux bien dire non au localisme, la question n'est pas l'autarcie, personne n'a parlé d'autarcie dans ce rapport, quand on est à 5 % de consommation locale, je crois qu'on a un peu de marge de progression pour se ré-ancrer dans le territoire alors on ne privera pas Pierre-Alain Millet du saucisson de Haute-Loire, moi non plus d'ailleurs, ni de l'huile de Sicile, pour moi ce serait plutôt les produits créoles donc ça vient d'encore plus loin mais il n'empêche qu'il y a une question de relocalisation de la richesse et que les territoires à proximité, les territoires voisins sont demandeurs d'un meilleur travail et d'une consommation qui soit plus relocalisée donc on ne parle pas d'autarcie mais on a une marge de progression.

Je suis ravi d'entendre que c'est une stratégie modérée puisque j'étais dans un localisme outrancier et je voudrais dire qu'évidemment, cela se construit également en transversalité avec toutes les autres politiques, Anne Reveyrand a parlé de Légum'au logis, on a parlé de vrac mais, bien évidemment, j'espère vous présenter en décembre une déclinaison concrète parce qu'on n'a peut-être pas assez insisté sur le fait que les projets et la déclinaison concrète, c'est pour décembre et aujourd'hui, il s'agit de voter les principes.

Bien évidemment, le concret n'y est pas, j'ai entendu ce reproche mais c'est normal et j'espère revenir vers vous en décembre avec un plan d'actions qui sera appuyé sur la réalisation des communes et qui sera riche d'une très grande diversité d'initiatives et qui, j'espère, fera bouger les lignes dans des proportions qui soient conséquentes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

*(Monsieur Cochet demande la parole)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, allez-y !

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, je suis désolé parce que j'ai pu constater quand même que, parmi votre majorité, malgré le fait que nous ayons prévenu que nous restions pour garder le quorum, certains d'entre eux sont partis et je trouve que ce n'est pas acceptable donc nous on s'en va et je vous propose de transférer les rapports restant à la prochaine séance parce que je trouve que ce n'est pas normal.

Vous n'êtes pas en cause vous-même monsieur le Président mais je pense qu'un certain nombre de membres de votre majorité le sont.

*(La majorité des élus du groupe Les Républicains et apparentés quittent la salle des délibérations).*

*(Brouhaha dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il vous plaît ! Laissez partir s'il vous plaît. Merci.

Je vous laisse quand même faire le compte. On ne sait jamais si, par un miracle...

Il faut savoir, ou on sort ou on rentre... On ne fera pas le compte deux fois.

On ne bouge pas, c'est difficile de compter quand on bouge.

Il n'y a plus le quorum. Donc, je suis désolé, mais nous repousserons les délibérations qui restent au Conseil du 8 juillet. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 21 heures 02.*

---

Annexe 1 (1/35)

Compte administratif 2018 - Tous budgets

(dossier n° 2019-3607)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm



# Conseil de la Métropole

## 24 juin 2019

### Compte Administratif 2018



---

Annexe (2/35)

## CA 2018 – SOMMAIRE



- I. Les recettes de fonctionnement
- II. Les dépenses de fonctionnement
- III. L'autofinancement
- IV. L'investissement
- V. La dette

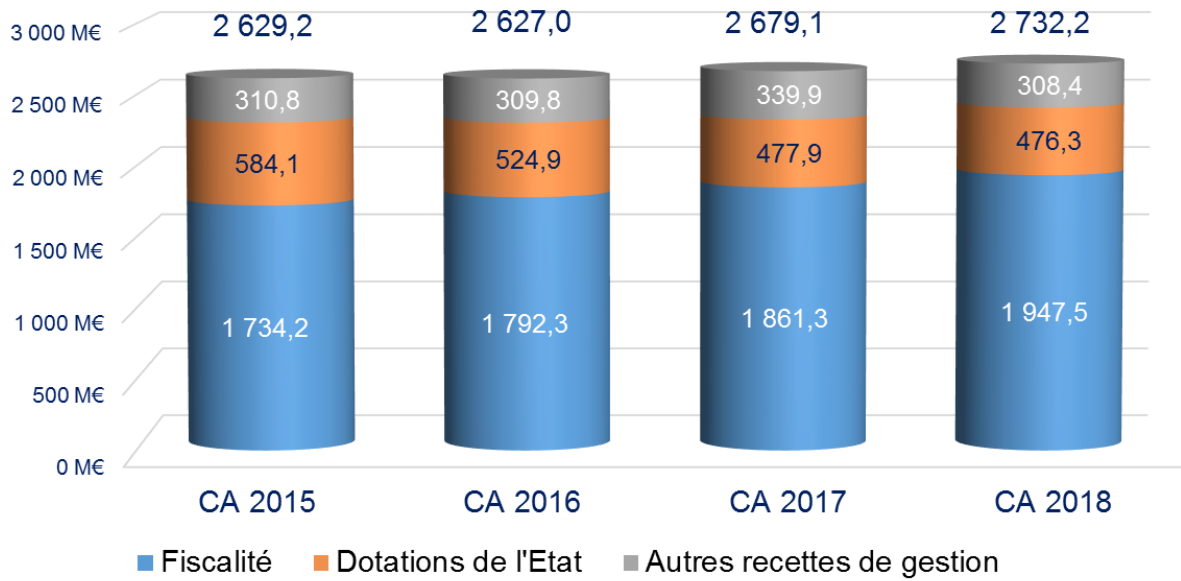
---

**Annexe (3/35)**

# **I. Les recettes de fonctionnement**

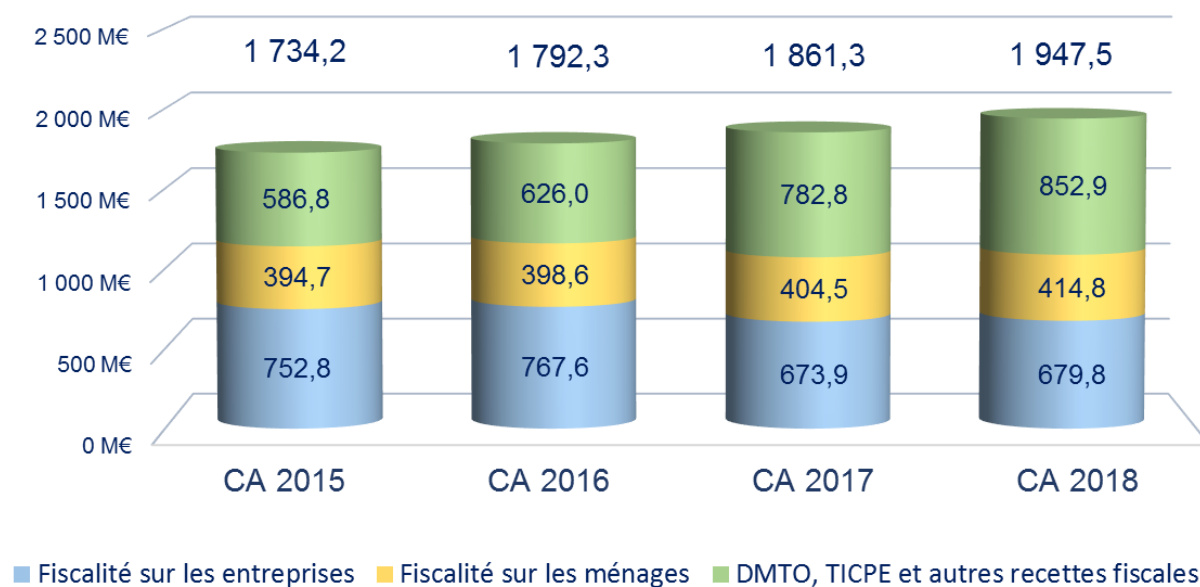
## Annexe (4/35)

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement



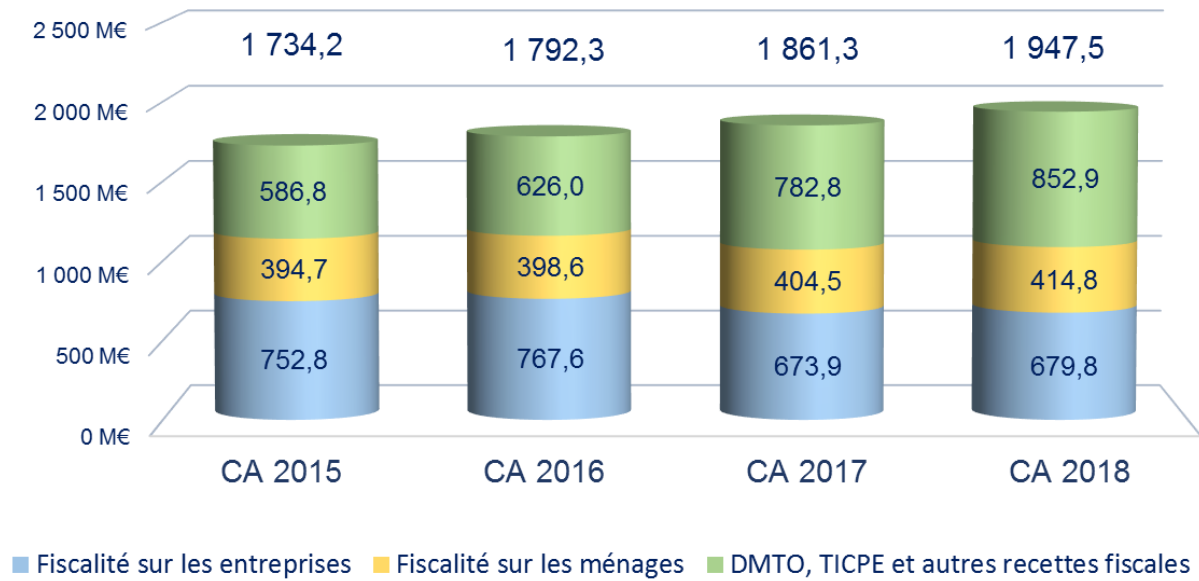
## Annexe (5/35)

## Evolution des recettes fiscales



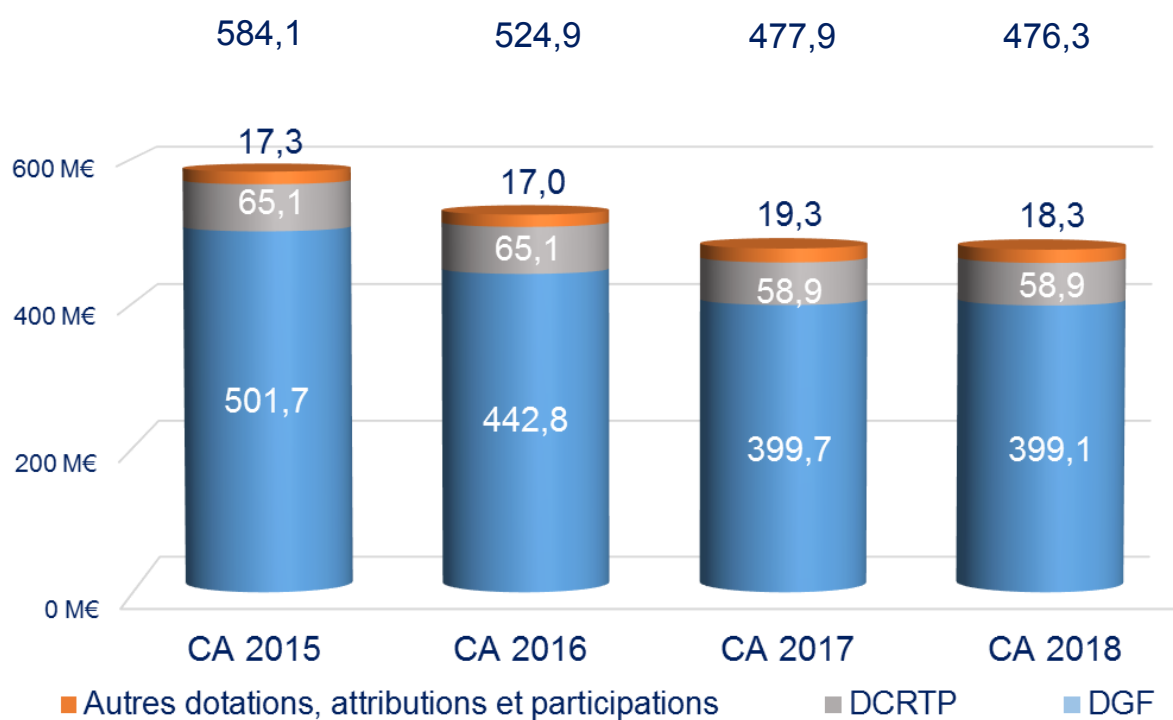
## Annexe (6/35)

## Evolution des recettes fiscales



## Annexe (7/35)

## Evolution des dotations

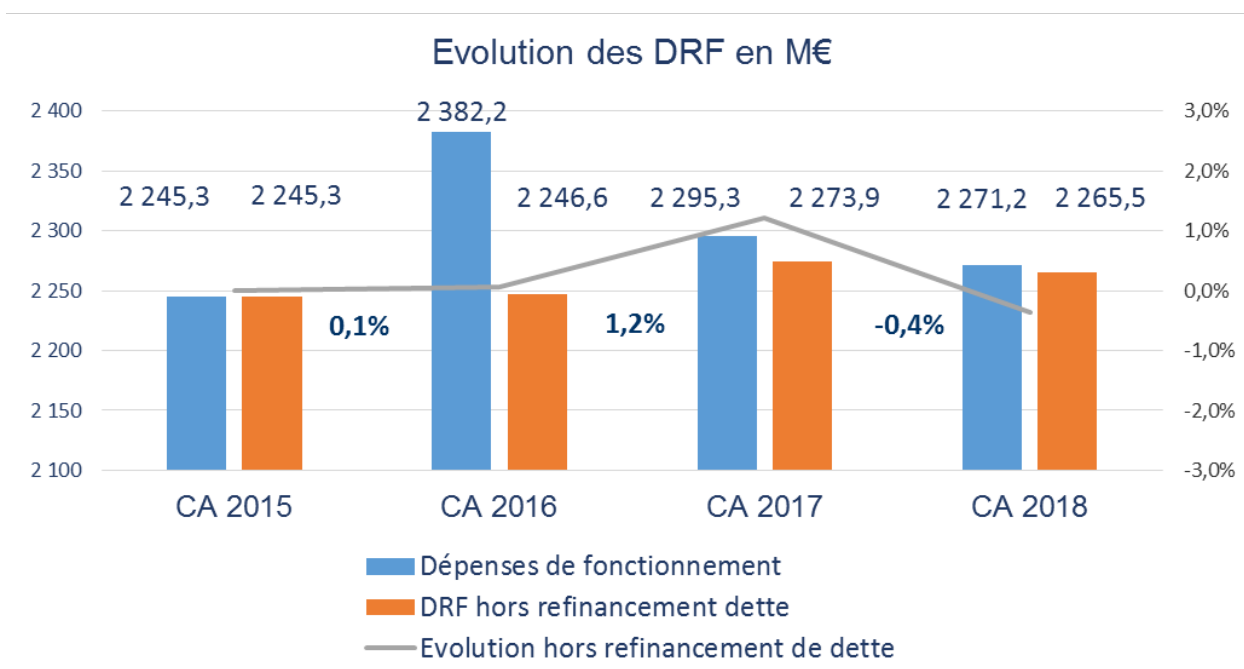




## II. Les dépenses de fonctionnement

## Annexe (9/35)

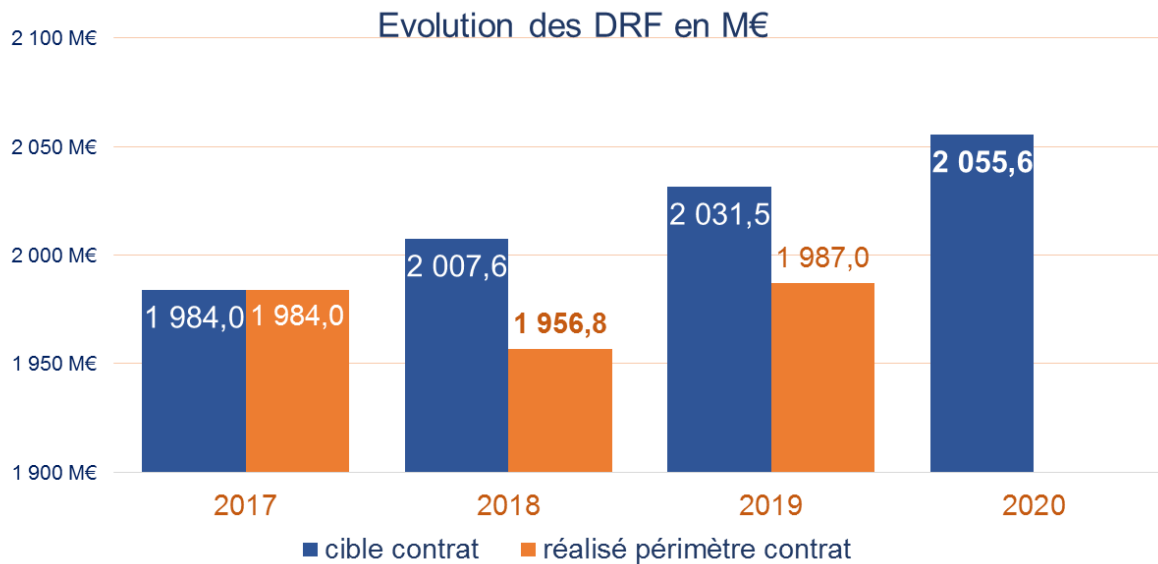
## Dépenses réelles de fonctionnement





## Annexe (10/35)

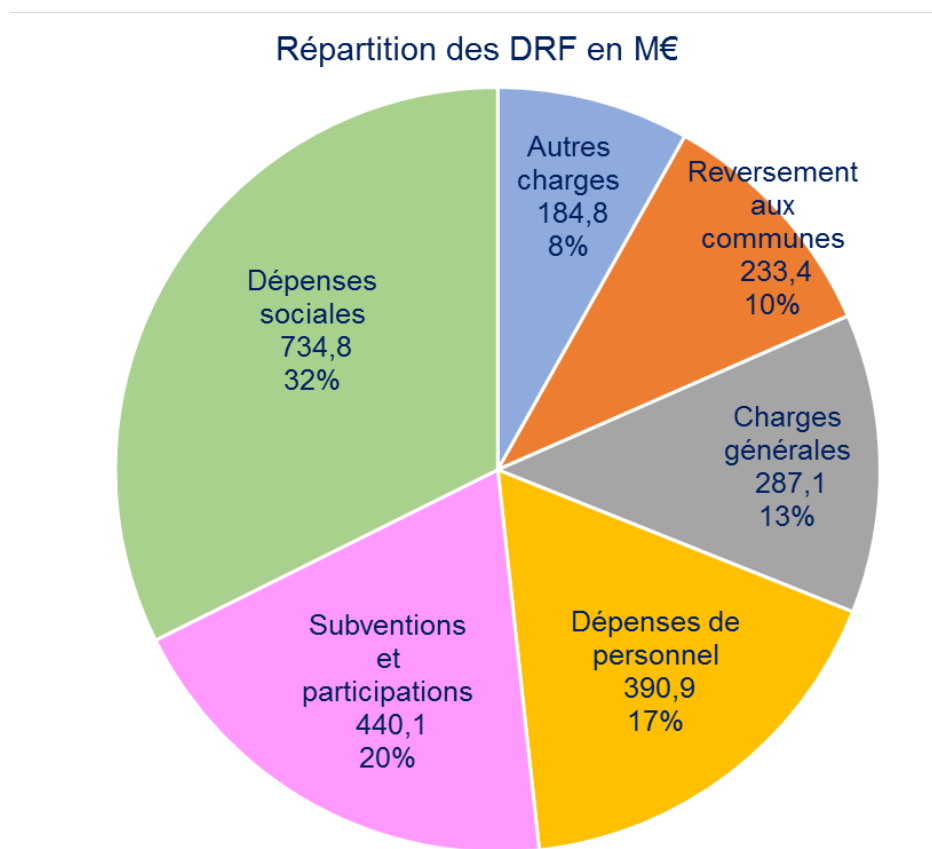
## Dépenses réelles de fonctionnement - périmètre contrat



Soit un delta après retraitement estimé a minima à **57 M€**

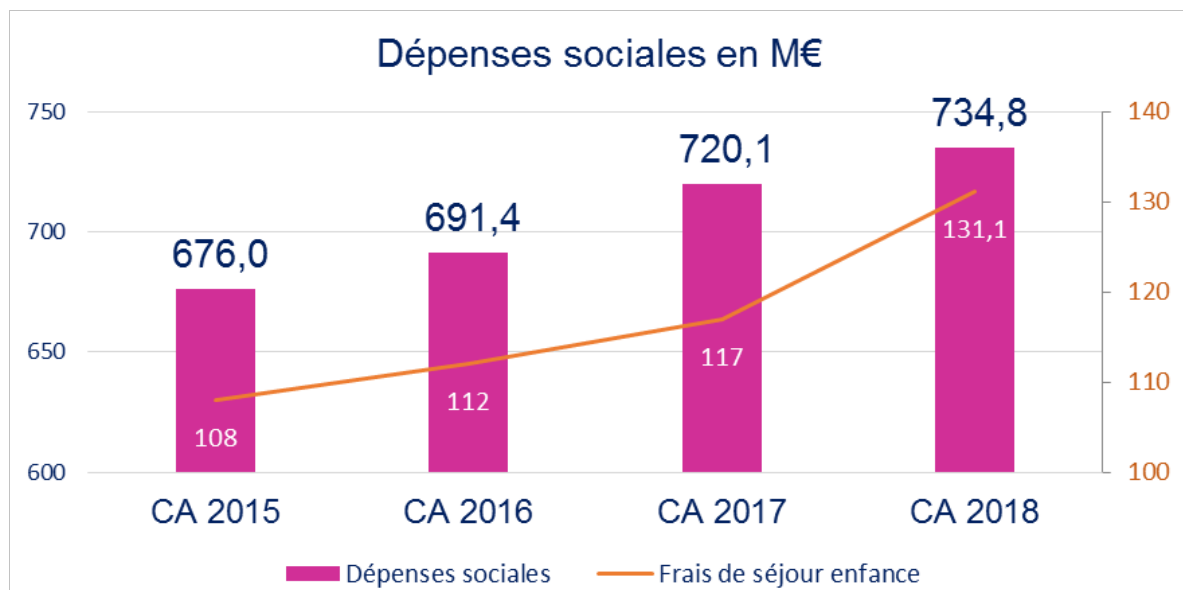
## Annexe (11/35)

## Répartition par type de dépenses - Budget principal



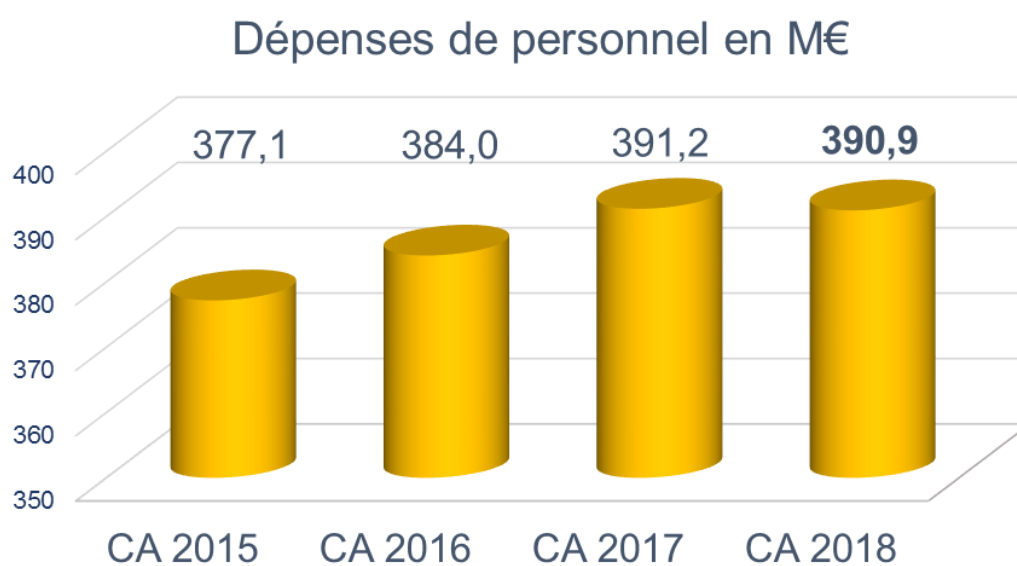
## Annexe (12/35)

## Dépenses réelles de fonctionnement



## Annexe (13/35)

## Dépenses réelles de fonctionnement



---

Annexe (14/35)



## III. L'autofinancement

## Annexe (15/35)

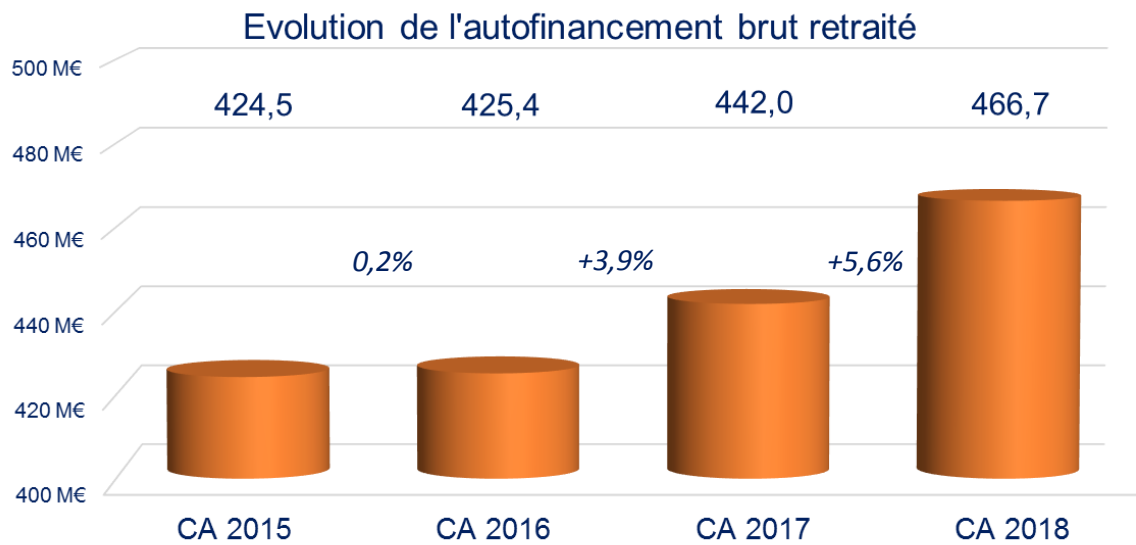
## Evolution de l'autofinancement brut - Budget principal

<i>en M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Autofinancement brut	383,9	244,7	383,8	461,0
Refinancement dette*		135,6	21,4	5,7
Autofinancement brut retraité du refinancement de la dette	383,9	380,3	405,2	466,7
ZAC	-40,6	-45,0	-36,8	0,0
Autofinancement brut hors dette et ZAC	424,5	425,4	442,0	466,7

\* toxique + remboursements anticipés

## Annexe (16/35)

## Evolution de l'autofinancement brut - Budget principal



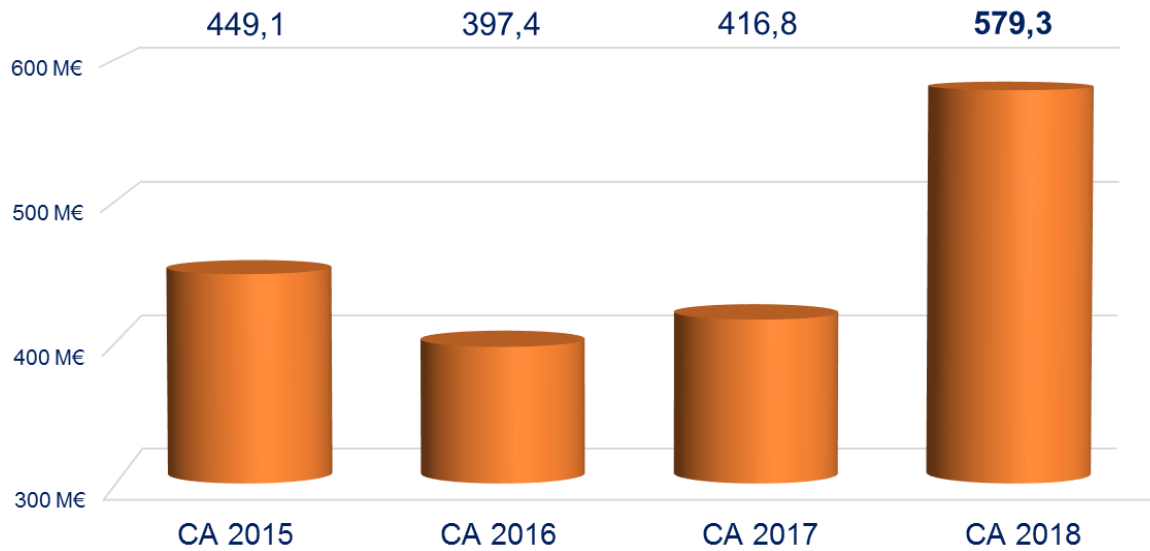


## IV. L'investissement opérationnel



## Annexe (18/35)

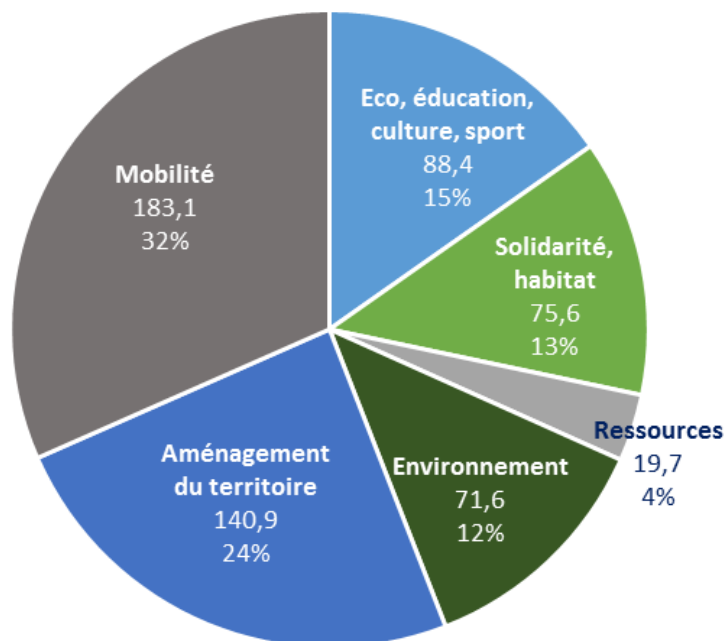
## Dépenses d'investissement PPI – Tous budgets



## Annexe (19/35)

## CP par politiques publiques

### Dépenses - tous budgets



## Annexe (20/35)

## Mobilité

### Boulevard Périphérique Nord de Lyon - BPNL

75,4 M€ en 2018

- 1<sup>er</sup> versement de la redevance prévue au contrat de partenariat PP
- Investissements réalisés par le prestataire pour la mise en sécurité de l'ouvrage



## Annexe (21/35)

## Mobilité

- Travaux du tramway T6 reliant la rue Debourg à Villeurbanne aux Hopitaux Est

3,1 M€



- Requalification du boulevard de l'Yzeron, de la rue Camille et Bourgeois à Oullins

2 M€



## Annexe (22/35)

## Mobilité

### Poursuite de l'aménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne



- Trottoirs élargis
- Traversées piétonnes sécurisées
- Réduction de la circulation automobile

- Placettes aménagées
- Végétation plus présente
- Attractivité commerciale

10,5 M€ en 2018 et 0,4 M€ de participation communale



## Annexe (23/35)

## Aménagement et développement urbain

Participations aux ZAC concédées aux aménageurs

**39,5 M€ en 2018**

ZAC des Bruyères à Limonest



ZAC Vénissy à Vénissieux



ZAC Lyon Confluence phase 2



## Annexe (24/35)

## Aménagement et développement urbain

### Projets urbains partenariaux

3,1 M€ en 2018

- Duvivier à Lyon 7<sup>ème</sup>



- Karre à Vaulx en Velin



- Amblard à Villeurbanne



- Multipole à Décines



## Annexe (25/35)

## Aménagement et développement urbain

- Les Terrasses de la Presqu'île

**2,3 M€ en 2018**

Travaux d'aménagement d'espaces publics qui s'étendent sur 2 hectares



- Parc Blandan à Lyon 7<sup>ème</sup>

**1,7 M€ en 2018**

Aménagement de la partie Fort et du bouclage du parc (4ha)





## Annexe (26/35)

## Aménagement et développement urbain

### Le Puisoz à Vénissieux

Un projet d'aménagement pour accueillir des équipements commerciaux structurants à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble



Des travaux d'accessibilité liés à l'arrivée des enseignes commerciales (avec participation financière de celles-ci)

7,2 M€ en dépenses et  
1,3 M€ en recettes en  
2018

## Annexe (27/35)

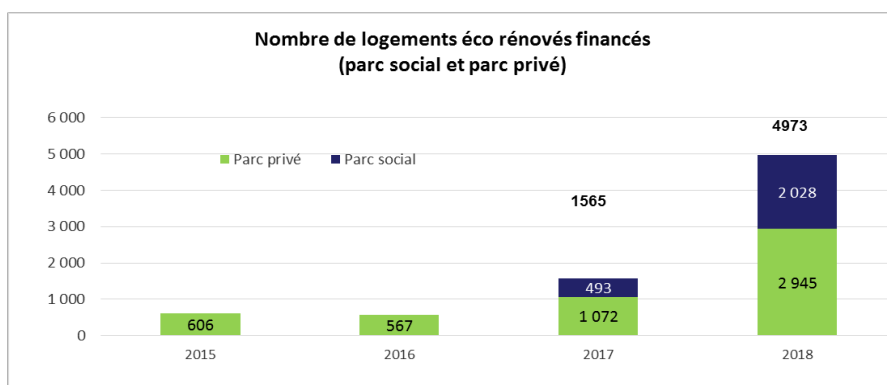
## Solidarités et Habitat

- Aides à la Pierre (Parc social) **40,8 M€ en 2018**

Une production moyenne de 4110 logements /an entre 2008 et 2018

- Ecorénovation **7,5 M€ en 2018**

Une forte montée en charge de la plateforme Ecoréno'v créée par la Métropole de Lyon en faveur de la réhabilitation énergétique des logements.



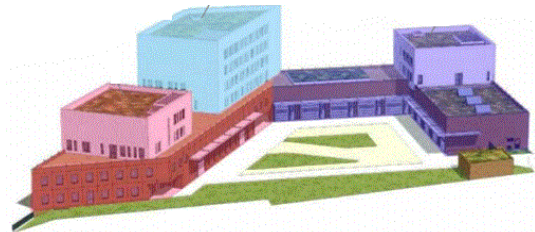
7 711 logements rénovés depuis 2015, dont 4973 en 2018.  
5190 logements dans le parc privé et 2521 dans le parc social.

## Annexe (28/35)

## Economie, éducation, culture, sport

- Soutien aux pôles entrepreneuriaux de Givors, de la Duchère et du Val de Saône

4,1 M€ en 2018



- Travaux sur le secteur de la Vallée de la Chimie

2,2 M€ en 2018



- Poursuite de la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer à Lyon 8<sup>ème</sup>

4,9 M€ en 2018, participation de l'État de 1,7 M€



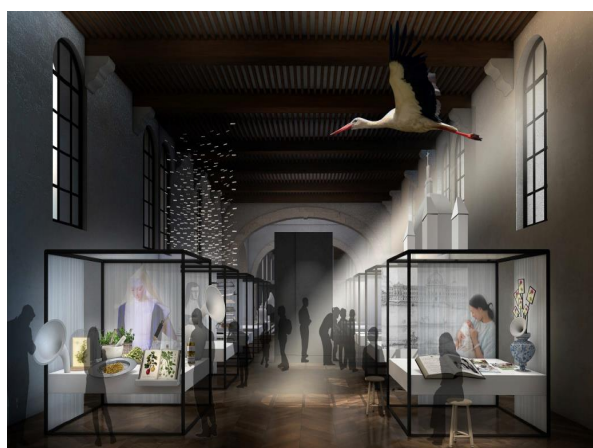
## Annexe (29/35)

## Economie, éducation, culture, sport

La Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon, au cœur du Grand Hôtel-Dieu

Des travaux complémentaires pour la collection permanente et la scénographie

Pour 2018, 6,8 M€ en dépenses et 3,8 M€ en recettes



LYON  
CITÉ INTERNATIONALE  
DE LA GASTRONOMIE

la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe (30/35)

## Economie, éducation, culture, sport

- Travaux de reconstruction du collège André Lacassagne à Caluire  
**6,2 M€**
- Travaux de reconstruction du collège professeur Dargent à Lyon 3<sup>ème</sup>  
**3,6 M€**
- Construction d'un nouveau collège situé quartier Cusset-Bonnevay à Villeurbanne  
**2,7 M€**



116 collèges, dont 79 publics en 2018 pour une capacité de 50 500 élèves.

## Annexe (31/35)

## Environnement

### Poursuite de l'aménagement de l'Yzeron



Caractéristiques du bassin versant d'assainissement de l'Yzeron :

- 40 km<sup>2</sup>
- 144 000 habitants
- 14 communes raccordées (6 hors GL)

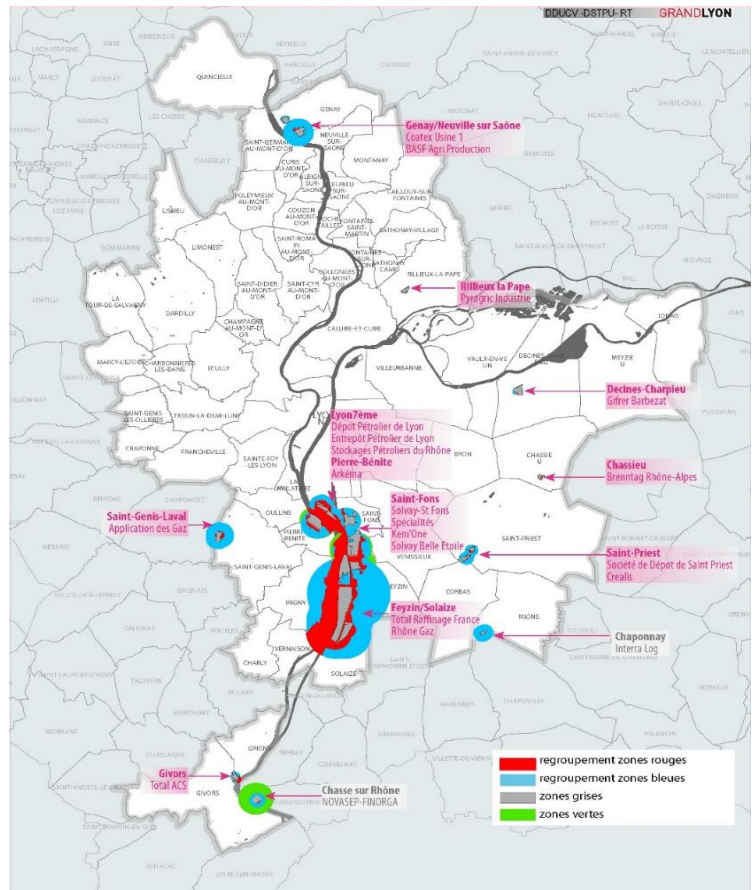
5,1 M€ en 2018 et 0,9 M€ de participation de l'Agence de l'Eau

## Annexe (32/35)

# Environnement

Poursuite de la mise en œuvre des Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

1,7 M€ en 2018



la métropole  
**GRAND LYON**

---

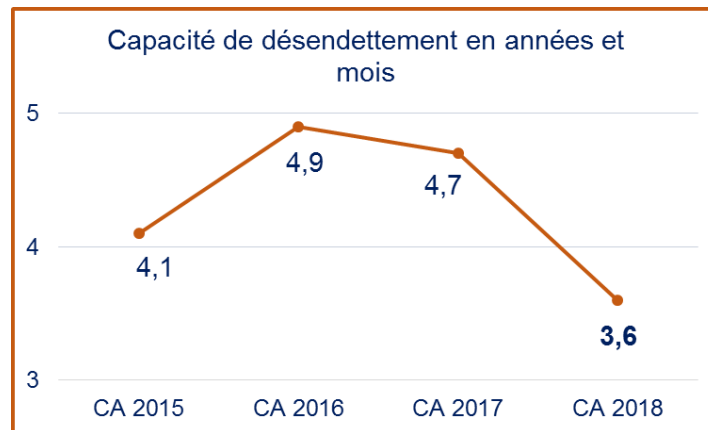
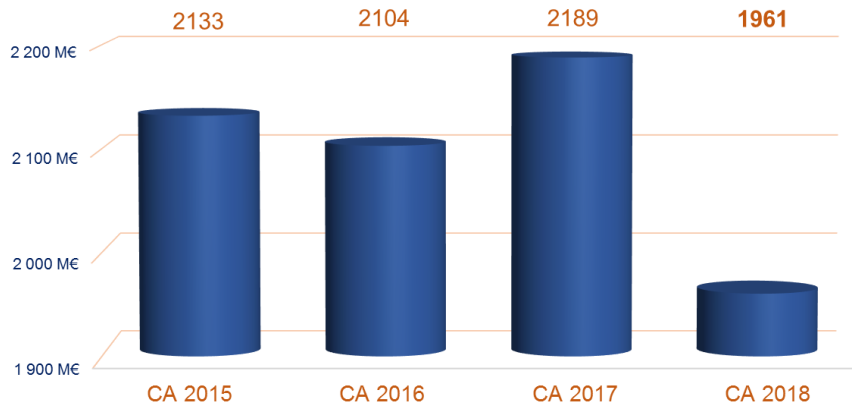
Annexe (33/35)

## V. La dette



## Annexe (34/35)

## Évolution de l'encours de dette - tous budgets



---

Annexe (35/35)

EN CONCLUSION

## Annexe 2 (1/2)

Amendement déposé par le groupe Europe-Ecologie Les Verts et apparentés  
Contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public relatif aux aménagements de long terme du  
noeud ferroviaire lyonnais  
(dossier n° 2019-3662)



Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon

**Conseil de la Métropole du 24 juin 2019****Amendement**

**N°2019-3662 – Contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public  
relatif aux aménagements de long terme du noeud ferroviaire lyonnais**

Déposé par le groupe Europe Écologie – Les Verts et apparentés

Amendement au cahier d'acteur de la Métropole

Page 4 du cahier d'acteur, aux deuxième et troisième paragraphes, le texte initial  
suivant :

« La Métropole de Lyon souhaite cependant que le scénario souterrain soit privilégié car il présente l'avantage de limiter l'emprise en surface et les nuisances sonores pour les riverains, qui faut-il le rappeler, n'en seront pas les bénéficiaires.

Dans l'hypothèse défavorable où le scénario souterrain ne serait pas retenu, le scénario aérien devra faire l'objet d'un travail approfondi en termes d'insertion urbaine. Ce scénario devra également s'accompagner d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles haltes ferroviaires à Saint-Clair, à Charpenne ou aux Brotteaux au nord, à Montluc, à Blandan, ou à Guillotière au sud. En effet de nouvelles haltes rapprocheraient le réseau ferré lyonnais d'un modèle de « RER à la lyonnaise » en multipliant les connexions possibles avec le réseau urbain. »

est remplacé par :

« La Métropole de Lyon souhaite cependant que le scénario aérien soit privilégié car il présente l'avantage de limiter l'emprise souterraine l'opportunité d'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles haltes ferroviaires à Saint-Clair, à Charpenne ou aux Brotteaux au nord, à Montluc, à Blandan, ou à Guillotière au sud. En effet de nouvelles haltes rapprocheraient le réseau ferré lyonnais d'un modèle de « RER à la lyonnaise » en multipliant les connexions possibles avec le réseau urbain. Cela nécessitera un travail approfondi en termes d'insertion urbaine, avec une attention particulière à la réduction des nuisances sonores.

la métropole  
**GRANDLYON**

## Annexe (2/2)

**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon**

Dans l'hypothèse défavorable où le scénario aérien ne serait pas retenu, le scénario souterrain devra faire l'objet d'un travail approfondi en termes de coût et de financement. Ce scénario devra également s'accompagner d'une étude d'opportunité et de faisabilité du creusement à de telles profondeurs et de ses effets dangereux pour la nappe phréatique, entre autre, sur les restrictions en termes d'intermodalités, en termes d'opportunités pour les transports du quotidien. »

**Amendement présenté pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés par Pierre Hémon**

la métropole  
**GRANDLYON**

---

**Annexe 3****Amendement n° 1 déposé par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés****Le transit fret ne doit plus traverser l'agglomération****(dossier n° 2019-3662)**

## **Amendement n° 1**

### **Le transit fret ne doit plus traverser l'agglomération**

#### *Exposé des motifs*

Le projet de désaturation du Nœud Ferroviaire Lyonnais a notamment pour ambition de permettre de doubler le trafic fret, y compris aux heures de pointe. Nous partageons cette ambition qui représente un enjeu fort en terme de développement durable. À l'inverse, il n'est pas acceptable de pérenniser un doublement du trafic fret en milieu très densément urbanisé particulièrement au niveau des gares de Part-Dieu et de Perrache et plus généralement dans les 2, 3, 6, 7 et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon. Dans ce contexte, la réalisation du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) est un enjeu essentiel.

**Amendement :** (à ajouter à la fin du texte, dans l'encadré page 3)

La réalisation complète du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), en orientant la circulation de transit du fret ferroviaire à l'extérieur de l'agglomération sur une voie dédiée, redonnera de l'attractivité au transport de marchandises par rail et améliorera le report modal des poids lourds de la route vers le rail ; de surcroît, on libèrera ainsi des sillons en cœur du NFL, y compris aux heures de pointe. De ce fait, la désaturation du NFL ne doit pas différer celle du CFAL complet.

---

**Annexe 4**

**Amendement n° 2 déposé par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés**  
**Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée**  
**dans le projet de désaturation du NFL**  
**(dossier n° 2019-3662)**



## **Amendement N° 2**

### **Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL**

(Ajout d'un paragraphe, en page 4, avant la conclusion)

Le calendrier prévisionnel du projet de désaturation du NFL prévoit une livraison à échéance de 2040 dans le meilleur des cas. Il n'est pas possible d'attendre une échéance aussi lointaine pour améliorer les transports du quotidien. Les habitants de la Métropole, mais aussi ceux de la grande région urbaine de Lyon, ont besoin dès maintenant d'un RER Métropolitain.

Dans ce contexte, le doublement des voies de la section entre Saint-Fons et Grenay, qui fait consensus et est nécessaire quelque soit le scénario retenu, permet de renforcer l'offre de transport entre Grenoble et Lyon-Perrache, via Jean Macé, Vénissieux, Saint-Priest et Bourgoin-Jallieu. Cette offre ferrée étant en connexion avec les métros A, B et D. Ce doublement doit être réalisé le plus rapidement possible sans attendre l'achèvement du projet global de désaturation.

De même, relier plus efficacement et sans rupture de charge l'ouest de l'agglomération, ainsi que le Val de Saône, au reste de l'agglomération est un enjeu fort. Aussi, nous souhaitons que SNCF réseaux lance des études afin de doubler le tunnel Saint-Irénée. Ceci permettrait une liaison Ouest/Est efficace, par exemple Charbonnière/Saint-Priest en 30min. Cela permettrait également de cadencer une liaison Nord/Sud, par exemple Saint-Germain-au-Mont-d'Or/Irigny, liaison nécessaire pour accélérer la transformation de l'axe A6/A7 en boulevard urbain tout en favorisant le report modal.

---

**Annexe 5****Amendement porté par l'Exécutif****Amendement de synthèse suite à la proposition de l'amendement n° 2 de l'UDI :****"Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL"****(dossier n° 2019-3662)**

## **Amendement porté par l'Exécutif**

**Amendement de synthèse suite à la proposition de l'amendement n°2 de l'UDI « Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL »**

(Ajouter dans chapitre CONCLUSION page 4 le paragraphe suivant à la suite de ....des grands pôles urbains)

Depuis 2007, date de création du Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise (REAL) avec SNCF, la région et le Sytral, la Métropole de Lyon est engagée dans la modernisation des infrastructures ferroviaires. Sans attendre 2040, il faut accélérer la construction du système de RER métropolitain afin de faciliter les liaisons ferroviaires du Nord au Sud et d'Est en Ouest de l'agglomération. À titre d'exemple, le doublement des voies de la section entre Saint-Fons – Grenay, présent dans tous les scénarios proposés par le maître d'ouvrage SNCF devrait être rapidement concrétisé et permettrait de renforcer l'offre Grenoble – Lyon *via* Bourgoin-Jallieu, Saint-Priest et Vénissieux.

## Annexe 6 (1/9)

Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal sur l'amendement n° 2 présenté par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés : améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL  
(dossier n° 2019-3662)

1

## METROPOLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 24 juin 2019

- Dossier n° 3662 - Amendement déposé par l'UDI (n° 2)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Abadie Pierre			X		
	Aggoun Morad	Absent lors de la séance				
Mme	Ait-Maten Zorah			X		
MM.	Artigny Bertrand		X			
	Augoyard Marc		X			
Mme	Balas Laurence		X			
MM.	Barge Lucien	Absent lors du vote				
	Barral Guy			X		
	Barret Guy		X			
Mmes	Basdereff Irène	Absente lors du vote				
	Baume Emeline		X			
	Beautemps Joëlle		X			
	Belaziz Samia			X		
M.	Bernard Roland	Absent lors du vote				
Mme	Berra Nora	Absente lors du vote				
MM.	Berthilier Damien			X		
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Annexe (2/9)

2

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Blache Pascal		X			
	Blachier Romain			X		
	Boudot Christophe		X			
	Boumertit Idir		X			
	Bousson Denis			X		
Mme	Bouzerda Fouziya			X		
MM.	Bravo Hector		X			
	Bret Jean-Paul			X		
	Broliquier Denis		X			
Mme	Brugnera Anne			X		
MM.	Brumm Richard			X		
	Buffet François-Noël		X			
Mmes	Burillon Carole	Mme BOUZERDA		X		
	Burricand Marie-Christine		X			
MM.	Butin Thierry	Mme DAVID		X		
	Cachard Marc			X		
	Calvel Jean-Pierre	Absent lors du vote				
Mme	Cardona Corinne			X		
MM.	Casola Michel	M. BOUDOT	X			
	Chabrier Loïc			X		
	Charles Bruno	Absent lors du vote				
	Charmot Pascal		X			
	Claisse Gérard			X		
Mme	Cochet Pascale			X		
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>9</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (3/9)

3

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Cochet Philippe		X			
	Cohen Claude		X			
	Colin Jean Paul			X		
	Collomb Gérard			X		
	Compan Yann	M. HAMELIN	X			
Mme	Corsale Doriane		X			
M.	Coulon Christian			X		
Mme	Crespy Chantal		x			
M.	Crimier Roland			X		
Mme	Croizier Laurence		X			
MM.	Curtelin Pierre			X		
	Da Passano Jean-Luc			X		
Mme	David Martine			X		
MM.	David Pascal			X		
	Denis Michel	Absent lors du vote				
	Dercamp Christophe			X		
	Desbos Eric			X		
	Devinaz Gilbert-Luc			X		
	Diamantidis Pierre			X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine			X		
	El Faloussi Nadia Messaouda	Mme CORSALE	X			
M.	Eymard Gérald			X		
Mme	Fautra Laurence		X			
M.	Forissier Michel		X			
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>9</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (4/9)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Frier Nathalie			X		
	Frih Sandrine			X		
MM.	Fromain Eric		X			
	Gachet André	Absent lors de la séance				
Mme	Gailliot Béatrice			X		
M.	Galliano Alain	Absent lors du vote				
Mmes	Gandolfi Laura			X		
	Gardon-Chemain Agnès		X			
MM.	Gascon Gilles		X			
	Genin Bernard	M. MILLET	X			
Mme	Geoffroy Hélène			X		
MM.	George Renaud			X		
	Geourjon Christophe		X			
	Germain Alain			X		
Mme	Ghemri Djamila	Absente lors du vote				
MM.	Gillet Bernard		X			
	Girard Christophe		X			
Mmes	Giraud Valérie			X		
	Glatard Valérie			X		
MM.	Gomez Stéphane			X		
	Gouverneyre Pierre			X		
	Grivel Marc			X		
	Guilland Stéphane		X			
Mme	Guillemot Annie			X		
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>8</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (5/9)

5

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Guimet Hubert			X		
	Hamelin Emmanuel		X			
	Havard Michel			X		
	Hemon Pierre		X			
Mme	Hobert Gilda			X		
M.	Huguet Patrick		X			
Mme	Iehl Corinne	Mme PERRIN-GILBERT	X			
M.	Jacquet Rolland			X		
Mme	Jannot Brigitte			X		
MM.	Jeandin Yves			X		
	Kabalo Prosper			X		
	Kepenekian Georges			X		
	Kimelfeld David			X		
Mme	Laurent Murielle			X		
M.	Lavache Gilles		X			
Mme	de Lavernée Inès		X			
M.	Le Faou Michel			X		
Mme	Le Franc Claire			X		
M.	Lebuhotel Bruno			X		
Mmes	Lecerf Muriel			X		
	Leclerc Claudette	M. VINCENDET	X			
MM.	Llung Richard			X		
	Longueval Jean-Michel			X		
Mme	de Malliard Alice		X			
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>8</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (6/9)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
M.	Martin Jean-Wilfried		X			
Mmes	Maurice Martine		X			
	Michonneau Elsa			X		
	Millet Marylène		X			
MM.	Millet Pierre-Alain		X			
	Moretton Bernard			X		
	Moroge Jérôme		X			
Mme	Nachury Dominique		X			
M.	Odo Xavier		X			
Mme	Panassier Catherine			X		
M.	Passi Martial	Absent lors de la séance				
Mmes	Peillon Sarah			X		
	Perrin-Gilbert Nathalie		X			
M.	Petit Gaël		X			
Mme	Peytavin Yolande		X			
M.	Philip Thierry			X		
Mmes	Piantoni Ludivine			X		
	Picard Michèle		X			
	Picot Myriam			X		
M.	Piegay Joël		X			
Mme	Pietka Françoise		X			
M.	Pillon Gilles		X			
Mmes	Poulain Virginie			X		
	Pouzergue Clotilde		X			
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>15</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (7/9)

7

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Pouzol Thierry			X		
	Quiniou Christophe		X			
Mme	Rabatel Thérèse			X		
MM.	Rabehi Mohamed		X			
	Rantonnet Michel		X			
Mme	Reveyrand Anne			X		
MM.	Rousseau Michel			X		
	Roustan Gilles		X			
	Rudigoz Thomas			X		
Mme	Runel Sandrine			X		
M.	Sannino Ronald			X		
Mme	Sarselli Véronique		X			
MM.	Sécheresse Jean-Yves			X		
	Sellès Jean-Jacques		X			
Mme	Servien Elvire			X		
MM.	Sturla Jérôme			X		
	Suchet Gilbert			X		
Mme	Tifra Chafia			X		
MM.	Uhrich Yves-Marie		X			
	Vaganay André			X		
Mme	Varenne Virginie			X		
MM.	Vergiat Eric			X		
	Veron Patrick			X		
	Vesco Gilles	Absent lors de la séance				
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>7</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (8/9)

8

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTEN- TION	NE PREND PAS PART
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vial Claude			X		
	Vincendet Alexandre		X			
	Vincent Max			X		
Mme	Vullien Michèle			X		
<b>Totaux intermédiaires</b>			<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (9/9)

9

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
<b>TOTAUX</b>	64	88	0	0

Nombre de **votants** = ...**152**.....

*A déduire (abstentions) :* .0.....

Nombre de **suffrages exprimés** = ...**152**...

**Majorité :** .....76.....

**RESULTAT DU VOTE :**

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Signé .....



# VERS UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAINE

**Urbanisme**  
**Restaurants**  
**GMS Agriculture Citoyens**  
**Environnement Épiceries**  
**Aide\_alimentaire Habitants**  
**Chambres\_consulaires**  
**Centre\_de\_nutrition-santé**  
**Associations\_de\_consommateurs**  
**Industries\_agro-alimentaires**  
**Restauration\_collective**  
**Ateliers\_santé-ville**  
**Traiteurs Centres\_sociaux**  
**Recherche Départements**  
**Artisans Entreprises**  
**Logistique**  
**Communes**

Conseil  
métropolitain

24 juin 2019

**GRANDLYON**  
la métropole

## Annexe (2/5)

# LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES DES GRANDS LYONNAIS

## LES CHIFFRES-CLÉS

**SUR LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES DES GRAND LYONNAIS**

### INSÉCURITÉ



**15%**

des Grand Lyonnais ne mangent pas à leur faim

### PROXIMITÉ



**33%**

des habitants donnent la priorité à la proximité du domicile dans le **choix du lieu d'achat**

### PRÉCARITÉ



**1/3**

des ménages métropolitains déclarent **ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement**

### BIO



**2/3**

des habitants sont préoccupés par la présence de **pesticides ou d'additifs**

### PRIX

Pour

**32%**

des Grand Lyonnais, le prix est le **premier critère de choix** des produits alimentaires



### SANTÉ

Le rôle clé de l'alimentation sur la santé est **reconnu** par

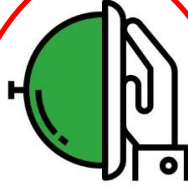
**9/10**

habitants notamment le lien avec l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires

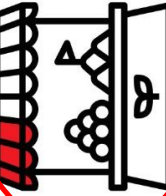


### RESTAURATION

Les produits **bios et locaux** sont **plébiscités** en restauration classique et collective



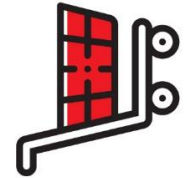
### LOCAL



**1/3**

des habitants ont **augmenté leurs achats de produits locaux** au cours des 12 derniers mois

### GRANDES SURFACES



Les grandes surfaces sont le **lieu d'achat le plus fréquenté** pour

**76%**

### TENDANCES



**25%**

des Grand Lyonnais ont **réduit leur consommation de viande**

### PRODUITS AGRICOLES



Les produits agricoles bruts ne représentent **que**

**4%**

de la **dépense alimentaire** des Grand Lyonnais

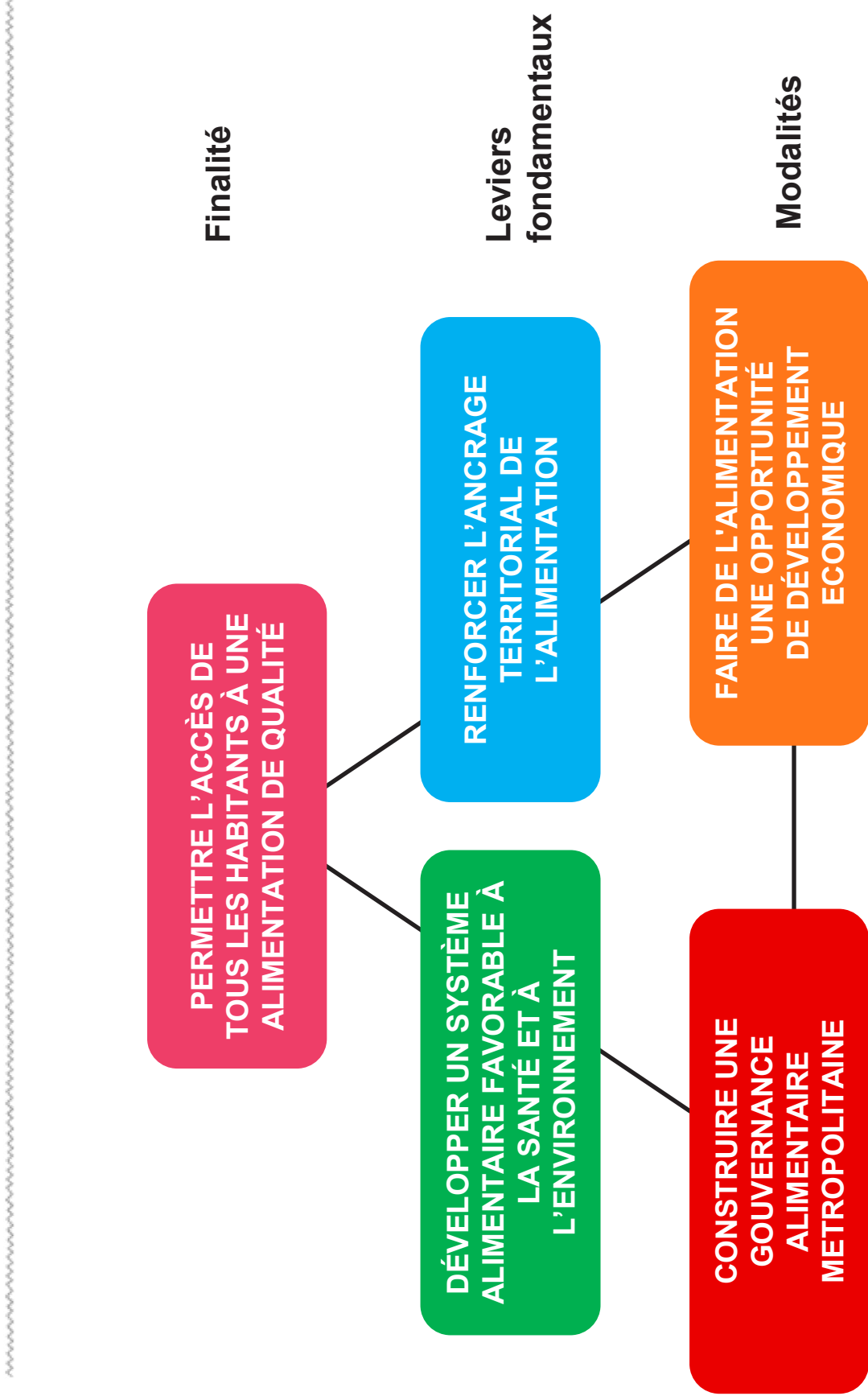
## Annexe (3/5)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1. Les habitants s'alimentent à partir de 95% de produits transformés** (pour moitié dans la restauration –traditionnelle, collective, rapide– et pour moitié avec des produits issus de l'agro-alimentaire –pizza surgelées, haricots en boîte...)
- 2. Les métropolitains dépensent 4 fois plus en restauration rapide qu'en fruits et légumes frais**
- 3. On pourrait théoriquement fournir 93% de la consommation alimentaire du territoire (périmètre de l'alimentation locale –à savoir 50km autour de Lyon), mais la majorité de notre production est exportée : on ne consomme que 4,6% de produits originaires du territoire**

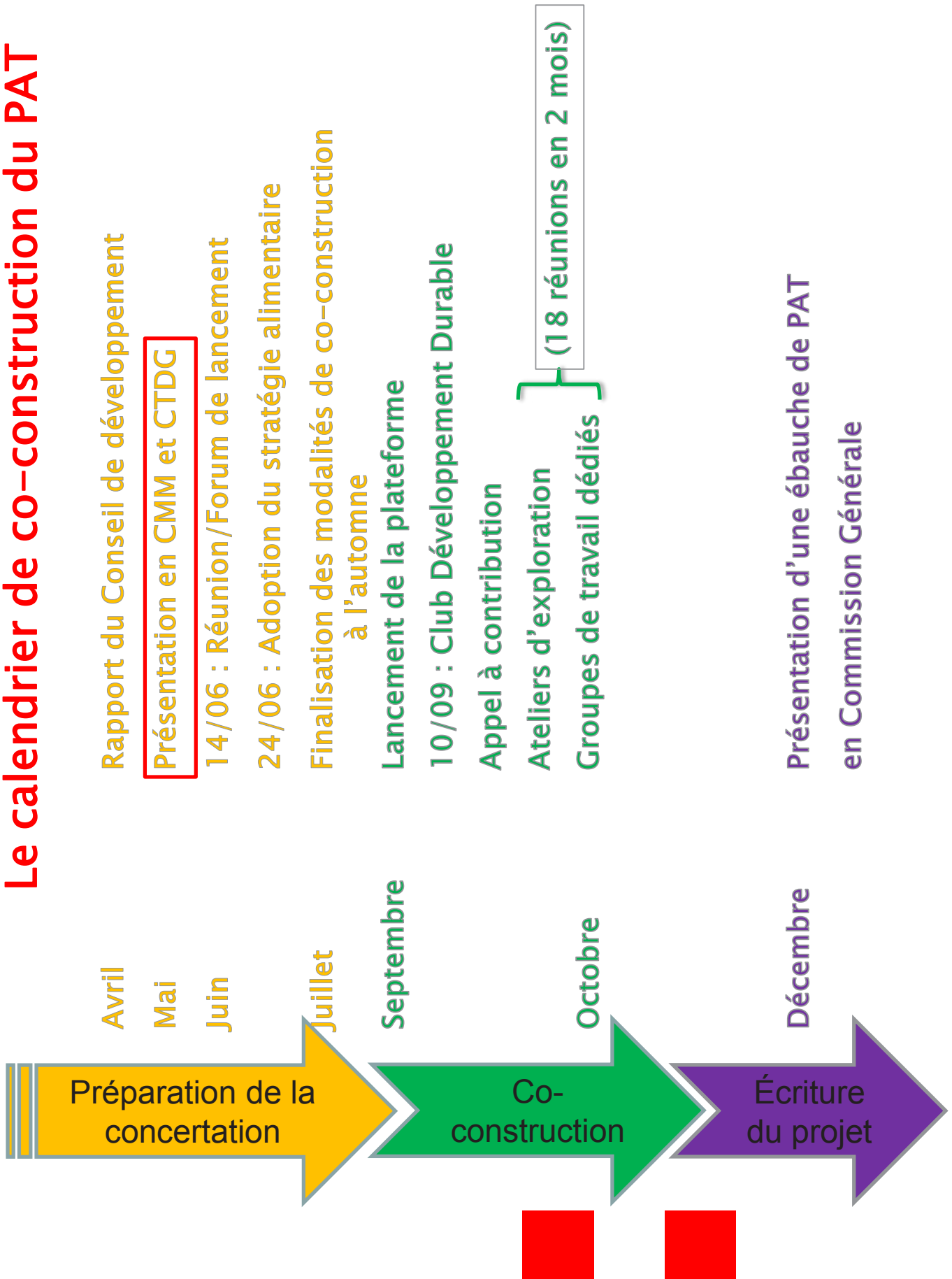
## Annexe (4/5)

# Une ambition centrée sur 1 finalité et ses 4 grands défis structurants



## Annexe (5/5)

# Le calendrier de co-construction du PAT



---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 30 septembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau

---

---